



# *Atlas de la biodiversité de Saint-Martin-de-Lansuscle*



*Version du 18/09/2024*



Document rédigé par l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE), le Parc national des Cévennes et la Mairie, avec le soutien financier de l'office français pour la biodiversité (OFB).

## **Pierre PLAGNES**

### **Maire de Saint-Martin-de-Lansuscle**

La biodiversité de Saint-Martin-de-Lansuscle est un patrimoine, légué par nos ancêtres, dont la préservation est de notre devoir.

Conscients de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, pour la préserver, nous étions déjà engagés par l'adhésion au Parc national des Cévennes et à celle de Natura 2000.

La démarche de l'ABC nous a invités à valoriser cette richesse territoriale. Après trois années d'animations et d'inventaires, nous nous sommes donc engagés, auprès des institutions publiques, pour mener un plan d'actions en faveur de la biodiversité sur 10 ans.

Faire l'inventaire de la faune et de la flore, continuer à les connaître et à les apprécier, c'est agir pour préserver notre habitat précieux et préparer l'avenir.

## **Stéphan MAURIN**

### **Président du Parc national des Cévennes**

Le Parc national n'a pas hésité à soutenir la candidature communale dans le cadre d'un appel à projets de l'Office français de la biodiversité puis il a apporté sa contribution à chaque étape de la démarche.

Il faut dire que la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle s'implique depuis longtemps pour préserver son patrimoine naturel et ses activités rurales. L'ABC a permis de conforter ses actions et de soutenir les initiatives de l'école, des membres du foyer rural et de certains habitants particulièrement engagés. Les élus locaux ont su mener ce projet avec beaucoup d'originalité notamment dans le cadre de la série d'animations sur « les sons de la nature ».

Sur un autre plan, les inventaires ont permis de collecter 1 535 observations de plantes, de champignons et d'animaux, soit une augmentation de près de 60% du niveau de connaissance global de la biodiversité locale.

Le plan d'action constitue l'aboutissement de la démarche mais aussi l'amorce de nouvelles collaborations pour préserver et valoriser une biodiversité exceptionnelle.

Bravo aux élus et aux habitants qui ont su mener à terme ce projet malgré un contexte sanitaire très contraignant.

## **Carte de la commune ?**

# Sommaire

Glossaire.....	6
----------------	---

## Introduction ..... 7

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?.....	7
2. Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale ?.....	8

## Contexte communal..... 9

1. Présentation de la commune.....	9
1.1 Cadre administratif et géographique.....	9
1.2 Milieu physique .....	10
1.3 Occupation des sols .....	14
2. Dispositifs destinés à protéger la biodiversité .....	Erreur ! Signet non défini.
3. SAGE .....	Erreur ! Signet non défini.
4. Trames écologiques .....	28

## La démarche ABC ..... 31

1. Mise en place et coordination.....	31
2. Animations grand public.....	33
3. Projets scolaire.....	37
4. Inventaires experts.....	39
5. Elaboration du rapport final et la valorisation des résultats.....	40

## Biodiversité communale ..... 42

1. Evolution du niveau de connaissance de la biodiversité durant l'ABC.....	42
1.1 Les habitats naturels .....	42
1.2 Nombre d'observations collectées.....	46
1.3 Le nombre d'espèces inventoriées .....	52
2. Tour d'horizon des habitats, de la flore et de la faune communale.....	54
2.1. Les milieux boisés.....	54
2.2. Les landes, milieux buissonnants et semi-ouverts.....	57
2.3. Les milieux herbacés ouverts .....	60
2.4. Les milieux urbanisés et autres habitats artificiels .....	63
2.5. Les milieux rocheux.....	66
2.6. Les milieux aquatiques et humides.....	69

## Analyse globale des enjeux ..... 76

1. Connaissance de la biodiversité : où en sommes-nous ?.....	76
2. Les habitats à enjeux.....	77
2.1 Habitats forestiers .....	74
2.2 Landes, fruticées, milieux ouverts et semi-ouverts .....	75
2.3 Milieux rocheux.....	76
2.4 Milieux aquatiques et zones humides .....	76
3. Les espèces à enjeux .....	77
3.1 Les fonges .....	77
3.2 Les espèces végétales .....	77
3.3. Les espèces animales .....	78
3.4 Les espèces exotiques envahissantes .....	82
3.4.1 Les fonges exotiques .....	82
3.4.2 Les plantes exotiques envahissantes .....	82
3.4.3 La faune exotiques envahissantes .....	84
4. Synthèse des enjeux.....	89

## Plan d'action communal ..... 98

1. Démarche d'élaboration .....	98
2. Mesures du plan d'actions .....	98

Bibliographie.....	105
--------------------	-----

Annexes.....	106
--------------	-----



Un très grand châtaigner dépérissant mais qui accueille une grande biodiversité grâce à son « second feuillage » constitué par du lierre (*Photo de Sébastien Freund*).

# Glossaire

**Anthropique** : Se dit d'un paysage, d'un sol, d'un relief dont la formation résulte essentiellement de l'intervention de l'homme.

**Bassin versant** : Espace géographique alimentant un cours d'eau et drainé par lui.

**Consanguinité** : Désigne un acte de reproduction entre deux individus ayant au moins un ancêtre commun.

**Corridor écologique** : Assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

**Développement durable** : Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

**Ecosystème** : Ensemble d'être vivants qui vivent au sein d'un milieu ou d'un environnement spécifique et interagissent entre eux au sein de ce milieu et avec ce milieu.

**Espèce clé** : Espèce dont la présence est primordiale pour de nombreux autres organismes et dont la disparition entraîne souvent celle d'autres espèces et modifie grandement le fonctionnement des écosystèmes.

**Evaluation des incidences** : A pour objectif de préserver l'état de conservation des habitats et des espèces d'un site au niveau qui a motivé sa désignation dans le réseau Natura 2000.

**Evolution des espèces** : Transformation du monde vivant au cours du temps, qui se manifeste par des changements phénotypiques (ensemble des traits observables d'un organisme) des organismes à travers les générations.

**Îlot de sénescence** : Zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle sylvigénétique.

**Intérêt patrimonial** : Des habitats naturels et des espèces listés par pays et par régions ou par sites (Parcs, réserves, etc.) dans le cadre des inventaires naturalistes, certaines pouvant aussi être des espèces-clé, plus ou moins menacées.

**Inventaires (écologiques)** : Etudier la présence ou l'absence d'habitats naturels et d'espèces présentant des enjeux locaux de conservation et/ou protégés au sein d'une zone d'étude.

**Réseau écologique** : Ensemble d'éléments physiques et biologiques interconnectés entre eux par lequel des échanges de flux s'effectuent. Il vise à favoriser le déplacement des espèces entre les habitats favorables dispersés sur leur aire de répartition.

**Réserve de biosphère** : A pour objectif de promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la biosphère (Ensemble des organismes vivants qui se développent sur la Terre).

**Réservoir de biodiversité** : Territoire doté d'une biodiversité particulièrement riche, dans lequel les espèces trouvent des conditions favorables pour se développer, se disperser et coloniser d'autres territoires.

**Ripisylve** : décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. L'absence de ripisylve favorise l'érosion et le déplacement du cours d'eau.

**Service écosystémique** : Service rendu par la nature, qui nous permet de vivre et de faire fonctionner notre société. Ce sont toutes les contributions de la nature qui nous affectent directement (exemple : la pollinisation, le stockage du CO<sub>2</sub>, la purification de l'eau, etc.).

**Tourbière** : Zone humide colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

**Trame noire** : Ensemble de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

# Introduction

## 1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

La **biodiversité** est un mot apparu dans les années 1980. Composé des mots bio (du grec βίος « vie ») et « diversité ». Ce terme désigne la variété et la variabilité du monde vivant, sous toutes ses formes, et inclut la diversité des interactions entre ses organismes. La biodiversité est le produit de la lente évolution du monde vivant sur Terre depuis plus de 3,5 milliards d'années.

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme une priorité planétaire, et comme un enjeu essentiel du **développement durable** (= développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs).

La biodiversité peut s'observer à 3 échelles (toutes interconnectées et interdépendantes :

### - Au niveau génétique

La biodiversité génétique est la diversité des gènes au sein d'une même espèce. Elle n'est pas toujours visible à l'œil nu mais elle est nécessaire au maintien des espèces (problématique de consanguinité) et permet leur évolution ou leur adaptation à un environnement en constante évolution (résistance aux maladies, aux événements climatiques, à la concurrence...). La diversité génétique concerne aussi bien les espèces sauvages, que les espèces cultivées (végétaux, champignons, levures) ou élevées par l'Homme.

### - Au niveau des espèces

La biodiversité des espèces se caractérise par le nombre d'espèces différentes représentés en un lieu donné. Par exemple le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique, le Serin cini... sont trois espèces

parmi d'autres qui font classiquement partie de la biodiversité du milieu « village ».

La perte d'espèces, tout comme l'appauvrissement génétique, conduit à une perte générale de diversité biologique et à une plus grande vulnérabilité des écosystèmes.

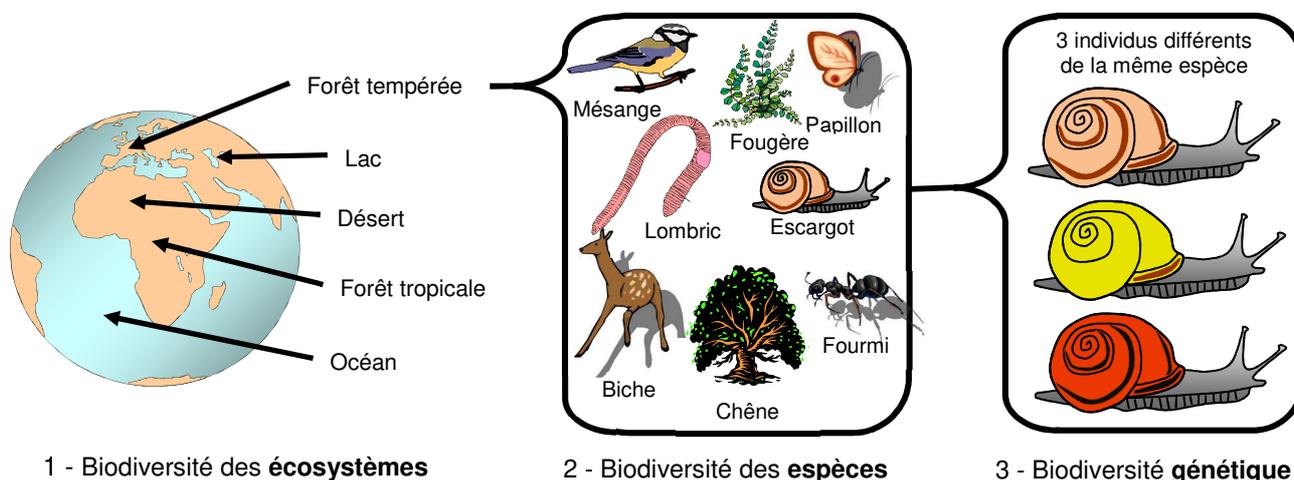
### - Au niveau des écosystèmes

Un **écosystème** est une unité de base de la nature, correspondant à un ensemble d'habitats dans lesquels les êtres vivants interagissent entre eux et avec leur habitat physique. Les forêts, les milieux marins, les milieux d'eau douce (rivières, lacs) ou encore les zones humides (mangroves, tourbières, marais, etc.) sont des écosystèmes.

Comme toutes espèces vivantes sur Terre, l'Homme en tire des bénéfices essentiels que l'on qualifie de « services écosystémiques », qui peuvent être classés en 4 catégories :

- les **services d'approvisionnement**, qui regroupent tous les biens produits par les écosystèmes (nourriture, bois, carburants fossiles, agrocarburants, fibres textiles, médicaments...);
- les **services culturels** comme les loisirs, la chasse, la pêche, l'inspiration artistique ou religieuse, les innovations scientifiques...;
- les **services de régulation**, qui participent à la régulation des conditions environnementales comme le climat (production d'oxygène, stockage de carbone, climat, etc.);
- les **services de support** qui regroupent toutes les propriétés écosystémiques permettant la réalisation des trois autres catégories de services, comme la pollinisation, le recyclage des nutriments, la formation et la fertilité des sols...

**Illustration : Les 3 niveaux de la biodiversité** (schéma de Sébastien Debiève)



## 2. Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale ?

La démarche « **Atlas de la Biodiversité Communale** », ou **ABC**, a été développée dans les années 1980 par les parcs naturels régionaux. A partir de 2010, son principe a été repris et promu sur l'ensemble du territoire français dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

Elle a pour objectif d'aider les communes ou intercommunalités volontaires à **connaître, protéger et valoriser leur biodiversité**.

Pour une collectivité, s'engager dans la démarche d'un ABC c'est :

- prendre conscience de l'état de la biodiversité sur son territoire (abondance et diversité des espèces et des habitats) ;
- améliorer sa connaissance en initiant ou en complétant les inventaires existants sur les milieux naturels, la faune et la flore ;
- sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche ABC (habitants, élus, acteurs socio-économiques...)
- identifier et hiérarchiser les enjeux associés à cette biodiversité ;
- utiliser ce diagnostic pour élaborer un plan d'action permettant de mieux prendre en compte le patrimoine naturel dans ses politiques et projets.

L'Office français de la biodiversité (OFB) organise régulièrement des Appels à Manifestations d'Intérêts destinés à mobiliser les collectivités. Les communes lauréates bénéficient d'un soutien financier et d'un cadre méthodologique ([guide ABC – s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, 2014](#)).



### Particularités des ABC sur le territoire du Parc national des Cévennes

Les ABC entrepris sur le territoire du Parc national s'appuient sur une étude prospective réalisée sur la commune de Florac en 2015 (Méthodologie d'élaboration des ABC sur le territoire du PNC » (ALEPE, CEN Lozère, Co-Gard).

Ils se distinguent par plusieurs aspects :

- Les ABC sont réellement « **portés** » **par les collectivités**. Ce sont les élus et les services communaux qui animent le comité de suivi, gèrent le budget, coordonnent des programmes d'animations, d'inventaires... avec l'appui constant des agents du Parc national ;
- **Le PNC apporte son conseil** à chaque étape de la démarche, contribue à certaines actions en mobilisant ses équipes (animations, inventaires, gestion des données, fourniture de modèles, relai de la communication...) et organise un partage d'expériences entre les projets (13 communes ABC en 2019) ;
- La **mobilisation des forces vives du territoire** (associations locales diverses, acteurs naturalistes, ou du domaine de l'EEDD, bénévoles), autour de la municipalité, est l'une des clés de la réussite des projets ;
- Les démarches visent à toucher un **large public** (habitants, élus et acteurs socioéconomiques...), accordent une large place à l'**expérimentation** et à la **participation citoyenne** ;
- Enfin, **le rapport de restitution n'est pas une fin en soi**. Les 3 années d'actions doivent permettre de tisser des liens et de constituer les germes d'une action collective qui se poursuivra après l'ABC.

# Contexte communal

## 1. Présentation de la commune

### 1.1 Cadre administratif et socio-économique



#### Saint-Martin-de-Lansuscle

Communauté de communes des Cévennes du Mont Lozère  
Canton du Collet-de-Dèze  
Département de la Lozère  
Région Occitanie



**Superficie : 1 805 ha** (18,05 km<sup>2</sup>)



**Population : 191 habitants**

Soit 11 habitants/km<sup>2</sup>

Gentilé : Lansusclais

#### Localisation

La commune de **Saint-Martin-de-Lansuscle**, se situe dans le sud-est du département de la Lozère, en région Occitanie, entre les coordonnées extrêmes 3° 43' 2,356" - 3° 46' 51,222" de longitude Est et 44° 11' 24,986" - 44° 14' 50,208" de latitude Nord.

Il s'agit d'une **commune rurale**, « hors attraction des villes », dont le bourg principal (Saint-Martin-de-Lansuscle) se situe à 17,5 km au sud-est de Florac (sous-préfecture de la Lozère), à 16 km au nord-ouest de Saint-Jean-du-Gard et à 28 km au nord-nord-ouest d'Alès (sous-préfecture du Gard).

Elle fait partie de la **Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère**. Elle est bordée au nord par la commune de Cassagnas, à l'Est par Saint-Germain-de-Calberte, au sud par Sainte-Croix-Vallée-Française et à l'Est par Molézon et Barre-des-Cévennes.

**Saint-Martin-de-Lansuscle s'inscrit pour 46,7% de sa superficie dans la zone cœur du Parc national des Cévennes** (8 459 ha), le reste étant en aire d'adhésion.

#### Population

D'une superficie de **18,05 km<sup>2</sup>**, la commune accueillait **191 habitants en 2019** (source : Insee, 2019), soit une densité de population de **11 habitants/km<sup>2</sup>**, sensiblement inférieure à la moyenne départementale (14,9 hab./km<sup>2</sup>) et 10 fois moindre qu'au niveau national (106 hab./km<sup>2</sup>).

Comme la majorité des communes cévenoles, la commune a connu un **fort exode rural** amorcé au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Après un **maximum de 718 habitants en 1821**, la population a ensuite diminué de façon quasi continue à partir de la fin des années 1850 jusqu'à atteindre un **minimum de 99 âmes en**

**1982**. Une légère recrudescence est observée à la fin des années 1990 et au début des années 2000, pour se stabiliser depuis 2010 autour de 190 habitants (source : base Cassini puis INSEE à partir de 2006).

#### Logements et urbanisme

La base de données BD Topo® de l'IGN cartographie 410 bâtiments sur le territoire communal, répartis en une **quarantaine de hameaux habités**, une quinzaine de bâtiments isolés sans toponyme et une demi-douzaine de sites ruinés (le Mas, Rondevès, Campdomergues, Serreméjane, Villeneuve, le Cambou). Le bourg de Saint-Martin-de-Lansuscle est le plus important de la commune, suivi (par nombre décroissant de bâtiments) par Malafosse, Fabrègues, le Plan, Nogaret, le Serre, Bousses, la Coste, Andissac, Bèzenet, Malaussette, etc...).

Abstraction faite des logements vacants (12%), les logements se distribuent en parts égales entre les **résidences principales** et les **résidences secondaires** (44%). Il s'agit essentiellement (94%) de **maisons, majoritairement anciennes** puisque construites avant 1919 (62%), et dont les occupants sont majoritairement propriétaires (67%).

Les **actifs** représentent 73% de la population, dont 55% ont un emploi et 18% sont chômeurs. Les premiers travaillent pour moitié en dehors de leur commune de résidence. Les 27% d'inactifs rassemblent 7% d'élèves et étudiants, 4 % de retraités ou préretraités et 16% d'inactifs « autres ».

#### Contexte socio-économique

Hors agriculture, les **principaux secteurs d'activité** sont la construction (19%), le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (19%), les activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services (19%). L'administration, la fonction publique et l'action sociale, l'information et la communication et les autres activités de services rassemblent l'essentiel des autres actifs à parts égales pour ces trois catégories (12,5%).

Le **tourisme** est un important vecteur d'activité, les visiteurs ayant à disposition pour logement des résidences secondaires, des gîtes, des chambres d'hôte ou un accueil à la ferme. En revanche, la commune n'accueille pas de campings ou d'hébergements collectifs (résidence de tourisme, village vacances, auberge de jeunesse) (source : Insee, 2019).

De l'ancien et important passé agricole ne reste que quelques agriculteurs et co-exploitants, qui sont essentiellement des **éleveurs caprins** fournissant du lait de chèvre (pour le Pélardon notamment), et des petits producteurs en **polyculture** (chèvre, légumes, volaille) ainsi que des **apiculteurs**. Leur activité est

essentiellement concentrée autour des hameaux dispersés sur le territoire, comme le révèle la distribution des rares milieux ouverts sur la commune. Quelques toponymes correspondant à des sites ruinés (château, bergeries...) témoignent également d'une pression anthropique autrefois bien plus importante.

La présence humaine est aujourd'hui également marquée par de **nombreuses pistes forestières** pour l'exploitation sylvicole et la production de châtaignes (castanéiculture).

Les **activités de prélèvement et de loisirs** les plus importantes sont la chasse, la pêche, la randonnée et à la cueillette des champignons, cette dernière pratique induisant une fréquentation surtout concentrée sur la saison automnale.

## 1.2 Milieu physique

### • Géologie et géomorphologie

En plein dans le domaine géologique des Cévennes schisteuses, le sous-sol de Saint-Martin-de-Lansuscle est relativement homogène, composé essentiellement de **micaschiste, schiste noir et quartzite** (carte 1). Ces roches métamorphiques, les plus anciennes des Cévennes, affleurent sur plus de 96% du territoire communal. Elles ont pour origine des sables et argiles déposés il y a plus de 500 millions d'années au Cambrien (= début de l'ère primaire) dans un océan peu profond séparant le Gondwana d'un microcontinent nommé Armorica (incluant la Bretagne actuelle). Au fil des millions d'années, ces sédiments se sont transformés en roches sédimentaire, elles-mêmes transformées dans la croûte terrestre sous l'effet de conditions de températures et de pressions différentes de celles qui les ont vu naître (= métamorphisme), conduisant à la formation de ces roches typiquement feuilletées et/ou plissées que sont les schistes. Les **métarhyolites** sont des roches d'origine volcanique (rhyolites), également transformées par métamorphisme ; elles sont observables dans le tiers nord de la commune le long de certaines **failles** orientées selon un axe principal nord-ouest / sud-est. Ces roches volcaniques métamorphosées affleurent sur environ 1,9% du territoire communal.

Au nord-ouest de la commune, dans le secteur de Montbioudou / le Mas / les Molières, affleure sur une trentaine d'hectares une zone d'**éboulis de pierrailles** à blocs anguleux, dépôts sédimentaires d'âge quaternaire, sur des versants exposés au sud-sud-ouest.

### • Unités paysagères

Saint-Martin-de-Lansuscle s'inscrit en plein dans **l'unité paysagère dite les « Cévennes des serres et des valats »** selon l'atlas du Parc national. Ce paysage se caractérise par un relief composé d'une succession de crêtes acérées (les « serres ») et de pentes marquées délimitant des vallées sculptées en V par l'érosion (« les valats »).

### • Relief

Les altitudes sont comprises entre **370 m** au sud-est de la commune (Gardon de St-Martin à la sortie du territoire communal) et **1160 m au Mont Mars**, au nord de la commune, dans la forêt domaniale de Fontmort (carte 2), soit un **dénivelé maximal de 790 mètres** à l'échelle communale.

Si **l'altitude moyenne est de 880 mètres**, la classe d'altitude dominante est celle comprise entre **500 et 650 mètres** (52% des altitudes dans le périmètre communal), suivie des classes [650-800[ (32%) et [800-950[ (13%). La classe d'altitude la plus basse [350-500[ présente une surface topographique égale à celle des deux classes les plus hautes [950-1250[ (environ 12%).

Contrairement à de nombreuses autres communes cévenoles, les zones habitées ne sont pas concentrées aux altitudes les plus basses (le long des gardons en fond de vallée), mais suivent la topographie et les classes d'altitude dominantes (fig. 1). Aucun bâtiment habité n'est habité au-delà de 950 mètres d'altitude.

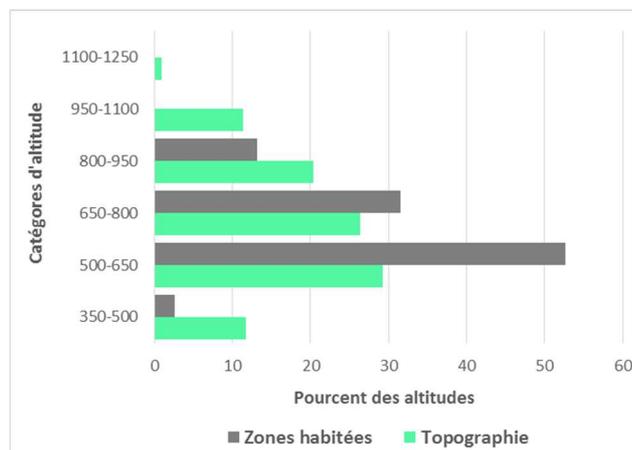


Figure 1. Distribution du relief et des zones habitées par classe d'altitude.

### • Hydrographie

Saint-Martin-de-Lansuscle s'inscrit en totalité dans le **bassin versant Rhône-Méditerranée**. Son périmètre correspond principalement à la tête du bassin versant du **Gardon de St-Martin**, qui draine 78% du territoire communal.

La bordure Est de la commune inclut la rive droite du bassin versant du **ruisseau des Croses**, qui forme la frontière administrative avec Saint-Germain-de-Calberte. Ce ruisseau rejoint le Gardon de St-Martin-de-Lansuscle au point le plus en bas de la commune. Enfin la partie sud du territoire communal correspond à la tête de bassin du Valat de la Bessède, qui est un affluent du **Gardon de Sainte-Croix**. Cette rivière, dont le cours est parallèle à celui du Gardon de St-Martin sur la plus grande partie de son linéaire, mêle ses eaux à celles du Gardon de Saint-Martin près de la frontière sud-est du département de la Lozère, sur la commune de St-Etienne-Vallée-Française.

Tous les cours d'eau s'écoulant sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle prennent leur source dans

le périmètre de la commune (en rive droite uniquement pour le ruisseau des Croses).

Selon le référentiel hydrographique BD Carthage, **ces cours d'eau totalisent un linéaire de 33,9 km**, dont 12,8 km correspondent à des ruisseaux et rivières permanentes, et 21,0 km à des écoulements intermittents. Il en résulte une densité de cours d'eau normalement élevée pour une région montagneuse, de **1,8 km linéaire / km<sup>2</sup>** (0,7 km/km<sup>2</sup> pour les écoulements permanents).

Le **régime hydrologique** de ces cours d'eau est de type **pluvial cévenol**, avec des hautes eaux hivernales principalement d'origine pluviale. Les pluies de printemps et la fonte des neiges au même moment sur les crêtes du Plan de Fontmort, de même que les fortes pluies cévenoles d'automne peuvent provoquer une hausse subite des débits.

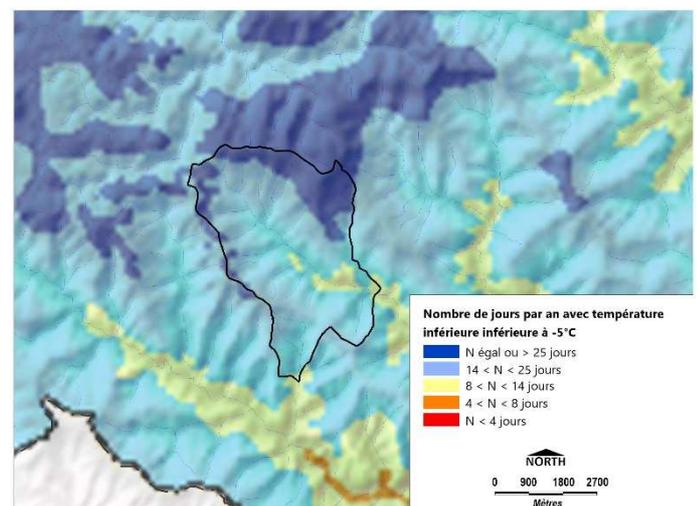
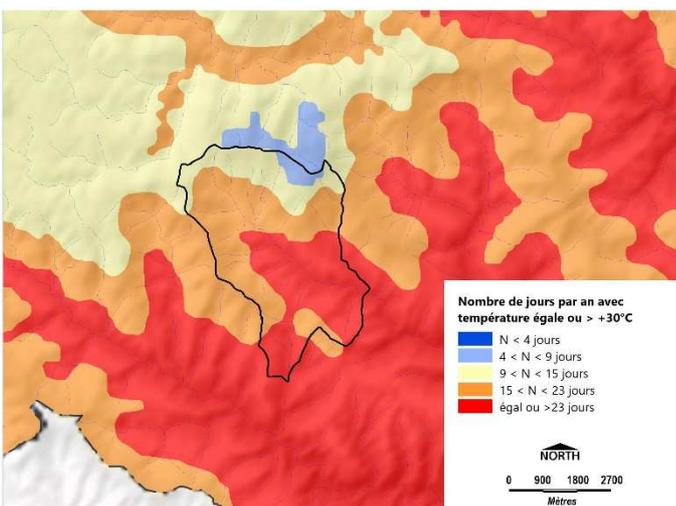
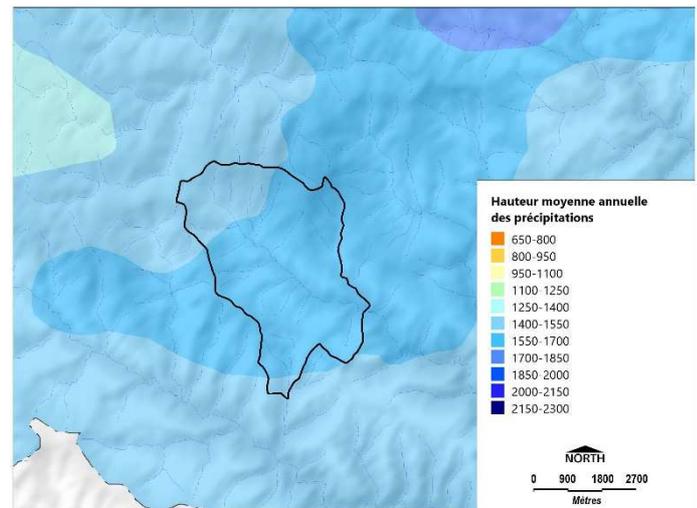
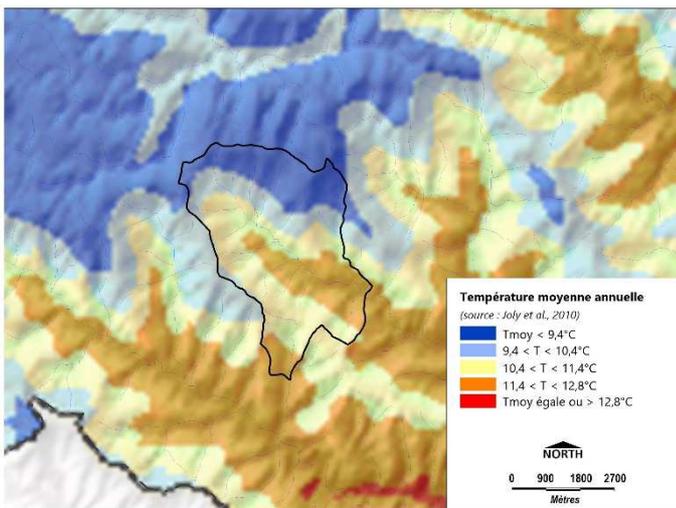
### • Climat

La région de Saint-Martin-de-Lansuscle se situe en bordure de la **zone climatique méditerranéenne**, dont les caractéristiques sont nettement atténuées par l'altitude. **La température moyenne annuelle est de 12,6°C**. Les moyennes mensuelles maximale sont d'environ 28°C en juillet, et minimale d'environ 1°C en

janvier. La température excède +30°C plus de 23 jours par an sur près de la moitié du territoire, mais seulement entre 4 et 9 jours par an sur les crêtes en limite nord de la commune. La température est inférieure à -5°C entre 14 et 25 jours sur la plus grande partie du territoire, et plus de 25 jours sur les crêtes.

**La hauteur des précipitations est importante, puisque comprise entre 1 550 et 1 700 mm par an**, avec des pluies principalement distribuées de septembre à mai et plus importante en automne qu'en hiver ou au printemps (source : Joly et al., 2010, période 1971-2000).

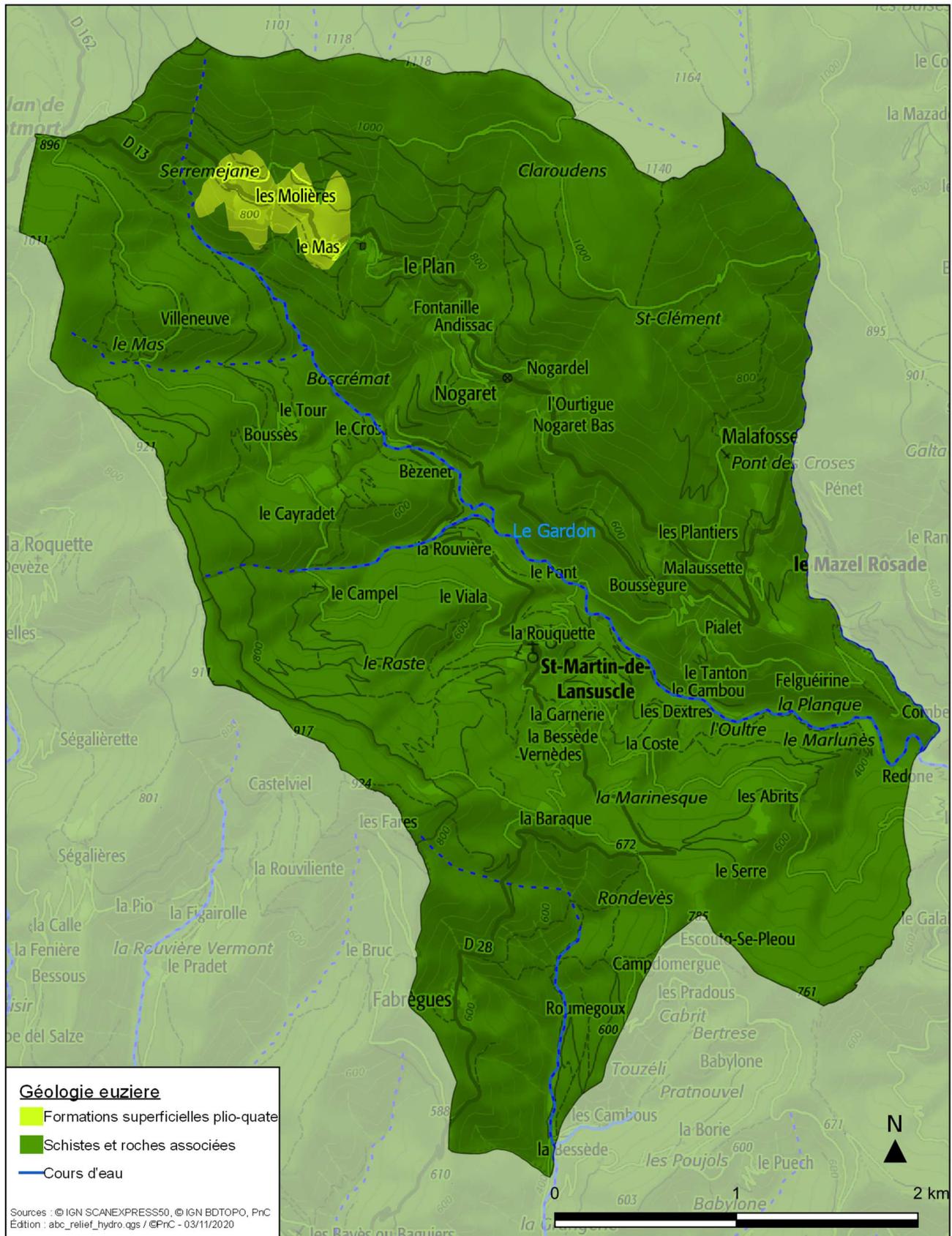
Au final, ces caractéristiques définissent un climat dont les grands traits sont des **hivers plutôt doux** (aux plus basses altitudes), une **sécheresse estivale marquée** et de **fortes précipitations de l'automne au printemps**. Les orages d'automne peuvent causer des crues violentes lors des pluies diluviennes (« épisodes cévenols »). De fait, la commune est exposée aux **risques naturels d'inondation** et a été quatre fois l'objet d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis 1982 : trois fois pour inondations et coulées de boues et une fois après une tempête (source : Wikipédia).





Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

## Géologie

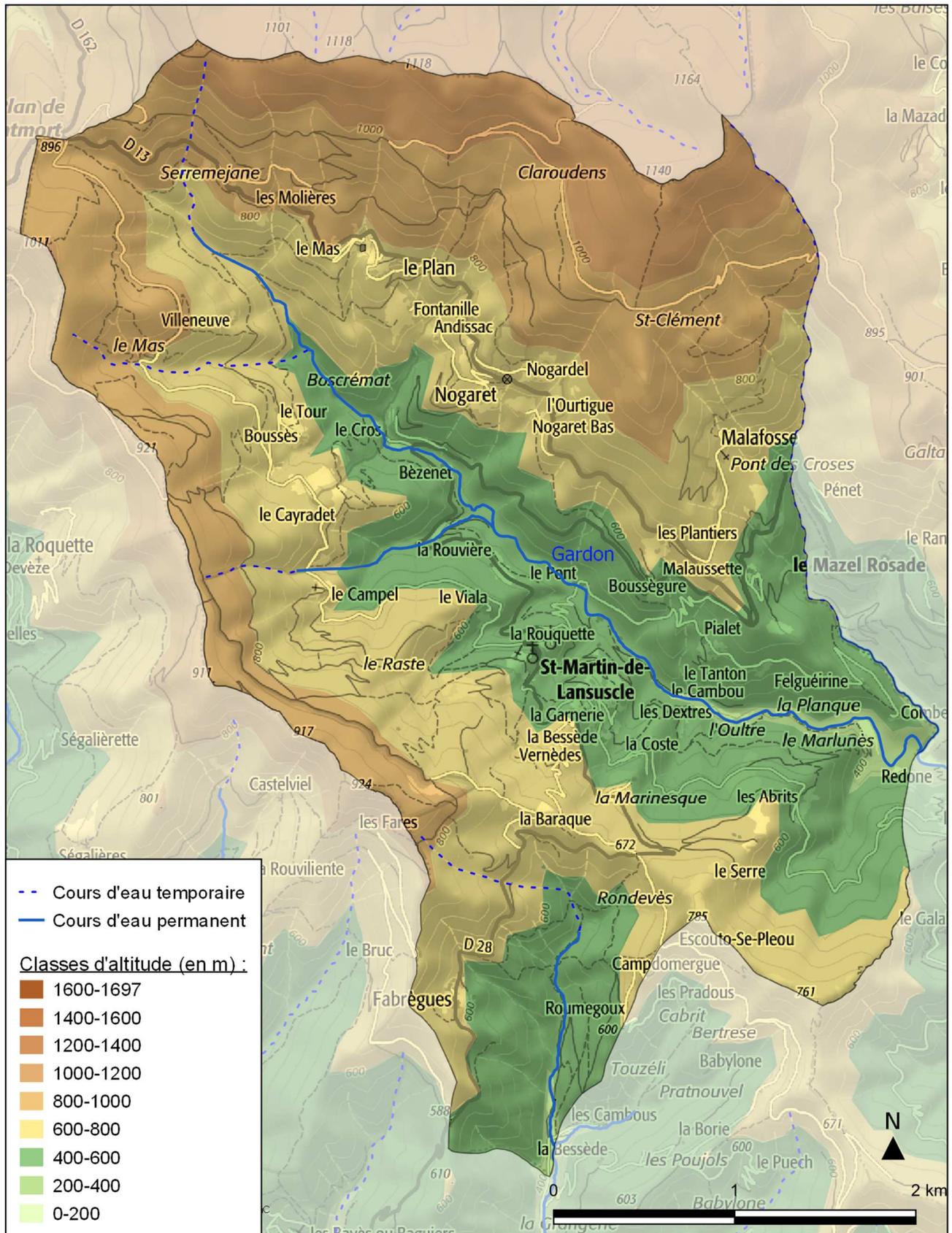


Carte 1.- Géologie



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

## Relief et hydrographie



Carte 2.- Relief et hydrographie

### 1.3 Occupation des sols

L'occupation du sol désigne la couverture physique ou biologique de la surface des terres émergées et le type d'usage (ou de non usage) qui en est fait par l'Homme.

L'analyse suivante du paysage sur le territoire de la commune se fonde sur les résultats de l'inventaire européen Corine Land Cover. Cette base de données européenne est un inventaire biophysique à l'échelle 1/100 000 de l'occupation des sols à partir de l'interprétation visuelle d'images satellite. Cette cartographie s'organise en unités homogènes d'une surface minimale de 15 à 25 ha, désignées selon une nomenclature en 44 classes. En France, cet inventaire a été réalisé en 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018.

Sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle, les inventaires Corine Landcover réalisés de 1990 à 2018 identifient 6 classes d'occupation du sol qui sont (**carte 3**) :

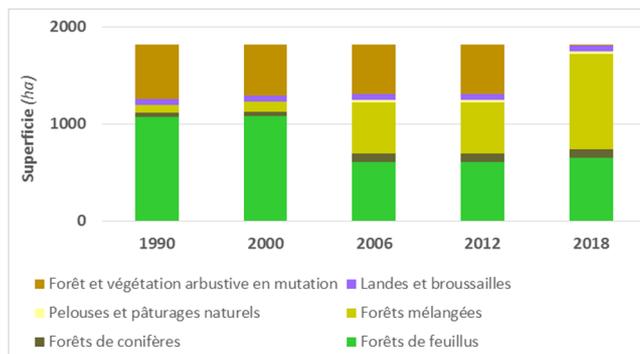
- les milieux aménagés ou urbanisés
- les surfaces herbacées
- les landes et formations arbustives
- les forêts de feuillus
- les forêts de conifères
- les forêts mélangées

Le **tableau 1** et la **figure 2** présente la distribution de chaque catégorie d'habitat sur le territoire communal depuis 1990. On note ainsi d'importants changements de la couverture végétale entre 1990 et 2018, dont :

- une **forte diminution des zones de « forêt et végétation arbustive en mutation »** (-99%) qui traduit soit une dégradation, soit une colonisation du terrain par la forêt ;
- une **diminution importante** (-40%) **de la superficie des « forêts feuillues »** ;
- une **stabilité des zones de « landes et broussailles »** (+4%), soit des formations végétales basses et fermées composées principalement de ligneux tels que buissons, arbustes, buis, bruyères, ronces, genêts, genévriers, cytises, etc.
- une **forte augmentation de la superficie des « forêts de conifères »** (+ 93%)
- une **très forte augmentation de la superficie des « forêts mélangées »** (+ 1 157%).

**Tableau 1.-** Superficie (en ha et en % du territoire communal) des habitats inventoriés sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle selon le référentiel Corine Landcover (années 1990 et 2018)

Intitulé	1990	2000	2006	2012	2018	Evolution 1990-2018
Forêts de feuillus	1073,4	1079,5	608,9	608,8	648,6	- 39,6 %
Forêts de conifères	44,9	44,9	86,8	86,8	86,8	+ 93,2 %
Forêts mélangées	78,4	107,4	521,5	521,5	985,7	+ 1 157,2%
Pelouses et pâturages naturels	0,0	0,0	25,5	25,5	25,5	(+ 25,5 ha)
Landes et broussailles	61,4	61,4	64,0	64,1	64,1	+ 4,3 %
Forêt et végétation arbustive en mutation	557,4	522,3	508,8	508,8	4,9	- 99,1 %
						<b>1 815,6 ha</b>



**Figure 2.-** Evolution de l'occupation des sols sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle d'après les inventaires Corine Landcover réalisés en 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018.

L'évolution du paysage de Saint-Martin-de-Lansuscle montre donc depuis 1990 une forte diminution des milieux en cours de « mutation » et de la superficie occupée par les feuillus, au profit d'une dynamique d'enrésinement qui se traduit par un presque doublement de la superficie des boisements de résineux (5% de la superficie communale en 2018) mais surtout par une multiplication par 12,5 de la superficie des boisements mixtes qui occupent en 2018 plus de 985 ha, soit 54% de la superficie communale. Cette extension de la forêt de l'enrésinement résulte probablement d'une extension du Pin maritime, espèce introduite colonisatrice et à tendance envahissante dans les milieux anciennement ouverts.

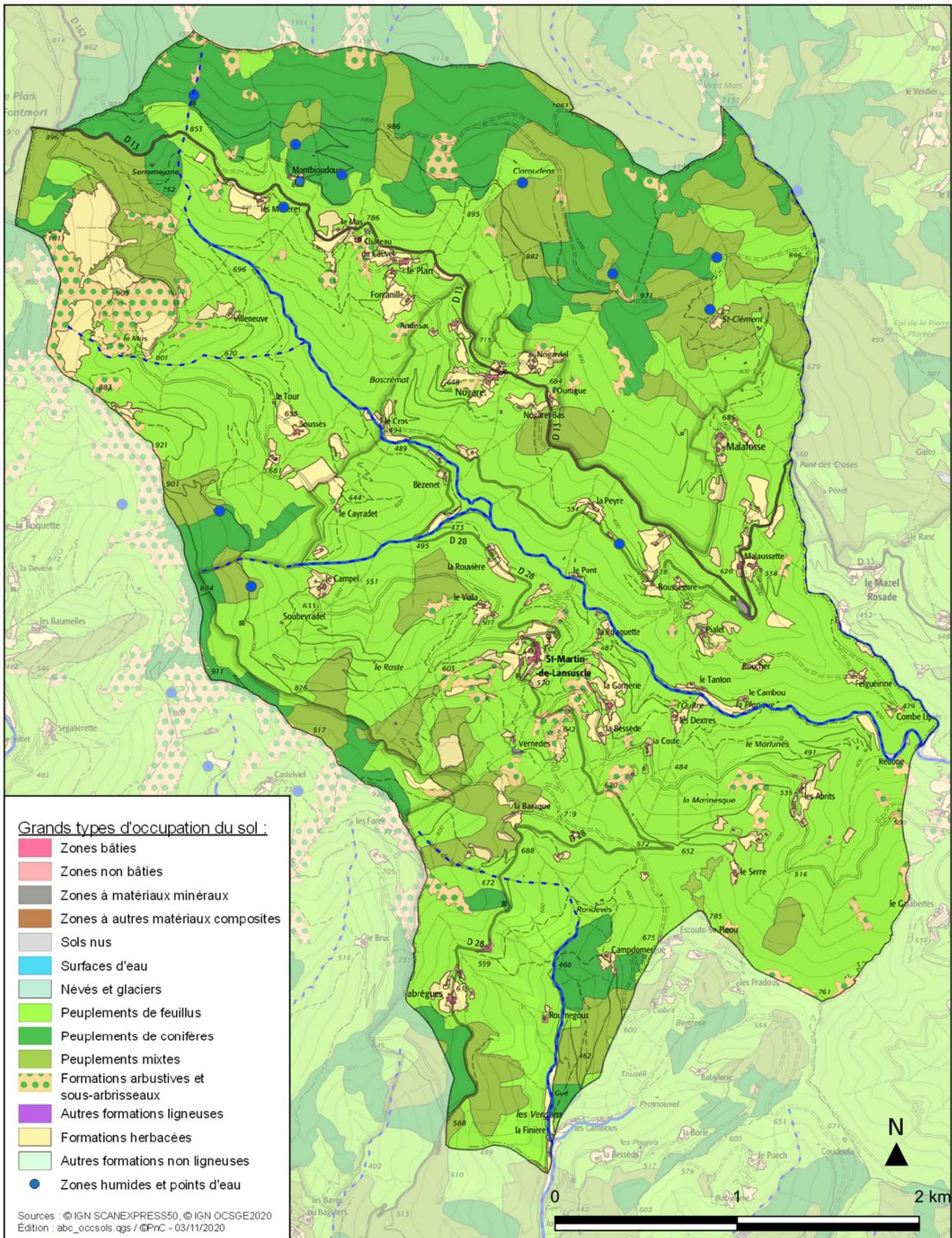
Une analyse diachronique plus ancienne est possible grâce à la consultation de photos aériennes anciennes (source: <https://remonterletemps.ign.fr/>). Les **cartes 4 et 5** montre les orthophotographies datées de 1950 et de 2018 dans le même secteur de Nogaret et du Plan au nord de la commune.

La comparaison de ces vues aériennes révèle une **extension spectaculaire des zones boisées, au détriment d'un paysage qui était majoritairement ouvert (pelouses et sol nu) après-guerre**. Cette évolution est une conséquence directe de l'important exode rural survenu dans ce bassin de vie après-Guerre. Elle résulte en effet de l'abandon de ces terrains au relief difficile et peu mécanisable par l'agriculture (éleveurs) et par les habitants qui pratiquaient une polyculture-élevage de subsistance, et partis vers les villes et les mines à la recherche de meilleures conditions de vie.



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

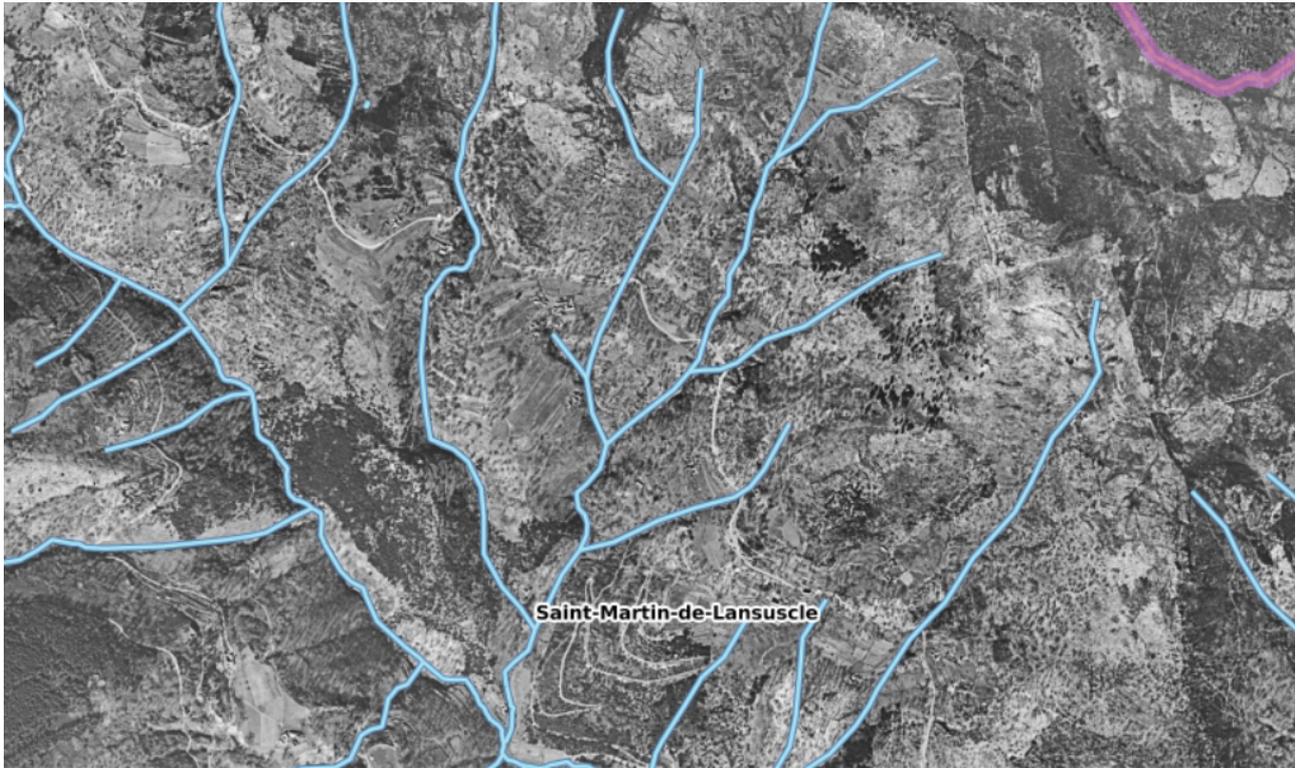
## Occupation globale des sols



Carte 3 : Occupation du sol

Cartes 4 et 5 : Evolution des milieux au nord de la commune selon les vues aériennes de 1950 (photo du haut) et de 2018 (photo du bas) (source géoportail.fr / IGN)

1950-1965



2018



## 2. Dispositifs destinés à protéger la biodiversité

Au fil du temps de nombreux passionnés, bénévoles ou salariés d'associations, universitaires, agents de l'administration... ont étudié le patrimoine naturel des différents territoires. Ces connaissances ont permis à certains espaces d'être identifiés comme particulièrement remarquables et, pour certains, de bénéficier de démarches de protection et de mise en valeur. Les paragraphes suivants dressent une liste des principaux zonages résultant de ces inventaires.



Le *Lucane cerf-volant* est une espèce « d'intérêt communautaire » citée dans l'annexe II de la directive « Habitats » (photo J. Touroult)

### ▪ Les engagements internationaux

#### Sites Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 représente la contribution de l'Union Européenne à la lutte contre l'érosion de la biodiversité au niveau mondial (consécutivement au sommet de la Terre de Rio en 1991).



Ces espaces accueillent des espèces et des habitats naturels rares et/ou menacés sur le continent européen qui sont listés dans les annexes de deux directives européennes :

- la directive « **Oiseaux** » qui permet la désignation de **Zones de protection spéciale** (ZPS) pour la protection de l'avifaune sauvage ;
- la directive « **Habitats, faune, flore** » qui permet la mise en place des **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC) pour la protection des habitats et des espèces menacées (faune, flore, fonges) autres que « Oiseaux ».

Les espèces citées à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » et à l'annexe I (habitats) ou II (espèces autres que « oiseaux ») de la directive « Habitats » sont dites « **d'intérêt communautaire** ».

En France, chaque site Natura 2000 est doté d'une structure animatrice (collectivité ou établissement public en général) qui mène des actions de sensibilisation, des inventaires, et **assiste les acteurs locaux pour monter des contrats**

**favorisant le maintien ou le développement de bonnes pratiques** (agricoles et forestières notamment) en faveur des espèces d'intérêt communautaire.

La démarche Natura 2000 est avant tout contractuelle mais des plans, projets, programmes ou manifestations (**PPPM**) peuvent être soumis à une **évaluation des incidences sur Natura 2000** s'ils sont susceptibles d'affecter l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire présentes dans ces sites Natura 2000.

Pour connaître la liste des activités concernées et bénéficier de conseils et de données naturalistes, il est préférable de contacter, en amont d'un projet, la structure en charge de l'animation du site Natura 2000 ou la DDT de la Lozère.

Le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle est intersecté par **3 sites Natura 2000 (carte 6)** :

- un site désigné au titre de la Directive « Oiseaux » : la **ZPS « Les Cévennes »**, dont le périmètre correspond à la zone cœur du Parc national des Cévennes (que la commune intersecte sur 46,7% de sa superficie) ;
- un site désigné au titre de la Directive « Habitats », la ZSC nommée « **Vallée du Gardon de Mialet** » qui intègre presque toute la commune sauf sa bordure nord, soit 94% de sa superficie ;
- le site « **Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente** », proposé au titre de la directive « Habitats », intersecte l'extrémité nord-ouest de Saint-Martin-de-Lansuscle, sur une superficie de 8,5 ha, soit 0.5% du territoire communal.

#### Pour plus d'informations :

- ☞ ZPS des Cévennes : PNC Chargé de missions biodiversité: [yann.dissac@cevennes-parcnational.fr](mailto:yann.dissac@cevennes-parcnational.fr)
- ☞ ZSC Vallée du Gardon de Mialet : Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère : [naturamialet.chg@orange.fr](mailto:naturamialet.chg@orange.fr)
- ☞ ZSC Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente : Communauté de Communes Gorge-Causse-Cévennes : [david.lazin@ccgcc48.fr](mailto:david.lazin@ccgcc48.fr)

#### Programmes de l'UNESCO :

- En 1985, le Parc national des Cévennes a été désigné par l'Unesco « **Réserve de biosphère** ». Les **Réserves de Biosphère** couvrent des écosystèmes ou des combinaisons d'écosystèmes dont la valeur et la qualité sont reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO (*United Nations for Education, Science*

and Culture Organisation) sur « **L'Homme et la Biosphère** » (ou MAB : Man and Biosphère) ;

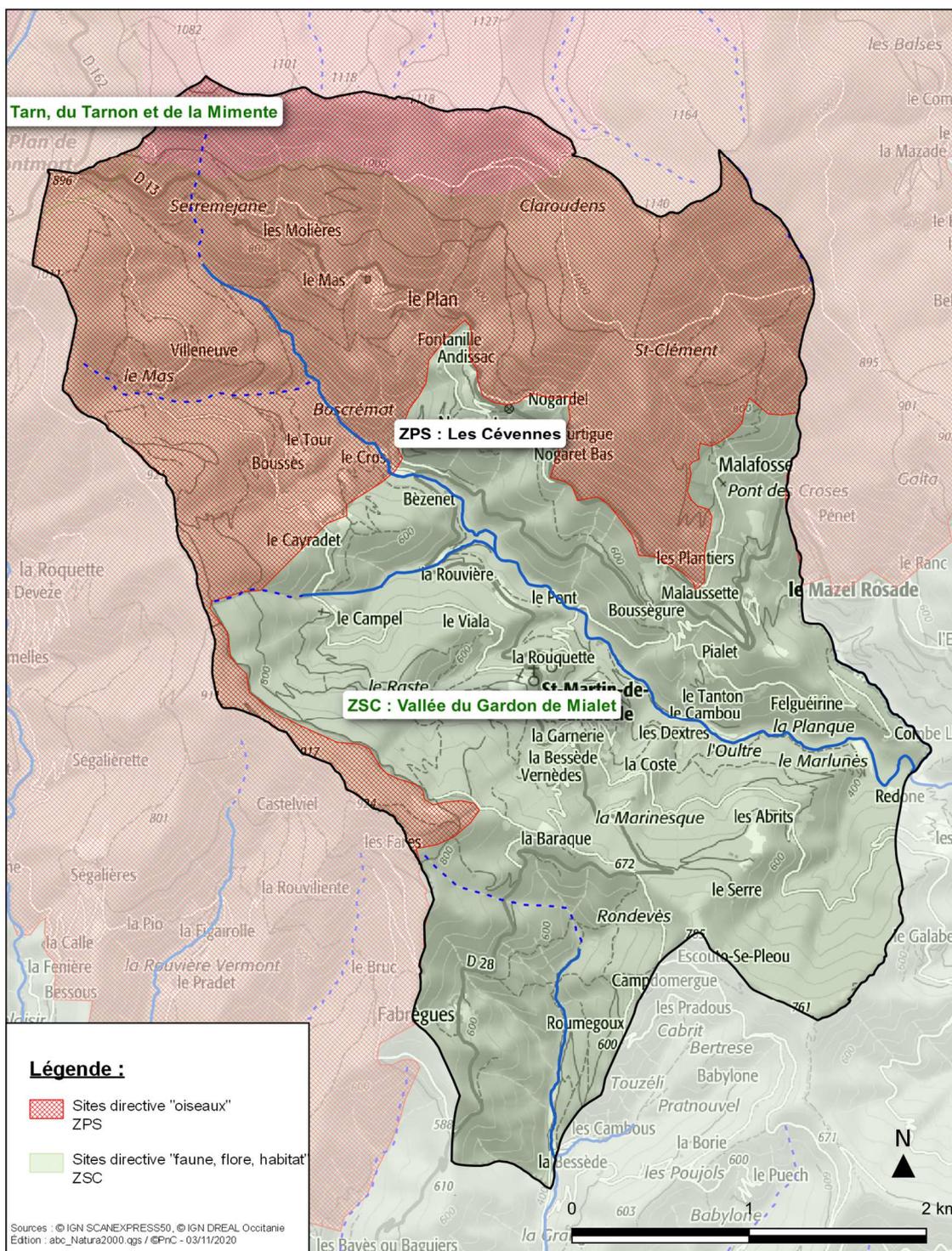
- o **Bien Unesco** : En 2011, les « paysages culturels agropastoraux méditerranéens » des Causses et des Cévennes ont été inscrits sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco**. La valeur des pratiques d'élevage multiséculaires de ces

territoires est ainsi reconnue, de même que les savoir-faire et les traditions associés. Le PNC a pour responsabilité la gestion de 71% du « bien ». Il travaille avec l'Entente Interdépartementale Causses - Cévennes pour gérer et protéger ce territoire d'exception.



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

## Sites Natura 2000



Carte 6 : Les sites Natura 2000

## ▪ Le parc national des Cévennes

Un **Parc national** est un territoire dont les **patrimoines naturel, culturel et paysager** sont jugés **exceptionnels**.



Afin de les préserver et de mettre en œuvre une gestion adaptée, ces territoires sont confiés à un établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Écologie.

**Le Parc national des Cévennes est l'un des onze parcs nationaux de France.** Il a été créé en 1970 et s'étend sur trois départements : la Lozère, le Gard et l'Ardèche. Il est, en métropole, le seul parc national de moyenne montagne et l'un des rares dont la population permanente est significative dans le cœur.

Comme tous les parcs nationaux français, le PNC se compose de deux zones :

### ○ Le cœur – un joyau à protéger

Cette zone concentre les patrimoines naturel, culturel et paysager les plus rares. Sa superficie est de 938 km<sup>2</sup> et concerne 47 communes. Pour protéger ce territoire, une **réglementation spécifique** s'applique. Ces règles encadrent les activités humaines pour limiter les pressions sur le milieu naturel, encourager les comportements respectueux de l'environnement et préserver la beauté et le caractère du Parc.

### ○ L'aire d'adhésion – un territoire de projets

Elle recouvre des territoires ayant une grande proximité à la fois biogéographique et culturelle avec le cœur. Elle est constituée des 113 communes qui ont adhéré à la charte du Parc national. Dans cette zone, l'établissement public accompagne des projets de développement compatibles avec les objectifs de protection et dans une logique de solidarité avec le cœur. **La réglementation spéciale du cœur ne s'y applique pas.**



Les actions du Parc national s'inscrivent dans le cadre d'une « **Charte 2013 - 2028** » **construite avec les communes et les acteurs du territoire**. Ce document fixe les objectifs de protection et précise les modalités d'application de la réglementation en zone cœur. Il définit également des orientations de préservation, de développement durable et de mise en valeur du territoire dans sa globalité (cœur et aire d'adhésion).

**Une carte des vocations du Parc national traduit géographiquement les grands axes stratégiques de la charte sur la commune (carte 7).**

La moitié nord du territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle (46,7% de la superficie communale) est concernée par la **zone « cœur » du parc national** et sa réglementation. Le reste de la commune est en « **aire d'adhésion** » (carte 7).

Relativement à la « Charte 2013-2028 », le territoire est concerné par l'axe stratégique « **Zone d'intérêt patrimoniale majeur en dehors du cœur** » sur toute la partie hors cœur du parc.

En 2013, la municipalité a adhéré à la charte du Parc et s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs réflexions avec l'aide de l'établissement public du parc :

- intégrer la biodiversité dans la planification de l'urbanisme (PLUI existant) ;
- réalisation d'un ABC ;
- lancement d'un programme de reconquête agricole et pastorale ;
- contribution à l'entretien et à la mise en valeur de la Voie royale et de la villa St Clément ;
- mise en place d'une extinction de l'éclairage nocturne et valorisation du ciel étoilé ;
- mise en place d'une démarche d'innovation en lien avec le bâti pour l'adaptation au changement climatique ;
- promotion de la technique de construction en pierre sèche.

Pour plus d'informations :

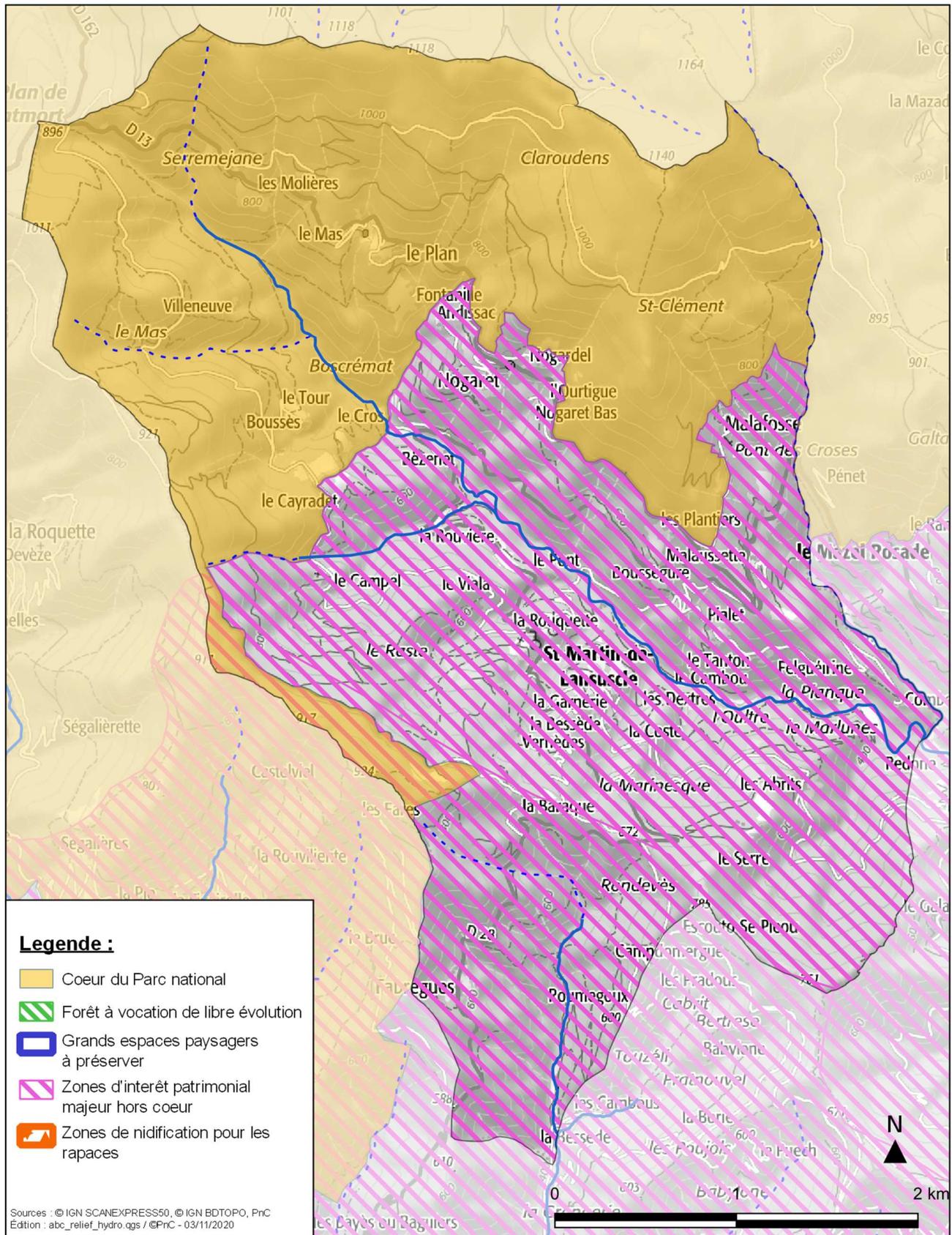
☞ Parc national des Cévennes  
<https://www.cevennes-parcnational.fr>

Délégué territorial :  
[matthieu.descombes@cevennes-parcnational.fr](mailto:matthieu.descombes@cevennes-parcnational.fr)



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

## Charte du Parc national des Cévennes / carte des vocations



Carte 7 : Les zonages à enjeux de la charte du Parc national des Cévennes

## ▪ Les Inventaires et outils de protection du patrimoine naturel

### Les ZNIEFF :

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont le fruit d'un inventaire national réalisé dans toutes les régions et tous les départements de France y compris l'outre-mer. C'est un outil de « **porter à connaissance** » accessible à tous, qui contribue à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans tous les projets d'aménagement et de planification du territoire. Aucune réglementation particulière ne s'y applique (autre que le droit « commun » concernant tout le territoire français, en incluant la protection stricte de certaines espèces...) mais ils doivent être **pris en compte** dans les projets et documents d'aménagement (PLU, SDAU, SDAGE, SAGE...) et dans les décisions des administrations sous peine d'une annulation de ces projets et documents.

Il existe deux types de ZNIEFF:

- les **ZNIEFF de type I** correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquables, de superficies généralement limitées, et donc particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement écologique des milieux. Ces deux ZNIEFF abritent trois espèces de faune remarquables (Ecrevisse à pattes blanches, Castor d'Europe, Couleuvre d'Esculape) mais surtout des espèces végétales rares ou menacées, dont des plantes à fleur (Orchis punaise, Spiranthe d'été, Marguerite vert-glauque, Réséda de Jacquin, Trèfle de Ligurie, Trèfle raide, Gagée de Bohême, Héliantheme en ombelle...) mais aussi des fougères et apparentées (Cheilanthes d'Espagne, Isoète de Durieu, Ophioglosse des Açores).
- o les **ZNIEFF de type II**, constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Saint-Martin-de-Lansuscle est concernée par une ZNIEFF de type II et deux ZNIEFF de type I (**carte 8**) :

- o **2 ZNIEFF de type I nommées :**
  - « Versant sud du Gardon de Sainte-Croix »
  - « Vallée du Gardon de Saint-Martin »

Ces zones totalisent une superficie d'environ 305 ha, soit **17% du territoire communale**.

- o **Une ZNIEFF de type II** nommée « Hautes vallées des Gardons ».

### Pour plus d'informations :

☞ DREAL Occitanie, service Biodiversité  
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>

☞ Cartographie : [www.picto-occitanie.fr](http://www.picto-occitanie.fr)

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

La politique des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** relève depuis 1985 de la compétence des Conseils départementaux. Cette politique vise à préserver la qualité des sites, des paysages, des habitats naturels et des champs naturels d'expansion des crues. Cette politique est financée depuis 2012 par une partie de la taxe d'aménagement (entre 0 et 2,5% de cette taxe selon le vote du conseil départemental) pour signer des conventions de gestion et mener des actions d'acquisition, de gestion et d'ouverture au public de milieux naturels remarquables (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel). Cette

La commune de Saint-Martin-de-Lansuscle est concernée par deux ENS (**carte 9**) nommées :

- o Le Gardon de Saint-Martin
- o Les estives collectives du Parc des Cévennes».

politique peut également soutenir des porteurs de projet comme les communes.

### Pour plus d'informations :

☞ Conseil départemental de Lozère, <https://lozere.fr>  
Contact : [slagloire@lozere.fr](mailto:slagloire@lozere.fr)



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle  
Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique  
(ZNIEFF)

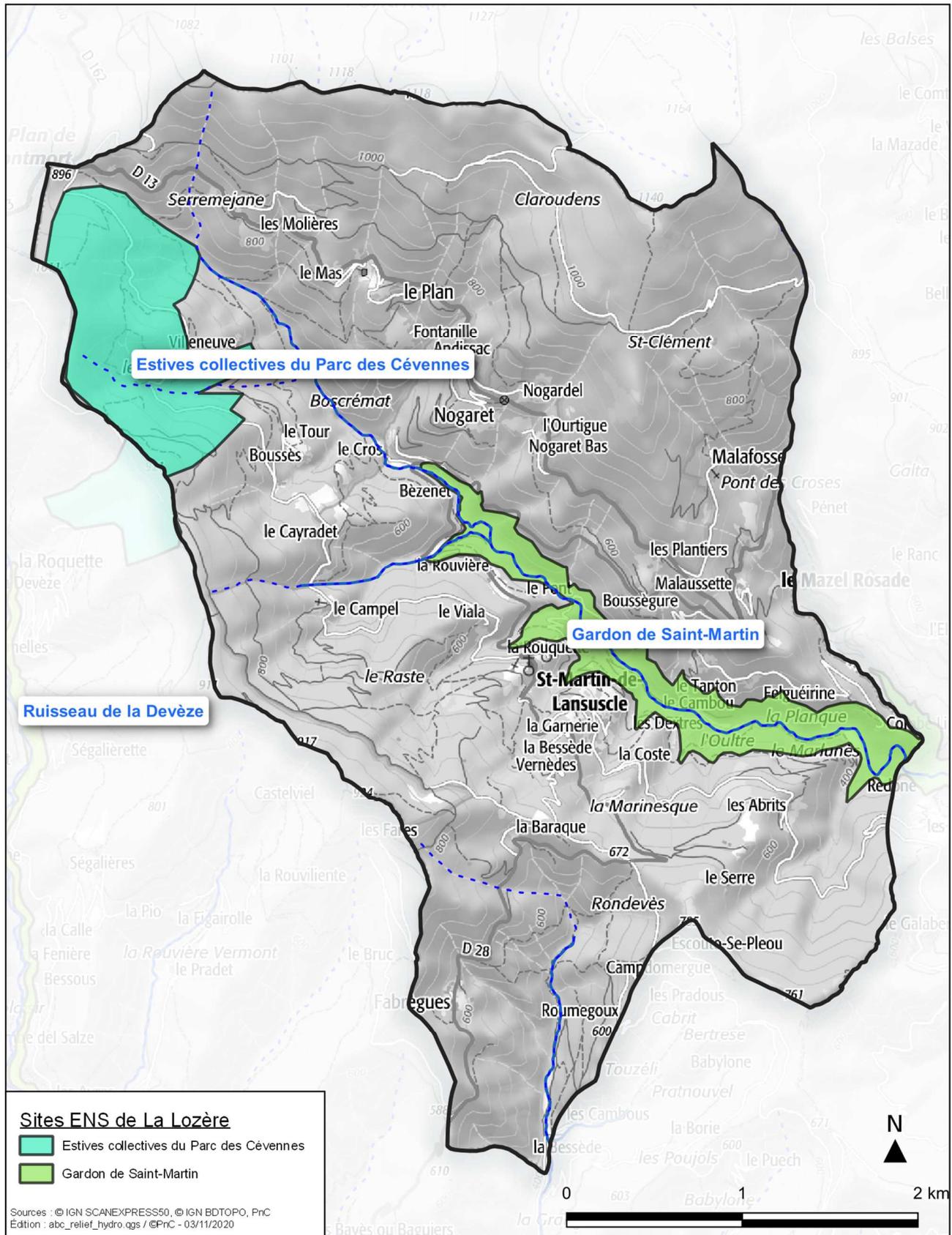


Carte 8 : ZNIEFF présentes sur le territoire



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

## Espaces naturels sensibles (ENS)



Carte 9.- Espaces Naturels Sensibles présents sur le territoire

### Les zones humides :

Les tourbières, marais, prairie humides, ripisylves, mares, roselières, forêts alluviales bénéficient d'une **protection réglementaire au titre de la « loi sur l'eau et les milieux aquatiques » de 1992.**

Dans les milieux humides, l'eau est le facteur déterminant tant pour le fonctionnement de ces zones naturelles que pour la vie animale et végétale. Selon le droit français, les zones humides sont des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (art. L.211-1 du code de l'Environnement).

Pour la France métropolitaine et la Corse, les critères de définition et de délimitation d'une zone humide ont été explicités afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation. (articles L. 214-7-1 et R. 211-108).

**Les zones humides jouent des rôles essentiels** dans la régulation des crues, le soutien des étiages, la filtration des sédiments, le stockage du carbone, la qualité des eaux... En outre, elles constituent **l'un des principaux réservoirs de biodiversité en France** en hébergeant un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens.

Les inventaires des habitats réalisés dans la zone cœur du Parc national des Cévennes (ONF, CEN48) ont permis de localiser un certain nombre de zones humides dans la partie nord de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle.

Sur le reste du territoire communal, quelques sources, mares ou lavognes ont été localisées (**carte 10**) mais un inventaire des zones humides reste néanmoins à mener.

Les installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont **soumises à autorisation ou déclaration administrative.**

En amont de toute intervention en zone humide, il est donc préférable de contacter les services eau de la DDT ou du Parc national (en zone cœur).

#### Pour plus d'informations :

- ☞ DDTM de Lozère / service environnement et forêt : [ddt48@lozere.gouv.fr](mailto:ddt48@lozere.gouv.fr) ou 04.66.49.41.00
- ☞ Parc national des Cévennes : chargé de missions eau : [yannick.manche@cevennes-parcnational.fr](mailto:yannick.manche@cevennes-parcnational.fr)

### Des périmètres de quiétude pour les rapaces :

La période la plus sensible chez les rapaces est la **période de reproduction**. Pendant celle-ci tout dérangement des adultes peut conduire à l'**abandon des œufs ou des jeunes, petits ou âgés et proches de l'envol.**



Le **Circaète Jean-le-Blanc** est un grand rapace diurne qui peut nicher sur la commune (photo : Zeynel Cebeci)

Lors de l'installation d'un couple de rapaces menacés, **une zone de tranquillité** est définie par le PNC autour du site de reproduction et est signalée aux acteurs locaux. Ces périmètres permettent d'assurer la quiétude des lieux afin de **ne pas compromettre le succès de la reproduction de cette espèce** (c'est-à-dire l'élevage des juvéniles jusqu'à l'envol).

**Cet outil permet d'engager le dialogue avec les gestionnaires et utilisateurs du milieu naturel** (ONF, propriétaires forestiers, organisateurs de manifestations sportives...) afin d'identifier les précautions à prendre pour faire en sorte que la reproduction des oiseaux arrive jusqu'à son terme.

Les périmètres de quiétude inactifs correspondent à des sites de nidification connus mais pas occupés certaines années. Les périmètres actifs correspondent à des sites dont l'occupation est avérée.

La commune possède plusieurs périmètres de quiétude inactifs pour la nidification **du Circaète Jean-le-Blanc** (**carte 10**).

Ces zones se trouvent en limite nord du territoire et près de Malafosse.

Une mise à jour des périmètres de quiétude est faite tous les 3 ans. Il est possible qu'il y ait de nouvelles zones par la suite sur la commune.

#### Pour plus d'informations :

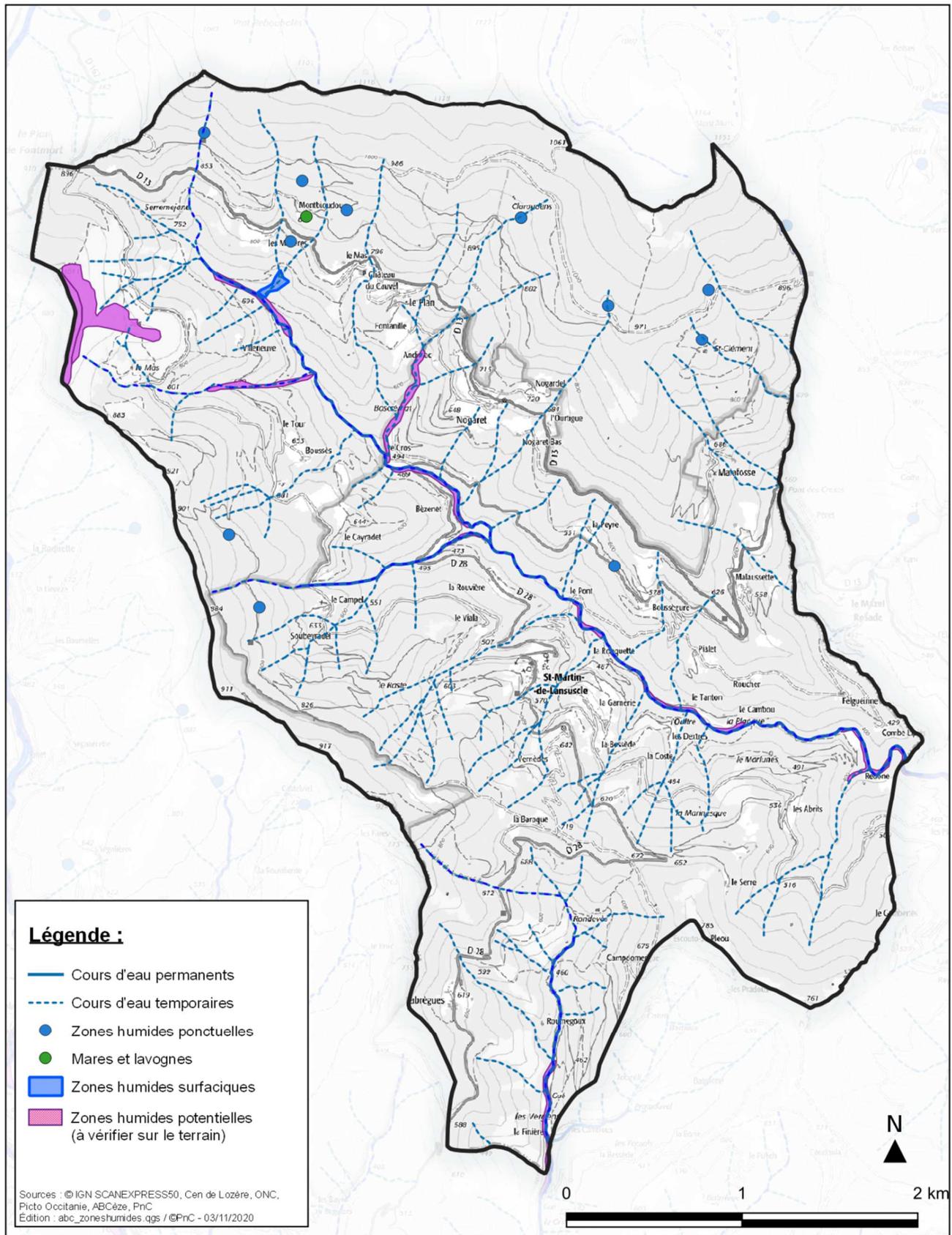
- ☞ Parc national des Cévennes  
Contact : délégué territorial du massif

<https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-actions/gerer-et-preserver-les-patrimoines/les-especes-animales-et-vegetales/preservation-des>



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

## Zones humides connues (non exhaustif)

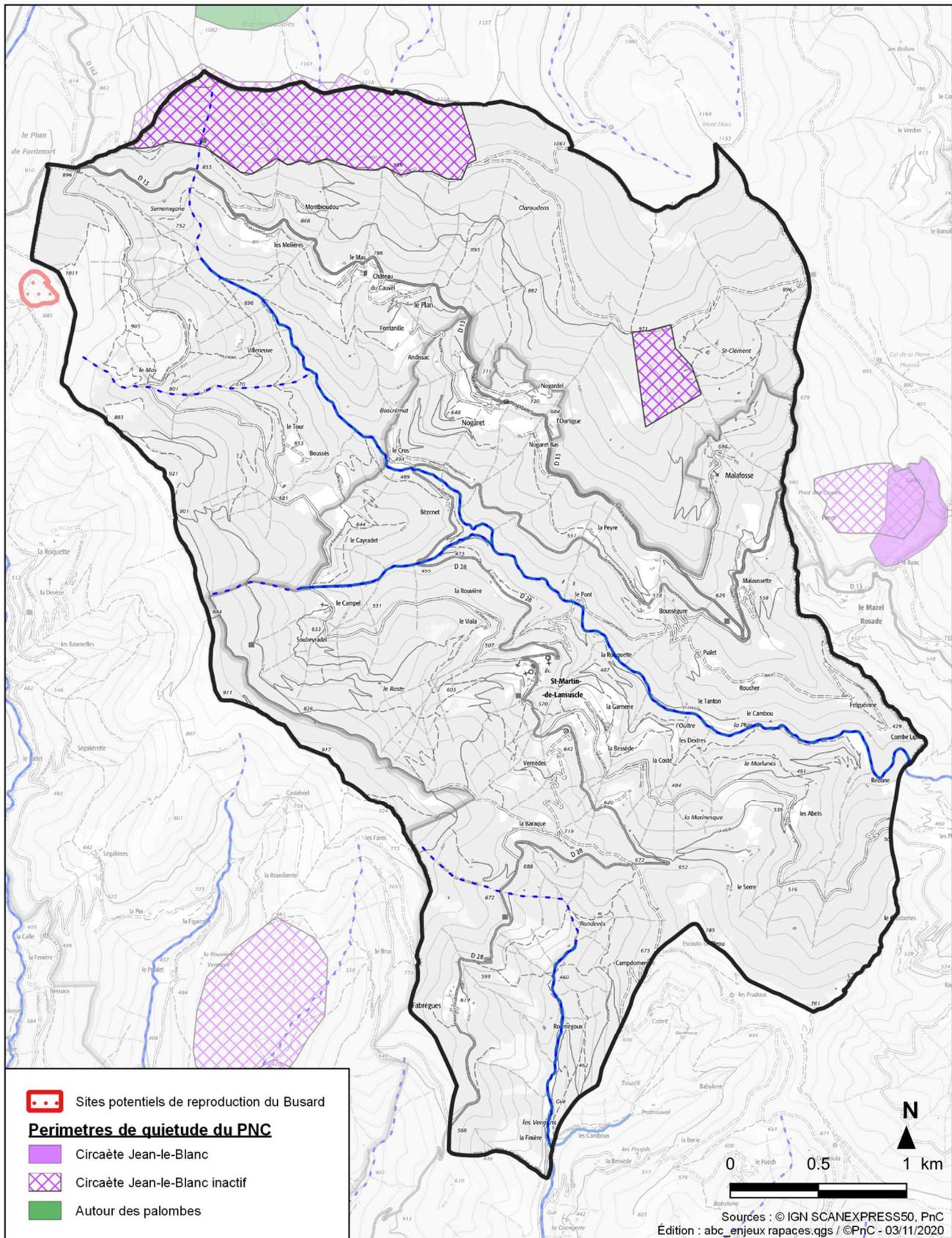


Carte 10.- Zones humides connues



## Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

### Zones à enjeux pour la nidification des rapaces



Carte 11.- Zones à enjeux (périmètres de quiétude) pour la nidification des rapaces

### 3. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE est un document qui a pour objectif de définir de manière concertée une politique locale de gestion de l'eau. Il répond aux grands objectifs tels que l'atteinte des objectifs de bon état écologique imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de la réduction du risque inondation instaurée par la Directive européenne Inondation.

La commune de Saint-Martin-de-Lansuscle s'inscrit dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des Gardons (SAGE) qui a été approuvé en décembre 2015. La structure porteuse est l'Etablissement Public Territorial de Bassin GARDONS.

Les mesures du SAGE sont listées dans le **tableau 2** ci-dessous.

**Tableau 2.- Orientations et objectifs définis par le SAGE des Gardons.**

Orientations	Objectifs
<p><b>A. Enjeu Gestion quantitative : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux</b></p>	<p>A1 : Organiser le partage de la ressource en eau et poursuivre l'optimisation de sa gestion pour garantir le bon état quantitatif et la satisfaction des usages.</p> <p>A2 : Améliorer les connaissances et bancaiser l'information sur le bassin permettant la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.</p> <p>A3 : Concentrer en priorité les efforts sur les économies d'eau.</p> <p>A4 : Mieux anticiper les évolutions du territoire au regard de la ressource en eau.</p>
<p><b>B. Enjeu Inondation : Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation</b></p>	<p>B1 : Renforcer la conscience et la connaissance du risque.</p> <p>B2 : Accroître la capacité de gestion de crise.</p> <p>B3 : Prendre en compte l'inondation dans l'urbanisation future et réduire la vulnérabilité</p> <p>B4 : Favoriser la rétention de l'eau et les fonctionnalités naturelles des cours d'eau.</p> <p>B5 : Protéger les enjeux forts par une gestion adaptée.</p>
<p><b>C. Enjeu Qualité des eaux : Améliorer la qualité des eaux</b></p>	<p>C1 : Pour agir plus efficacement, identifier les milieux à enjeux pour la qualité des eaux, en améliorer le suivi et sensibiliser la population.</p> <p>C2 : Protéger et restaurer la ressource pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>C3 : Lutter contre l'eutrophisation, les pollutions organiques et bactériologiques pour atteindre le bon état des eaux et garantir les usages.</p> <p>C4 : Lutter contre les pollutions toxiques et les risques de pollutions accidentelles en priorisant les milieux très dégradés par les pollutions toxiques et les aires d'alimentation de captage.</p> <p>C5 : Lutter contre les pollutions phytosanitaires.</p>
<p><b>D. Enjeu Milieux aquatiques : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques</b></p>	<p>D1 : Gérer et restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.</p> <p>D2 : Mieux connaître pour mieux préserver les zones humides.</p> <p>D3 : Agir sur la morphologie et la continuité écologique pour restaurer la fonctionnalité des cours d'eau.</p> <p>D4 : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau, en renforçant la lutte contre les espèces végétales invasives.</p>
<p><b>E. Enjeu Gouvernance : Faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'Aménagement du Territoire</b></p>	<p>E1 : Conforter la gouvernance de bassin.</p> <p>E2 : S'assurer de la mise en cohérence des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire.</p> <p>E3 : Faciliter la mise en œuvre du SAGE.</p>

*Pour plus d'informations :*

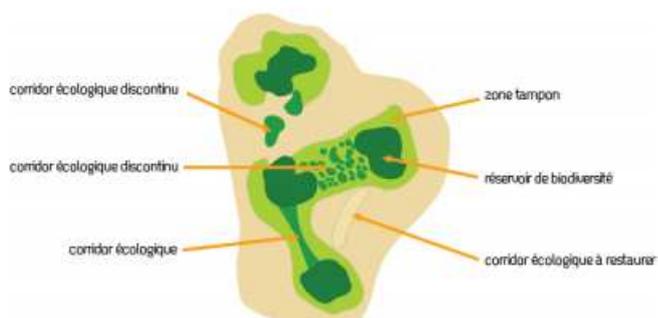
☞ Etablissement Public Territorial de Bassin GARDONS : [l.georges@les-gardons.fr](mailto:l.georges@les-gardons.fr)

## 4. Trames écologiques

**La fragmentation des paysages est aujourd'hui reconnue comme une cause majeure de l'érosion de la biodiversité mondiale.** Depuis plusieurs années, une prise de conscience s'observe quant à la nécessité de connecter les espaces naturels ou semi-naturels entre eux en un réseau écologique fonctionnel.

Un réseau écologique comprend deux éléments de base :

- o des « **réservoirs de biodiversité** » qui correspondent à des espaces où la biodiversité est riche et diversifiée, et qui abritent des espèces « patrimoniales » ;
- o des « **corridors écologiques** », espaces naturels ou semi naturels qui assurent la connectivité entre les réservoirs et qui sont importants pour toutes les espèces. Ces corridors permettent aux espèces de se déplacer pour accomplir toutes les étapes de leur cycle vie (reproduction, dispersion, migration...) et faciliter ainsi leur capacité d'adaptation dans un environnement changeant, notamment dans un contexte de réchauffement climatique.



Représentation schématique des composantes de la TVB  
(source : Site officiel du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Basse-Normandie)

On qualifie généralement ce réseau de **trame verte et bleue** (TVB) pour distinguer une composante « verte » (milieux terrestres) et une composante « bleue » (réseau de milieux aquatiques et de zones humides).

Plus récemment, d'autres types de trames écologiques ont été mis en conceptualisées. C'est le cas de la **trame noire** qui relie les espaces non impactés par la pollution lumineuse et dont le maintien est important pour de nombreuses espèces nocturnes (insectes, chauve-souris, rapaces...) qui y chassent, s'y déplacent, migrent.

La préservation et la remise en état des continuités écologiques sont des objectifs inscrits le code de l'environnement (article L. 371-1. - I) et le code de l'urbanisme (article R123-11). Ils sont déclinés à l'échelle de chaque région dans un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Les collectivités doivent « prendre en compte » le SRCE dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLU, SCOT et cartes communales).

### La TVB à Saint-Martin-de-Lansuscle :

Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique du Languedoc Roussillon** n'est pas assez précis pour pouvoir analyser la TVB à une échelle communale. En effet, ce document donne une information cartographique des réservoirs de biodiversités et des corridors écologiques à l'échelle régionale.

D'après ce document (**carte 12**), tout le cœur du Parc national des Cévennes est un réservoir de biodiversité. Seul le réservoir aquatique qui correspond au cours d'eau du Gardon et à ses berges est précis. Il présente des **obstacles potentiels au déplacement de la faune aquatique** qui sont recensés dans le Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE). Aucune discontinuité majeure n'a été identifiée par le SRCE (**carte 11**).

Le PLUI, réalisé par la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, reprend ces éléments et identifie **deux continuums locaux d'importance sur les cours d'eau et les milieux ouverts**.

### La trame noire :

Dès 2016, la mairie a mis en place une extinction automatique des éclairages entre 0h et 7h (Village, hameaux de Malafosse, Abrits, Fabregues). Les ampoules ont également été changées selon les conseils du SDEE. Le territoire est globalement peu impacté par la pollution lumineuse et contribue à la Réserve internationale de ciel étoilé.

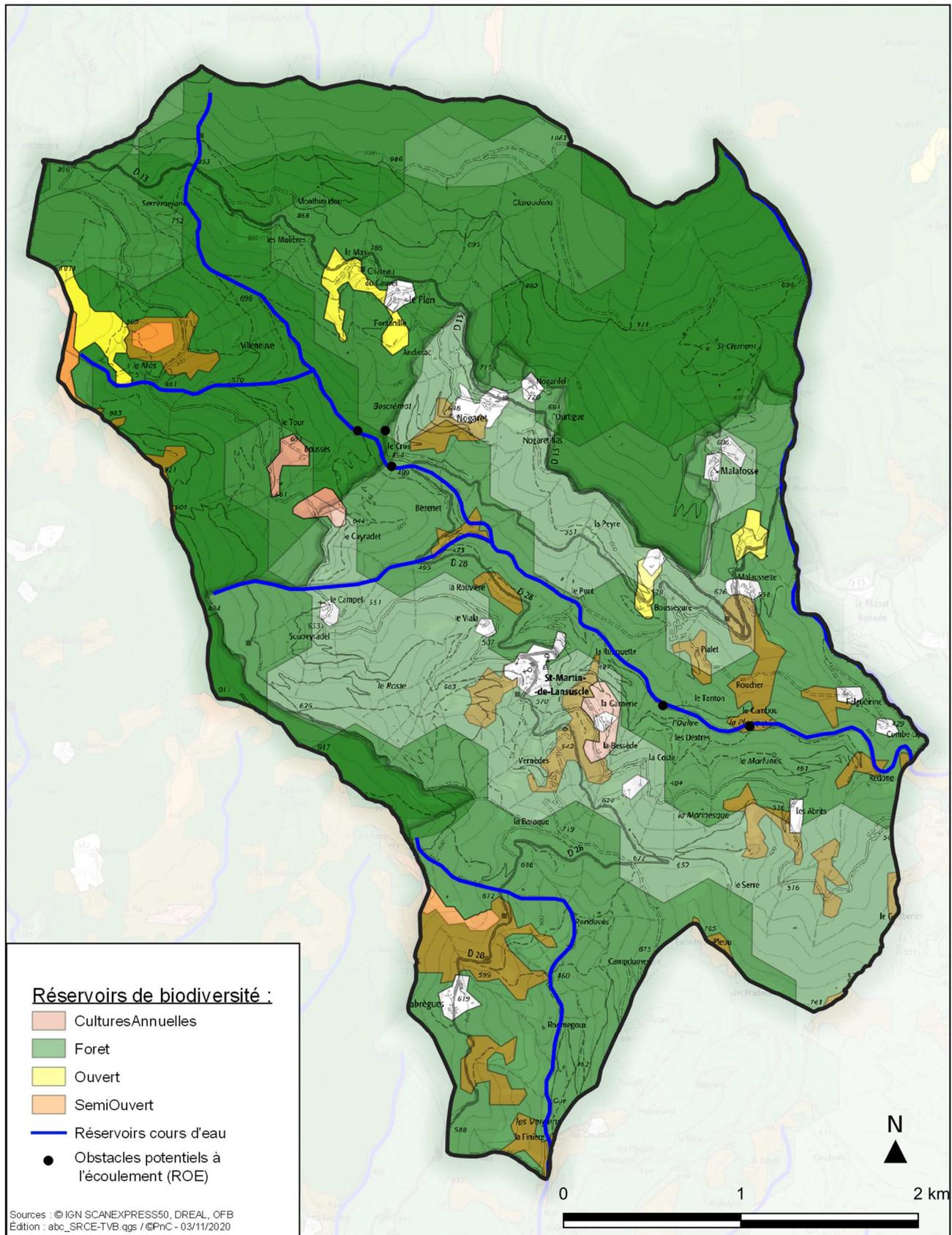
### Pour plus d'informations :

- ☞ SRCE - Languedoc-Roussillon : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-r2017.html>



Commune : Saint-Martin-de-Lansuscle

## Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

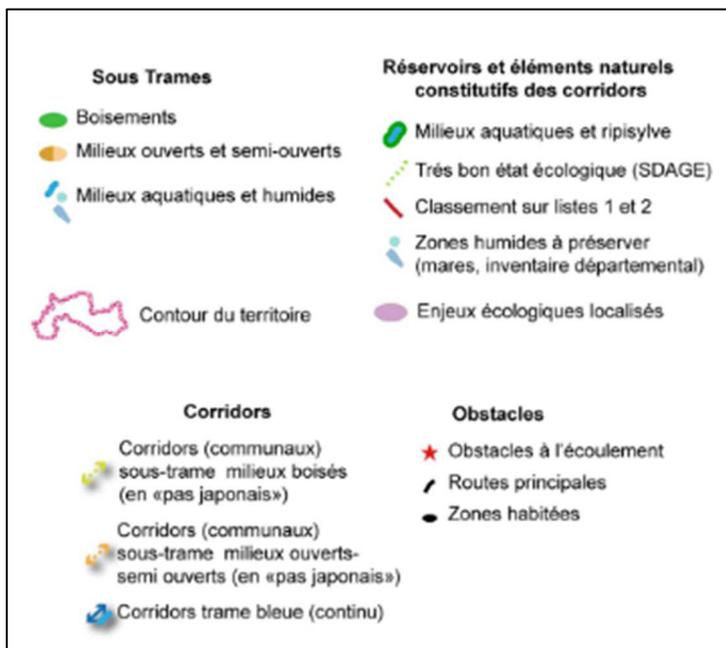


Carte 12. Extrait du SRCE d'Occitanie



## TRAME VERTE ET BLEUE

0 2 4 6 8 10 km  
Sources : OpenStreetMap, Corine Land Cover, Sandre



Carte 13. Extrait du PLUI de la Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

# La démarche ABC

## 1. Mise en place et coordination

### ▪ L'émergence du projet

L'idée a émergé lors d'échanges entre la commune et le PNC. Séduite par la démarche, la commune de Saint-Martin de Lansuscle s'est portée volontaire et a délibéré en ce sens. Le projet a été retenu par l'OFB dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt fin 2018. Pour des raisons d'organisation, l'ABC s'est surtout déroulé de fin 2019 à fin 2023.

### ▪ L'organisation

Au sein de la municipalité, les personnes pilotes du projet ont été Richard Bouat puis Sébastien Freund.

Une première réunion a été organisée afin de constituer un comité de suivi mobilisant des associations, des institutions compétentes et des personnes ressources du territoire, intéressées par le projet.

Ce comité a permis de définir les grandes orientations et de suivre les avancées du projet mais un groupe de travail plus restreint a également été constitué pour mettre en œuvre plus précisément les programmes.

Le comité et le groupe de travail se sont réunis plusieurs fois pour encadrer les étapes clés du projet (lancement, mise en place des actions d'animations et d'inventaires, bilans annuels et élaboration du rapport). Des réunions publiques ont également été organisées afin d'annoncer les actions, de partager les résultats et de recueillir les avis des habitants.

### Liste des principaux membres du comité :

- Mairie de St-Martin-de-Lansuscle	- Mathilde Gavalda (habitante et membre du foyer rural)
- PNC	- Charte forestière
- Luc Capon (animateur Natura 2000)	- Béatrice Pelletier (habitante) - Serge Amir (habitant) - Gildas Nio (habitant) - Arnaud Delayre (habitant)

### ▪ La construction des programmes

Les inventaires et les animations ont été concentrés sur les trois premières années.

En 2019, le comité de suivi a décidé d'ouvrir le champ des possibles en lançant un appel à contributions concernant les animations mais aussi les inventaires (cf. page suivante).

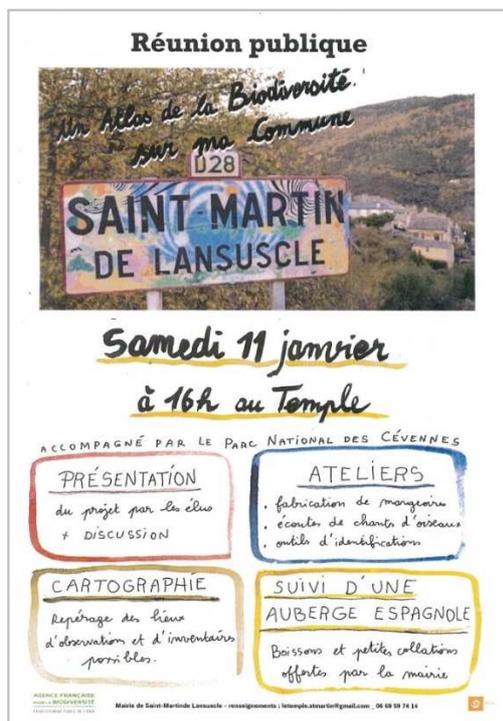
Cet appel était ouvert à tous types d'acteurs, même aux habitants, et comportait quelques conditions (lien avec la biodiversité, localisation, gratuité...).

La mise en œuvre d'un programme très riche, n'a été possible que grâce à la mobilisation de nombreuses associations locales et d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

### ▪ La communication

Pour annoncer les animations et faire connaître la démarche ABC, des affiches ont été éditées et diffusées par la mairie. Ces visuels ont été créés par Mathilde Gavalda (animatrice culturelle), Luc Capon (coordinateur Natura 2000) et Sébastien Freund (conseiller municipal). Ils ont été diffusés sur lieux d'information du territoire et partagés sur les sites internet des partenaires.

Un questionnaire a été proposé pour recueillir des informations sur l'implication des habitants aux animations ABC.



## Un ABC à Saint Martin de Lansuscle OK, Mais moi, comment je pourrais participer ?

De nombreuses possibilités vous sont offertes, à vous de choisir celle(s) qui vous convien(nen)t le mieux.

Pour contribuer à l'ABC, je pourrais : *Cocher la ou les case(s) correspondant à vos choix*

- Participer aux animations proposées – 1
- Ecrire un compte rendu de quelques lignes sur une animation vécue - 2
- Proposer un thème d'animation à laquelle je souhaiterai participer – 3 (préciser en bas de page)
- Prendre des photographies dans mon jardin ou ailleurs sur la commune et les partager - 4
- Ouvrir mon jardin, ma forêt, ma prairie à une animation - 5
- M'impliquer dans l'organisation d'un moment autour de la biodiversité - 6
- Accueillir chez moi une veillée en extérieur ou en intérieur - 7
- Participer à l'observation des oiseaux à la mangeoire et partager mes observations - 8
- Accompagner un groupe dans un espace de nature de la commune - 9
- Proposer une balade sur un secteur que je connais bien - 10
- Proposer un lieu où des inventaires pourraient être réalisés - 11
- M'impliquer dans une démarche de sciences participatives (site vigie nature) - 12
- Encourager la présence des insectes pollinisateurs - 13
- Participer à un inventaire avec un naturaliste/animateur - 14
- Faire un inventaire des arbres et arbustes présents sur ma propriété - 15
- Noter les arbres à loges que je connais et partager mes observations – 16

### L'ABC et moi *Reporter vos choix ci-dessous*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ce que je pourrais faire :

- 1   -2   -3 Thèmes proposés : \_\_\_\_\_
- 4   -5   -6   -7   -8   -9   -10
- 11   -12   -13   -14   -15   -16

**Carte 14. Appel à contributions lancé au début de l'ABC**

## 2. Animations grand public

Un premier rendez-vous a été organisé, en mai 2019, juste après l'annonce du succès de la candidature. La municipalité n'a cependant officialisé le lancement de l'ABC que lors d'une journée d'animation qui s'est déroulée le 11 janvier 2020.

De nombreuses actions de sensibilisation ont ensuite rythmé la vie de la commune durant 3 années. Elles ont été particulièrement variées tant sur le plan des sujets abordés que sur les formes adoptées.

Les principaux types d'interventions étaient :

- **des animations de sensibilisation** : « sorties à thèmes » qui ont permis d'améliorer la compréhension et l'appropriation du patrimoine naturel par le public ;
- **des inventaires participatifs** : Des immersions durant lesquelles les habitants ont réalisé des inventaires avec l'appui d'experts naturalistes ;
- **des soirées conviviales, des ateliers et un stage** ...

**Au total ce sont près de 13 rendez-vous gratuits qui ont été proposés aux habitants et aux visiteurs de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle :**

Date	Type d'animation
31/05/2019	Première sortie sur les oiseaux au Plan de Fontmort
11/01/2020	Réunion publique de présentation de la démarche (avec plusieurs ateliers)
19/02/2020	Petite histoire de la prise de son naturalisée avec Juliette Vocler
16/07/2020	Animation/inventaire sur les coléoptères (PNC)
30/07/2020	Animation/inventaire sur les orthoptères (PNC)
18/08/2020	Chiroptères, ces reines de la nuit (Site Natura 2000)
21/10/2020	La biodiversité au microscope (Globule vert)
17/08/2020	Serres et becs crochus ; animation de découverte des rapaces (PNC)
8-9/05/2021	Stage d'initiation à l'audionaturalisme avec Gregory Chamings
26/06/2021	La vie de notre gardon de St Martin de Lansuscle (Valérie Prouha de la FDPPMA)
17/07/2021	Polinisateurs diurnes/norcturnes, inventaire participatif avec l'OPIE
11/08/2021	Animation « Bêtes des bords de chemin » (PNC)
25/08/2021	Journée thématique « la nature de nos arbres », animée par PNC, ONF et CRPF
21/11/2021	Atelier pour enfants de fabrication de nichoirs (par des habitants et élus locaux)...

Lors d'animations et de manifestations, un accent a été mis sur l'audionaturalisme. De nombreux moments ont été pris pour écouter les sons de la nature.

Il faut noter que les programmes ont été très perturbés par les mesures sanitaires et les différents temps de confinements liés au COVID (plusieurs annulations et reports).

En période estivale, de nombreux visiteurs ont pu profiter des animations ABC. Diverses initiatives ont été prises pour mobiliser les habitants permanents mais le succès n'a pas toujours été rendez-vous.

Le Foyer rural a mené ses propres actions, en parallèle, et a contribué à animer le sujet de la biodiversité (notamment des sorties du club nature).

Le foyer rural de Saint-Martin de Lansuscle vous invite et vous propose un programme très intéressant !

### SEANCES D'ECOUTES SONORES ET RADIOPHONIQUES

**DU 18 AU 21 FÉVRIER 2020**

PRÉSENTÉES ET ANIMÉES PAR JULIETTE VOCLER

**GRANDES OREILLES :**

**MARIE 18 FÉVRIER** À 18H. BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MARTIN DE LANSUSCLE. Atelier d'écoute critique et analyse collective d'une création sonore. Et si nous considérons l'écoute comme une pratique en tant que telle ? Et si nous prenions le temps de découvrir ensemble une création sonore ? Et si nous parvenions ainsi, par cette attention commune, à l'entendre vraiment ?

**MERCRÉDI 19 FÉVRIER** À 14H. BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MARTIN DE LANSUSCLE. Petite histoire de la prise de son naturalisée. À travers une sélection de créations, retour sur 150 ans de prises de sons naturels, depuis les concerts de volatiles captés jusqu'aux tentatives de préserver le vivant dans toute sa diversité biologique et sonore.

**VENDREDI 21 FÉVRIER** À 19H. CAFE DE 25 À FLEURAC. Quand le radio trompe l'oreille. Des faux reportages des années 1920 aux profils de décafiction des années 2010, passons en revue des faux-semblants radiophoniques à travers une sélection commentée de 5 pièces représentatives du genre. En partenariat avec Radio Barbas.

**PETITES OREILLES :**

**MARIE 18 FÉVRIER** À 10H. CAFE DE SAINT-CROIX VALLE FRANCAISE. Jeux pour l'oreille. De 1 à 3 ans.

**MERCRÉDI 19 FÉVRIER** À 10H. BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MARTIN DE LANSUSCLE POUR IN-EXTERIEUR. À la découverte de l'audionaturalisme.

**JEU 20 FÉVRIER** À 10H. BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉTIENNE VALLE FRANCAISE. À la découverte de documentaire sonore.

**VENDREDI 21 FÉVRIER** À 10H À LA BIBLIOTHÈQUE DE FLEURAC. À la découverte de la fiction sonore.

**CONFÉRENCE :** JEUDI 20 FÉVRIER À 18H. FERME DE MALRAUSSETTE À SAINT-MARTIN DE LANSUSCLE. Critique de la valeur silence. Le silence se trouve régulièrement présenté, dans les médias artistiques comme dans les plaquettes immobilières, comme une ressource rare, à préserver ou à recouvrer. Retour historique sur la fabrication de la valeur silence et critique sociale de son utilisation comme outil d'aménagement des espaces publics et de la vie sociale.

**TOUTES LES SEANCES SONT À PRIX LIBRE ET SONT ACCOMPAGNÉES D'UNE BUQUETTE LE SOIR. AUBERGES ESPAGNOLES BIENVENUES.**

Renseignements / inscriptions : foyer rural.lansuscle@gmail.com ou 04 62 28 03 00 du 14 au 16 février 2020

Atlas de la biodiversité communale de Saint-Martin de Lansuscle

**MERCREDI 21 OCTOBRE**

**la biodiversité au MICROSCOPE**

de 14h à 16h au Temple de St Martin de Lansuscle

**TOUT PUBLIC ANIMATION GRATUITE**

Animation proposée par l'association Globule Vert. Places limitées à 25 personnes.  
Renseignements/réservation : Sébastien Freund - 06 82 28 03 00 ou letemple.stmartin@gmail.com

## Focus sur la mobilisation des habitants

L'un des objectifs des ABC était de générer une participation citoyenne. La commune et le Parc national ont souhaité décliner cet objectif dans tous les volets du projet et c'est pourquoi plusieurs démarches ont été mises en œuvre :

- **des inventaires participatifs** (coléoptères, insectes nocturnes...);
- **une opération « pollinisateurs »** : Le but était de prendre en photo un insecte en train de butiner et de la transmettre au Parc, par mail ou via un groupe facebook « ABC Photo mystère). Petit à petit, le champ des contributions s'est élargi à toutes les espèces animales. Les observations ont été versées dans le bilan des connaissances ;

**un avis de recherche** : L'appel « Où sont les chauves-souris ? » invitait les habitants à signaler la présence de ces dernières dans les bâtiments. Cette opération a donné lieu à une animation de restitution des données par l'ALEPE.



**WANTED**



**CHAUVES-SOURIS**

Les chauves-souris sont des mammifères discrets. Il en existe plusieurs familles pour près d'une trentaine d'espèces en Lozère. Toutes sont protégées. Leur étude donne de précieuses indications sur la qualité des milieux, elles font partie de notre patrimoine naturel.

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communal, des études sur les chiroptères sont en cours.

**Vous pouvez contribuer aux travaux de recherche en nous faisant remonter vos observations de gîtes! (modalités au dos)**

Contact : Charles DUTERTE (ALEPE)  
animation@alepe48.fr  
06-48-22-90-00

Animation / inventaire ABC  
avec l'Office de Protection des Insectes et de l'environnement

**POLLINISATEURS  
SAMEDI 17 JUILLET**



**AU TEMPLE DE ST MARTIN DE LANSUSCLE  
À 17H**

BALLADE /INVENTAIRE, SUIVIE D'UN INVENTAIRE NOCTURNE  
-REPAS TIRÉ DU SAC-

Animation gratuite - tout-public - sur réservation  
Renseignements et inscription au 0682380100  
letemple.stmartin@gmail.com

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAL  
de ST MARTIN DE LANSUSCLE

**SAMEDI 15 AVRIL**

**ENSEMBLE,  
IMAGINONS !**

**LES ACTIONS DE DEMAIN  
POUR PRÉSERVER  
LA BIODIVERSITÉ**

**À ST MARTIN**

de 13h30 à 18h30  
au Temple  
de St Martin

Suivi d'un apéritif...

Quelques images « témoins » des animations réalisées :



*1ere sortie au Plan de Fontmort*



*Animation de microscopie (21/10/2020)*



*Inventaire participatif des coléoptères (16/07/2020)*



*Animation « découverte des rapaces » (17/08/2020)*





*Inventaire des papillons de jour et de nuit  
(17/07/2021)*



*Stage audionaturaliste (8 et 9/05/2021)*



*Animation « La nature de nos arbres » (25/08/2021)*

### 3. Projets scolaires

Des animations scolaires ont également été proposées à l'école communale. Ces actions ont été assurées par des agents du Parc national des Cévennes et se sont déroulées dans le cadre d'un projet éducatif construit en partenariat étroit avec l'enseignante.

20 enfants ont bénéficié de ces interventions qui se sont déroulées sur plusieurs années scolaires. L'objectif global était de les sensibiliser à la biodiversité de la commune. La méthode employée consistait à susciter la curiosité des élèves en s'appuyant sur la découverte de leur environnement proche.

Une fois cette première approche effectuée, les enfants se sont vus proposer la réalisation d'actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Le thème principal « **l'ABC de la biodiversité au fil des saisons** » a été décliné en plusieurs sous-thématiques :

- **les oiseaux** : au travers de plusieurs sorties à proximité de l'école, les enfants ont été initiés à l'observation et à la reconnaissance des oiseaux (y compris par le chant). Le passage par le dessin a permis, y compris pour les plus jeunes, de comprendre la manière dont s'organise le corps des oiseaux et de mieux cerner les adaptations de quelques espèces facilement observables sur la commune. Ils ont également participé à un atelier de fabrication de nichoirs (organisé par des habitants et élus locaux)
- **les insectes** (orthoptères et pollinisateurs) : ce projet s'est concrétisé par une première sortie hivernale visant à appréhender les milieux favorables aux insectes et à mieux comprendre ce que sont ces êtres particuliers. Plus tard dans l'année, une balade printanière a été proposée aux élèves pour identifier quelques représentants de cette famille et mettre en évidence les relations qu'ils entretiennent avec les autres êtres vivants.
- **chantier de plantation d'une haie mellifère** : les enfants ont contribué aux plantations réalisées sous la cours de l'école. Cette action s'inscrivait dans le « plan pollinisateurs » du PNC qui a fourni les arbres. La commune a trouvé le terrain et organisé le chantier. Les essences locales ont été sélectionnées pour produire une floraison étalée durant l'année. Pour favoriser l'accueil des insectes et notamment des pollinisateurs, les élèves ont pu participer à la réalisation d'un refuge à insectes.



Cycle d'animations sur les oiseaux



*Plantation de la haie mellifère*



*Animations sur les insectes*

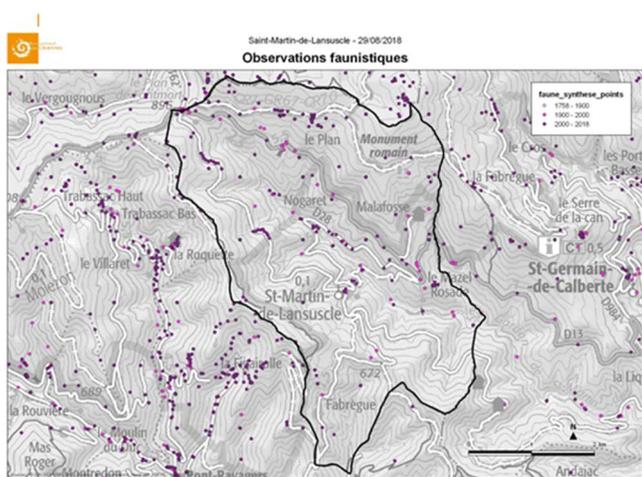
## 4. Inventaires experts

Les actions visant à améliorer la connaissance de la biodiversité communale se sont déroulées durant les années 2019, 2020 et 2021.

Elles se sont appuyées sur un **état initial des connaissances** élaboré par le Parc national grâce aux données disponibles dans le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP-LR).

L'analyse des informations récoltées (nombre, répartition, statuts...) a montré que le nombre de données disponibles sur le territoire communal (*une espèce identifiée à un endroit, à une date, par un observateur donné*) était relativement faible :

Etat des connaissances au 01/01/2019	Nombre d'observations recensées	Nombre d'espèces
Flore	1186	434
Faune	1404	188



Dans le cadre de l'ABC, il a été décidé de privilégier des inventaires ciblés, dans les secteurs peu renseignés (avec peu ou pas d'observations) ou concernant des groupes faunistiques et floristiques moins connus.

### Trois groupes ont été identifiés comme prioritaires :

- La **flore** vasculaire
- Les **oiseaux**
- Les **papillons de jour**

Le Parc national a réalisé des prospections pour les groupes prioritaires et assuré la coordination des différents intervenants (fourniture de cartes, collecte et intégration des résultats dans une base de données unique...).

En 2019, un « **appel à contributions** », lancé par le comité de suivi, a permis de compléter ce travail en mobilisant des naturalistes bénévoles et des

associations compétentes dans le domaine. Ces derniers ont surtout abordé des groupes faunistiques et floristiques complémentaires.

### Tableau récapitulatif des structures et spécialistes mobilisés durant l'ABC :

NOM DE LA STRUCTURE	GROUPES FAUNISTIQUES OU FLORISTIQUES ETUDIÉS
PNC	Flore
	Papillons de jour
	Oiseaux
ALEPE	Chauves-souris
	Rapaces nocturnes
Communauté de communes (Natura 2000)	Chauves-souris (colonies dans les bâtiments publics)
	Papillons de nuit
	Huttes à castor



Soirée d'inventaire des papillons de nuit (Opie)



Colonie de chauves-souris signalée dans le cadre de l'avis de recherche (Bézenet – Serge Balbidon)

## 5. Elaboration du rapport final et la valorisation des résultats

### ▪ La collecte et la gestion des données d'observations

La collecte des données naturalistes, anciennes et nouvelles, puis leur intégration dans une base de données ont été assurées par les services du Parc national des Cévennes. Un canevas a été communiqué aux différents intervenants afin de garantir la compatibilité des formats (coordonnées GPS, standards taxonomiques...) et certains bénévoles ont également eu accès à une interface de saisie en ligne (Obsocc).

Des extractions périodiques ont permis de faire des bilans d'étapes en comité de suivi (nombre d'observations, nombre de nouvelles espèces pour la commune, couverture du territoire...).

Les observations collectées sur le terrain pendant l'ABC ont été complétées, à la fin de l'inventaire, avec les données provenant d'autres bases de données (ALEPE) permettant une moisson quasi exhaustive des données existantes et disponibles sur le territoire de la commune de St-Martin-de-Lansuscle.

### ▪ La hiérarchisation des enjeux

Les données naturalistes ont fait l'objet d'une évaluation pour identifier **les principales trames écologiques, les espèces et les habitats à enjeux, et localiser des secteurs prioritaires à l'échelon communal en matière de préservation de la biodiversité.**

Cette mission a été confiée à **l'ALEPE** qui s'est appuyée sur divers textes réglementaires (directives, lois et arrêtés...) et sur des listes d'alerte comme les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) ou les listes d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF.

La hiérarchisation n'exclut pas pour autant la biodiversité « ordinaire » qui inclut des **espèces non menacées mais emblématiques** de par leur caractère culturel, historique, médicinal ou leur valeur indicatrice (pour les trames vertes ou bleues, les forêts anciennes, la qualité de l'eau, les zones épargnées par la pollution de l'air ou par la pollution lumineuse, etc.).

Les **espèces exotiques « envahissantes »** ont aussi fait l'objet d'une attention particulière du fait de leur impact négatif potentiel ou avéré sur les espèces et formations végétales indigènes.

### ▪ L'élaboration du plan d'actions communal

Les enjeux identifiés par l'ALEPE ont été validés et complétés par le comité de suivi puis ils ont servi de base de réflexion pour la construction du plan d'actions communal. Les élus municipaux ont veillé à ce que les mesures ne soient pas trop nombreuses mais **pertinentes sur le plan écologique et réalistes au regard des compétences et des moyens communaux.**

### ▪ La rédaction du rapport et la valorisation des résultats

**Les partenaires ont souhaité que ce document soit synthétique, pour faciliter sa diffusion et surtout son usage régulier par les élus, les agents municipaux et les habitants.** Les présentations d'espèces, très nombreuses dans certains Atlas, sont donc volontairement limitées mais des liens avec la nouvelle plateforme « **Biodiv'Cévennes** » permettront aux lecteurs d'accéder à des fiches nombreuses et actualisées. Cette extension du rapport offre, à ceux qui le souhaitent, l'occasion d'en apprendre davantage sur la biologie d'une espèce et sa répartition sur la commune et dans le parc.

L'ensemble des données collectées durant l'ABC a été versé au **système régional d'information sur la nature et les paysages** (SINP Occitanie) afin de contribuer à la mutualisation des connaissances entre les acteurs de l'environnement.

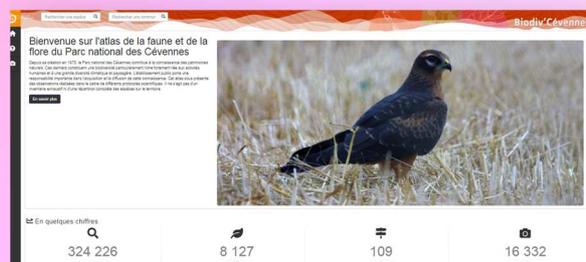
### FOCUS sur « Biodiv Cévennes »

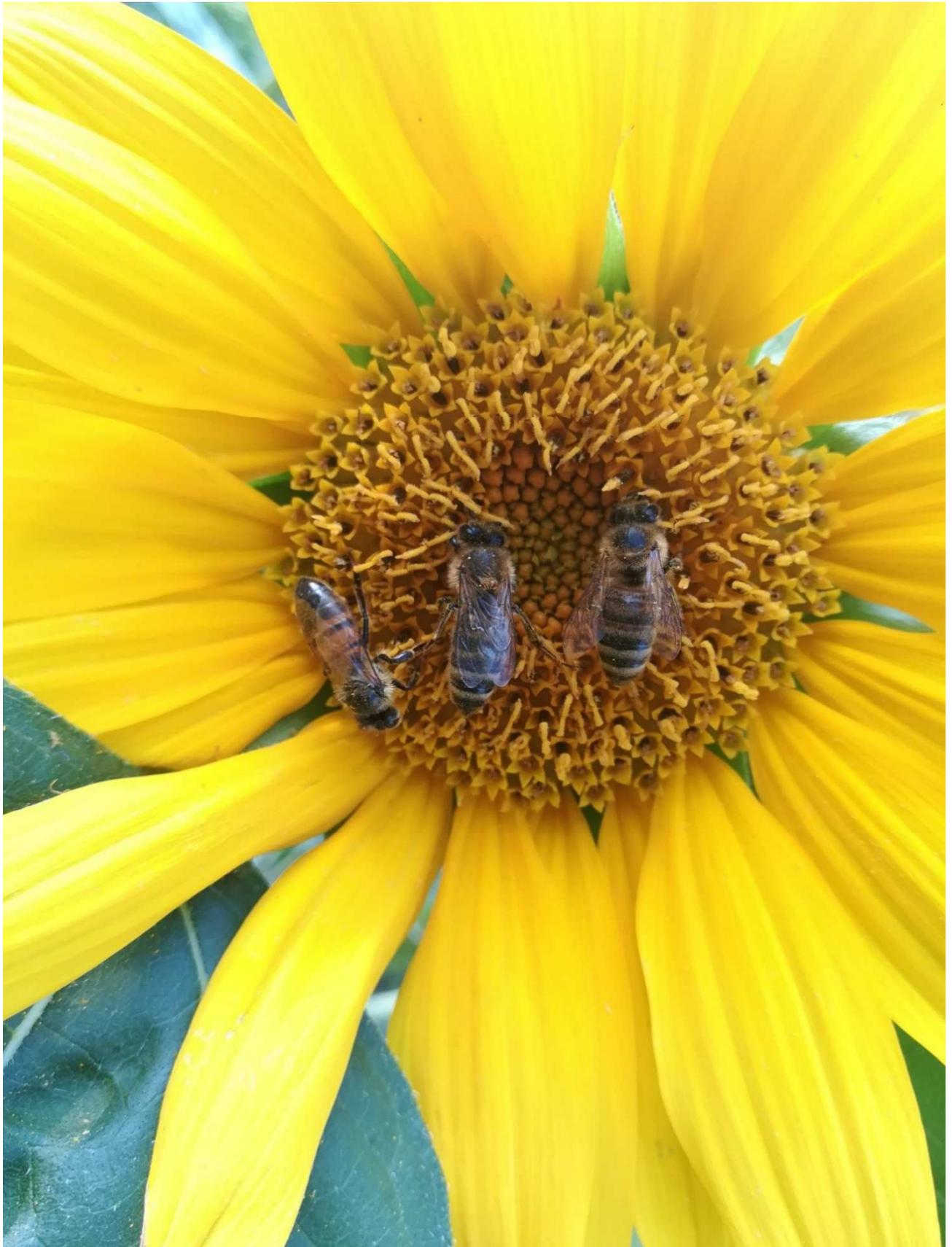
Biodiv'Cévennes est l'atlas en ligne de la flore et de la faune du Parc national des Cévennes.

Cet outil met donc à disposition l'ensemble des observations rassemblées depuis la création du Parc, en 1970. De la localisation des espèces à leur description, les données sont recueillies et enregistrées principalement par les agents de terrain, avec l'aide d'associations naturalistes associées, de scientifiques, d'organisations gouvernementales,...

L'ensemble des observations de faune et de flore collectées durant l'ABC sont visibles sur le site internet :

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>





# Biodiversité communale

## 1. Evolution du niveau de connaissance de la biodiversité durant l'ABC

### 1.1 Les habitats naturels

La **carte 14** présente la distribution des habitats naturels inventoriés sur le territoire (avérés ou présumés).

Cet inventaire utilise deux principales sources d'information :

- **l'inventaire des habitats dans la zone cœur du Parc national** (il couvre 47% de la commune) ;
- la **cartographie réalisée dans le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet »** en 2009.

Les informations disponibles concernent 112 unités surfaciques et 6 habitats naturels ou semi-naturels « d'intérêt communautaire » qui totalisent **872 ha**.

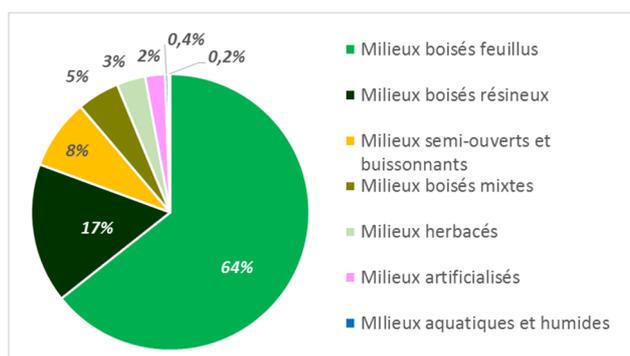
La cartographie du territoire communal a été complétée à l'aide des bases cartographiques suivantes :

- **BD Topo® de l'IGN**, qui cartographie certains éléments et infrastructures du territoire (routes, pistes, bâtiments, cimetières, terrains de sports...) ;
- **BD Carthage®**, référentiel hydrographique qui identifie notamment les plans d'eau naturels ou artificiels et les cours d'eau ;
- **BF Forêt® de l'IGN** qui est un référentiel forestier élaboré entre 2007 et 2018 (version V2) par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs.

Pour les secteurs restants, la cartographie a été complétée par l'ALEPE par **photo-interprétation de d'images satellitaires** (BD Ortho®) en comparant les formations végétales non nommées avec celles couvertes par les inventaires cités ci-dessus.

Au final, la cartographie des habitats produite compte 754 unités d'une superficie moyenne de 2,4 ha. Elle identifie **une vingtaine d'habitats naturels ou semi-naturels**, auxquels s'ajoutent des habitats artificiels ou artificialisés (friches, cultures, jardins, potagers, pistes, routes, bâtiments...).

Le **tableau 3** présente la liste de ces habitats, dont certains ont été regroupés par souci de lisibilité.



**Figure 3.-** Proportion (en %) des trames représentées sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle.

### FOCUS sur la notion « d'habitat naturel »

Face à un espace pastoral, un observateur attentif peut distinguer plusieurs types de pelouses selon les espèces de graminées ou de plantes à fleurs qui dominent, la densité et la couleur du couvert végétal...

Ces communautés végétales sont le résultat d'un certain nombre de facteurs qui peuvent être décrits comme le type de sol, l'altitude, la pente, l'exposition, l'humidité, le type de troupeau, la pression de pâturage etc.). On peut nommer ces communautés végétales et les classer comme on le ferait pour une espèce animale ou végétale.

La détermination des habitats naturels, selon une typologie européenne (ex : Corine biotopes, EUNIS), permet aux experts d'évaluer leur rareté, leur état de conservation et d'orienter au mieux leur gestion.

Ces habitats peuvent être regroupés en **6 trames écologiques** (fig. 3), avec les constats suivants :

- la **trame des milieux boisés couvre 82% du territoire communal** (sans tenir compte des « forêts ouvertes » rattachées à la trame des milieux semi-ouverts). Elle est **majoritairement composée de peuplements feuillus** (62% de la superficie communale). Les boisements de résineux (15,5%) sont majoritairement issus de **plantations d'essences non autochtones** (Epicéa, Douglas, Mélèze, Pin noir, Pin laricio, Pin maritime...). **Le Pin sylvestre est le seul conifère autochtone** dans la zone étudiée. Le Pin maritime, introduit en Cévennes dès la fin du XVIIIème siècle pour fournir du bois d'étais pour les exploitations minières, poursuit son expansion et constitue désormais un élément constitutif des paysages forestiers cévenols. Il est notamment présent dans les boisements mixtes, qui couvrent 5% du territoire communal.
- les **milieux semi-ouverts et buissonnants** regroupent les « forêts ouvertes », les **fourrés** et les **landes (à genêts, Callune, bruyères...)**. Cette trame s'étend sur **9,8%** du territoire communal ;
- les **milieux herbacés** occupent seulement **3,3%** du territoire. Pour au moins le quart des superficies concernées, ces habitats consistent en **prairies de fauche** (habitats potentiellement d'intérêt communautaire). Les autres formations sont des

prairies pâturées, des pelouses probablement tondues ou des zones à végétation clairsemées.

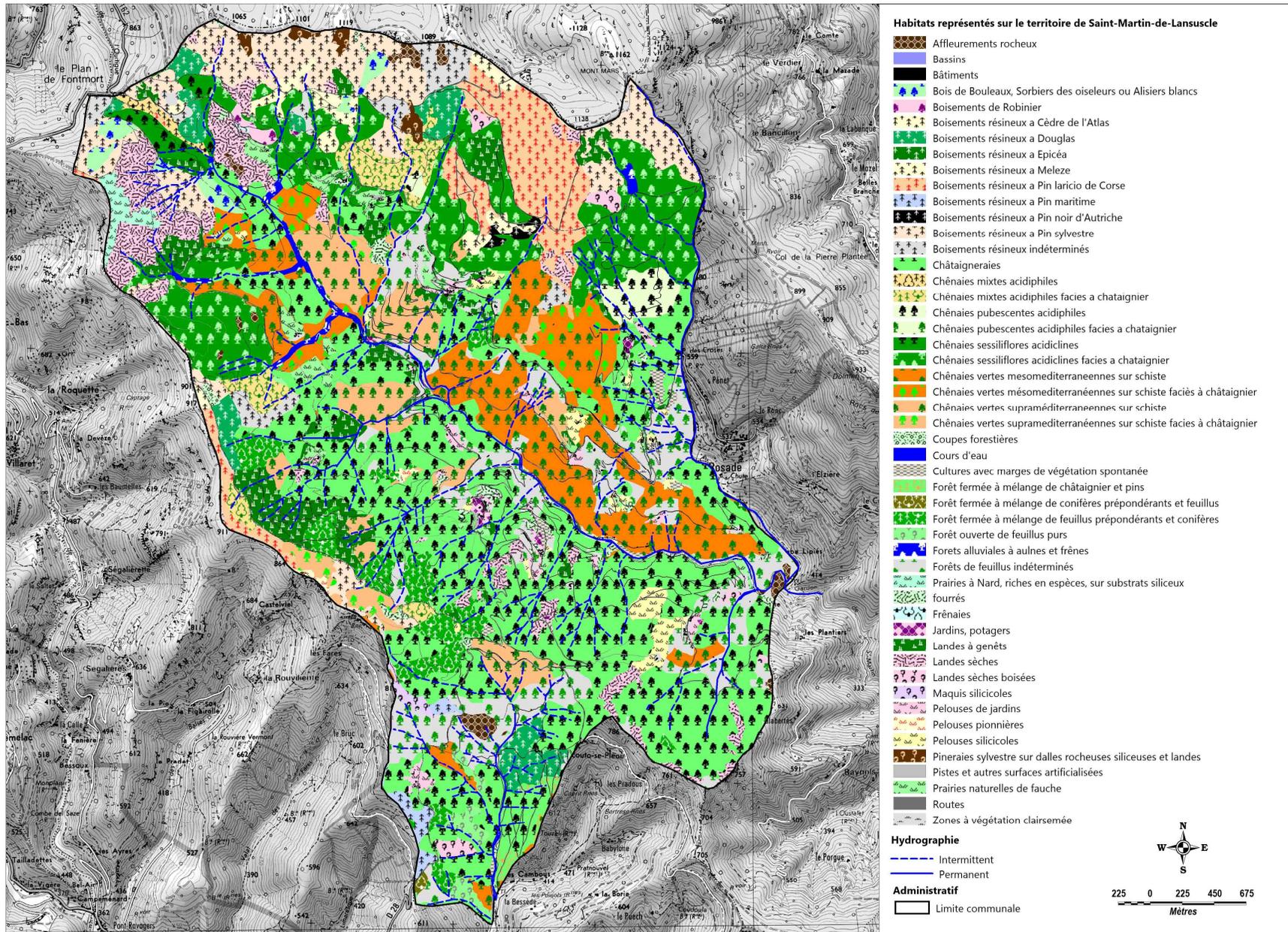
- les **zones artificielles ou artificialisées** couvrent un peu plus de **1%** du territoire. Il s'agit de constructions (bâtiments, routes...) mais aussi de zones dont le sol n'est pas imperméabilisé mais soumises à une forte pression d'origine anthropique (pistes, cultures, potagers, jardins arborés, cimetières...).
- Les **milieux aquatiques et les zones humides** occupent **moins de 0,8%** de l'aire cartographiée (en incluant les aulnaies-frênaies bordant les cours d'eau). Cette très faible extension est inversement proportionnelle à l'importance de ces milieux pour les populations humaines et pour de nombreuses espèces sauvages animales et végétales.

- Enfin la **trame rocheuse**, dont l'extension est sous-estimée à cause du fort recouvrement forestier, est représentée par des affleurements rocheux de différente nature (dalles, éboulis, éperons rocheux...). **Seulement 16,6 ha ont été cartographiés, soit 0,9%** du territoire. Malgré sa faible extension, cette trame accueille des formations végétales remarquables (pineraies sylvestres sur dalles rocheuses siliceuses par exemple) ou des espèces végétales patrimoniales capables de se développer sur les rochers (espèces dites « saxicoles ») ou plus spécifiquement dans les sols dits « squelettiques » qui remplissent les fentes et fissures des falaises (végétaux dits « chasmophytes »).

**Tableau 3.- Habitats inventoriés sur le territoire communal d'après les données disponibles (sources : PNC, DOCOB du site N2000 Gardon de Mialet et photo-interprétation). En gras : habitats patrimoniaux ou potentiellement patrimoniaux**

Habitats	Superficie (ha)	Trame correspondante	Somme (ha)	Somme (ha)	%
Bois de Bouleaux, Sorbiers des oiseleurs ou Alisiers blancs	14,1	Milieu boisés feuillus	1118,1	1490,5	
Boisements de Robinier	2,9	Milieu boisés feuillus			
Châtaigneraies	479,0	Milieu boisés feuillus			
Chênaies pubescentes acidiphiles	17,1	Milieu boisés feuillus			
Chênaies pubescentes acidiphiles faciès à Châtaignier	0,0	Milieu boisés feuillus			
Chênaies sessiliflores acidiphiles	14,4	Milieu boisés feuillus			
Chênaies sessiliflores acidiphiles faciès à Châtaignier	173,2	Milieu boisés feuillus			
Chênaies vertes mésoméditerranéennes sur schiste	134,9	Milieu boisés feuillus			
Chênaies vertes mésomédit. sur schiste faciès à	43,2	Milieu boisés feuillus			
Chênaies vertes supramédit. sur schiste	82,7	Milieu boisés feuillus			
Chênaies vertes supramédit. sur schiste faciès à	14,1	Milieu boisés feuillus			
Forêts de feuillus indéterminés	142,2	Milieu boisés feuillus			
Frênaies	0,3	Milieu boisés feuillus			
Boisements résineux à Pin maritime	7,9	Milieu boisés résineux			
Boisements résineux à Pin sylvestre	79,5	Milieu boisés résineux			
Boisements résineux indéterminés	24,4	Milieu boisés résineux			
Boisements résineux à Cèdre de l'Atlas	17,3	Milieu boisés résineux plantés			
Boisements résineux à Douglas	37,3	Milieu boisés résineux plantés			
Boisements résineux à Epicéa	0,2	Milieu boisés résineux plantés			
Boisements résineux à Mélèze	2,8	Milieu boisés résineux plantés			
Boisements résineux à Pin laricio de Corse	75,4	Milieu boisés résineux plantés			
Boisements résineux à Pin noir d'Autriche	2,9	Milieu boisés résineux plantés			
Boisements résineux à Pin sylvestre	31,1	Milieu boisés résineux plantés			
Boisements résineux indéterminés	3,4	Milieu boisés résineux plantés	170,4	282,2	
Chênaies mixtes acidiphiles	4,2	Milieu boisés mixtes			
Chênaies mixtes acidiphiles faciès à châtaignier	31,9	Milieu boisés mixtes			
Forêts mixtes de châtaigniers et pins	4,6	Milieu boisés mixtes			
Forêts mixtes à conifères prépondérants	1,0	Milieu boisés mixtes			
Forêts mixtes à conifères prépondérants	48,5	Milieu boisés mixtes			
Forêt ouverte de feuillus purs	11,7	Milieu semi-ouverts et buissonnants	178,7	90,1	9,8
fouillés	11,3	Milieu semi-ouverts et buissonnants			
Landes à genêts	70,1	Milieu semi-ouverts et buissonnants			
Landes sèches	73,1	Milieu semi-ouverts et buissonnants			
Landes sèches boisées	8,4	Milieu semi-ouverts et buissonnants			
Maquis silicicoles	3,6	Milieu semi-ouverts et buissonnants			
Zones à végétation clairsemée	0,4	Milieu semi-ouverts et buissonnants			
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces	7,6	Milieu herbacés			

Pelouses de jardins	11,7	Milieus herbacés			
Pelouses pionnières	1,7	Milieus herbacés			
Pelouses silicoles	18,4	Milieus herbacés	60,9		3,4
Prairies naturelles de fauche	15,6	Milieus herbacés			
Zones à végétation clairsemée	5,0	Milieus herbacés			
Prairies naturelles de fauche	0,9	Milieus herbacés			
Bassins	3,1	Milieus artificialisés			
Bâtiments	5,4	Milieus artificialisés			
Coupes forestières	1,6	Milieus artificialisés			
Cultures avec marges de végétation spontanée	13,5	Milieus artificialisés	56,3		3,1
Jardins, potagers	1,7	Milieus artificialisés			
Pistes et autres surfaces artificialisées	11,3	Milieus artificialisés			
Routes et autres surfaces artificialisées	4,7	Milieus artificialisés			
Sentiers	0,6	Milieus artificialisés			
<b>Aulnaies frênaies</b>	<b>3,6</b>	Milieus aquatiques et humides	12,3		
Cours d'eau	2,0	Milieus aquatiques et humides	2,0	14,27	0,8
<b>Affleurements rocheux</b>	<b>10,0</b>	<b>Milieus rocheux</b>	10,0	0,6	
<b>Pineraies sylvestres sur dalles rocheuses siliceuses x landes</b>	<b>6,6</b>		6,6	0,4	0,9
			<b>1815 ha</b>		<b>100,0</b>



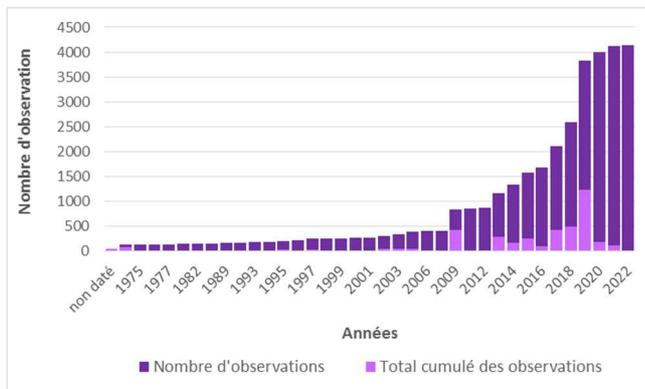
Carte 14 - Habitats naturels inventoriés sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

## 1.2 Le nombre d'observations naturalistes collectées

Le **tableau 4** présente le nombre d'observations collectées « avant » et « après » l'ABC dans tous les groupes (fonges, flore, faune) pour lesquels au moins une espèce a été inventoriée.

**Avant l'ABC, 2 590 observations étaient disponibles** sur le territoire communal, les plus anciennes datant de 1970 (inventaires floristiques de la « Mission Cévennes » réalisé à la création du Parc).

**1 535 observations ont été collectées pendant les 2 années d'inventaire pour l'ABC**, portant à **4 125** le total des données moissonnées pour le présent atlas (**fig. 4**).

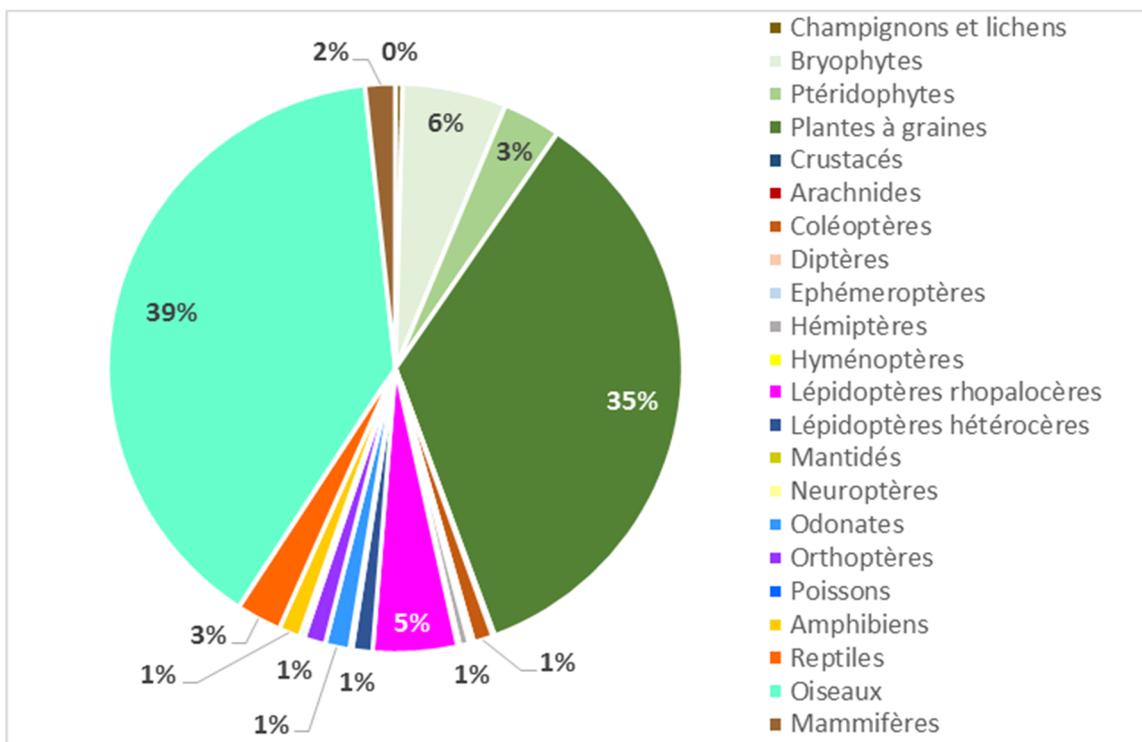


**Figure 4.-** Nombre d'observations collectées annuellement (et total cumulé) sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle.

Les groupes pour lesquels l'accroissement du nombre de données est le plus important sont :

- les **coléoptères** (l'ABC ayant permis de multiplier par 9 le nombre de données antérieures à 2019) ;
- les **papillons de jour** (x 4,9)  
les **champignons et lichens** (x 4,25) ;
- les **bryophytes** (= mousses et apparentées) dont le nombre d'observation a presque triplé l'effort d'inventaire a également permis de multiplier par 1,5 le nombre d'observations relatives à la flore et aux vertébrés et par 2 le nombre d'observations d'invertébrés. On note que les 2 groupes des Oiseaux et des Plantes à fleurs fournissent à eux seuls les trois quarts des observations (**fig. 5**).

Fait assez remarquable compte tenu du petit nombre de spécialistes, le groupe des Bryophytes (mousses, hépatiques, sphaignes...) est le troisième groupe le mieux renseigné (5,8% du total des données) devant celui des papillons de jour (4,8%). Ceci est essentiellement dû à la compétence des botanistes du Parc national des Cévennes.



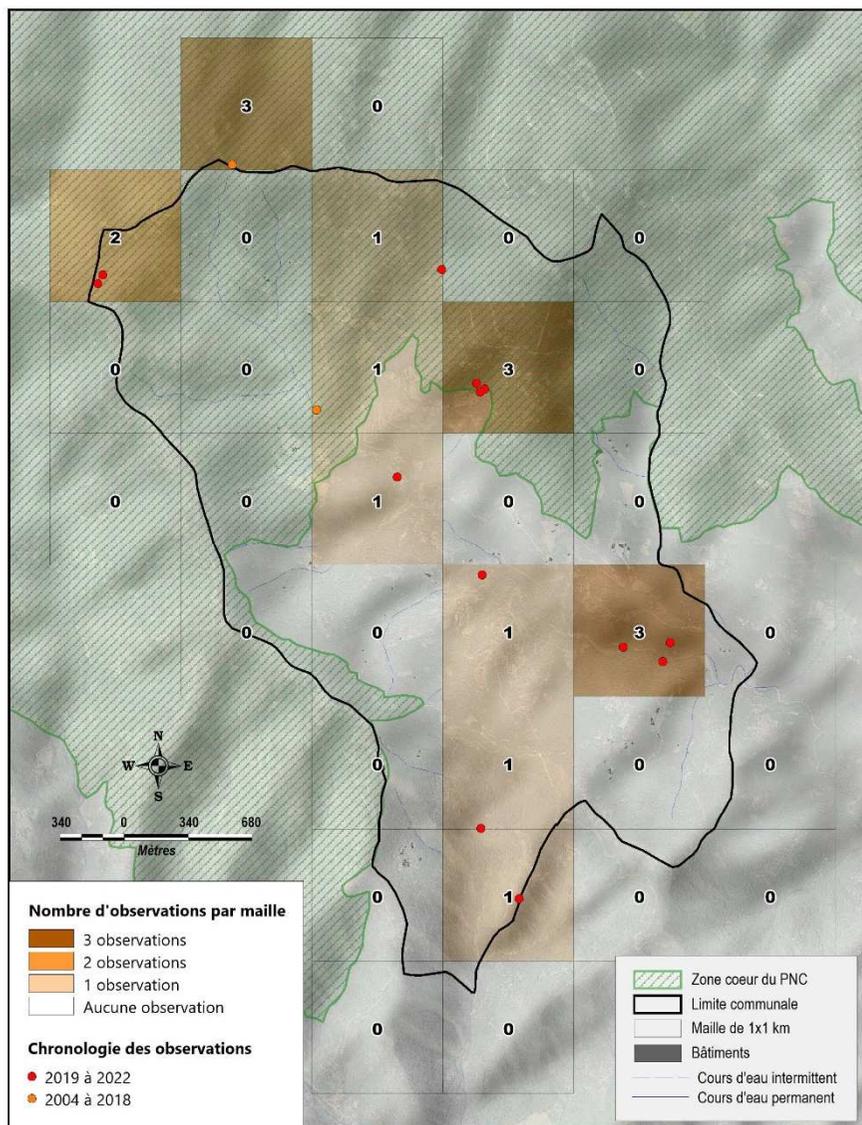
**Figure 5.-** Nombre d'observations collectées par groupe de fonges, flore et faune.

**Tableau 4.-** Nombre d'observations collectées par groupe taxonomique « avant » et « après » l'ABC.

Groupes taxonomiques		Avant ABC (avant 2019)	ABC (2019-2021)	Comparaison « total / avant ABC »	Total obs	Total obs	
<b>FONGES</b>							
Champignons et lichens		4	13	X 4,25	17	17	
<b>FLORE</b>							
Bryophytes	Hépatiques et Anthocérotes	30	42		72	241	
	Mousses	53	116	x 2,9	169		
Ptéridophytes		106	29	X 1,3	135	135	
Plantes à graines	Angiospermes	976	437		1413	1 438	
	Gymnospermes	17	8	X 1,45	25		
<b>FAUNE</b>							
Arthropodes	Crustacés	3	0	X 1	3	444	
	Arachnides		1	1	X 2		2
		Coléoptères	5	40	X 9		45
		Diptères	1	1	X 2		2
		Ephéméroptères	9	0	X 1		9
		Hémiptères	14	8	X 1,6		22
		Hyménoptères	0	5	Pas d'obs avant ABC		5
	Insectes	Lépidoptères rhopalocères	40	156	X 4,9		196
		Lépidoptères hétérocères	0	47	Pas d'obs avant ABC		47
		Mantidés	1	2	X 3		3
		Neuroptères	0	3	Pas d'obs avant ABC		3
		Odonates	46	11	X 1,2		57
		Orthoptères	22	28	X 1,3		50
Vertébrés	Poissons	11	0	X 1	11	1 850	
	Amphibiens	Anoures	15	5			20
		Urodèles	25	5	X 1,3		30
	Reptiles	Lézards	44	12			56
		Serpents	44	5	X 1,2		49
	Oiseaux		1084	530	X 1,5		1 614
	Mammifères		39	31	X 1,8		70
<b>Total des observations</b>		<b>2 590</b>	<b>1 535</b>	<b>X 1,6</b>	<b>4 125</b>	<b>4 125</b>	

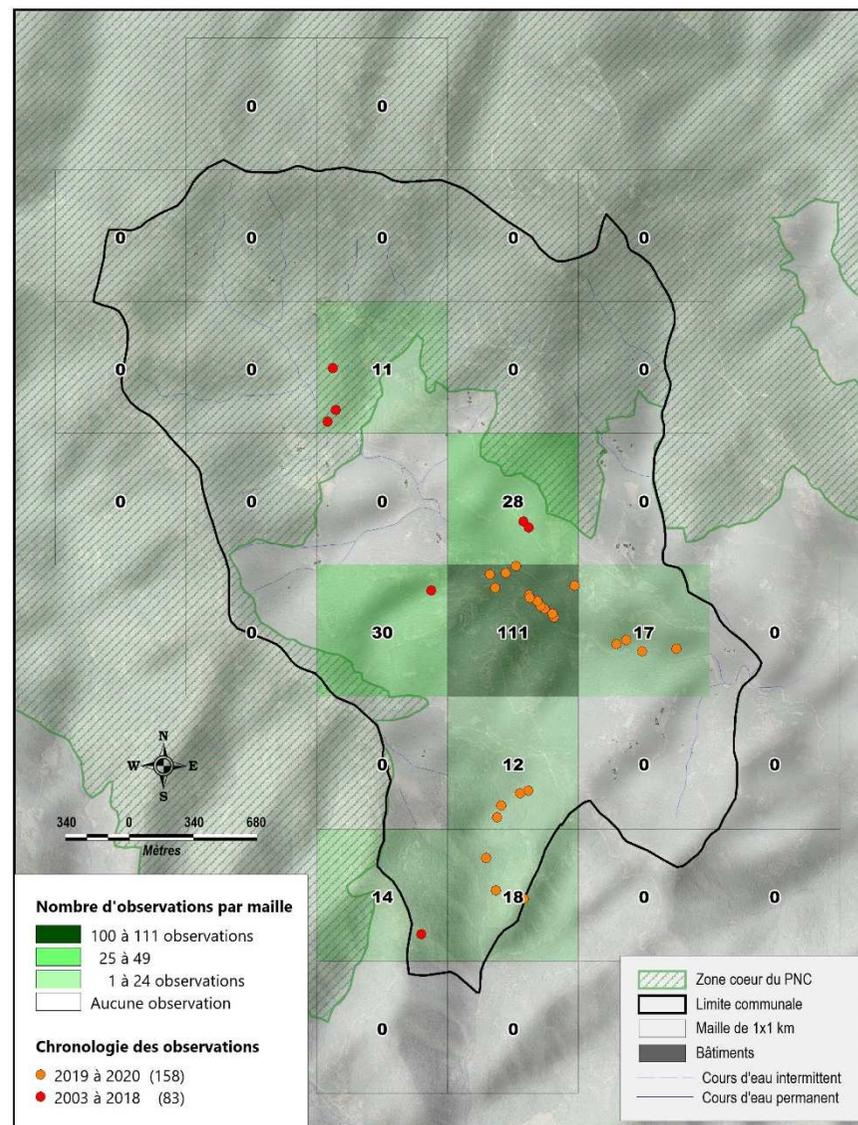
Saint-Martin-de-Lansuscle

Fonges (champignons et lichens) : nombre d'observations par maille



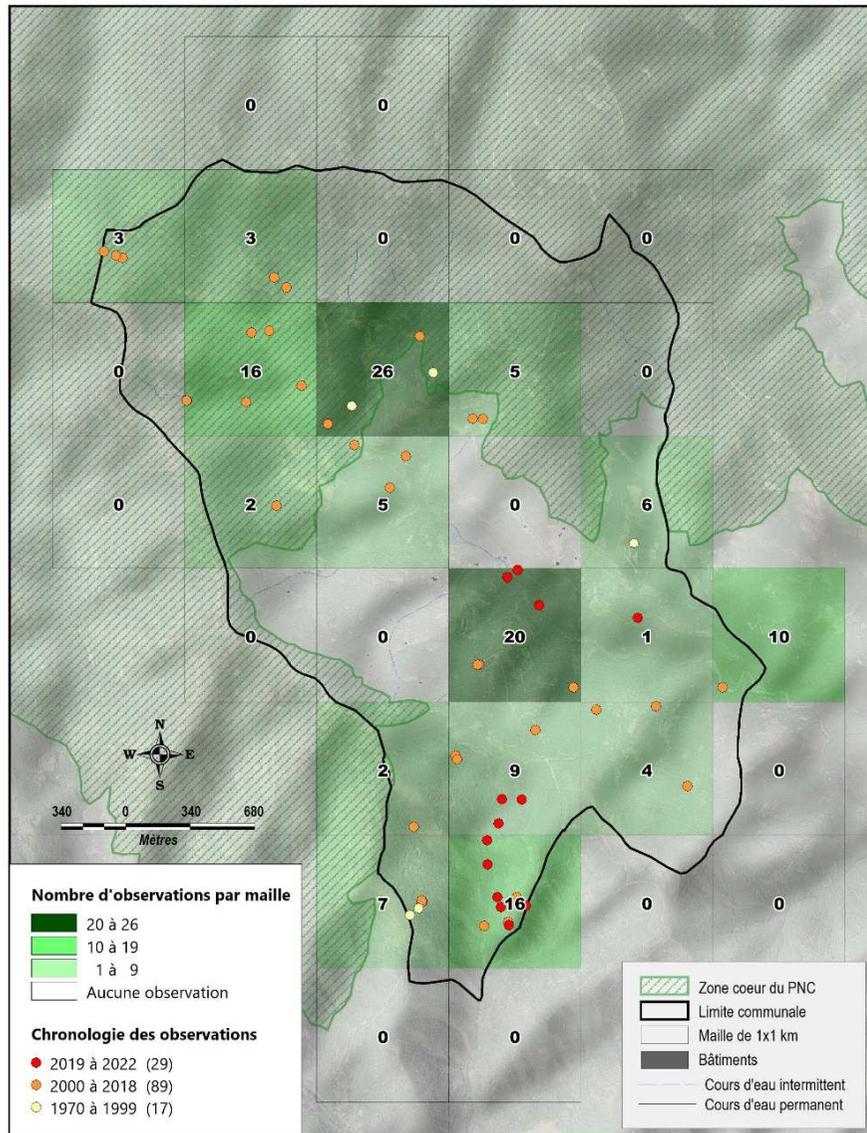
Saint-Martin-de-Lansuscle

Bryophytes (mousses et apparentées) : nombre d'observations par maille



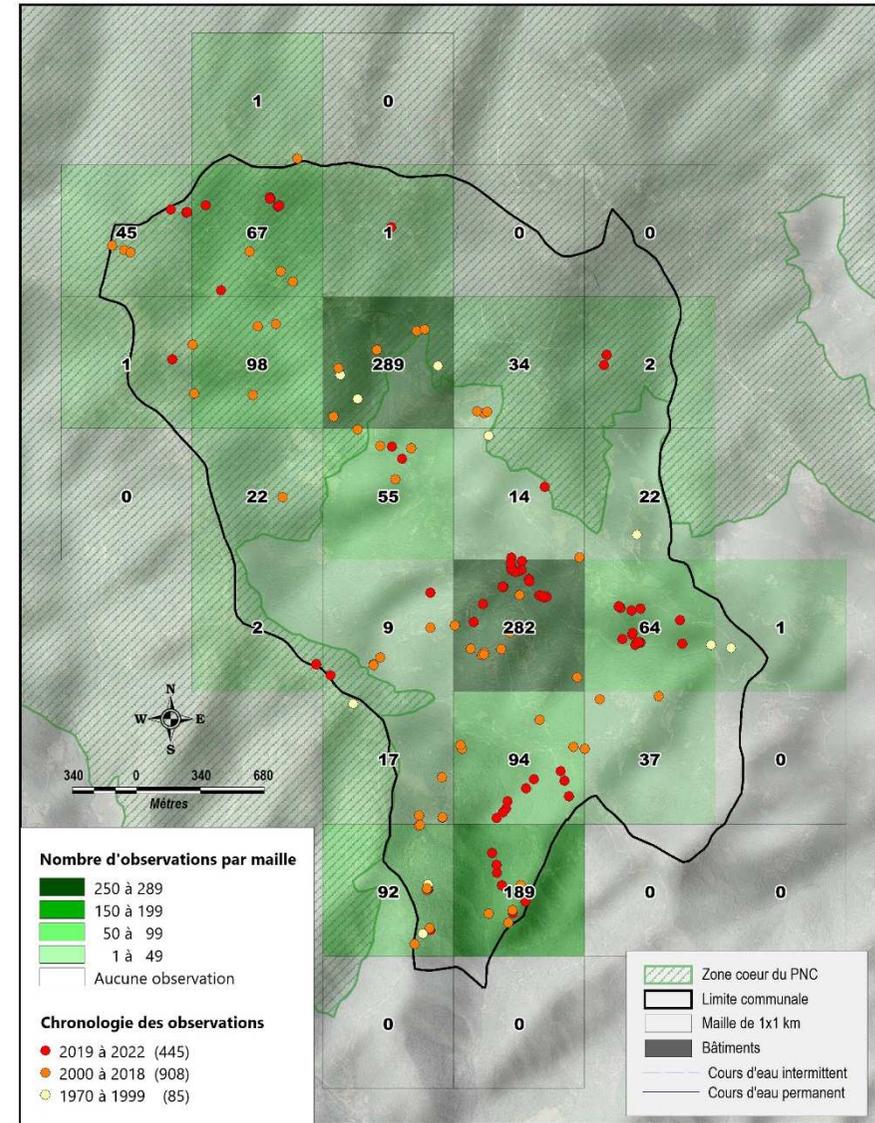
Saint-Martin-de-Lansuscle

Ptérédiphytes (fougères et apparentées) : nombre d'observations par maille

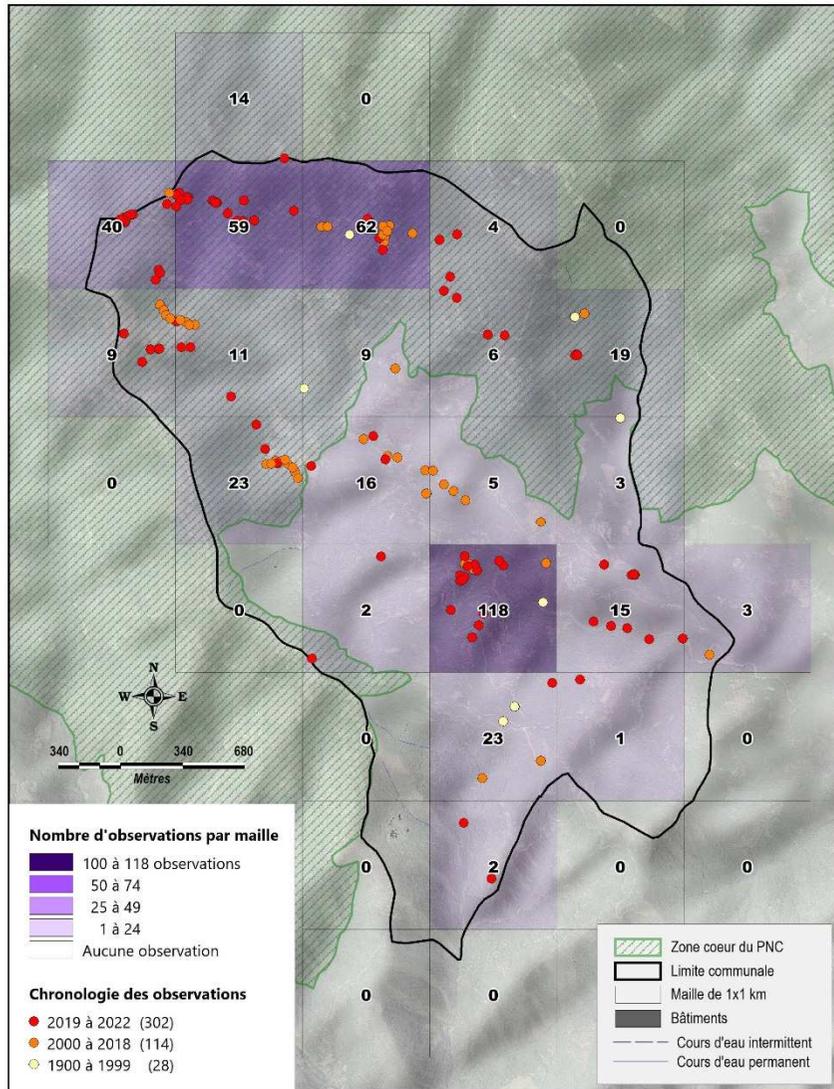


Saint-Martin-de-Lansuscle

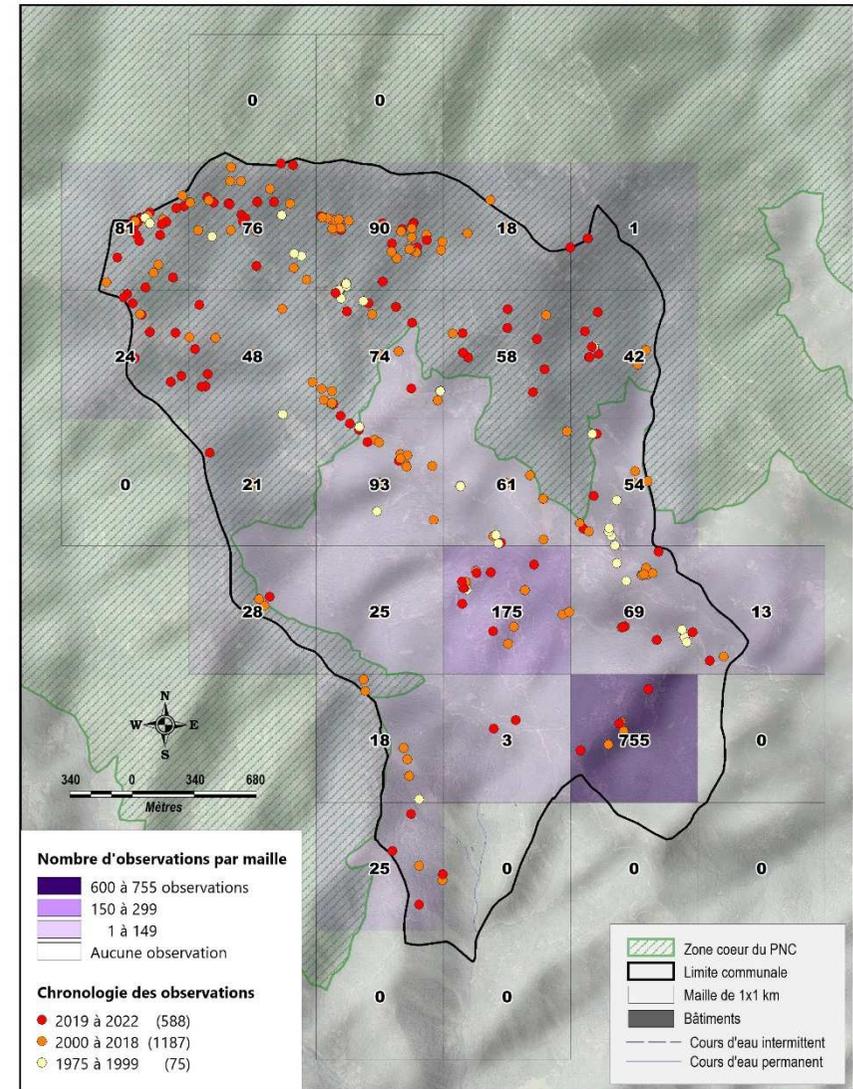
Spermaphytes (plantes à graines) : nombre d'observations par maille



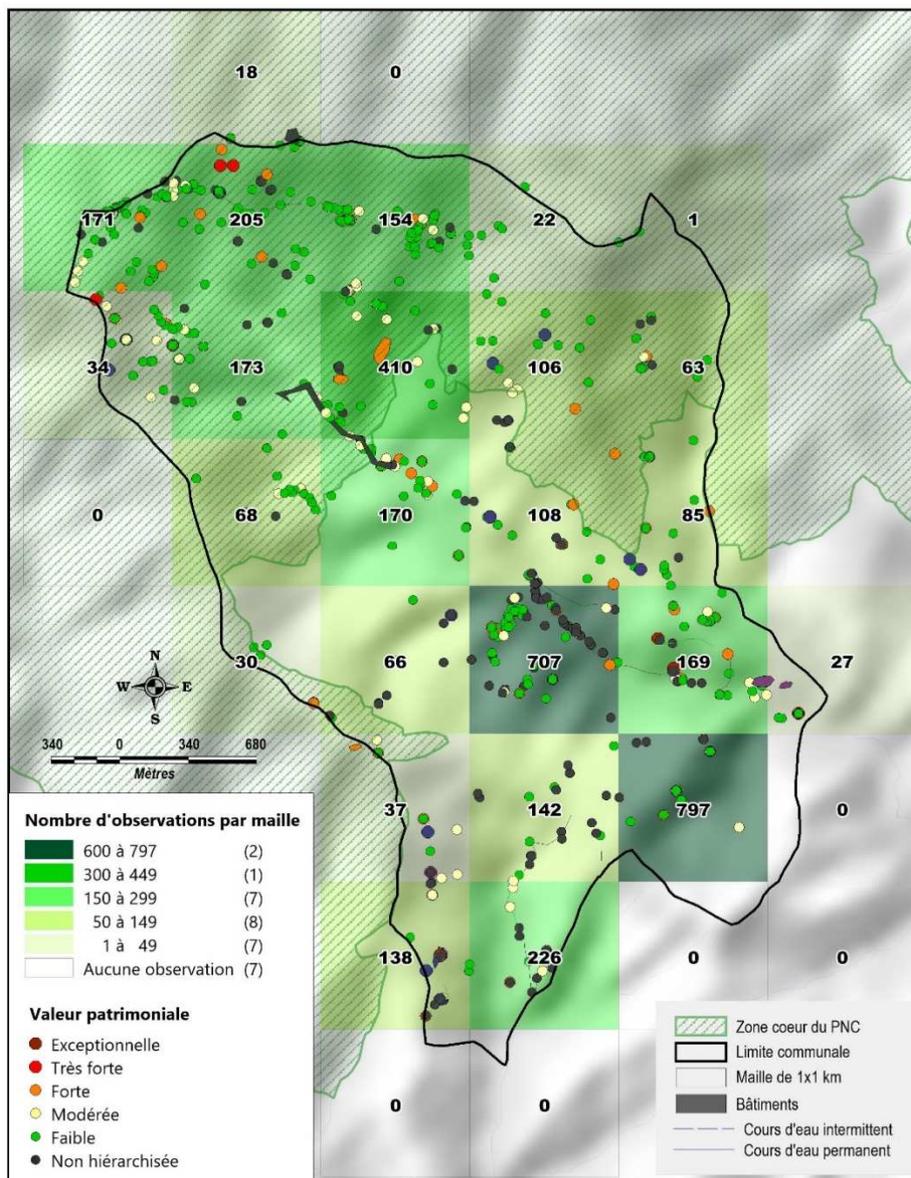
Saint-Martin-de-Lansuscle  
Invertébrés : nombre d'observations par maille



Saint-Martin-de-Lansuscle  
Vertébrés : nombre d'observations par maille



Saint-Martin-de-Lansuscle  
Tous groupes (fonges, flore, faune) : nombre d'observations par maille



Tous règnes confondus (fonges, flore, faune), seulement 7 mailles ne couvrant que très marginalement le territoire communal restent sans donnée.

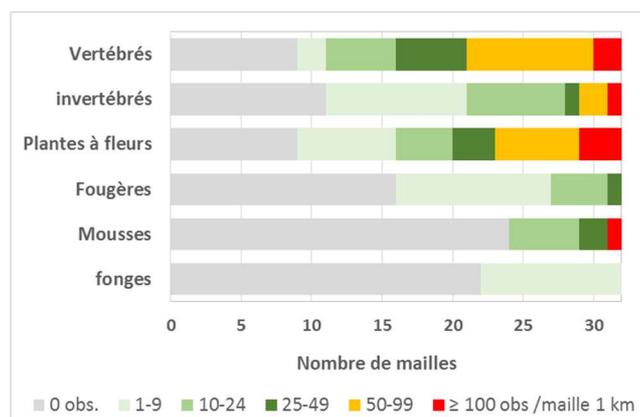
La maille incluant le plus grand nombre d'observations couvre les hameaux des Serres et des Abrits, au sud-est du territoire communal (797 observations).

En moyenne, y compris les 7 mailles vides, la moyenne est de 129 observations par maille, avec une hétérogénéité importante de la distribution des données sur le territoire. Un peu plus des deux tiers des mailles rassemblent la moitié des observations.

La **figure 6** montre que les vertébrés et les plantes à fleurs sont les deux groupes pour lesquels la distribution des observations est la plus étendue sur le territoire, avec une dominance de la classe « 50-99 » observations pour les vertébrés, mais de

seulement « 1-9 » observations pour les plantes à fleurs.

Les groupes des fonges et des mousses sont ceux présentant le plus grand nombre de mailles vides.



**Figure 6.-** Nombre d'observations par maille pour les 5 grands groupes de fonges, flore et faune inventoriés.

### 1.3 Le nombre d'espèces inventoriées

Avant l'ABC, 547 espèces étaient répertoriées sur le territoire communal.

Les divers inventaires menés pendant l'Atlas ont permis d'identifier 157 « nouvelles » espèces.

Les gains les plus importants en nombre d'espèces concernent les **Bryophytes** (+85 espèces), les **papillons de nuit** (+43 espèces identifiées pendant l'ABC, aucune avant), les **Coléoptères** (+32), les **papillons de jour** (+25) et les **Orthoptères** (+9 espèces).

Le groupe des **Spermaphytes (plantes à graines)** est, de loin, celui fournissant le plus d'espèces (46% du total des espèces inventoriées, fig. 7).

Les Bryophytes (mousses et apparentées) représentent ensuite le groupe rassemblant le plus d'espèces (15% du total).

Concernant la faune, le groupe des Oiseaux est celui pour lequel le plus d'espèces ont été identifiées (89, soit 9,5% du total des espèces tout règnes

confondus), suivi par les papillons de jour (4,6%), les papillons de nuit (4,6%), les Coléoptères (3,9%) et les Orthoptères (3,1%).

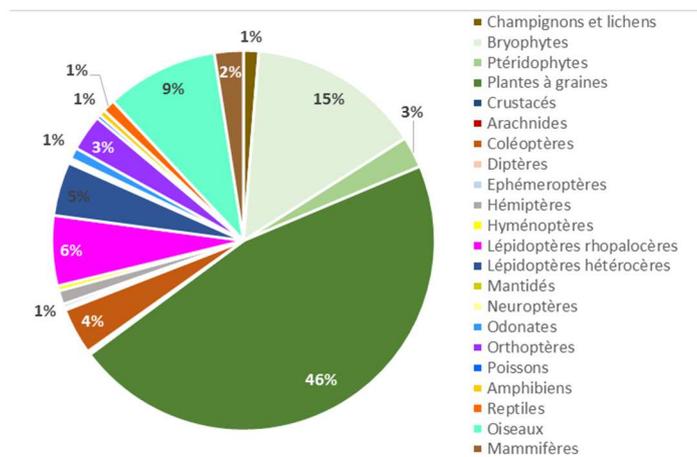
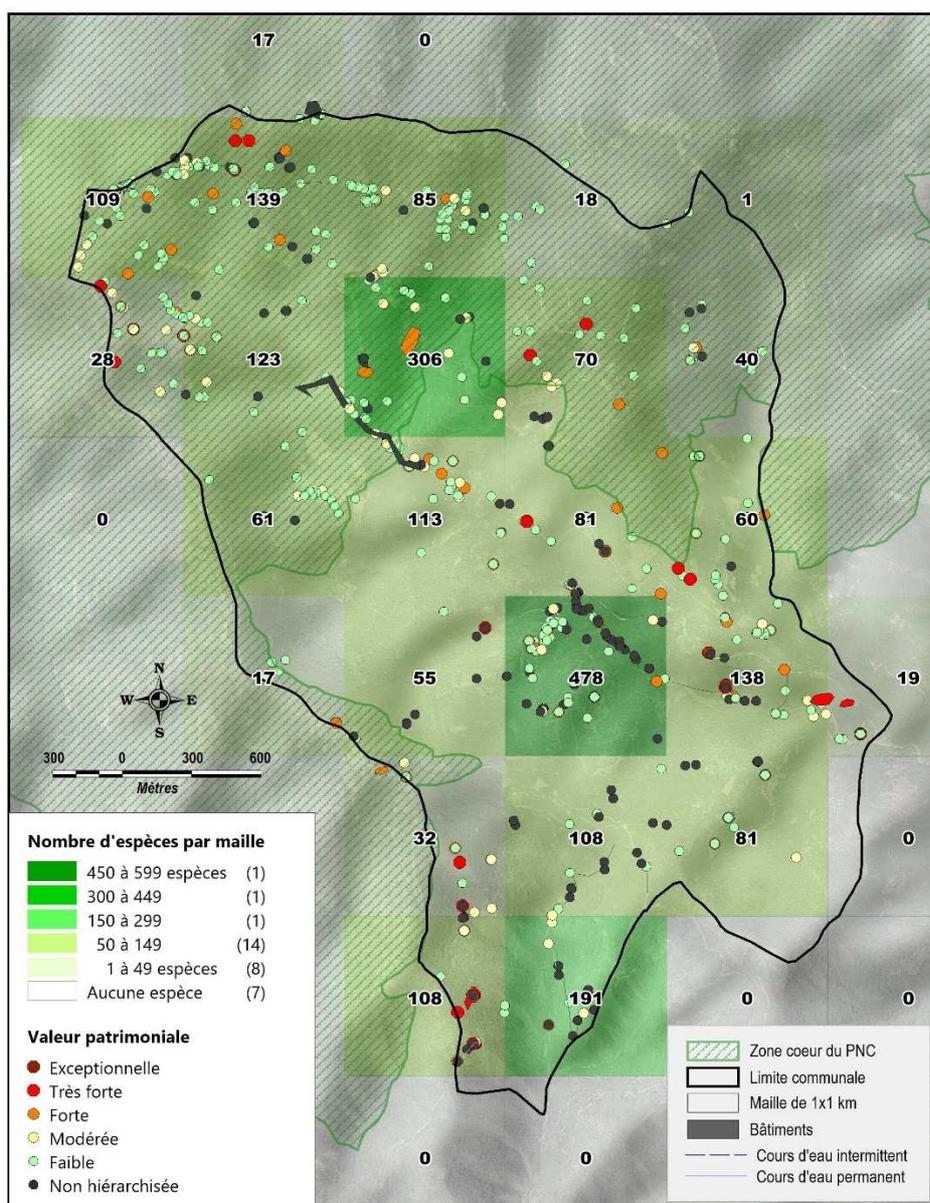


Figure 7.- nombre d'espèces par groupe de fonges, flore et faune

Tableau 5.- Nombre d'espèces inventoriées par groupe taxonomique « avant » et « après » l'ABC.

Groupes taxonomiques		Avant ABC (avant 2019)	ABC (2019-2021)	Comparaison « avant/après ABC »	Total espèce	Total espèces	
<b>FONGES</b>							
Champignons et lichens		4	9	X 2,3	12	12	
<b>FLORE</b>							
Bryophytes	Hépatiques et Anthocérotes	18	29		34	138	
	Mousses	35	90	X 2,2	104		
Ptéridophytes		23	17	X 0,7	25	25	
Plantes à graines	Angiospermes	347	293		424	434	
	Gymnospermes	7	7	X 0,8	10		
<b>FAUNE</b>							
Crustacés		1	0	X 0	1	201	
Arachnides		1	1	X 1	2		
Coléoptères		5	32	X 6,4	37		
Diptères		1	1	X 1	2		
Ephéméroptères		3	0	X 0	3		
Hémiptères		6	5	X 0,8	11		
Hyménoptères		0	4	Pas d'espèce avant ABC	4		
Arthropodes	Insectes	Lépidoptères rhopalocères	31	48	X 1,5		56
		Lépidoptères hétérocères	0	43	Pas d'espèce avant ABC		43
		Mantidés	1	2	X 2		2
		Neuroptères	0	2	Pas d'espèce avant ABC		2
		Odonates	7	7	X 1		9
		Orthoptères	20	19	X 1		29
		Poissons		3	0		X 0
		Vertébrés	Amphibiens	Anoures	4	2	X 0,6
Urodèles	1			1		1	
Reptiles	Lézards		5	4	X 0,8	5	
	Serpents		5	4	X 0,8	5	
Oiseaux			81	70	X 0,9	89	
<i>dont nicheurs possibles, probables ou certains</i>						79	
Mammifères		19	14	X 0,7	23		
<b>Total des observations</b>		<b>547</b>	<b>704</b>	<b>X 1,3 (+ 157 espèces)</b>	<b>940</b>	<b>940</b>	

**Saint-Martin-de-Lansuscle**  
**Tous groupes (funges, flore, faune) : nombre d'espèces par maille**

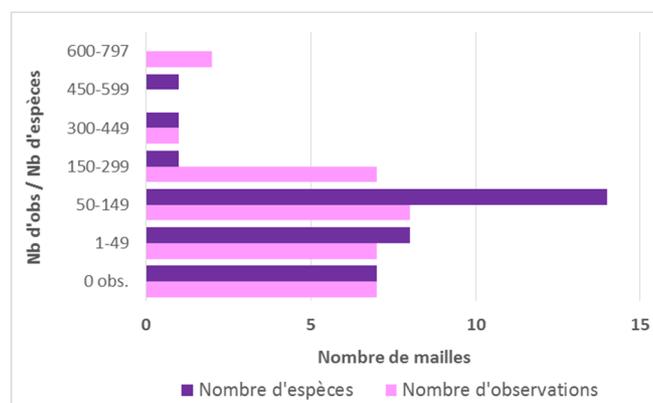


La carte ci-dessus montre, tous groupes confondus (funges, flore, faune), le nombre d'espèces inventoriées par maille au terme de l'ABC.

Aucune espèce n'est répertoriée dans 7 mailles qui toutes intersectent la bordure du territoire communal.

**En moyenne, 77 espèces ( $\pm 100$ ) ont été inventoriées par maille, avec un maximum de 478 espèces dans la maille incluant le bourg de Saint-Martin-de-Lansuscle, et 306 espèces dans la maille incluant les hameaux du Plan, Andissac et Nogaret.**

La couverture du territoire apparaît relativement uniforme, puisque 50 à 149 espèces ont été inventoriées dans presque la moitié (43%) des mailles couvrant la commune (**fig. 8**).



**Figure 8.-** Nombre d'observations et d'espèces par maille (tous groupes confondus, fonges, flore et faune).

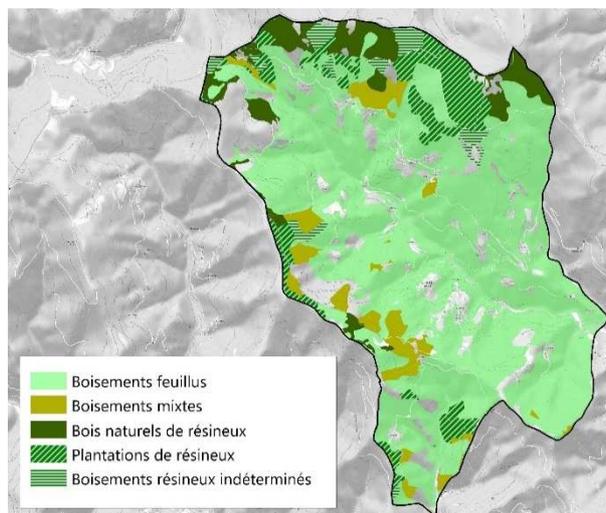
## 2. Tour d'horizon des habitats, de la faune et de la flore communale

### 2.1 Les milieux boisés

Selon la définition de l'IFN (Institut Forestier National), sont considérés comme boisements des formations végétales constituées par des arbres dont le diamètre est d'au moins 7,5 cm à 1,3 m du sol, ou de diamètre moindre mais avec un couvert dense (au moins 500 tiges à l'hectare).

**Les milieux boisés, feuillus, résineux ou mixtes, s'étendent sur environ 1 863 ha, soit 82% du territoire communal.** Cette trame peut être subdivisée en 4 grandes catégories :

- les **boisements naturels feuillus** couvrent **1 118 ha** soit **60% des zones boisées**. Par ordre décroissant de surface, les essences dominantes sont le Châtaignier (au moins 43% des boisements feuillus), le Chêne vert, le Chêne sessile, le Chêne pubescent et le Frêne. Les feuillus sempervervents (chênaies vertes) représentent environ le quart de cette catégorie de boisements.
- Les **bois de résineux s'étendent sur environ 282 ha, soit 15% des zones boisées**. Parmi ces résineux, le Pin sylvestre est la seule essence autochtone, présente sous la forme de peuplements spontanés ou plantés ; ces pineraies représentent environ 39% des surfaces résineuses. Le reste consiste en essences exotiques plantées (Pin maritime, Cèdre, Douglas, Epicéa, Mélèze, Pin noir d'Autriche, Pin noir laricio...) et pour certaines (Pin maritime) à forte tendance envahissante.
- les **bois naturels mixtes** s'étendent sur **90 ha, soit environ 5% des zones boisées**. Le Pin maritime est probablement l'essence qui contribue le plus à l'enrésinement des boisements feuillus, châtaigneraies et chênaies notamment.



**Les boisements d'origine naturelle sont des habitats particulièrement riches en espèces** (animales, végétales et fonges) et dont l'intérêt patrimonial est **d'autant plus élevé que la forêt est ancienne et comporte de vieux ou très vieux arbres et du bois mort** nécessaires au cycle de vie de certaines espèces : cavités, fissures, écorces décollées, bois mort ou dépérissant... Ces micro-habitats sont très peu représentés voire absents dans les forêts de production où les arbres sont coupés bien avant leur sénescence. De plus, du fait de leur origine exotique, la plupart des essences plantées présentent un potentiel biologique<sup>1</sup> faible, d'autant plus que leur aire naturelle de présence est éloignée de la zone de plantation.

La « châtaigneraie cévenole méditerranéenne » est l'habitat forestier d'intérêt communautaire le plus étendu sur le territoire communal.

#### Espèces patrimoniales ou caractéristiques

	Lichen pulmonaire
	Scléroderme en forme d'étoile, Polypore nid d'abeilles, Polypore incrusté, Anthurus étoilé (introduit)
	Blechnum en épi
	Perce-neige, Grande Listère, Epipactis à larges feuilles
	Lucane cerf-volant
	Laineuse du prunelier, Sylvandre
	Salamandre tachetée, Crapaud épineux
	Couleuvre d'Esculape, Orvet fragile
	<b>Bois feuillus</b> : Circaète Jean-le-Blanc (nid), Gobemouche noir (vergers de Châtaignier). <b>Bois mixtes et résineux</b> : Pic noir, Bécasse des bois, Engoulevent d'Europe (clairière), Roitelet huppé, Bouvreuil pivoine,
	Ecureuil roux, Loir gris, Genette, Cerf élaphe, Chevreuil, Sanglier, Renard roux, Martre d'Europe, Belette, Campagnol roussâtre, Mulot sylvestre, Mulot à collier jaune
	Petit Rhinolophe (alimentation). Probable : Barbastelle, Oreillard roux, Murin de Bechstein, Murin d'Alcathoe, Murin cryptique...

<sup>1</sup> Le **potentiel biologique** d'un arbre ou d'un arbuste est directement proportionnel au nombre d'organismes animaux et végétaux qui lui sont liés (alimentation, reproduction, support ...). Par exemple, les chênes décidus, le Hêtre, les bouleaux, les saules présentent un potentiel biologique très élevé. Les résineux européens non indigènes en Lozère L'Epicéa, le Mélèze, le Sapin pectiné, le Douglas, essences non indigènes en Lozère, présentent des potentiels biologiques moyens (Epicéas) à faibles (autres espèces).

LICHENS (CHAMPIGNON ASCOMYCETE)		VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE
Taille : jusqu'à 50 cm	Observation : toute l'année	Espèce indicatrice
<p><b>LE LICHEN PULMONAIRE, LA PULMONAIRE</b> (<i>Lobaria Pulmonaria</i>)</p> <p>Ce lichen présente un thalle (= appareil végétatif) en forme de feuilles de salade accrochée au tronc d'un arbre ou sur un rocher. L'aspect du thalle évoque aussi les alvéoles pulmonaires, d'où son nom vernaculaire.</p> <p>Ce lichen est vert intense par temps humide (mais blanc en-dessous), brun-vert ou gris-verdâtre par temps sec. Il est répandu sur tous les continents où il affectionne les vieilles forêts avec de gros arbres. Il se développe dans un climat humide et dans les zones de brouillards stagnants. Dans le thalle, le champignon ascomycète est associé à une algue verte photosynthétique mais aussi à une cyanobactérie capable de fixer l'azote atmosphérique, au bénéfice des deux autres membres de cette association tripartite.</p> <p>La Pulmonaire appartient donc à la catégorie des cyanolichens, organismes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique et dont la présence indique une bonne qualité de l'air.</p> <p>C'est un des rares lichens à être parfois connu du public, du fait de sa grande taille et de son usage ancien dans la pharmacopée traditionnelle</p>		 <p>Lobaria pulmonaria 3.jpg, par Youbadou le 10/04/2019, CC-BY-4.0, travail personnel</p>

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/56613>

CHAMPIGNON BASIDIOMYCETE		ESPECE EXOTIQUE
Taille : « bras » d'environ 10 cm	Observation : été - automne	Curiosité introduite (néomycètes)
 <p>Tintenfischpilz-Clathrus archeri.JPG par Holger Krisp, travail personnel, CC BY 3.0, le 30/08/2014.</p>	<p><b>LE CLATHRE ÉTOILÉ, L'ANTHURUS ÉTOILÉ, L'ANTHURUS D'ARCHER</b> (<i>Clathrus archeri</i>)</p> <p>L'Anthurus étoilé est un champignon originaire d'Australie. L'espèce porte aussi d'autres noms vernaculaires plus fleuris, comme « doigts du diable », « pieuvre des bois » ou encore « champignon-pieuvre » qui est la traduction littérale de son nom allemand « Tintenfischpilz ».</p> <p>Introduit involontairement en France au début du XXème siècle, ce champignon a depuis colonisé de nombreuses régions d'Europe.</p> <p>Les 4 à 6 « bras » du champignon sont d'abord reliés les uns aux autres par leur sommet avant de se déployer en étoile. Leur face intérieure est rouge vif maculée d'une matière gluante noir-olive qui contient les spores.</p> <p>A maturité, ils dégagent une odeur nauséabonde d'excrément et de charogne qui lui permet d'attirer les insectes nécrophages qui disperseront les spores. Bien que considéré comme non comestible, il ne présente aucune toxicité.</p> <p>On trouve ce champignon étonnant l'été et l'automne, surtout dans les bois clairs de feuillus. Il a été observé en une station sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle, près du ruisseau des Croses sous la Combe Lipiés.</p>	

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/40256>

PTERIDOPHYTES (Fougères et apparentées)		VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE
Taille : jusqu'à 60 cm	Période d'observation : Toute l'année	Espèce patrimoniale non menacée
<p><b>LE BLECHNUM EN ÉPI, LE STRUTHIOPTÉRIDE EN ÉPI</b> (<i>Blechnum spicant</i>)</p> <p>Fougère dont les frondes stériles sont persistantes, avec un pétiole très court. Ces frondes sont profondément lobées, presque jusqu'au rachis central, avec des lobes proches les uns des autres et presque perpendiculaires au rachis.</p> <p>Les frondes fertiles, plus longues, sont dressées au centre de la touffe, et sont longuement pétiolées, à subdivisions étroites, linéaires, écartées, comme les dents d'un peigne.</p> <p>Les sores (= amas de sporanges qui produisent les spores) sont visibles de juin-septembre.</p> <p>Le Blechnum (ou Blechne) en épi, ou Fougère-en-épi affectionne les bois humides sur terrains siliceux, dans presque toute la France.</p>		 <p>Blechnum spicant (fertile and sterile fronts).jpg © Hans Hillewaert – CC-BY-SA-4.0 – Wikimedia Commons</p>

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/125238>

**SPERMAPHYTES (Amaryllidacées)****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : 10 - 20 cm

Floraison : février-mars

Cueillette réglementée en Lozère



Galanthus\_nivalis\_1.jpeg par Tocekas, travail personnel, CC BY-SA 4.0

**LE PERCE-NEIGE, LA CLOCHETTE D'HIVER, LA GALANTINE**  
(*Galanthus nivalis*)

*Galanthus nivalis* est une plante herbacée vivace à bulbe, répandue en Europe centrale et méridionale, des Pyrénées à l'ouest jusqu'à la Mer Noire.

Chaque tige ne porte qu'une seule fleur blanche, pendante, à 3 pétales et 3 sépales blancs. Ces derniers sont plus courts, et présentent une tache verte en forme de chevron à leur extrémité. La plante ne développe que 2 feuilles de couleur vert-glaucue, assez étroite (<10 mm de large).

Le Perce-neige est une plante des sous-bois, qui affectionne les sols plutôt basiques, moyennement riches en eau. Par bon ensoleillement, les trois pétales de la fleur s'écartent ; leur face intérieure sert alors de miroir et renvoie les rayons ultraviolets. Ceci attire les pollinisateurs. Le soir et par mauvais temps, la fleur se referme. La plante est toxique. Le bulbe cru a des propriétés vomitives.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/99233>

**SPERMAPHYTES (Moraceae)****INTERET HISTORIQUE & CULTUREL**

Taille : jusqu'à 20m sans entretien

Floraison : avril-juin

Curiosité introduite



Photo de Gegoire Guy PNC

**LE MURIER, MURIER BLANC, MURIER NOIR, ARBRE D'OR**  
(*Morus alba*)

Le Murier est un arbre originaire de l'Asie du sud-est. Il a été introduit dans le sud de la France, durant la deuxième moitié du 13e siècle, afin d'y développer la sériciculture (élevage du vers à soie). Le développement de cette activité va profondément marquer les Cévennes comme en atteste la présence, aujourd'hui encore, de nombreuses magnaneries; des bâtiments dans lesquels les chenilles du bombyx étaient nourries avec les feuilles de l'arbre.

L'apogée de cette industrie se situe entre les années 1820 et 1850 (26 000 tonnes de cocons produits en France) puis une épidémie, des guerres et l'invention de la soie artificielle vont peu à peu entraîner l'abandon de celui que l'on nommait « l'arbre d'or ».

Autour des hameaux de la commune, il est encore possible d'observer de grands muriers qui ont été plutôt entretenus. Le travail de taille régulière génère des blessures et des cavités qui permettent à ces arbres d'accueillir une certaine biodiversité (insectes, oiseaux, chiroptères...), un peu à la manière des « arbres têtards » exploités dans d'autres régions pour nourrir le bétail ou produire du bois de chauffage.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/108810>

**COLÉOPTÈRES****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 27-42 mm (femelle) – 40-85 mm (mâle)

Période de vol : juin à août

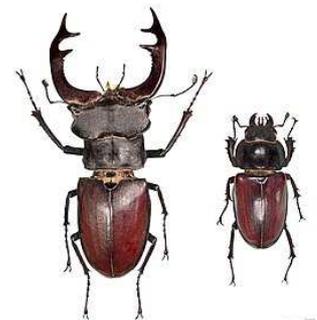
Annexe 2 de la directive Habitats

**LE LUCANE CERF-VOLANT**  
(*Lucanus cervus*)

Le Lucane est le plus grand des coléoptères d'Europe, avec une taille qui peut atteindre 8 à 9 cm pour le mâle. Celui-ci est appelé cerf-volant en raison de ses mandibules hypertrophiées qui évoquent les bois d'un cerf. La femelle est appelée Biche ou Grande Biche. La taille des adultes est très variable, et dépend de la qualité nutritionnelle du bois dont se nourrit la larve.

La larve est en effet saproxylophage ; elle consomme uniquement du bois mort ou pourrissant, pendant 3 à 6 années. A la fin de son développement, le vers blanc peut mesurer jusqu'à 10 cm.

Après la métamorphose, l'adulte ailé vit sur ses réserves jusqu'à l'accouplement et la mort. Il peut toutefois se nourrir de nectar, de fruits et de sève s'écoulant de la plaie des arbres pour prolonger sa vie. Les adultes sont principalement actifs au crépuscule et durant la nuit.



Cerf-volant MHNT male et femelle.jpg, Didier Descouens, travail personnel, Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, le 22/03/2013, CC BY-SA 4.0.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/200478>

**LÉPIDOPTERES HÉTÉROCÈRES****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Envergure : Mâle 30-36 mm / Femelle 38-45 mm

Période de vol : septembre-octobre

Espèce protégée



Adult (male), Vivaro (Roma), Italy, October 23, 2006, Photo by Paolo Mazzei, <https://www.leps.it>

**LA LAINEUSE DU PRUNELLIER***(Eriogaster catax)*

La Laineuse du prunellier est un papillon de nuit qui doit son nom à la ponte qui est recouverte de soies (poils) faisant penser à une touffe de laine laissée par un mammifère. Elle ne présente qu'une seule génération par an. Les adultes n'ont pas de trompe pour se nourrir ; ils vivent des réserves accumulées à l'état de chenille.

La femelle pond tous ses œufs en septembre ou octobre sur un rameau d'Aubépine ou de Prunellier, sur lequel elle colle ses poils abdominaux pour les protéger du froid, de l'humidité et des prédateurs. Les chenilles vivent les premières semaines du printemps sous une « tente » en soie qu'elles confectionnent collectivement et qui sert de « solarium ».

A leurs derniers stades, elles deviennent solitaires et diversifient leur régime. En juillet, elles descendent de leur arbre pour édifier un cocon de soie dans le sol. L'adulte ailé émergera en septembre ou octobre, pour une courte période uniquement dévolue à la reproduction. Photo : Lasiocampidae - Eriogaster catax.JPG, par Hectonichus, travail personnel, 01/06/2013, CC BY-SA 3.0

**AMPHIBIENS****VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE**

Taille : jusqu'à 21 cm

Observation : février à novembre

Espèce protégée

**LA SALAMANDRE TACHETEE***(Salamandra salamandra)*

Cet amphibien ne peut être confondu avec sa grande taille et son corps noir luisant parsemé de taches jaune vif (avec un dessin propre à chaque individu).

La Salamandre tachetée prospère dans les forêts de feuillus humides de moyenne altitude. Elle s'y observe principalement la nuit et par temps humide ou pluvieux, ou près des sources et ruisseaux au moment de la reproduction.

De façon originale parmi les amphibiens indigènes, le développement de l'œuf et les premières phases de la vie larvaire se déroulent dans le ventre de la mère, laquelle met au monde des larves à branchies mesurant 2,5 à 3 cm de long.

L'accouplement se déroule sur la terre ferme, entre juillet et septembre.



Biancone con preda.tif, par Lucianocasa, travail personnel, CC BY-SA 4.0.

La durée de la phase larvaire, influencée par la température de l'eau, est de 3 à 5 mois. La Salamandre tachetée peut vivre jusqu'à 20 ans en liberté, et plus de 50 ans en captivité. L'espèce paie chaque année un lourd tribut à la circulation routière, lors de ses migrations saisonnières (printemps et automne). L'espèce pâtit aussi de la modification de son habitat, et notamment de l'enrésinement des boisements.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/197327>

**OISEAUX****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 70 cm

Envergure : 1,66 à 1,88 m

Observation : mars à octobre

Rapace migrateur rare, protégé



Short-toed snake eagle (*Circaetus gallicus*) and its prey. Photo de Lucianocasa, travail personnel, 05/07/2015, CC BY-SA 4.0

**LE CIRCAETE JEAN-LE-BLANC***(Circaetus gallicus)*

Le Circaète est une espèce répandue dans les zones chaudes de l'Europe du sud, du nord de l'Afrique et de l'Asie jusqu'en Inde. En France, il niche au sud d'une ligne reliant la Vendée au Jura. L'effectif nicheur est estimé à 2 400 - 2 900 couples ; c'est donc un rapace rare en France.

En vol, ce rapace sensiblement plus grand qu'une buse se reconnaît assez facilement au contraste entre le dessous très pale des ailes et du ventre et la tête qui est entièrement marron.

Le nid est construit dans un arbre. Les oiseaux chassent au-dessus des milieux ouverts et semi-ouverts où il recherche les lézards et serpents dont se nourrit presque exclusivement ce rapace dit « ophiophage ».

La femelle ne pond qu'un seul œuf, qu'elle couve pendant 45 jours. Le jeune abandonne le nid à l'âge de 68 à 70 jours. La fermeture des milieux ouverts représente une menace importante pour l'espèce (sites d'alimentation). Près des nids, les travaux forestiers et les activités de loisirs peuvent être causes d'abandon ou de destruction des nids.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/2873>

**OISEAUX****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 16 cm    Envergure : 28 cm    Poids : 26-38 g    Observation : toute l'année

Espèce protégée, « Vulnérable » en France et Occitanie

**LE BOUVREUIL PIVOINE***(Pyrrhula pyrrhula)*

*Le Bouvreuil pivoine est un passereau à peine plus gros qu'un moineau, répandu dans toutes les zones tempérées du continent eurasiatique.*

*Le mâle ne peut être confondu avec ses joues, sa gorge et son ventre rouge intense. La femelle présente des couleurs plus pales, délavées.*

*C'est un oiseau forestier de plaine et de moyenne montagne, qui vit dans les forêts claires de feuillus, de conifères ou mixtes.*

*L'espèce se nourrit principalement de graines (d'arbres ou de plantes herbacées), de bourgeons au printemps et de baies en fin de saison.*

*Le nid est construit par la femelle dans un arbre ou arbuste. Elle y dépose 4 à 6 œufs en avril ou début mai. L'incubation dure 12 à 14 jours. Les poussins sont nourris majoritairement d'invertébrés, et quittent le nid à l'âge de 14 ou 16 jours.*

*Le Bouvreuil est répandu en France sans être jamais abondant. L'espèce a fortement pâti de la destruction des haies et du bocage dans de nombreuses régions, et de la conversion des bois naturels en monocultures de résineux.*

*Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/4619>*



Bullfinch male.jpg, par © Francis C. Franklin, travail personnel, le à4/01/2015, CC BY-SA 3.0

**MAMMIFERES****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : 3,9-4,4 cm    Envergure : 20 cm    Poids : 3,5-6 g    Observation : mars-octobre

Espèce protégée, potentielle



Myotis alcathoe - Manuel Ruedi - 1 - cropped.JPG, par Manuel Ruedi, le 16/09/2007, CC by-SA 3.0

**LE MURIN D'ALCATHOE***(Myotis alcathoe)*

*Le Murin d'Alcathoe est le plus petit des murins. Cette espèce n'a été identifiée qu'en 2001 grâce à des études génétiques ; elle était auparavant confondue avec le Murin à moustaches qui lui ressemble beaucoup. Elle a depuis été trouvée dans la plupart des pays d'Europe, mais avec une aire très fragmentée.*

*Ce murin est intimement liée aux vieilles forêts feuillues ou mixtes de montagne traversées par de petits cours d'eau bordés d'une ripisylve et de fourrés denses.*

*Le régime alimentaire est principalement constitué de nématocères (moustiques, tipules...), mais aussi de trichoptères, d'araignées, de petits lépidoptères et de névroptères. Ces proies sont pour l'essentiel capturées en vol, mais la présence de proies non volantes suggère aussi un glanage des proies sur la végétation.*

*Les colonies de reproduction rassemblent quelques dizaines de femelles dans une cavité ou la fissure d'un tronc ou d'une grosse branche.*

*La mise bas a probablement lieu en juin, chaque femelle mature ne produisant qu'un seul juvénile chaque année. Celui-ci effectue son premier vol en juillet ou août, selon l'altitude.*

*Le Murin d'Alcathoe n'a pas été inventorié dans le périmètre de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle, mais sa présence y est probable car connue sur le Tarnon ou la Mimente.*

*Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/79299>*

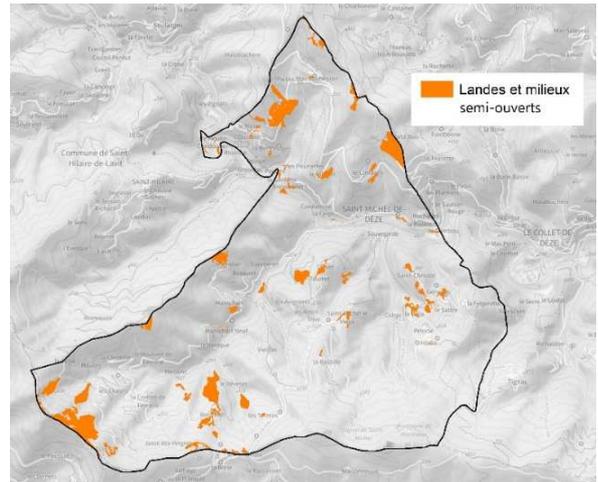
## 2.2 Les landes, milieux buissonnants et semi-ouverts

Les milieux « buissonnants » correspondent à des habitats dont le recouvrement en ligneux bas (moins de 2 m de haut) est important. Ces milieux, selon les espèces qui les composent, sont qualifiés de landes, de fourrés, de fruticées<sup>2</sup> ou de matorrals<sup>3</sup>.

Les milieux « semi-ouverts » ne correspondent pas à un type d'habitat en particulier, mais décrivent une structure paysagère qui associe à la fois des milieux ouverts (pelouses, prairies, cultures...) et des linéaires arborés (haies, lisières...) ou des arbres très dispersés comme dans un verger ou une « forêt ouverte » selon la terminologie utilisée par la BD Forêt.

Sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle, les milieux buissonnants et semi-ouverts totalisent **environ 180 ha**, soit un peu moins de **10 %** du territoire communal.

Certains types de landes sont « d'intérêt communautaire » à l'instar des « landes sèches européennes » à Bruyère cendrée et/ou Callune, qui peuvent être « primaires » lorsqu'elles sont développées par exemple au niveau de crêtes rocheuses hostiles à l'installation des arbres.



### Espèces patrimoniales ou caractéristiques

	Ophioglosse commun
	Thym luisant, Héliantheme en ombelle, Halimium faux Alysson, Trèfle raide, Fétuque d'Auvergne
	Antaxie cévenole, Criquet de l'Aigoual, Criquet des garrigues, le Criquet des chaumes
	La Diane, le Cuivré de la Verge d'or, le Faune, l'Arachnée, le Coronis
	Lézard ocellé, Couleuvre de Montpellier, Couleuvre d'Esculape, Coronelle girondine, Vipère aspic
	Chevêche d'Athéna, Tourterelle des bois, Faucon crécerelle, Circaète Jean-le-Blanc (alimentation), Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâle, Verdier, Chardonneret élégant
	Lièvre d'Europe, Blaireau, Mulot sylvestre
	Possible : Petit Murin, Oreillard gris, Noctule de Leisler...

### PTERIDOPHYTES (Ophioglossales)

VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE

Taille : 20-80 cm

Dispersion des spores : mai-juin

Fougère assez rare, déterminante ZNIEFF

#### L'OPHIOGLOSSE COMMUN, L'OPHIOGLOSSE VULGAIRE, L'OPHIOGLOSSE DES ALPES, LA LANGUE DE SERPENT (*Ophioglossum vulgatum*)

L'Ophioglosse commun est une fougère de la famille des Ophioglossacées. C'est une plante rare mais répandue dans les zones tempérées de l'hémisphère nord. Sa particularité est de posséder une seule fronde entière, ovale, stérile, glabre, non persistante, produite à partir d'un rhizome souterrain court et dressé.

Cette fronde stérile engaine une fronde fertile très modifiée, se terminant en un « épi » long de 2 à 4 cm et qui porte entre 10 et 35 sporanges soudés entre eux. Les spores produites par ces sporanges sont libérées entre juin et juillet par le vent (anémochorie).

L'Ophioglosse commun vit sur des sols pauvres, souvent calcaires ou marneux, souvent sur des sols soumis à d'importantes variations d'humidité. On le trouve ainsi dans les prairies humides, les fossés, en forêt au bord de cours d'eau.



*Ophioglossum vulgatum* Saarland 01.jpg par Orchi, mai 2006, CC BY-SA 3.0

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/110313>

<sup>2</sup> du latin *frutex* = arbrisseau, petit arbre.

<sup>3</sup> Mot d'origine espagnol désignant des formations buissonnantes à petits arbres rabougris et espacés (caroubier, lentisque), et qui correspondent généralement à une forme dégradée de la forêt à Chêne vert.

**SPERMAPHYTES (Hypéricacées)**

VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE

Taille : 20-80 cm

Floraison : mai-juin

Plante déterminante pour les ZNIEFF



*Cistus lasianthus* subsp. *alyssoides* (Lam.)  
Demoly, 2006 © R. Dupré MNHN/CBNBP – CC  
BY-NC-SA INPN

**LE CISTE FAUX-ALYSSON, L'HÉLIANTHÈME FAUX-ALYSSON**  
*(Cistus lasianthus subsp. alyssoides)*

Ce ciste ligneux est un arbrisseau qui présente une aire de distribution ibéro-aquitaine. En France, il n'est connu que dans le sud-ouest (Gironde, Landes), le Gard, la Lozère, le Centre et la Sarthe.

Il forme des buissons compacts, à port souvent étalé. Les rameaux sont grêles, les feuilles ovales oblongues sont opposées, velues sur la face supérieure, blanchâtre sur la face inférieure.

Les fleurs ont un diamètre de 3-4 cm. Elles sont regroupées par 2 à 5 au sommet des rameaux. Elles sont composées de 5 pétales jaunes (jamais maculés de pourpre mais parfois bordés de rouge orangé) et de 3 sépales velus, ovales-pointus. Le fruit est une capsule à nombreuses graines.

Ce ciste se rencontre dans les landes siliceuses, les bois sablonneux et les clairières et lisières en stations sèches (xérophiles) et chaudes (thermophiles). Il est menacé par la fermeture du milieu et la densification des sous-bois.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/612609>

**SPERMAPHYTES (Lamiacées)**

VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE

Taille : 10-30 cm

Floraison : mai-octobre

Plante endémique des Cévennes, déterminante ZNIEFF

**LE THYM LUISANT**  
*(Thymus nitens)*

Le Thym luisant est un arbuste nain endémique des Cévennes (Gard, Lozère, Hérault, Ardèche et Aveyron).

Cette plante est connue de 400 à 1500 m d'altitude, et peut donc être trouvée dans les étages méditerranéen, collinéen, supraméditerranéen et montagnard.

C'est une plante très aromatique, exhalant une odeur forte et pénétrante.

Les tiges sont ligneuses à la base. Les feuilles planes, persistantes, sont vertes, de forme oblongue elliptique ou obovale, aux nervures latérales saillantes en-dessous.

Les fleurs, lilas à rose, sont réunies en têtes ovoïdes, s'allongeant en épis. La corolle des fleurs est longue de 4-6 mm.



Ce thym affectionne les sols acides, très secs et ensoleillés (plante héliophile). On le trouve ainsi sur des dalles rocheuses, dans des pelouses maigres, dans des maquis clairs et des forêts sèches ouvertes.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/126552>

**ORTHOPTÈRES**

VALEUR PATRIMONIALE : FORTE

Taille : 14-22 mm

Période d'observation : juillet - octobre

Espèce endémique des Cévennes

**L' ANTAXIE CÉVENOLE**  
*(Antaxius sorrezensis)*

L'Antaxie cévenole est une sauterelle endémique du sud du Massif central (Ardèche, Aveyron, Cantal, Gard, Hérault, Loire, Lozère, Tarn). Des mentions plus éloignées (Loire, Landes, Gironde, Lot-et-Garonne) résulte peut-être d'introductions involontaires.

En Cévennes, cette sauterelle peut être observée à des altitudes comprises entre 250 et 1 500 mètres (mont Aigoual).

Les individus sont généralement vert vif, mais parfois brun. Le mâle se reconnaît facilement aux tegmina (« élytres ») courts et presque entièrement jaunes, et la femelle à son oviscapte long et droit.

C'est une espèce strictement nocturne qui fréquente principalement les strates arbustives et arborées des milieux buissonnants (pelouses embroussaillées, landes, maquis...) et des bois clairs thermophiles.



*Antaxius sorrezensis* (Marquet, 1877) - Antaxie cévenole - Présentation pr S. Wroza, CC BY-NC-SA,

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/65767>

**REPTILES****VALEUR PATRIMONIALE : TRES FORTE**

Taille : 55-70 (90) cm

Poids : 130-180 g

Période d'observation : mars - octobre

Lézard protégé, rare et menacé



Lézard ocellé (8679849883).jpg par Sébastien Lebrigand, Province Castille-et-Leon, 24/04/2013, CC BY-SA 2.0

**LE LÉZARD OCELLÉ***(Timon lepidus)*

Le Lézard ocellé est le plus grand lézard d'Europe. Il ne doit pas être confondu avec le Lézard vert occidental, qui est plus petit et qui n'a pas de gros ocelles bleus sur les flancs.

En France, le Lézard ocellé est présent dans toute la zone méditerranéenne, ainsi que sur les causses du Lot et le long du littoral atlantique depuis la frontière espagnole jusqu'à l'île d'Oléron.

Souvent très farouche, il vit dans des milieux secs et bien exposés tels que des pelouses embroussaillées, des garrigues et des maquis clairs, des zones cultivées bordées de friches et murets...

Ses biotopes doivent comporter des abris (buissons, pierriers, murets...) et des zones bien dégagées (zones de chasse et places d'ensoleillement). Son régime est composé d'invertébrés, et peut inclure de petits fruits.

La régression du Lézard ocellé en France est liée à la perte et à la dégradation de ses habitats et à la fragmentation du paysage par les routes et les zones urbanisées.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/79273>

**OISEAUX****VALEUR PATRIMONIALE : TRES FORTE**

Taille : 12-13 cm

Poids : 10-12 g

Période d'observation : toute l'année

Espèce protégée, d'intérêt communautaire, « en danger » en France

**LA FAUVETTE PITCHOU***(Sylvia undata)*

Cette fauvette est endémique du sud-ouest de l'Europe et de l'Afrique du Nord-Ouest (Maroc, Algérie et Tunisie).

Très difficile à observer car sans cesse en mouvement dans la végétation, cette jolie fauvette est cependant facile à reconnaître si on a la chance de la voir se percher quelques instants au sommet d'un buisson. Le dessus du mâle est gris bleu (tête et queue) et marron (dos) alors que le dessous est entièrement rouge vineux. La queue est longue. Un cercle rouge vif entoure l'œil. La femelle est beaucoup plus terne.

Cette fauvette est une habitante typique des landes denses et bien exposées dans les régions à hivers doux. Les hivers rigoureux peuvent décimer les populations qui mettront plusieurs années à se reconstituer. Son alimentation est fondamentalement insectivore.



Dartford Warbler 1 (cropped).jpg par Dean Eades BirdMad, travail personnel, le 17/04/2017, CC BY-SA 4.0.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/4221>

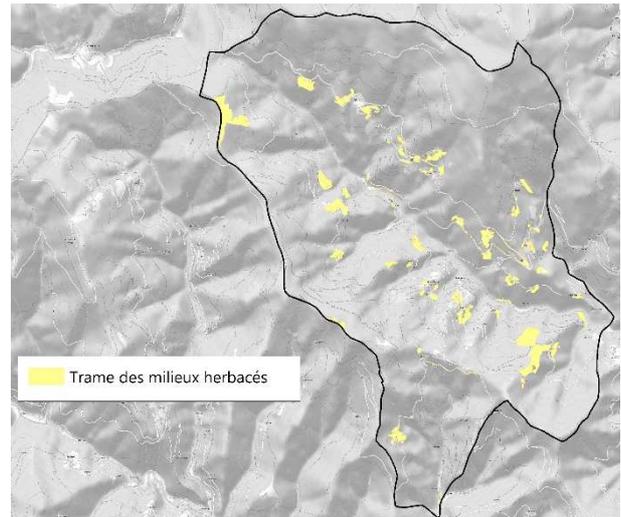
## 2.3 Les milieux herbacés ouverts

Cette sous trame inclut tous les habitats dominés par des plantes herbacées, avec un recouvrement en ligneux (arbres ou arbustes) faible ou nul.

Cette catégorie de milieux inclut les gazons de corniches rocheuses, les prairies naturelles de fauche, les pelouses ou prairies pâturées... Elle n'inclut pas les prairies artificielles (= créées par semis) ou les pelouses de jardins qui sont rattachées à la trame des milieux artificialisés.

Les gazons pionniers des vires rocheuses sont des habitats naturels en équilibre avec le sol et le climat. Les autres formations sont dites « **semi-naturelles** » car leur maintien est dépendant d'une intervention humaine régulière ayant pour effet de bloquer la dynamique naturelle d'évolution de ces milieux herbacés vers un stade boisé. La fauche, le pâturage, le débroussaillage ou encore l'écobuage sont les principales actions qui, sans travail du sol, permettent de maintenir ces habitats à l'état herbacé, avec des conséquences très différentes sur le sol, le couvert végétal et les espèces associées selon la ou les techniques employées et leur périodicité.

La trame des milieux herbacés, telle que définie ci-dessus, totalise une superficie de **61 ha**, soit environ **3.4%** du territoire communal. Les « prairies maigres de fauche de basse altitude » représentent l'habitat d'intérêt communautaire le plus étendu. Du fait de leur richesse en espèces végétales ou animales patrimoniales, tous les milieux herbacés gérés extensivement méritent une attention particulière sur le territoire communal.



### Espèces patrimoniales ou caractéristiques

	Ophioglosse des Açores, Ophioglosse commun
	Sérapias langue, Trèfle de Ligurie, Lotier grêle, Halimium faux Alysson, Fétuque d'Auvergne, Platanthère verdâtre, Spiranthe d'automne, Orchis punaise,
	Criquet des chaumes,
	Mélitée du Linaire, le Cuivré mauvin, la Diane, Nacré de la Filipendule, Cuivré de la verge-d'or
	Léopard vert, Coronelle girondine
	Alouette des champs, rapaces (alimentation) dont Circaète Jean-le-Blanc, Faucon crécerelle, Chevêche d'Athéna
	Hérisson d'Europe, Lièvre d'Europe
	Possible : Petit Murin

### PTÉRIDOPHYTES (FOUGÈRES ET APPARENTÉES)

Taille : 5-10 cm

Période de sporulation : mai-juin

**VALEUR PATRIMONIALE : TRÈS FORTE**

**Espèce rare, protégée, déterminante ZNIEFF**

#### L' OPHIOGLOSSE DES AÇORES

(*Ophioglossum azoricum*)

L'Ophioglosse des Açores et l'Ophioglosse vulgaire sont les deux espèces de d'Ophioglosse présentes dans le parc national des Cévennes (3 espèces en France avec l'Ophioglosse du Portugal *O. lusitanicum*).

Cette petite fougère croît à partir d'un rhizome court, à partir de laquelle se développe des « feuilles » (= frondes stériles) généralement par paire, ovales, longues de 5 à 10 cm et larges de 1 à 2 cm. A chaque paire de feuille est associée un épi fructifère.

*Ophioglossum azoricum* développe ses feuilles à la fin de l'hiver et ses épis fructifères au printemps (mai-juin) ; elle flétrit ensuite au début de l'été.

L'Ophioglosse des Açores croît à basse altitude (<750 m) au sein de pelouses rases temporairement humides, principalement sur sols sableux, maigres et plutôt acides. Dans certaines régions, elle peut aussi être observée sur des replats rocheux en bordure de landes à genêts et Fougère aigle, dans des dépressions arrière-dunaires ou encore dans des cuvettes du maquis méditerranéen.



Ophioglossum azoricum.jpg par Wolfia, travail personnel, le 29/06/2011, CC BY-SA 3.0

pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/110306>

**SPERMAPHYTES (Fabacées)****VALEUR PATRIMONIALE : EXCEPTIONNELLE**

Taille : 10 - 40 cm

Période de floraison : mai - juin

Espèce protégée au niveau régional (L-R) et déterminante ZNIEFF



Trifolium ligusticum inflorescence, par Hüseyin Cahid Doğan, travail personnel, 12/05/2019, CC-BY-SA-4.0.

**LE TREFLE DE LIGURIE***(Trifolium ligusticum)*

Plante annuelle connue en Europe méridionale (sud de la France, Espagne, Portugal), en Turquie et en Afrique du Nord.

Les feuilles, toutes pétiolées, présentent des folioles obovales, aux bords denticulés. Les fleurs rosées, petites (4-5 mm), sont assemblées en têtes ovoïdes ou oblongues, nues à la base. La corolle est plus courte que le calice.

Ce trèfle est inféodé aux lieux arides et sablonneux du Midi (Alpes-Maritimes, Var, Gard, Lozère, Hérault, Corrèze, Pyrénées-Orientales, Corse) où on le trouve sur les sols pauvres en matière organique, légèrement acides, chauds et en pleine lumière.

Il fleurit entre mai et juin, sur des sols neutres ou légèrement acides, moyennement riches en eau, pauvres en matière organique.

Le Trèfle de Ligurie est protégé dans la région Languedoc-Roussillon.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/127364>

**SPERMAPHYTES (Orchidacées)****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 10 – 30 cm

Période de floraison : septembre - octobre

Orchidée rare, déterminante ZNIEFF

**LA SPIRANTHE D'AUTOMNE***(Spiranthes spiralis)*

La Spiranthe d'automne est l'orchidée qui fleurit le plus tardivement en Lozère (entre mi-septembre et mi-octobre). Elle se reconnaît facilement à son inflorescence spiralée composée de petites fleurs blanches serrées, ainsi qu'à la rosette de 2-5 feuilles ovales étalée à côté de la tige fleurie.

*Spiranthes spiralis* a probablement étendue son aire en Europe en profitant des défrichements néolithiques. En France, elle est partout très disséminée, et est devenue très rare dans les régions de plaine.

C'est une plante de pleine lumière, qui croît dans les milieux herbacés ras sur des substrats faiblement alcalins à légèrement acides, le plus souvent en terrains secs. Elle se rencontre dans les prairies, les pelouses rases, les garrigues pâturées, aussi occasionnellement dans des habitats plus artificiels (talus de route, parcs, cimetières et jardins avec un gazon tondu...). Elle peut coloniser rapidement les terres arables abandonnées après un arrêt des cultures.



*Spiranthes spiralis* (L.) Chevall., 1827 © H. TINGUY, CC BY-NC-SA INPN.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/124701>

**ORTHOPTÈRES****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : mâle 13,3 - 16,5 mm, femelle 16,5 – 22 mm

Période d'observation : mai - juin

Espèce déterminante ZNIEFF



© E. SANSALUT - ANEPE Caudalis

*Dociostaurus genei genei* (Ocskay, 1832) © E. SANSALUT - ANEPE Caudalis CC BY-NC-SA - INPN (<https://taxref.mnhn.fr>)

**LE CRIQUET DES CHAUMES***(Dociostaurus genei)*

De petite taille (moins de 15mm chez la femelle, moins de 10 chez le mâle), le Criquet des chaumes passe facilement inaperçu.

Il possède une tête assez volumineuse par rapport à son corps. Bien que sa coloration soit très variable, il se reconnaît au dessin en forme de X sur les carènes de son pronotum (segment derrière la tête). Deux ou trois taches triangulaires sombres sont nettement marquées sur le dessus des fémurs postérieurs, dont les genoux sont bruns.

Espèce méridionale et atlantique, le Criquet des chaumes fréquente les milieux ouverts au couvert végétal peu important et présentant des zones de sol nu. On le trouve ainsi souvent sur les chemins en bord de cours d'eau et dans les pelouses sèches et arides ou avec des affleurements rocheux ou des zones sableuses.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/593315>

**LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES**

VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE

Envergure : 26 - 36 mm

Période d'observation : mai - septembre

Espèce déterminante ZNIEFF

**LA MELITÉE DES LINAIRES***(Melitaea deione)*

Espèce méditerranéenne, la Mélitée des linaires est présente en Afrique du Nord et dans le sud-ouest de l'Europe.

Comme les autres espèces du genre, la M. deione présente sur le dessus une couleur de fond brun orangé avec un motif de taches brun foncé plus ou moins alignées. Le dessous des ailes postérieures présente trois lignes de cellules blanches. L'espèce peut facilement être confondue avec plusieurs autres espèces du même genre.

C'est un papillon des pelouses et prairies fleuries plus ou moins caillouteuses ou rocheuses, qui recherche des stations très ensoleillées, chaudes et arides. Il vole en deux générations en mai juin et août septembre. L'espèce hiverne à l'état de chenille.



Melitaea\_deione.jpg, par Maite Santisteban Rivero, le 10/06/2011, GPL GNU.

Les plantes hôtes des chenilles sont des linaires (genre *Linaria*), des mufliers (*Antirrhinum ssp.*) et des Cymbalaires (*Cymbalaria spp.*).

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/219808>

**REPTILES**

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

Taille : 45 – 65 (80) cm

Période d'observation : mai - juin

Espèces protégée



Coronella girondica.jpg, par Benny Trapp, 30/05,2008, travail personnel, CC BY 3.0.

**LA CORONELLE GIRONDINE***(Coronella girondica)*

Petit serpent totalement inoffensif aux écailles lisses et brillantes, de coloration variables (grise, brune, ocre, rougeâtre...) souvent marqué de barres sombres sur le dos et les flancs. Les yeux ont une pupille ronde.

A la différence de la Coronelle lisse, le ventre présente un dessin en damier noir, et la bande noire sur la tempe ne se prolonge pas en avant de l'œil vers le museau.

La Coronelle girondine est présente dans le sud-ouest de l'Europe et le nord-ouest de l'Afrique du Nord.

Cette couleuvre affectionne les milieux secs, de types variés (forêt claires, garrigues, friches, haies, bords de chemins...) où elle recherche les lézards qui sont ses proies principales.

La coronelle girondine est plus thermophile que la coronelle lisse. Les deux espèces tendent à s'exclure mutuellement, la coronelle girondine occupant les terrains les plus secs et les plus chauds.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/77963>

**OISEAUX**

ESPECE PATRIMONIALE : MODEREE

Taille : 23 cm

Envergure : 54 – 58 cm

Poids : env.200 g.

Espèce protégée, peu commune

**LA CHEVECHE D'ATHENA, LA CHOUETTE CHEVECHE***(Athene noctua)*

La chevêche d'Athéna est une petite chouette au plumage brun tacheté de blanc sur le dessus et blanc tacheté de brun sur le dessous. L'iris des yeux est jaune vif.

C'est un rapace sédentaire, actif principalement le soir et la nuit, mais qui peut parfois être vu au repos en plein jour. L'espèce est liée aux milieux herbacés. La présence d'arbres creux ou de bâtiments est néanmoins nécessaire pour y installer le nid. Ses habitats de prédilection sont les pelouses caussenardes, les vergers et les zones bocagères enserrant des parcelles pâturées. Monogame, le couple ne mène qu'une seule nichée par an, qui compte le plus souvent 3 à 4 jeunes.



Cheveche d'Athéna Aqueduc de Zaghouan.jpg par El Gollli Mohamed, travail personnel, le 13/04/2024, CC BY-SA 4.0.

Cette chouette se nourrit principalement de micromammifères, de gros insectes et de lombrics, plus rarement de petits oiseaux, de batraciens et de reptiles. Elle a fortement régressé en France du fait des remembrements (destruction des haies et des alignements de vieux arbres), de la conversion des prairies en terres arables et de la destruction des vergers du fait de l'étalement urbain.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3511>

**MAMMIFERES****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : 41 - 58 mm (tête+corps)

Envergure : 25 – 29 cm

Poids : 5 - 13 g.

Espèce originale, protégée



Plecotus austriacus2.jpg, par Andrei Sakhno, travail personnel, le 30/10/2018, CC BY-SA 4.0

**L'OREILLARD GRIS***(Plecotus austriacus)*

*L'Oreillard gris est l'une des trois espèces d'oreillards présentes en France continentale. Ce genre (Plecotus) se reconnaît on ne peut plus facilement à des énormes oreilles, presque aussi longue que le corps de l'animal.*

*Il est répandu et assez commun en France, sauf en Ile-de-France et dans l'extrême nord du pays.*

*Si l'Oreillard roux est très forestier, l'Oreillard gris préfère les milieux ouverts ou semi-ouverts composés d'une mosaïque de bois, de haies, de prairies, de pâtures, de landes, de cultures, de jardins....*

*Volontiers anthropophile, les colonies de femelles sont très souvent installées dans des bâtiments (granges, combles d'habitation, clochers...) pour peu que ces espaces soient sombres, chauds et non dérangés.*

*Comme toutes les chauves-souris d'Europe, l'Oreillard gris est insectivore et se nourrit de papillons de nuit et autres insectes capturés en plein vol ou glanés à la surface du feuillage ou sur le sol.*

*L'espèce est principalement menacée par le trafic routier (mortalité par collision), par les chats domestiques et par les pesticides qui réduisent le nombre de ses proies et peuvent intoxiquer les animaux par accumulation. Dans les gîtes de reproduction, la Chouette effraie et la fouine sont également des prédateurs occasionnels.*

**Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes :** <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr//espece/60527>

## 2.4. Les milieux urbanisés et autres habitats artificiel

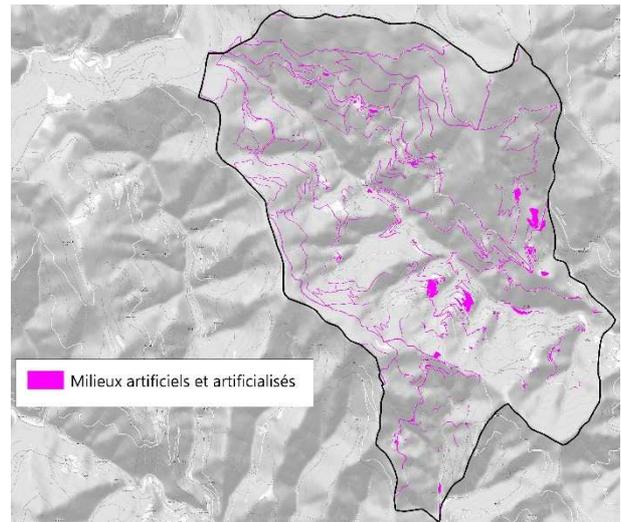
Il s'agit ici de zones artificielles ou très artificialisées, ce qui inclut les villes, villages, hameaux et fermes isolées, les zones d'activité, les sites industriels, les carrières, les équipements de sports et de loisirs, les jardins, les cimetières, les pistes et les routes mais aussi les cultures. Les plantations forestières, intégrées dans cette catégorie dans le référentiel Corine Biotopes, ont été rattachées aux milieux boisés dans le présent document.

Cette trame ne s'étend que sur **56 ha**, et couvre donc environ **3,1 %** du territoire communal, lequel apparaît donc extrêmement peu artificialisé.

La faune et la flore des milieux artificialisés se composent principalement d'espèces communes, constitutives de la **biodiversité « ordinaire »**. Toutefois, des espèces plus rares peuvent parfois être observées, souvent à la faveur d'éléments particuliers comme de vieux arbres ou des constructions hors normes (cathédrales, viaducs, tunnels, mines ...).

Les espèces dites anthropophiles vivent au voisinage de l'homme. Certaines sont tellement liées aux constructions humaines qu'elles n'utilisent plus qu'exceptionnellement des sites naturels pour y construire leur nid (Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir...) ou mettre bas (Petit Rhinolophe...).

**Le milieu urbain est donc un milieu qui est loin d'être dénué d'intérêt en termes de biodiversité**, et qui mérite une attention bien particulière eu égard aux bénéfices et services que cette biodiversité peut apporter aux populations humaines et à la collectivité (lutte contre les îlots de chaleur grâce aux zones arborées, gestion de l'eau par le maintien de surfaces non imperméabilisées, filtration de l'air par le feuillage des arbres, qualité du cadre de vie, production alimentaire de fruits et légumes...). Il est donc important d'intégrer la biodiversité dans les jardins, les constructions... car on constate une chute de la biodiversité même dans les zones urbanisées.



### Espèces patrimoniales ou caractéristiques

	Sagine couchée
	Alyte accoucheur, Crapaud épineux
	Lézard des murailles, Lézard catalan
	Hirondelle de fenêtre (nid), Hirondelle rustique (nid), Serin cini, Chardonneret, Martinet noir, Verdier d'Europe
	Chevreuil (cultures fourragères), Rat surmulot, Rat noir, Fouine, Loir gris, Hérisson d'Europe
	Petit Rhinolophe (alimentation). Gîte (espèce probablement présentes sur le territoire communal) : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kühl, Vespère de Savi, Sérotine commune...

### SPERMAPHYTES

Taille : 2 - 5 cm

Période de floraison : avril - octobre

VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE

#### LA SAGINE COUCHEE (*Sagina procumbens*)

Plante vivace glabre, à racine pivotante, formant des tapis gazonnants de 2 à 5 cm de haut. Les feuilles linéaires sont légèrement épineuses sur les bords, et naissent à l'aisselle d'une rosette centrale.

Les fleurs, verdâtres, d'un diamètre de 5 mm, sont formées de 4 sépales, de 4 pétales ovales moitié plus courts que les sépales, de 4 étamines et de 4 styles. La pollinisation est assurée principalement par des mouches.

*Sagina procumbens* affectionne les lieux frais et rochers humides des terrains siliceux. Elle peut aussi s'installer dans des cultures, où elle est alors bioindicatrice de terrains humides ou compactés et assez riches en nitrates. On trouve aussi régulièrement cette caryophyllacées dans les rues (pavées ou bitumées), généralement en station de demi-ombre.



Sagina procumbens a1.jpg, par Jerzy Opiola, travail personnel, le 20/05/2006, CC BY-SA 3.0.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/119818>

**AMPHIBIENS****VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE**

Taille : 4-5 cm

Période d'observation : février - octobre

Espèce protégée



AlytesObstetricansMaleWithEggs.jpg, par Christian Fischer, le 18/07/2009, CC BY-SA 3.0

**L'ALYTE ACCOUCHEUR, LE CRAPAUD ACCOUCHEUR***(Alytes obstetricans)*

L'Alyte accoucheur est un petit crapaud trapu, mesurant 4 cm à l'âge adulte, de coloration variable (grise, olive, brunâtre...). La pupille est verticale. C'est un amphibien endémique du sud-ouest de l'Europe.

Le chant des mâles retentit au printemps et pendant l'été, et ressemble à celui du Hibou Petit-duc (« tiou » fluté répété après quelques secondes de pause).

L'Alyte accoucheur est le seul amphibien de France qui ne pond pas dans l'eau. Le mâle s'accouple en effet avec la femelle sur la terre ferme, et enroule pendant l'étreinte le cordon d'œufs autour de ses pattes arrière. Quand les larves sont prêtes à éclore après quelques semaines, le mâle se rapproche d'une pièce d'eau pour y tremper les œufs et ainsi libérer les têtards.

L'Alyte affectionne les milieux plutôt chauds, et se reproduit dans des zones aquatiques diverses dépourvues de poissons (mares, lavognes, vasques de ruisseaux, lavoirs...). La journée il s'abrite dans un terrier, au pied d'un mur, dans un pierrier, un tas de sable, sous une grosse pierre plate ou sous un pot de fleurs dans les jardins.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/202>

**REPTILES****VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE**

Taille : 4-5 cm

Période d'observation : février - octobre

Espèce protégée

**LE LEZARD DES MURAILLES***(Podarcis muralis)*

Ce lézard est connu de tous, du fait de sa présence très fréquente dans les espaces urbanisés, où il peut former des populations importantes.

Les individus peuvent présenter une grande diversité de coloration, avec une teinte générale qui peut être brune, grise, beige ou encore verdâtre.

Le Lézard des murailles est répandu sur la quasi-totalité du territoire français, à l'exception du littoral méditerranéen où il est remplacé par le Lézard catalan.

*P. muralis* affectionne les milieux pierreux, ensoleillés, protégés du vent et pauvres en végétation. Ces caractéristiques répondent à ses impératifs biologiques primordiaux, à savoir se réchauffer, se sauver, se loger et se nourrir. On le trouve très souvent dans les villages sur les vieux murs.



Podarcis muralis, Livorno.JPG par Lucarelli, travail personnel, le 06/03/2010, CC BY-SA 3.0.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/77756>

**OISEAUX****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : 4-5 cm

Envergure : 32 – 34 cm

Poids : 16 -25 g

Période d'observation : mars - octobre

Espèce protégée, « quasi menacée » en France



Деревенская ласточка (Hirundo rustica), Мелихово.jpg par Dion Art, travail personnel, le 10/06/2023, CC BY-SA 4.0.

**L'HIRONDELLE RUSTIQUE, HIRONDELLE DE CHEMINEE***(Hirundo rustica)*

On ne présente plus cette espèce qui niche exclusivement dans des constructions humaines (écuries, étables, granges, garages...), pourvu qu'un accès en vol soit disponible.

Migratrice, l'espèce hiverne en Afrique subsaharienne. Elle quitte l'Europe en septembre et octobre, et revient en mars ou avril.

Exclusivement insectivore, elle chasse et s'abreuve en vol.

Le nid est construit avec de la boue prélevée au bord de l'eau, que le couple façonne en boulettes pour en faire une coupe dont la solidité est renforcée par des brindilles.

Selon le programme de sciences participatives Vigie Nature coordonné par le MNHN, les populations de l'espèce auraient déclinées de 40% en France depuis la fin des années 1980, ce qui explique que l'espèce soit aujourd'hui inscrite dans la catégorie « quasi menacée » de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3696>

**MAMMIFÈRES (Ordre des Rongeurs, famille des Muridés)****VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE**

Taille (T+C) : 14 – 23 cm + queue 17 - 28 cm

Poids : 75 – 230 g

Période d'observation : toute l'année

**LE RAT NOIR***(Rattus rattus)*

Le Rat noir, appelé aussi rat des greniers ou rat des champs, est un rongeur plus petit que le Rat gris (ou Rat surmulot ou Rat d'égouts) mais avec une queue proportionnellement plus longue. Son pelage est fauve à noirâtre. L'espèce est originaire d'Asie tropicale, et aurait colonisé l'Europe au moins deux fois, lors de l'expansion romaine puis à l'époque médiévale au cours de laquelle il a contribué (avec les puces qu'il peut porter) à propager la peste bubonique et le typhus.

Les nids de rats noirs sont généralement localisés en hauteur, dans les parties sèches et les recoins sombres et tranquilles des bâtiments, contrairement aux rats gris (surmulots) qui se cachent dans les parties plus basses et humides (caves, égouts, galeries du sol...).

Nocturne et grégaire, il forme des groupes sociaux très territoriaux. Le Rat noir peut se reproduire toute l'année, les rates ayant 3 à 6 portées par an, comptant jusqu'à 10 ratons chacune. Les femelles peuvent toutefois réguler leur fécondité et ne produire qu'une portée par an quand la nourriture se fait rare. *Rattus rattus* vit en moyenne 2 à 3 ans. Il se nourrit principalement de produits d'origine végétale (fruits, légumes et céréales) mais selon les disponibilités son régime peut aussi inclure des bourgeons, des invertébrés, des mollusques et de petits vertébrés. C'est une espèce en régression dans de nombreuses régions où elle est supplantée par le Rat gris.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/61587>

**MAMMIFÈRES (Chiroptères)****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 3,7-4,5 cm

Envergure : 19 – 25 cm

Poids : 4 -9 g

Espèce protégée, d'intérêt communautaire



Petit Rhinolophe (femelle adulte portant un juvénile partiellement caché sous son aile). F. SANE / ALEPE.

**LE PETIT RHINOLOPHE***(Rhinolophus hipposideros)*

Le Petit Rhinolophe est le plus petit représentant de la famille des Rhinolophidés (trois espèces dans le parc national des Cévennes). Cette famille se reconnaît aisément au museau qui présente une feuille nasale en forme de fer à cheval qui entoure les narines. En léthargie, le Petit Rhinolophe s'enveloppe presque entièrement dans ses ailes, formant comme un petit berlingot de la taille d'un petit doigt.

En avril et mai, les femelles se rassemblent en colonies essentiellement localisées dans des constructions humaines (anciennes clèdes ou magnaneraies, granges, garages, combles de château...). Ces lieux ont en commun d'être obscurs, chauds et non tranquilles. Ces colonies comptent généralement entre 10 et 35 femelles, dont la moitié ou les deux tiers mettront bas un seul jeune en juin – début juillet. Les autres individus sont des mâles ou des femelles immatures (âgés d'un an ou deux). Le jeune est allaité par la mère et effectuera son premier vol quatre semaines plus tard. Il est autonome à 6 semaines.

Les habitats de chasse préférentiels du Petit Rhinolophe sont des boisements feuillus ou mixtes traversés par un cours d'eau, ainsi que les zones de prairies bordées de haies denses.

Il se nourrit en vol de tous les invertébrés de petite taille passant à sa portée (mouches, moustiques, petits papillons, trichoptères, petits coléoptères...)

Le plus vieil individu bagué a atteint l'âge de 21 ans mais l'espérance de vie se situe autour de sept ans.

L'espèce hiberne généralement dans un rayon de quelques kilomètres autour des gîtes estivaux et de reproduction. Les gîtes d'hibernation sont des endroits obscurs, saturé d'humidité et dont la température est comprise entre 4 et 10°C (grottes, avens, caves humides, galeries de mines abandonnées). La léthargie, entrecoupée de quelques phases de réveil, se déroule d'octobre - novembre à mars - avril.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/60313>

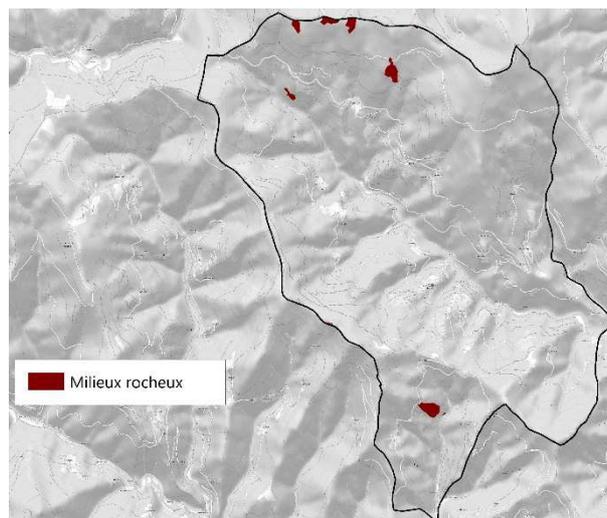
## 2.5. Les milieux rocheux

Cette catégorie regroupe les falaises, éperons rocheux et les dalles rocheuses affleurant au sol. Il inclut les « pineraies sylvestres sur dalles rocheuses siliceuses », boisements originaux esthétiquement remarquables et emblématiques de la bordure cévenole du Massif Central. Ces divers habitats rocheux totalisent environ **14 ha, soit 0,8 %** du territoire communal. Cette superficie est forcément sous-estimée compte tenu de la nature verticale de certaines surfaces (falaises...), peu ou invisibles sur les vues aériennes. L'utilisation de vues aériennes datant des années 1950 a permis de cartographier quelques unités aujourd'hui masquées par la végétation.

Les falaises peuvent accueillir une flore particulière, nommées « chasmophytes » ; ces plantes ont la caractéristique de pouvoir se développer sur des sols squelettiques (ou « lithosols ») résultant de l'accumulation de poussières et produits d'érosion dans des fentes de la roche, dans un environnement physique généralement hostile (températures extrêmes, vents forts, exposition aux ultra-violets, déficit en eau et en éléments nutritifs ...).

Les falaises et éperons rocheux peuvent fournir des sites de repos ou de reproduction pour plusieurs espèces dites « rupestres », notamment d'avifaune. Le cas échéant, la quiétude de ces zones de repos ou de nidification est à préserver.

Compte tenu du substrat géologique, aucune grotte naturelle n'est présente sur la commune. A la différence de plusieurs communes limitrophes ayant fait l'objet d'une exploitation minière ancienne, aucune galerie de mine n'est répertoriée sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle, qui peuvent parfois présenter un intérêt faunistique, notamment en accueillant l'une ou l'autre espèce de chauves-souris tout ou partie de l'année.



### ***Espèces patrimoniales ou caractéristiques***

	Doradille à feuilles alternes
	Gagée de Bohème, Millepertuis à feuilles de lin, Spiranthe d'été, Sagine couchée, Galéopsis des Cévennes
	Antaxie cévenole, Criquet de l'Aigoual
	Grande Coronide
	Lézard des murailles, Lézard catalan, Couleuvre de Montpellier
	Vautour fauve (reposoir), Grand corbeau, Rougequeue noir
	Genette commune, Fouine
	Gîte (fissure de roche) d'espèces probables : Barbastelle, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi

**SPERMAPHYTES (Liliacées)****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 8 cm

Période de floraison : février - mars

Espèce protégée, déterminante ZNIEFF

**LA GAGÉE DE BOHEME, GAGÉE DES ROCHERS***(Gagea bohemica)*

La Gagée de Bohême est une petite plante très ressemblante à la Gagée des champs *Gagea villosa*. Toutes deux possèdent des fleurs en étoile à six tépales jaunes, portées par un pédicelle tomenteux. En plus de son habitat rupestre particulier, *Gagea bohemica* se distingue de *G. villosa* par un style entièrement glabre, par une inflorescence portant seulement une à trois fleurs, et par des feuilles radicales très fines (moins de 1 mm de largeur).

La Gagée de Bohême est une plante xérophile des étages collinéen et montagnard qui croît sur roches siliceuses (schistes, gneiss, granite...) ou basaltiques.

La Gagée de Bohême est connue dans l'ouest et le centre de l'Europe, jusqu'en région méditerranéenne. En France, elle est présente dans plusieurs régions du sud-est et du centre, ainsi que sur une partie de la façade atlantique. Cette espèce n'a été découverte en Savoie qu'en avril 2009 où les deux stations actuellement connues mesurent moins de deux mètres carrés.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/99165>



*Gagea bohemica* (Zauschn.) Schult. & Schult.f., 1829  
© C. Thierry - CC BY-NC-SA - INPN

**SPERMAPHYTES (Liliacées)****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : 10 - 30 cm

Période de floraison : mai - juillet

Espèce endémique des Cévennes



*Galeopsis cebennensis*, Thueyts, Ardèche, 02/08/2021,  
F. Le Driant / FloreAlpes.com

**LE GALEOPSIS DES CEVENNES***Galeopsis cebennensis* (= *G. ladanum* subsp. *cebennensis*)

Le Galéopsis des Cévennes est une plante endémique des Cévennes, et plus précisément cantonnée à trois départements : l'Ardèche, la Lozère et le Gard.

C'est une plante annuelle pionnière, fortement glanduleuse, qui croît dans les éboulis et rocaillles acidophiles des Cévennes, dans l'étage du Chêne blanc et du Hêtre (entre 400 et 1000 mètres d'altitude).

Les fleurs sont grandes, longues de 18 à 22 mm, ou roses-lilas. Les feuilles sont ovale-lancéolées, fortement dentées, glabres à pubescentes en dessous, aux nervures très saillantes.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/717207>

**LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : mâle 34-38 mm, femelle 36-42 mm

Envergure : 50 – 60 mm

Période de vol : juin - août

Espèce « Vulnérable » en Occitanie

**LA GRANDE CORONIDE***(Satyrus ferula)*

La Grande coronide est un papillon de jour d'assez grande taille de couleur marron avec une large bande orangée et deux gros ocelles marron pupillés de blanc aux ailes antérieures.

Ce papillon est connu au Maroc, dans le sud de l'Europe, en Asie Mineure, en Iran, au Kazakhstan, dans le sud-ouest de la Sibérie et dans l'ouest de la Chine.

La Grande coronide vole en une génération entre mi-juin et début août. Elle fréquente les prairies et gazons plus ou moins rocheux ou rocailleux bien exposés. Les imagos butinent particulièrement les grandes fleurs violettes.

Les plantes-hôtes des chenilles sont des *Festuca* dont *Festuca ovina*, des *Stipa*, et *Deschampsia caespitosa*.



Femelle, Pyrénées-Orientales, 21 juillet 2018. Photo Lionel Taurand. <https://www.leginet.fr>

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/53358>

**REPTILES****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : mâle 140 cm, femelle 200 cm max

Période d'observation : mars à octobre

Espèce protégée



BK1D 5822.jpg, par Juan Lacruz, travail personnel, le 30/12/2012, CC BY-SA 3.0.

**LA COULEUVRE DE MONTPELLIER***(Malpolon monspessulanus)*

La couleuvre de Montpellier est le plus grand serpent de France.

Cette espèce présente de grands yeux à pupille ronde protégés par une arcade sourcilière caractéristique très marquée, lui donnant un air menaçant. Elle est d'ailleurs dotée d'une excellente vision et chasse à vue, tête et cou dressés, tel un périscope. Lorsqu'elle repère ses proies, souvent de petits mammifères, elle est capable de fondre sur elles à grande vitesse.

Cette couleuvre possède des crochets à venin situés très en arrière de la gorge, ce qui la rend inoffensive pour l'homme en cas de morsure, bien qu'elle préfère dans tous les cas la fuite en cas de rencontre.

De nombreux individus sont victimes du trafic routier.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr//espece/78039>

**REPTILES****VALEUR PATRIMONIALE : FAIBLE**

Taille : 5-7 cm + queue

Période d'observation : mars à octobre

Espèce protégée

**LE LÉZARD CATALAN***(Podarcis liolepis)*

Ce lézard est présent sur la péninsule ibérique et en France méditerranéenne jusqu'au Rhône à l'Est.

Le Lézard catalan se distingue du Lézard des murailles par sa taille plus petite, sa forme plus fine, plus gracile, et par sa tête plus étroite, plus aplatie. Son museau paraît plus long et plus pointu. Contrairement au Lézard des murailles, sa gorge n'est jamais colorée. Les taches noires éventuellement présentes sur la gorge sont bien individualisées et délimitées. L'iris est généralement blanchâtre ou jaunâtre, alors qu'il est généralement rouge vif chez le Lézard des murailles.

Adapté à des milieux plus secs que son cousin des murailles, le Lézard catalan affectionne les milieux pierreux et les vieux murs exposés au soleil avec des trous et des crevasses.

Il vit volontiers au voisinage de l'homme et peut être vu presque toute l'année, sauf lors des semaines les plus froides.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr//espece/444444>



Podarcis liolepis cebennensis Guillaume & Geniez in Fretey, 1986 © J.-C. de Massary - CC BY-NC-SA - INPN

**MAMMIFERES (Ordre des Carnivores, famille des Viverridés)****VALEUR PATRIMONIALE : FABLE**

Taille : 5-7 cm + queue

Période d'observation : mars à octobre

Espèce protégée

**LA GENETTE COMMUNE***(Genetta genetta)*

La genette est un petit carnivore nocturne originaire d'Afrique et introduit il y a plusieurs siècles en Europe (l'espèce étant aujourd'hui présente dans la péninsule ibérique et dans la moitié sud de la France).

De la taille d'un chat, la Genette se distingue des félins par un corps plus effilé, un museau plus pointu, des pattes plus courtes et une queue plus longue (presque aussi longue que le corps).

La Genette vit dans les garrigues et les forêts avec des points d'eau, et affectionne particulièrement les zones rocheuses et escarpées qui toutefois ne sont pas indispensables à la présence de l'espèce.

C'est un animal discret, solitaire et totalement nocturne. Le rut à lieu en janvier-février ; un rut secondaire a lieu en mai-juin. Ces périodes ne sont toutefois pas fixes et des naissances peuvent se produire toute l'année.

Le régime alimentaire de la Genette est principalement composé de petits mammifères et en particulier de mulots. Il est complété par des mammifères de taille moyenne (écureuils, loirs) et des oiseaux, proies secondaires les plus régulières.

Contrairement à certains mustélidés, la Genette ne s'attaque que très rarement aux animaux de basse-cour (sauf en cas de famine exceptionnelle). Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme nuisible.

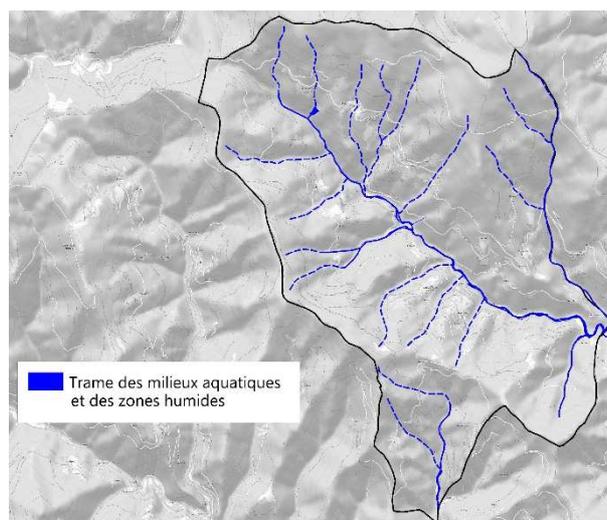
Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr//espece/60831>

## 2.6. Les milieux aquatiques et humides

Cette trame intègre tous les milieux aquatiques (eaux courantes et stagnantes), mais aussi les « zones humides », soit des habitats variés (prairies, ripisylves...) dont le sol est gorgé d'eau pendant au moins plusieurs semaines par an, et qui accueillent dès lors une flore particulière adaptée à ces conditions stationnelles particulières.

Les zones humides n'ont fait l'objet d'aucun inventaire sur le territoire communal, mais quelques sites ponctuels ont néanmoins été répertoriés par le Parc national des Cévennes.

Le lit mineur du Gardon et de ses affluents et les boisements rivulaires associés (= ripisylves) représentent l'essentiel des surfaces cartographiées de cette trame. Celle-ci couvre une superficie d'environ **15 ha, soit 0,8% du territoire communal**. C'est donc la trame la moins étendue, mais dont la faible représentativité est inversement proportionnelle à son importance écologique, pour toutes les espèces vivantes du territoire y compris les populations humaines.



### Espèces patrimoniales ou caractéristiques

	<i>Riccia warnstorffii</i> , <i>Sphagnum auriculatum</i>
	Ophioglosse des Açores, Ophioglosse commun
	Scirpe sétacé, Grande Berce de Lecoq, Centenille naine, Spiranthe d'été, Orchis maculé
	Criquet égyptien
	Morio, Mélitée du Mélampyre
	Truite commune, Barbeau méridional
	Ecrevisse à pattes blanches
	Alyte accoucheur, Grenouille rousse, Grenouille rieuse
	Couleuvre vipérine, Couleuvre à collier
	Fauvette des jardins (fourrés humides), Gobemouche gris (ripisylve), Pic épeichette (ripisylve)
	Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Putois d'Europe
	Probables : Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Vespère de Savi, Noctule de Leisler, Murin de Daubenton...

### BRYOPHYTES (MOUSSES ET APPARENTÉES)

VALEUR PATRIMONIALE : TRES FORTE

Taille : 2 cm

Période d'observation : toute l'année

Espèce « en danger » dans l'UE (mais commune en Cévennes)

#### LA CATHERINETTE RETRECIE

(*Atrichum angustatum*)

Cette mousse assez commune pousse généralement sur des sols dénudés, légèrement acides, perturbés, humides, ombragés et limoneux ou sableux.

On peut ainsi la trouver sur les talus de route, dans les landes herbeuses ouvertes, au bord des cours d'eau.

Cette mousse produit rarement des capsules. Ces dernières mûrissent en hiver, sont étroitement cylindriques, dressés et droits, portés par une soie jaunâtre de 1 à 2,5 cm.

Cette mousse semble avoir fortement régressé dans certaines régions, pour des raisons indéterminées.



Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3849>

**SPERMAPHYTES (Orchidacées)****VALEUR PATRIMONIALE : TRÈS FORTE**

Taille : 15 – 20 cm

Période de floraison : juillet

Espèce protégée, « Vulnérable » en France

**LA SPIRANTHE D'ÉTÉ***(Spiranthes aestivalis)*

La Spiranthe d'été est une orchidée de taille petite à moyenne, à la tige verte et grêle entourée d'une rosette de 4 à 6 feuilles vert vif, longues de 5 à 12 cm. L'inflorescence, longue de 3 à 10 cm, est composée de 6 à 24 petites fleurs blanches, presque horizontales, disposées en hélice autour de la tige.

En France, cette orchidée est encore présente dans plus de la moitié des départements mais de façon très disséminée et avec des effectifs faibles.

Spiranthes aestivalis est une espèce de pleine lumière, thermophile, qui trouve son optimum sur des sols temporairement mouillés ne se desséchant pas trop en été. On la trouve ainsi dans les tourbières acides à sphaignes, dans les bas-marais alcalins, les landes tourbeuses humides, les prés marécageux, les dépressions humides arrières-dunaires, les mares méditerranéennes temporaires, sur les berges de certains cours d'eau et au niveau de suintements sur rochers.

La Spiranthe d'été est éteinte en Grande-Bretagne, en Belgique et en Hongrie. Aux Pays-Bas, elle était considérée comme éteinte jusqu'à sa redécouverte en 2012. Le drainage de ses habitats, la conversion des prairies humides en terres arables et l'eutrophisation des eaux sont les principales causes d'extinction de cette espèce.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/124699>



Spiranthes aestivalis  
Blütenstand.jpg, par Pic Trans, le  
10/12/2006, CC BY-SA 3.0.

**CRUSTACÉS****ESPECE PATRIMONIALE : EXCEPTIONNELLE**

Taille : max 9 à 12 cm

Poids : 30 à 90 g

Période d'observation : juin à septembre  
(activité réduite en hiver)Espèce protégée, « en danger » au niveau  
mondial, « Vulnérable » en France, d'intérêt  
communautaire, déterminante ZNIEFF

Ecrevisse à pattes  
blanches. F. SANE / ALEPE

**L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES, ECREVISSE A PIEDS BLANCS***(Austropotamobius pallipes)*

L'Ecrevisse à pattes blanches vit essentiellement dans les torrents et ruisseaux aux eaux froides, non polluées, claires et vives. Pour la reproduction, l'espèce exige des eaux de température inférieure à 12°C en octobre.

Les tailles et les masses maximales sont atteintes lorsque l'animal a une douzaine d'années. La maturité est atteinte lorsque les animaux atteignent 5 cm de long (à l'âge de deux ou trois ans). L'espèce ne se reproduit qu'une fois par an. Les œufs, entre 40 et 150, sont incubés durant six à neuf mois.

Comme toutes les écrevisses indigènes d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches est en forte régression du fait principalement de la dégradation de la qualité des cours d'eau et des milieux rivulaires et de la concurrence avec des espèces introduites (écrevisses « américaines ») qui sont porteuses saines de la « peste de l'écrevisse ».

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/18437>

**ODONATES****VALEUR PATRIMONIALE : MODERÉE**

Taille (abdomen) : mâle 50 - 59 mm, fem. 56 - 65 mm

Période d'observation : juin à septembre

Espèce « quasi menacée » en Occitanie

**LE CORDULÉGASTRE BIDENTÉ***(Cordulegaster bidentata)*

Grande libellule au corps noir taché de jaune et aux yeux verts.

Cordulegaster bidentata est une espèce présente dans le sud, l'ouest et le centre de l'Europe et jusqu'en Ukraine. En France, elle privilégie les zones vallonnées et montagneuses jusqu'à 1400 m d'altitude.

Cette espèce est typique des cours d'eau à faible débit comme les sources, les suintements, les ruisseaux sableux et les zones de tufs. Elle est présente dans les zones de colline et de moyenne montagne en contexte forestier.

La larve vit entre 2 ans et 6 ans dans les sédiments sableux où elle chasse à l'affût. Elle peut également passer une partie de l'été enfouie dans le sable humide lorsque le cours d'eau s'assèche.



Cordulegaster bidentata RF.jpg, par  
Robert Flogaus-Faust, travail personnel,  
le 26/06/2009, CC BY 3.0.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/199685>

**POISSONS****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 20 – 30 (35) cm

Poids : max 200 g

Reproduction : mai à juillet

Espèce protégée, d'intérêt communautaire,  
« quasi menacée » au niveau mondial**LE BARBEAU MERIDIONAL, BARBEAU TRUITÉ***(Barbus meridionalis)*

Le barbeau méridional (*Barbu*) est un cyprinidé endémique du réseau hydrographique méditerranéen de France et de Catalogne

Il est plus petit et plus trapu que le Barbeau commun.

Il s'en distingue aussi par de plus grandes écailles, une nageoire anale très longue, une coloration dorée ponctuée de noir. La bouche, orientée vers le bas, est bordée de 2 paires de barbillons.



<http://www.pechevar.fr/1982-barbeau-meridional.htm>

L'habitat typique de l'espèce correspond à des cours d'eau de petit gabarit à fond de graviers, souvent en basse ou moyenne montagne, aux eaux plutôt claires et marquées par un courant important (au moins une partie de l'année).

C'est un poisson omnivore à tendance carnivore, qui vit en petits groupes. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 à 3 ans. La frayère est localisée dans les zones de courant. Les œufs sont déposés en pleine eau.

Le Barbeau méridional est considéré comme « quasi menacé » au niveau mondial.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/67179>

**REPTILES****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : moins de 70 cm (exceptionnellement 1 m)

Période d'observation : avril à octobre

Espèce protégée, « quasi menacée » en France



Natrix maura 02 by-dpc.jpg, par David Perez, travail personnel, le 27/06/2008, CC BY 3.0.

**LA COULEUVRE VIPERINE***(Natrix maura)*

Cette petite couleuvre aquatique est endémique du sud-ouest de l'Europe et du nord-ouest de l'Afrique du Nord. Très bonne nageuse, elle se nourrit principalement de petits poissons et d'amphibiens.

Avec sa taille moyenne et son dessin dorsal en échelle ou en zigzag, la Couleuvre vipérine ressemble, comme son nom l'indique, aux vipères. De plus, lorsqu'elle est apeurée, elle aplatit sa tête qui devient alors plus triangulaire pour accentuer la ressemblance avec sa cousine venimeuse ; mal lui en prend car elle peut alors être détruite par l'ignorant. La Couleuvre vipérine est pourtant totalement inoffensive, et de plus protégée par la loi comme tous les reptiles indigènes de France métropolitaine.

La Couleuvre vipérine peut facilement être distinguée des vipères (qui ne nagent qu'exceptionnellement) par sa pupille ronde bien visible et par sa queue effilée (se terminant de façon abrupte chez les vipères).

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/78048>

**MAMMIFÈRES****VALEUR PATRIMONIALE : FORTE**

Taille : 100 à 130 cm (avec la queue)

Poids : 5 – 15 kg

Période d'observation : toute l'année

Espèce protégée, d'intérêt communautaire,  
« quasi menacée » au niveau mondial**LA LOUTRE D'EURASIE***(Lutra lutra)*

Ce mustélide fréquente potentiellement tous les milieux aquatiques courants ou stagnants, marins ou d'eau douce, de la côte aux montagnes, dès lors que la ressource alimentaire est abondante.

Le gîte où la femelle met bas s'appelle « catiche ». Les crottes (dites « épreintes ») sont typiques et sont le meilleur moyen de détecter l'espèce.

Son régime alimentaire, composé essentiellement de poissons en plaine, se diversifie dans les régions de montagne en incluant écrevisses, reptiles, amphibiens, petits rongeurs voire petits fruits.



Loutre européenne.jpg, Fabrice Capber, travail personnel, le 07/06/2007, CC BY-SA 3.0.

La chasse, le piégeage et certains pesticides utilisés après-Guerre ont failli provoquer l'extinction de la Loutre. La pollution des eaux par des produits chimiques agricoles ou industriels (pesticides, PCB...), les prises involontaires par des engins de pêche et les collisions routières sont aujourd'hui les principales menaces pour l'espèce. Elle est toutefois en expansion depuis la fin des années 1980, et occupe aujourd'hui près de la moitié du territoire national.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/60630>

**MAMMIFÈRES****VALEUR PATRIMONIALE : MODEREE**

Taille : 80 (corps) + 30 cm (queue)

Poids : 16 – 28 kg

Période d'observation : toute l'année

Espèce protégée, d'intérêt communautaire



Photo F. SANE / ALEPE

**LE CASTOR D'EUROPE***(Castor fiber)*

Mammifère aquatique, le Castor est le plus gros rongeur d'Europe. Il affectionne les rivières lentes, bordées d'une ripisylve diversifiée, avec des berges offrant une alternance de plages de galets et de végétation dense.

Persécuté par l'homme dès le XVIIème, le Castor disparaît de nombreuses régions de France. Au XXème siècle, il ne subsiste plus que dans la basse vallée du Rhône. L'animal a été réintroduit en Lozère à partir de ce noyau de population.

L'activité du Castor s'accomplit principalement à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Il est principalement actif en début et fin de nuit. Sociable, les 2/3 des castors vivent en groupes familiaux composés de deux adultes, des jeunes de plus d'un an et des jeunes de l'année. La taille d'une famille varie de 4 à 6 individus. L'activité d'un groupe familial s'effectue sur un territoire d'environ 1 à 3 km de cours d'eau.

Le Castor est strictement végétarien. Les besoins quotidiens d'un adulte s'élèvent à 2 kg de matière végétale ou 700 g d'écorce. Environ une trentaine d'espèces d'arbres peuvent être consommées, mais ce sont les salicacées (saules et peupliers) qui sont les plus recherchées.

En Lozère, l'espèce n'est menacée que par le braconnage et la mortalité routière. Il s'agit toutefois de menaces faibles. La conservation de l'espèce implique de maintenir la continuité des cours d'eau.

Pour voir la distribution de l'espèce dans le Parc national des Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/61212>

# Analyse globale des enjeux

## 1. Connaissance de la biodiversité : où en sommes-nous ?

Pour évaluer l'état des connaissances naturalistes, le **tableau 6** présente pour chaque groupe floristique et faunistique le nombre d'espèces inventoriées sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle, le nombre d'espèces répertoriées en France pour ces mêmes groupes et, à dire d'expert, le niveau de connaissance (ou de complétude de l'inventaire) dans le périmètre communal.

On note que cet état des connaissances est exhaustif ou presque pour :

- o les **Mantidés** (avec 2 espèces de mantes inventoriées sur 2 potentiellement présentes : la Mante religieuse et l'Empuse) ;
- o les **Amphibiens**, avec 5 espèces répertoriées soit vraisemblablement tous les taxons potentiellement présents dans l'aire étudiée ;
- o les **Reptiles**, avec 10 espèces inventoriées, soit probablement tous les taxons potentiellement présents dans l'aire étudiée ;
- o les **Oiseaux nicheurs**, dont 79 nichent de façon possible, probable ou certaine sur le territoire communal, chiffre qui doit inclure tous les nicheurs réguliers dans ce périmètre.

Concernant les groupes pour lesquels le niveau de connaissance est « bon », on peut noter :

- o les **fougères et plantes apparentées**, avec 25 espèces répertoriées sur 114 décrites en France ;
- o les **Odonates**, avec seulement 9 espèces inventoriées, mais qui correspond au cortège des espèces attendues compte tenu de la localisation géographique de l'aire étudiée et des habitats aquatiques représentés sur le territoire qui sont peu diversifiés (ruisselets, rivières à eaux vives, bassins artificiels) ;
- o les **Papillons de jour**, avec 56 espèces inventoriées sur 253 décrites en France. Concernant ce dernier groupe, le **figure 6** montre que la courbe cumulée des espèces inventoriées depuis 2012 tend à marquer un plateau, suggérant que l'inventaire de ce groupe d'insectes tend vers l'exhaustivité.

Hormis les mousses et les fougères qui comptent un nombre réduit de spécialistes, ces groupes (**amphibiens, reptiles, oiseaux, odonates, papillons de jour**) sont parmi les mieux connus des naturalistes amateurs ou professionnels, du fait notamment de l'existence de très bons ouvrages de détermination. Ceci explique également la disponibilité pour ces groupes de listes rouges régionales ou supra, permettant d'apprécier la valeur patrimoniale de ces espèces et les enjeux de conservation correspondant sur la commune.

A noter le cas particulier des mammifères, pour lequel l'état des connaissances est jugé « moyen » : ceci s'explique par le faible nombre de données et d'espèces concernant les micromammifères (musaraignes, crocidures, mulots, campagnols...) et surtout les chiroptères (1 seule espèce inventoriée sur plus de 16 espèces potentielles) qui sont les deux ordres de mammifères les plus importants (en nombre d'espèces) mais qui demandent des méthodes et outils d'inventaire spécifiques qui n'ont pas été mis en œuvre pendant l'ABC

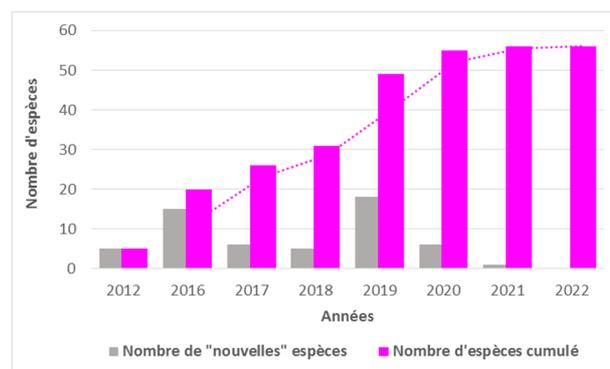


Fig. 6.- nombre de « nouvelles » espèces de papillons de jour inventoriées sur le territoire de S-Martin-de-Lansuscle depuis 2012 et courbe cumulative du nombre total d'espèces.

### En quelques chiffres ...

Sur 18,12 km<sup>2</sup>, en l'état actuel des connaissances, la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle accueille :

- une vingtaine d'habitats naturels ou semi-naturels s'inscrivant dans 6 trames écologiques distinctes ;
- 22% des fougères connues en France métropolitaine ;
- presque 6 % des plantes à fleur décrites sur le territoire national ;
- 22 % des espèces de papillons de jour répertoriées en France, avec 56 espèces inventoriées ;
- 13 % des espèces françaises de criquets, grillons et sauterelles (Orthoptères) ;
- 13% des espèces d'amphibiens ;
- 22% des espèces de reptiles ;
- 28% des oiseaux nicheurs de France ;
- 33% des espèces de mammifères sauvages de France continentale (hors mammifères marins), malgré un défaut de prospection concernant les chauves-souris.

**Tableau 6.-** Etat des connaissances sur le territoire communal des différents groupes inventoriés.**Légende :** anecdotique = \*\*\*\* ; Faible= )\*\*\* ; Moyen = ))\*\* ; Bon = )))\* ; Exhaustif ou presque = ))))

Groupes		Nombre d'espèces inventoriées	Nombre d'espèces en France	% de la diversité nationale	Niveau de connaissances (/ potentiel commune)
<b>Fonges</b>	Lichens	3	3 160	< 0,1 %	****
	Champignons non lichenisés	9	24 495	< 0,1 %	****
<b>Flore</b>	Mousses et hépatiques	138	1 000	14 %	))**
	Fougères	25	114	22 %	)))*
	Plantes à graines	434	7 750	5,6 %	))**
<b>Faune invertébrée</b>	Arachnides	2	1620	0.12 %	****
	Coléoptères	37	10 626	0,4%	)***
	Diptères ( <i>mouches, syrphes, moustiques...</i> )	2	8 834	< 0,1 %	****
	Ephéméroptères	3	142	2,1 %	)***
	Hémiptères ( <i>punaises, cigales, pucerons...</i> )	11	3 299	0,3 %	)***
	Hyménoptères ( <i>guêpes, abeilles, fourmis...</i> )	4	8 504	< 0,1 %	****
	Lépidoptères rhopalocères ( <i>papillons de jour</i> )	56	253	22 %	)))*
	Lépidoptères hétérocères ( <i>papillons de nuit</i> )	43	5 227	0,8 %	)***
	Mantidés ( <i>Mantes</i> )	2	8	25 %	))))
	Névroptères ( <i>chrysopes, fourmilions...</i> )	2	175	1,1 %	)***
	Odonates ( <i>libellules, demoiselles...</i> )	9	97	9 %	)))*
	Orthoptères ( <i>criquets, grillons, sauterelles</i> )	29	231	12,6 %	))**
	<b>Faune vertébrée</b>	Poissons	3	84	3,6 %
Amphibiens		5	37	13,5 %	))))
Reptiles		10	45	22,2 %	))))
Oiseaux : toutes espèces (toutes saisons)		89	575	15,5 %	)))*
dont nicheurs possibles ou certains		79	284	28 %	))))
Mammifères non marins ( <i>sauf Chiroptères</i> )		23	69	33,3 %	))**
dont Chiroptères ( <i>chauves-souris</i> )		1	36	2,8 %	)***

## 2. Les habitats à enjeux

La valeur patrimoniale d'un habitat peut être évaluée selon de nombreux critères dont sa rareté (occurrence et superficie), sa typicité, le degré de menace pesant sur lui, la responsabilité d'un territoire pour sa conservation, son caractère emblématique d'une région donnée, etc.

La présente évaluation se fonde principalement sur deux documents :

- La liste des **habitats inscrits dans l'annexe 1 de la directive « Habitats, faune, flore »** qui cite les habitats rares ou menacés sur le territoire européen et qui justifient la création de sites Natura 2000 (= habitats dits d'intérêt communautaire). La commune étant intégralement incluse dans le site Natura 2000 « vallée du Gardon de Mialet », la liste et la localisation de ces habitats de-Lansuscle est disponible dans le Documents d'Objectifs (DOCOB) de ce site, et les tables SIG afférentes ont aimablement été transmises pour le présent travail par Luc Capon, en charge de l'animation du site :
- La **liste hiérarchisée des habitats présents dans le Parc national des Cévennes**.

### 2.1 Habitats forestiers

Selon les deux documents de référence précédemment cités, il apparaît que **quatre habitats dont la présence est avérée ou potentielle sur le territoire communal présentent une valeur patrimoniale notable** :

- o Les **châtaigneraies méditerranéennes** s'observent dans l'arrière-pays cévenol et dans le domaine bioclimatique méditerranéen jusqu'à 1 000 m d'altitude. La dominance du Châtaignier résulte de plantations qui peuvent être fort anciennes (époque romaine). Après un essor important entre le XVIème et le milieu du XIXème siècle, l'exploitation de ces boisements a ensuite très fortement décliné jusqu'à connaître aujourd'hui un abandon quasi généralisé. Selon l'UICN les « châtaigneraies méditerranéennes » sont menacées (catégorie « Vulnérable ») en France métropolitaine. Elles présentent de fait une valeur patrimoniale « forte ». Même si elles n'accueillent pas la flore définissant l'habitat d'intérêt communautaire, les vieilles châtaigneraies

(futaies, vergers...) avec de très gros arbres peuvent fournir l'habitat ou le gîte à des espèces animales de grande valeur patrimoniale (Lucane cerf-volant, Pique-prune, Chiroptères arboricoles, Gobemouche noir...) et méritent donc une attention particulière.

- **Les chênaies vertes (ou yeuseraies) méditerranéennes, d'intérêt communautaire, sont un type d'habitat représentatif de l'étage mésoméditerranéen sur roches siliceuses, en Cévennes**, en Roussillon et en Provence. Les boisements des altitudes les plus élevées (au-delà de 300 m) sont dépourvus des espèces héliophiles et thermophiles des yeuseraies chaudes et humides des altitudes plus basses (Salsepareille, Chèvrefeuille des Baléares, Eglantier toujours vert...). Dans les peuplements âgés, les plus remarquables, le Chêne vert est généralement le seul arbre. Les houppiers sont jointifs mais les troncs sont éloignés, laissant la place à une strate arbustive toujours clairsemée mais diversifiée où les espèces d'ombre sont favorisées (Garance voyageuse, Lierre, Luzule de Forster...).
- **Les frênaies**, peuplements dont la superficie est toujours réduite, présentent une valeur patrimoniale « modérée » selon la liste hiérarchisée des habitats dans le parc national des Cévennes.

Bien que non cité sur le territoire étudié, il est à noter que l'habitat de **yeuseraies-chênaies pubescentes**, variante acidiphile sur schistes, serait à rechercher sur le territoire communal ; il s'agit en effet d'un habitat d'intérêt communautaire (UE 9340-8) dont la présence paraît probable dans le périmètre étudié mais qui a pu passer à côté des inventaires du site « Gardon de Mialet » en partie réalisé par photo-interprétation. D'une façon générale, les **chênaies pubescentes**, même si elles ne sont pas intrinsèquement très remarquable, sont des habitats particulièrement riches en biodiversité, encore plus dans le cas de forêts anciennes et de boisements comportant de vieux arbres et une quantité importante de bois mort.

**Ces quatre habitats patrimoniaux totalisent une superficie d'environ 500 ha, soit le cinquième du territoire communal (principalement représenté par les châtaigneraies méditerranéennes, cartographiées dans le DOCOB du site « Vallée du gardon de Mialet ».**

**Tableau 7.- Habitats forestiers patrimoniaux répertoriés ou potentiels sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle.**

Habitats	Surface (ha)	Nombre d'unités	Code UE	Commentaire	Valeur patrimoniale
Châtaigneraies	485,4 ha	51	9260	Habitat Natura 2000 (UE 9260), localement associé à des landes sèches d'intérêt communautaire (UE 4030) ou à des prairies maigres de fauche (0,84 ha)	<b>Forte</b> (peuplements matures, vieux vergers)
					<b>Modérée</b> (autres, dont taillis)
Frênaies (des collines / des montagnes)	7,3 ha	3		Enjeu modéré selon la liste hiérarchisée des habitats représentés dans le PN des Cévennes	<b>Modérée</b>
	1,41 ha	1			
HABITATS POTENTIELS OU A CONFIRMER					
Chênaies vertes mésoméditerranéennes	(276 ha)		(9340)	Habitat d'intérêt communautaire à rechercher aux plus basses altitudes (non cité dans DOCOB du site « Vallée du Gardon de Mialet »)	<b>Forte</b>
Autres chênaies vertes (supraméditerranéennes)				Habitats souvent perturbés par la coupe ou le feu, peu commun sous forme de futaies âgées	<b>Forte</b> (si futaies matures)

## 2.2 Landes, fruticées, milieux ouverts et semi-ouverts

Cette trame comprend trois habitats de valeur patrimoniale élevée, dont deux habitats herbacés et un habitat de landes sèches. Ils sont décrits ci-après par ordre décroissant de superficie :

- Les **landes sèches totalisent environ 81 ha en unités homogènes, et 23,6 ha en unités mélangées à des ligneux (Châtaignier)**, soit une superficie totale d'une centaine d'hectares (uniquement pour les habitats cartographiés dans le DOCOB du site Gardon de Mialet). Il s'agit de formations dominées par des arbrisseaux de petite taille (< 1 mètre) dominés par des éricacées (Bruyère cendrée, Callune) ou des fabacées (genêts) se développant sur des sols pauvres et secs, souvent rocailleux, et en situation topographique exposant la végétation au vent, au rayonnement solaire et/ou au froid. Les landes primaires sont limitées aux crêtes rocheuses aux conditions ne permettant pas la colonisation par les arbres.
- Une unité de « **formations herbeuses à *Nardus*, riche en espèces** » a été cartographiée, d'une superficie de 7,6 ha, localisée sur une crête du Plan de Montfort en bordure nord-ouest du territoire communal. Il s'agit de prairies sèches ou mésophiles développées sur des sols pauvres et acides des zones montagnardes. C'est un habitat d'intérêt communautaire et prioritaire lorsqu'il est riche en espèces.

- Les **prairies maigres de fauche totalisent seulement 2,4 ha pour 31 unités cartographiées**, soit une superficie moyenne de moins de 800 m<sup>2</sup> par unité. Il est à noter que cet habitat a été identifié principalement par photo interprétation par le bureau d'étude ayant réalisé les inventaires pour le DOCOB du site Natura 2000 « vallée du Gardon de Saint-Jean », et que leur nature et leur état de conservation mériteraient donc des investigations complémentaires pour évaluer leur composition et état de conservation.

**Ces habitats patrimoniaux (largement dominés par les landes sèches) s'étendant sur environ 110 ha, soit environ 6% du territoire communal.**

**Tableau 8.- Habitats patrimoniaux de landes, pelouses et prairies répertoriés sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle.**

Habitats	Surface (ha)	Nombre d'unités	Code UE	Commentaire	Valeur patrimoniale
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riche en espèces	7,6 ha	1	6230*	Habitat représenté par une seule unité, localisée. Identité de l'habitat à vérifier.	Très forte
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	2,4 ha	31	6510	Enjeu modéré d'après la liste hiérarchisée des habitats représentés dans le Parc national des Cévennes, mais peu étendue sur la commune	Forte
Landes sèches européennes	env. 100 ha.	13	4030	Habitat Natura 2000 (UE 9260), localement (4 unités, 10,9 ha) associé à des châtaigneraies (UE 9260)	Forte

## 2.3 Milieux rocheux

Cette trame compte deux habitats patrimoniaux. Le premier a été rattaché à la trame rocheuse, bien que boisé :

- les **pineraies sylvestres sur dalles rocheuses siliceuses** sont cantonnées à certains affleurements rocheux ; c'est de fait un habitat de superficie toujours limitée et dont la distribution est très fragmentée. Parce qu'emblématique du sud du Massif Central, il présente une valeur patrimoniale élevée, sans être d'intérêt communautaire. Cinq unités sont inventoriées sur le territoire de St-Martin-de-Lansuscle, qui totalisent une superficie de 6,6 ha.
- Les « **roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*** » correspond à un habitat de pelouses rases installées sur des sols squelettiques couvrant des affleurements rocheux ou développés au sein d'anfractuosités ou de fissures de rochers ou de falaises. Ces conditions très contraignantes (sols pauvres et très secs) ne conviennent qu'à un nombre limité d'espèces, parmi lesquelles des plantes grasses comme les crassulacées (Orpins, *Sedum* spp.) et des espèces rupicoles comme les œillets ou les silènes. La strate de mousses et de lichens est souvent étendue et recouvrante. Cet habitat n'est connu que d'un site, pour une superficie d'une centaine de m<sup>2</sup>.

**Tableau 9.- Habitats rocheux patrimoniaux répertoriés sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle.**

Habitats	Surface	Nombre d'unités	Code UE	Commentaire	Valeur patrimoniale
Pinèdes des dalles rocheuses siliceuses à Pin sylvestre	6,6 ha	5		Habitat peu étendu, emblématique du Massif Central	Très forte
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	115 m <sup>2</sup>	1	8230*	Habitat représenté par une seule unité, localisée le long du Gardon entre le Cros et Bèzenet	Très forte

## 2.4 Milieux aquatiques zones humides

**Cette trame d'habitat inclut les habitats patrimoniaux suivants :**

- les **forêts alluviales a *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*** (= aulnaies-frênaies du bord des eaux) dont les périmètres sont issus de la base de données du PNC et de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire réalisée pour le DOCOB du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet » ;
- les cours d'eau temporaires et permanents, tels que vectorisés dans le référentiel hydrographique BD Carthage et cartographiés plus précisément (lit mineur) à partir des vues aériennes récentes. Si les cours d'eau, et notamment le Gardon, ne présentent pas de valeur patrimoniale intrinsèque, ce cours d'eau et ses affluents (s'ils sont permanents) présentent **une valeur patrimoniale exceptionnelle de par leur qualité d'habitats d'espèces rares et menacées.**
- **Onze zones humides ponctuelles** identifiées par le Parc national des Cévennes ;
- une **mare** ou lavogne à Montbioudou

Ces habitats humides (ripisylves) et aquatiques (cours d'eau permanents), totalisent une superficie difficilement quantifiable du fait de leur caractère linéaire, mais a priori inférieur à 15 ha, soit **moins de 1% de la superficie du territoire communal**.

**Tableau 10.-** Milieux aquatiques et zones humides patrimoniales répertoriées sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle.

Habitats	Surface (ha)	Nombre d'unités	Code UE	Commentaire	Valeur patrimoniale
Aulnaies-frênaies alluviales	2,9 ha	10	91E0*	Surface peut être sous-estimée par la cartographie	Très Forte
Cours d'eau permanent	12,8 km			Habitat d'espèces patrimoniales Surface difficilement cartographiable mais probablement supérieure à 1 ha	Très Forte
Zones humides ponctuelles	en m <sup>2</sup>	11		Zones humides non caractérisées, qui mériteraient des investigations complémentaires	Très Forte

### 3. Les espèces à enjeux

#### 3.1 Espèces de fonges

Le groupe des fonges n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Seulement 13 espèces ont été inventoriées, pour un potentiel de quelques milliers d'espèces présentes sur le territoire communal. **Aucune espèce très rare ou menacée n'a de fait été inventoriée pour ce règne, pour lequel aucune liste rouge n'est pas ailleurs disponible.**

#### 3.2 Espèces végétales

**Au total, 28 espèces végétales** présentent une valeur patrimoniale « modérée », « forte » ou « très forte », soit un peu moins de 5 % des espèces inventoriées sur le territoire communal.

La liste et la valeur patrimoniale de ces espèces sont présentés dans le **tableau 11**, qui indique également la ou les trames accueillant ces différents taxons.

**Si des espèces rares ou menacées peuvent être notées dans toutes les trames écologiques, les habitats aquatiques et humides ainsi que les milieux herbacés sont ceux qui accueillent le plus d'espèces patrimoniales. Le nombre de ces espèces est également élevé dans les milieux rocheux et dans la trame des landes et milieux buissonnants ou semi-ouverts.**

**Il s'agit paradoxalement de trames peu étendues sur le territoire communal, ce qui renforce d'autant plus leur importance en matière de biodiversité.**

**Tableau 11.-** Espèces végétales patrimoniales inventoriées sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle.

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Valeur patrimoniale	Milieu boisés	Milieux aquatiques et zones humides	Milieux rocheux	Milieux herbacés	Milieux buissonnants, et semi-ouverts, landes	Milieux artificiels et artificialisés
Ptéridophytes	Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i>	Très forte	)	)				
Spermaphytes	Halimium faux Alysson	<i>Cistus lasianthus subsp. alyssoides</i>	Très forte				)	)	
Spermaphytes	Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	Très forte	)	)				
Spermaphytes	Trèfle de Ligurie	<i>Trifolium ligusticum</i>	Très forte				)	)	
Bryophytes		<i>Riccia warnstorffii</i>	Forte	)	)				
Spermaphytes	Hélianthème en ombelle	<i>Cistus umbellatus</i>	Forte					)	
Spermaphytes	Scirpe sétacé	<i>Isolepis setacea</i>	Forte	)					
Spermaphytes	Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Forte				)	)	
Spermaphytes	Gagée de Bohême	<i>Gagea bohemica</i>	Forte			)			

Spermaphytes	Orchis à odeur de punaise	<i>Anacamptis coriophora</i>	Forte	)	)				
Spermaphytes	Sérapias langue	<i>Serapias lingua</i>	Forte	)	)				
Spermaphytes	Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i>	Forte	)	)				
Spermaphytes	Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i>	Forte	)	)	)	)	)	)
Bryophytes		<i>Sphagnum auriculatum</i>	Modérée	)	)				
Bryophytes		<i>Sphagnum palustre</i>	Modérée	)	)				
Ptérédiphytes	Doradille à feuilles alternes	<i>Asplenium x alternifolium</i>	Modérée	)	)				
Ptérédiphytes	Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Modérée	)	)	)	)	)	)
Ptérédiphytes	Polystic des montagnes	<i>Oreopteris limbosperma</i>	Modérée	)	)	)	)	)	)
Ptérédiphytes	Blechnum en épi, Blechne	<i>Struthiopteris spicant</i>	Modérée	)	)	)	)	)	)
Spermaphytes	Perce-neige	<i>Galanthus nivalis</i>	Modérée	)	)				
Spermaphytes	Grande Berce de Lecoq	<i>Heracleum sibiricum</i>	Modérée	)	)				
Spermaphytes	Sagine couchée	<i>Sagina procumbens</i>	Modérée	)	)				
Spermaphytes	Trèfle raide	<i>Trifolium strictum</i>	Modérée	)	)	)	)	)	)
Spermaphytes	Millepertuis à feuilles de lin	<i>Hypericum linariifolium</i>	Modérée	)	)	)	)	)	)
Spermaphytes	Galéopsis des Cévennes	<i>Galeopsis cebennensis</i>	Modérée	)	)				
Spermaphytes	Thym luisant	<i>Thymus nitens</i>	Modérée	)	)	)	)	)	)
Spermaphytes	Fétuque d'Auvergne	<i>Festuca arvensis</i>	Modérée	)	)	)	)	)	)
				3	12	10	12	8	1

### 3.3 Espèces animales

**57 espèces animales (invertébrés et vertébrés)** présentent une valeur patrimoniale « modérée » à « exceptionnelle », soit 17 % des 330 espèces inventoriées sur le territoire communal. Les espèces avec une valeur patrimoniale « forte », « très forte » ou « exceptionnelle » représentent 6,6% de ce total.

La liste et la valeur patrimoniale de ces espèces est présentée dans le **tableau 12**, qui indique également la ou les trames écologiques accueillant ces différents taxons.

**Toutes les trames écologiques accueillent potentiellement des espèces animales rares ou menacées, avec un nombre notablement faible dans les milieux rocheux** qui sont, dans le périmètre de la commune, peu étendus, peu élevés (absence de grandes falaises), et souvent très boisés (expliquant l'absence d'oiseaux rupestres dont beaucoup présentent une valeur patrimoniale élevée).

**Les milieux ouverts et semi-ouverts accueillent le plus grand nombre d'espèces patrimoniales**, devant la trame des milieux boisés et celle des milieux aquatiques et des zones humides (respectivement la trame la plus étendue et la moins étendue sur le territoire communal).

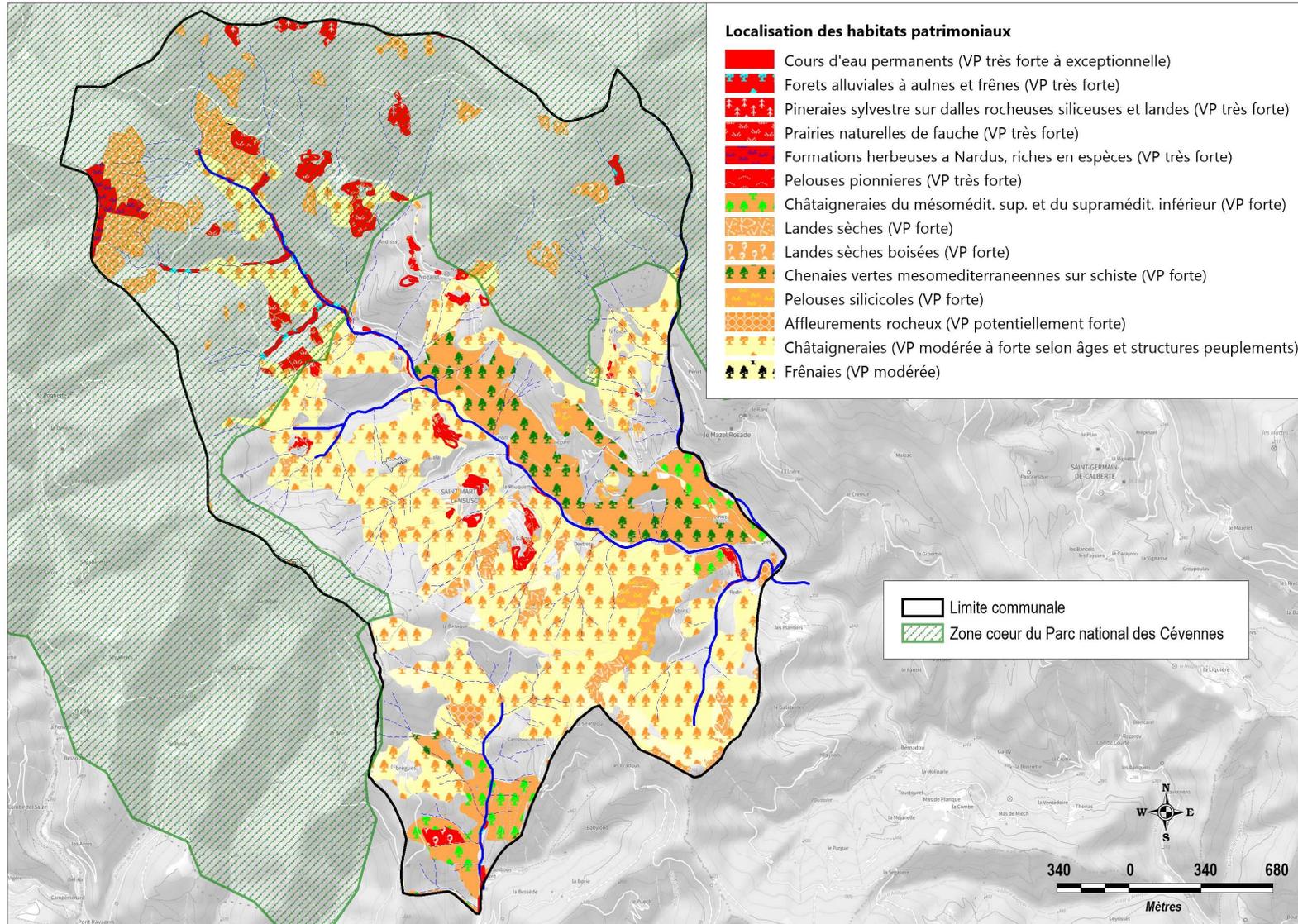
Il est à noter que **les milieux artificiels ou artificialisés accueillent tout de même 18 espèces patrimoniales**, dont 8 de valeur « forte ».

**Tableau 12.-** Espèces animales patrimoniales inventoriées sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle. En grisé : espèces observées mais ne se reproduisant pas dans l'aire étudiée.

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Valeur patrimoniale	Milieux					
				Milieux boisés	Milieux aquatiques et zones humides	Milieux rocheux	Milieux herbacés	Milieux buissonnants, et semi-ouverts, landes	Milieux artificiels et artificialisés
Ecrevisses	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Exceptionnelle	)	)				
Oiseaux	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Exceptionnelle	)	)				
Oiseaux	Grand Tétraz	<i>Tetrao urogallus</i>	Exceptionnelle	)	)		)	)	)
Oiseaux	Vautour moine	<i>Aegyptius monachus</i>	Exceptionnelle	)	)	)	)	)	)
Odonates	Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	Très forte	)	)				
Reptiles	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	Très forte	)	)		)	)	)
Oiseaux	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Très forte	)	)		)	)	)
Oiseaux	Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	Très forte	)	)		)	)	)
Oiseaux	Vatour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Très forte	)	)	)	)	)	)
Oiseaux	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Très forte	)	)		)	)	)
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Forte	)	)		)	)	)

<b>Orthoptères</b>	Antaxie cévenole	<i>Antaxius sorrezensis</i>	<b>Forte</b>		)				
<b>Orthoptères</b>	Criquet des chaumes	<i>Dociostaurus genei</i>	<b>Forte</b>	)	)				
<b>Orthoptères</b>	Criquet de l'Aigoual	<i>Gomphocerippus saulcyi algoaldensis</i>	<b>Forte</b>		)				
<b>Lépidoptères</b>	Nacré de la filipendule	<i>Brenthis hecate</i>	<b>Forte</b>		)				
<b>Lépidoptères</b>	Grande Coronide	<i>Satyrus ferula</i>	<b>Forte</b>	)	)				
<b>Lépidoptères</b>	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	<b>Forte</b>		)				
<b>Lépidoptères</b>	Laineuse du prunelier	<i>Eriogaster catax</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)		
<b>Poissons</b>	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	<b>Forte</b>	)	)				
<b>Poissons</b>	La Truite commune	<i>Salmo trutta trutta</i>	<b>Forte</b>	)	)				
<b>Reptiles</b>	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)		
<b>Reptiles</b>	Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	<b>Forte</b>		)				
<b>Oiseaux</b>	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	<b>Forte</b>		)	)	)		
<b>Oiseaux</b>	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)		
<b>Oiseaux</b>	Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	<b>Forte</b>		)				
<b>Oiseaux</b>	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	<b>Forte</b>		)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	<b>Forte</b>		)	)	)	)	
<b>Mammifères</b>	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Mammifères</b>	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	
<b>Mammifères</b>	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<b>Forte</b>	)	)	)	)	)	)
<b>Odonates</b>	Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Orthoptères</b>	Criquet égyptien	<i>Anacridium aegyptium</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Orthoptères</b>	Criquet des garrigues	<i>Omocestus raymondi</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Cuivré mauvin	<i>Lycaena alciphron</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Cuivré de la verge-d'or	<i>Lycaena virgaureae</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Mélitée du mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Mélitée des linaires	<i>Melitaea deione</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Lépidoptères</b>	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Reptiles</b>	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Reptiles</b>	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Reptiles</b>	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Cinle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Rôtelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Oiseaux</b>	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Mammifères</b>	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	
<b>Mammifères</b>	Putois	<i>Mustela putorius</i>	<b>Modérée</b>	)	)	)	)	)	)
				<b>20</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>15</b>

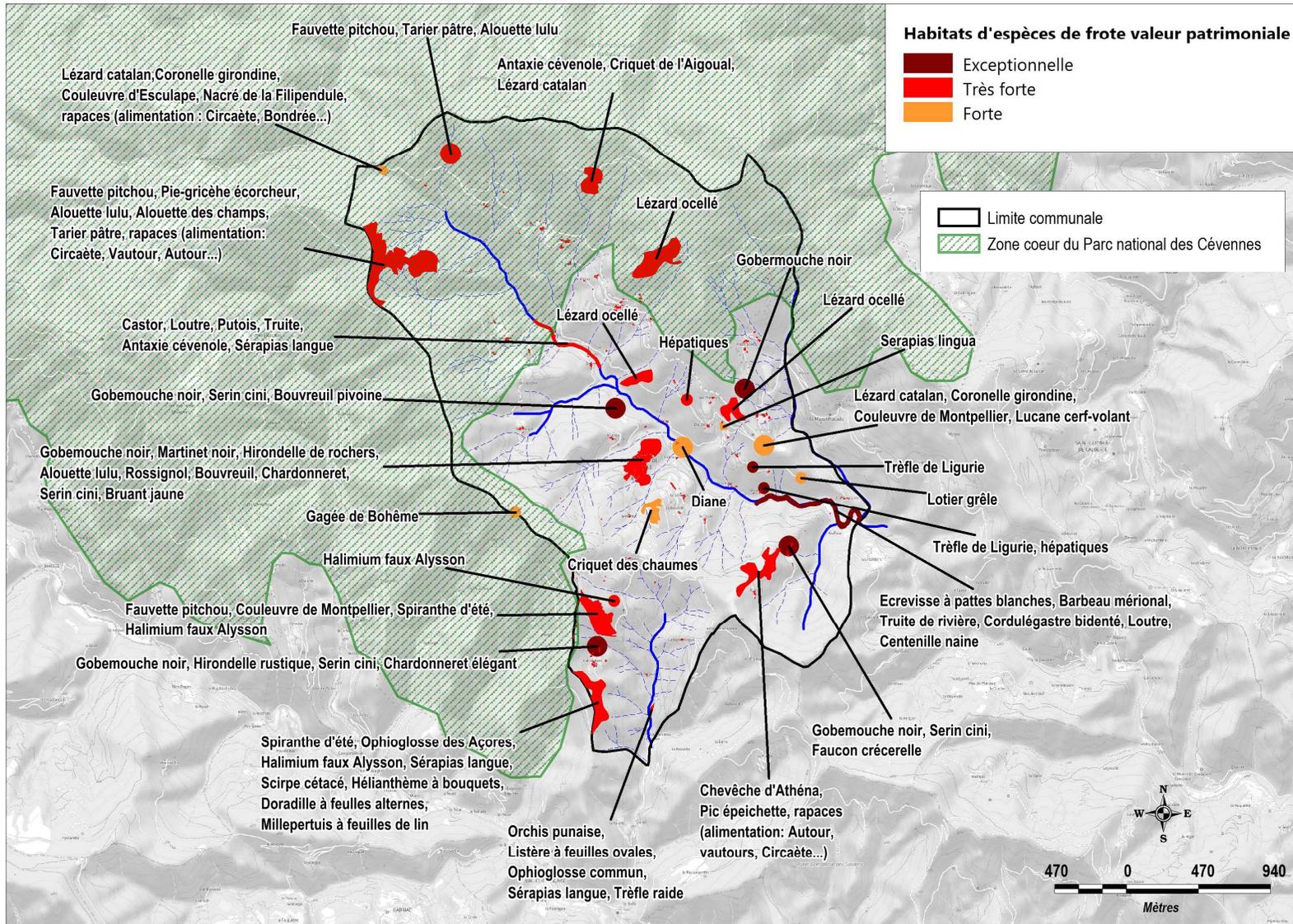
**Saint-Martin-de-Lansuscle**  
**Localisation des habitats patrimoniaux**



Fond cartographique IGN scan 50® et BD Carthage modifié

**Carte 15.- Localisation des habitats patrimoniaux sur la commune de saint-Martin-de-Lansuscle**

**Saint-Martin-de-Lansuscle**  
**Localisation des habitats d'espèces de forte valeur patrimoniale**



**Carte 16.- Localisation des habitats patrimoniaux sur la commune de saint-Martin-de-Lansuscle**

### 3.3 Espèces exotiques envahissantes (EEE)

« Une espèce exotique envahissante est une espèce animale ou végétale exotique, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives » (Muller et al., 2017).

La diffusion d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité. Les milieux insulaires sont particulièrement concernés. On estime qu'environ 1 espèce introduite sur 1 000 devient envahissante.

#### 3.3.1 Fonges exotiques

La notion d'espèce envahissante ne s'applique généralement pas aux champignons, dont l'état est microscopique la plus grande partie de leur vie, hormis les organes fructifères visibles à l'œil nu produits par certaines espèces (= carpophores ou « champignon (avec pied et chapeau) » en langage profane).

Sans être envahissantes, certaines espèces de fonges ont été introduites et se sont répandues sur de vastes régions en dehors de leur aire naturelle de répartition. C'est le cas par exemple du **Clathre étoilé** *Clathrus archeri* qui a été observé pendant l'ABC. Ce champignon très reconnaissable est naturellement présent en Australie, Tasmanie, Nouvelle-Zélande et dans l'archipel malais. Introduite en Europe (et aux Etats-Unis), l'espèce s'est acclimatée et largement répandue sur le Vieux continent, en Europe occidentale et centrale (Espagne, France, Angleterre, Norvège, Suède, Allemagne, Pologne, République tchèque, Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Autriche, Slovénie, Italie, Suisse). Elle ne semble pas présenter de problème pour la faune ou la flore indigène.

#### 3.3.2 Plantes exotiques envahissantes (PEE)

**Onze plantes inventoriées pendant l'ABC sont inscrites dans la liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie** (Cottaz et al., 2021).

**Trois de ces espèces présentent une menace qualifiée de majeure au niveau régional : l'Ambroisie annuelle, la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia. Huit espèces supplémentaires constituent une menace « modérée ».**

**La Mousse cactus** *Campylopus introflexus* n'est pas évaluée dans la liste précédemment citée.

Ces douze espèces sont décrites dans le **tableau 13** ci-dessous, qui précise également le nombre de stations trouvées sur le territoire communal (cartographiées sur la **carte 17**).

Le **tableau 14** cite 10 espèces supplémentaires, non répertoriées à Saint-Martin-de-Lansuscle mais notées dans le cadre d'ABC menés sur d'autres communes lozériennes dans le périmètre du Parc national des Cévennes, et qui sont donc potentiellement présentes, ou pourrait coloniser ce territoire.

**Toutes ces espèces sont à surveiller, et plus particulièrement les stations d'Ambroisie dont l'extension doit être évitée compte tenu de l'impact sanitaire potentiel de cette espèce introduite.**

**Il est à noter que 10 PEE supplémentaires sont répertoriées dans les ABC menés dans d'autres communes lozériennes dans le périmètre du parc national des Cévennes. Elles sont donc à surveiller sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle, et même possiblement déjà présentes pour certaines.**

Les deux planches photographiques pages suivantes illustrent **ces 22 espèces envahissantes avérées ou potentielles** sur le territoire de Saint-Martin-de-Lansuscle, et qui constituent une menace plus ou moins élevée pour la flore et la faune indigène.

**Tableau 13.-** Liste des espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes observées sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle (source :COTTAZ et al., 2021 ; Centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr>)

Nom français Nom scientifique	Nombre stations St-Martin-de-Lansuscle	Habitats	Commentaire	Niveau de menace (Occitanie)
<b>Ambroisie annuelle, Ambroisie à feuilles d'Armoise</b> <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	1	Terrains perturbés (cultures, chantiers, bords de route, friches, zone d'étiage des cours d'eau)	Plante originaire d'Amérique du Nord, introduite pour la première fois en Europe en 1863 en Allemagne. La première observation en France daterait de 1865. L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle se reproduisant par graines. Les plants sont relativement faciles à éliminer mais le stock de graines dans le sol est plus complexe à gérer. En dehors de la compétition avec les plantes cultivées (en particulier le tournesol, le maïs, le soja et le pois), le pollen de l'ambroisie est très allergène et peut provoquer des allergies, rhinites, asthmes, conjonctivites, etc.	<b>Majeur</b>
<b>Renouée du Japon</b> <i>Reynoutria japonica</i>	2	Terrains remaniés (néosols) pauvres en biodiversité : talus	La Renouée du Japon est originaire d'Asie orientale. Déjà introduite au Moyen Âge par la route de la soie comme plante	<b>Majeur</b>

		des routes et voies ferrées, rives des cours d'eau.	fourragère, elle a ensuite été commercialisée en Europe vers le milieu du XIX <sup>ème</sup> siècle. Mais elle connaît une très forte expansion surtout à partir du milieu du XX <sup>ème</sup> siècle et a aujourd'hui colonisé une grande partie du territoire français, où elle continue de s'étendre. Elle est considérée comme l'une des plantes les plus envahissantes de la planète. Son succès invasif est lié à l'efficacité de sa multiplication végétative (fort taux de croissance, production massive de biomasse), à son efficacité pour intercepter la lumière et à capter les ressources du sol, à l'absence de prédateurs locaux et à son éventuelle production de substances allélopathiques excluant la flore indigène.	
<b>Robinier faux-acacia</b> <i>Robinia pseudoacacia</i>	1	Berges des cours d'eau, ripisylves, terrasses alluviales des forêts	Importé en France en 1601 par Jean Robin, jardinier du roi, le Robinier a ensuite été largement diffusé pour ses qualités d'espèce à croissance rapide, stabilisatrice de substrats instables et améliorante du sol (fixation d'azote), mais également comme espèce mellifère, fourragère, ornementale et productrice d'un bois de bonne qualité technologique. L'envahissement du milieu conduit à des communautés végétales riches en espèces nitrophiles.	<b>Majeur</b>
<b>Conyze du Canada, Vergerette du Canada</b> <i>Erigeron canadensis</i>	1	Berges de cours d'eau	Originaire d'Amérique du Nord, cette Astéracée a été introduite anciennement sur le territoire français, vers 1650. Elle ne colonise que les habitats naturellement perturbés comme les berges de rivières. Dans certaines régions, elle est toutefois aussi signalée dans les pelouses et les dépressions humides arrière-dunaire.	<b>Modéré</b>
<b>Vergerette de Sumatra, Vergerette de Barcelone</b> <i>Erigeron sumatrensis</i>	2	Berges des cours d'eau, pieds des murs, habitats secs et pierreux	Considérée comme très rare en France à la fin du XIX <sup>ème</sup> siècle et confinée aux Albères (Pyrénées orientales), la Vergerette de Sumatra a depuis considérablement étendu son territoire. Elle atteint la Bretagne à la fin des années 1960.	<b>Modéré</b>
<b>Balsamine de Balfour</b> <i>Impatiens balfouri</i>	1	Ripisylve, berges de cours d'eau, fossés, talus humides, milieux anthropisés...	La Balsamine de Balfour a été cultivée au jardin botanique de Montpellier en 1901, d'où elle s'est rapidement échappée. Elle est en expansion et sa dynamique reste à surveiller. Elle peut former des peuplements denses et monospécifiques dans les sous-bois de forêts riveraines.	<b>Modéré</b>
<b>Jonc grêle</b> <i>Juncus tenuis</i>	4	Berges des cours d'eau, fossés, gazons amphibies, bords de routes, chemins, cultures, friches	Les premières mentions de l'espèce dans le milieu naturel datent du XVI <sup>e</sup> siècle, dans le département du Rhône. Le Jonc grêle est considéré comme une adventice des cultures.	<b>Modéré</b>
<b>Onagre bisannuelle</b> <i>Oenothera biennis</i>	1	Berges de cours d'eau, alluvions de rivières	Les onagres ont été introduites en Europe pour la production d'huile dans l'industrie cosmétique. Les impacts sur la biodiversité sont limités car elles se développent essentiellement dans des habitats anthropiques.	<b>Modéré</b>
<b>Raisin d'Amérique, Phytolaque, américaine</b> <i>Phytolacca americana</i>	2	Ripisylves, coupes et friches forestières, forêts mésophiles, friches urbaines	Le Raisin d'Amérique a été introduit vers 1650 au Portugal, Espagne et France comme plante décorative et tinctoriale (jus de ses fruits), pour teinter certains vins. Elle est occasionnellement cultivée en France pour l'ornementation. L'espèce est toxique pour les herbivores, et sans doute aussi sur les communautés de vers de terre et de gastéropodes. En milieux agricoles, elle est problématique dans les cultures de maïs où il est difficile à désherber du fait de sa souche profonde	<b>Modéré</b>
<b>Véronique de Perse</b> <i>Veronica persica</i>	1	Jardins et les diverses cultures sur sols basiques	Plante annuelle originaire du Sud-Ouest de l'Asie, naturalisée dans toute l'Europe (à l'exception des régions boréales) au moins depuis le XIX <sup>e</sup> siècle, pouvant devenir envahissante lorsqu'elle est introduite sur un sol cultivé,	<b>Modéré</b>
<b>Sporobole fertile, Sporobole tenace, Sporobole d'Inde</b> <i>Sporobolus indicus</i>	1	Bords de routes et voies de communications, layons forestiers, chemins, prairies sèches, friches urbaines, trottoirs	Le Sporobole d'Inde a été observé pour la première fois en France vers 1882 à Bayonne Cette graminée peut devenir dominant dans certains sites et former un couvert dense, ce qui peut entraîner la diminution de la richesse et de l'abondance d'un certain nombre d'espèces indigènes.	<b>Modéré</b>
<b>Mousse cactus Campylope réfléchi</b> <i>Campylopus introflexus</i>	2	Stations variées ; tourbières, dunes, toits plats, souvent sur sols non calcaires	Cette bryophyte (mousse), originaire des terres australes et subantarctique a été introduite sans doute involontairement en Europe dans la moitié du XX <sup>ème</sup> siècle. Elle n'est généralement pas considérée comme ayant une grande longévité dans un contexte de concurrence avec des végétaux supérieurs mais elle peut avoir des impacts sur la biodiversité sur le long terme, notamment dans les milieux dunaires.	<b>Alerte ?</b> (non citée dans Cottaz, 2021)

**Tableau 14.-** Liste des espèces végétales exotiques envahissantes non observées à Saint-Martin-de-Lansuscle mais signalées dans les ABC d'autres communes du PNC (et donc possiblement ou potentiellement présentes sur le territoire de St-Martin-de-Lansuscle).

ESPECES POTENTIELLES (signalées sur le territoire du PNC)			
<b>Armoise des frères Verlot</b> <i>Artemisia verlotiorum</i>	Berges des cours d'eau, alluvions, ourlets de ripisylves, fossés	La première mention connue de l'espèce en France date du début du XVIème siècle. Le développement rapide de rhizomes allongés permet à l'Armoise des frères Verlot de former des peuplements monospécifiques denses sur de grandes étendues, difficiles à contrôler.	<b>Majeur</b>
<b>Buddleia du père David</b> <b>Arbre aux papillons</b> <i>Buddleja davidii</i>	Berges des cours d'eau, vallons humides	Le Buddléia a été introduit pour l'ornement en France par le père David, en 1869. Il peut former rapidement des peuplements monospécifiques denses et poser un réel problème dans certaines ripisylves (blocage de la régénération naturelle, concurrence avec les formations pionnières...).	<b>Majeur</b>
<b>Amaranthe hybride</b> <i>Amaranthus hybridus</i>	Bords chemins, friches, terrains vagues	Les amarantes ont été introduites en Europe au XVIème siècle comme plantes d'ornement. Elles colonisent les cultures estivales et font partie des adventices les plus fréquentes dans les cultures de maïs, les cultures maraîchères, les vignes, les friches, les alluvions récentes des rivières. Aucun impact sur la biodiversité n'a été documenté.	<b>Modéré</b>
<b>Amaranthe réfléchie</b> <i>Amaranthus retroflexus</i>	Cultures, lieux incultes	Plante originaire des régions tropicales et subtropicales d'Amérique. Les amarantes ont été introduites en Europe au XVIème siècle comme plantes d'ornement. Les premières observations mentionnées en France d' <i>Amaranthus retroflexus</i> datent de 1785, dans le département de la Loire. Elles colonisent les cultures estivales et font partie des adventices les plus fréquentes dans les cultures de maïs, les cultures maraîchères, les vignes, les friches, les alluvions récentes des rivières (Fried, 2012). Aucun impact sur la biodiversité n'a été documenté.	<b>Modéré</b>
<b>Matricaire odorante</b> <i>Matricaria discoidea</i>	Lieux surpiétinés ou sols tassés et riches en nutriments	Selon Gustave Malcuit, cette plante adventice originaire d'Amérique du Nord apparaît en 1861 le long du canal des Ardennes. Les feuilles dégagent une odeur fruitée rappelant l'ananas quand on le froisse.	<b>Modéré</b>
<b>Solidage du Canada</b> <i>Solidago canadensis</i>	Ripisylves, prairies humides	Le Solidage du Canada semble avoir été introduit en Angleterre en 1645, comme plante ornementale, également semé comme plantes mellifères. La phase d'expansion exponentielle a débuté au milieu du XXème siècle. La colonisation des milieux conduit à des peuplements monospécifiques de taille relativement élevée (de 1 à 1,5 m, voire 2,5 m) qui peuvent réduire de moitié la diversité du cortège floristique traditionnel des milieux envahis.	<b>Modéré</b>
<b>L'Alysson blanc</b> <b>Bertéroa blanchâtre</b> <i>Berteroa incana</i>	Berges des cours d'eau, zones sableuses, bords de routes, décombres, friches, cultures	En France, les premières mentions de l'espèce remontent au XVIème siècle. <i>Berteroa incana</i> ne forme pas de peuplements denses. La plante n'est pas citée comme nuisible pour les écosystèmes. Elle est toutefois toxique pour les chevaux.	<b>Alerte</b>
<b>Galinsoga cilié</b> <b>Galinsoga velu</b> <i>Galinsoga quadriradiata</i>	Berges, grèves de cours d'eau	L'espèce a été introduite pour l'ornement en France plus tardivement que <i>Galinsoga parviflora</i> , en 1910. C'est désormais la plus fréquente des deux espèces. Elle peut devenir très envahissante dans les cultures maraîchères mais n'a pas d'impacts documentés sur les milieux naturels.	<b>Alerte</b>
<b>Lapsane intermédiaire</b> <i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>	Lisières, buissons, milieux rudéraux, lieux cultivés ou incultes	Originaire des Amériques. Pas d'effet signalé pour l'heure sur les écosystèmes européens.	<b>Alerte</b>
<b>Mimule tachetée,</b> <b>Mimule jaune</b> <i>Erythranthe guttata</i>	Ripisylve, berges de cours d'eau, fossés, talus humides, milieux anthropisés...	L'espèce a été introduite pour l'ornement et s'est échappée des jardins. Les populations sont soumises à de fortes variations interannuelles et forment généralement des tapis discrets le long des ruisseaux, causant peu ou pas d'impact sur les espèces indigènes.	<b>Émergente</b>

### 3.3.3 Faune exotiques envahissantes (FEE)

Le niveau de menace associé aux espèces animales introduites est évalué dans une liste régionale « Occitanie » produite par le CEN Occitanie (<https://www.cen-mp.org/wp-content/uploads/2022/07/Liste-categorisee.pdf>) dont nous re prenons ici les évaluations.

Cette liste ne permet d'identifier qu'une seule espèce exotique potentiellement invasive inventoriée sur le territoire communal : la Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*), associée à un niveau d'enjeu « modéré ».

Le **Frelon asiatique**, bien que probablement présent, n'est pas cité dans la base de données sur laquelle se fonde le présent travail.

Introduit il y a plusieurs siècles, le Rat gris (*Rattus norvegicus*) et la Genette commune (*Genetta genetta*) par exemple, ne sont pas évalués par cette liste car désormais considérés comme des éléments définitifs de la faune métropolitaine.

Nom français Nom scientifique	Nombre stations St-Martin-de-Lansuscle	Habitats	Commentaire	Niveau de menace (Occitanie)
<b>Coccinelle asiatique</b> <i>Harmonia axyridis</i>	1	Variés	Originare de Chine. Elle a été importée en Europe et aux États-Unis pour la lutte biologique dès le début du XX <sup>e</sup> siècle, mais surtout plus massivement vers la fin des années 1980. Elle se nourrit de pucerons, de psylles et de cochenilles, avec une voracité plus importante que celle des espèces autochtones utilisées jusqu'alors, surtout aux stades larvaires 3 et 4 (jusqu'à 100 pucerons par jour). Après être restée discrète pendant plusieurs décennies, elle s'est rapidement montrée envahissante, menaçant les populations des coccinelles indigènes (aussi car porteuses saines de microsporidies, un parasite mortel pour les autres coccinelles). L'introduction de coccinelles asiatiques sur les sols européens est devenue aujourd'hui l'un des meilleurs exemples de lutte biologique mal contrôlée.	<b>Modéré</b>



**Photographies.-** Diversité de la coloration des adultes de la Coccinelle asiatique. A droite : Larve à son quatrième stade de développement se nourrissant d'un puceron

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PEE) INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE



**Ambrosie annuelle**  
(*Ambrosia artemisiifolia*)

**Taille :** jusqu'à 2 mètres  
**Floraison :** juillet à septembre

**MENACE MAJEURE**



**Renouée du Japon**  
(*Robinia pseudoacacia*)

**Taille :** 20-120 cm  
**Floraison :** juillet à octobre

**MENACE MAJEURE**



**Robinier faux-acacia**  
(*Robinia pseudoacacia*)

**Taille :** 20 à 30 m  
**Floraison :** mai à juillet

**MENACE MAJEURE**



**Conyze du Canada, Vergerette du Canada**  
(*Erigeron canadensis*)

**Taille :** jusqu'à 1 mètre  
**Floraison :** août - novembre

**MENACE MODEREE**



**Vergerette de Sumatra, Vergerette de Barcelone**  
(*Erigeron sumatrensis*)

**Taille :** 0,5 à 1,5 mètre  
**Floraison :** printemps à l'hiver

**MENACE MODEREE**



**Onagre bisannuelle**  
(*Oenothera biennis*)

**Taille :** 0,8 à 1,2 mètre  
**Floraison :** juin à septembre

**MENACE MODEREE**



**Balsamine de Balfour**  
(*Impatiens balfourii*)

**Taille :** 0,3 - 0,8 mètres  
**Floraison :** mai à septembre

**MENACE MODEREE**



**Jonc grêle**  
(*Juncus tenuis*)

**Taille :** 20-40 cm  
**Floraison :** juin à septembre

**MENACE MODEREE**



**Raisin d'Amérique**  
(*Phytolacca americana*)

**Taille :** jusqu'à 2 mètres  
**Floraison :** juin à octobre

**MENACE MODEREE**



**Véronique de Perse**  
(*Veronica persica*)

**Taille :** 10-40 cm  
**Floraison :** mars à octobre

**MENACE MODEREE**



**Sporobole fertile**  
(*Sporobolus indicus*)

**Taille :** 10-40 cm  
**Floraison :** mars à octobre

**MENACE MODEREE**



**Mousse cactus**  
(*Campylopus introflexus*)

**Epaisseur :** jusqu'à 8 cm  
**Surtout multiplication végétative ?**

**Non évaluée**

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES A SURVEILLER (NON SIGNEES SUR LA COMMUNE DE St-MARTIN-DE LANSUSCLE MAIS PRESENTES SUR LE TERRITOIRE DU PNC)



**Armoise des frères Verlot**  
*Artemisia verlotiorum*

**Taille :** 20-100 cm  
**Floraison :** août à octobre.

**MENACE MAJEURE**



**Buddleia du père David, arbre aux papillons**  
*Buddleja davidii*

**Taille :** 0,5-5 mètre  
**Floraison :** juin à septembre

**MENACE MAJEURE**



**Amaranthe hybride**  
*Amaranthus hybridus*

**Taille :** 20-120 cm  
**Floraison :** juillet à octobre

**MENACE MODEREE**



*Amaranthus retroflexus*

**Amaranthe réfléchie**  
*Amaranthus retroflexus*

**Taille :** 20-90 cm  
**Floraison :** août à octobre

**MENACE MODEREE**



**Matricaire odorante**  
*Matricaria discoidea*

**Taille :** 20-40 cm  
**Floraison :** juin à septembre

**MENACE MODEREE**



**Solidage du Canada**  
*Solidago canadensis*

**Taille :** 60-250 cm  
**Floraison :** mai à septembre

**MENACE MODEREE**



**L'Alysson blanc, Bertéroa blanchâtre**  
*Berteroa incana*

**Taille :** 20-50 cm  
**Floraison :** juin à septembre.

**ALERTE**



**Galinsoga cilié**  
*Galinsoga quadriradiata*

**Taille :** 20-60 cm  
**Floraison :** juin à septembre

**ALERTE**



**Lapsane (=Lampsane) intermédiaire**  
*Lapsana communis* subsp. *intermedia*

**Taille :** 30-80 cm  
**Floraison :** mai à septembre

**ALERTE**

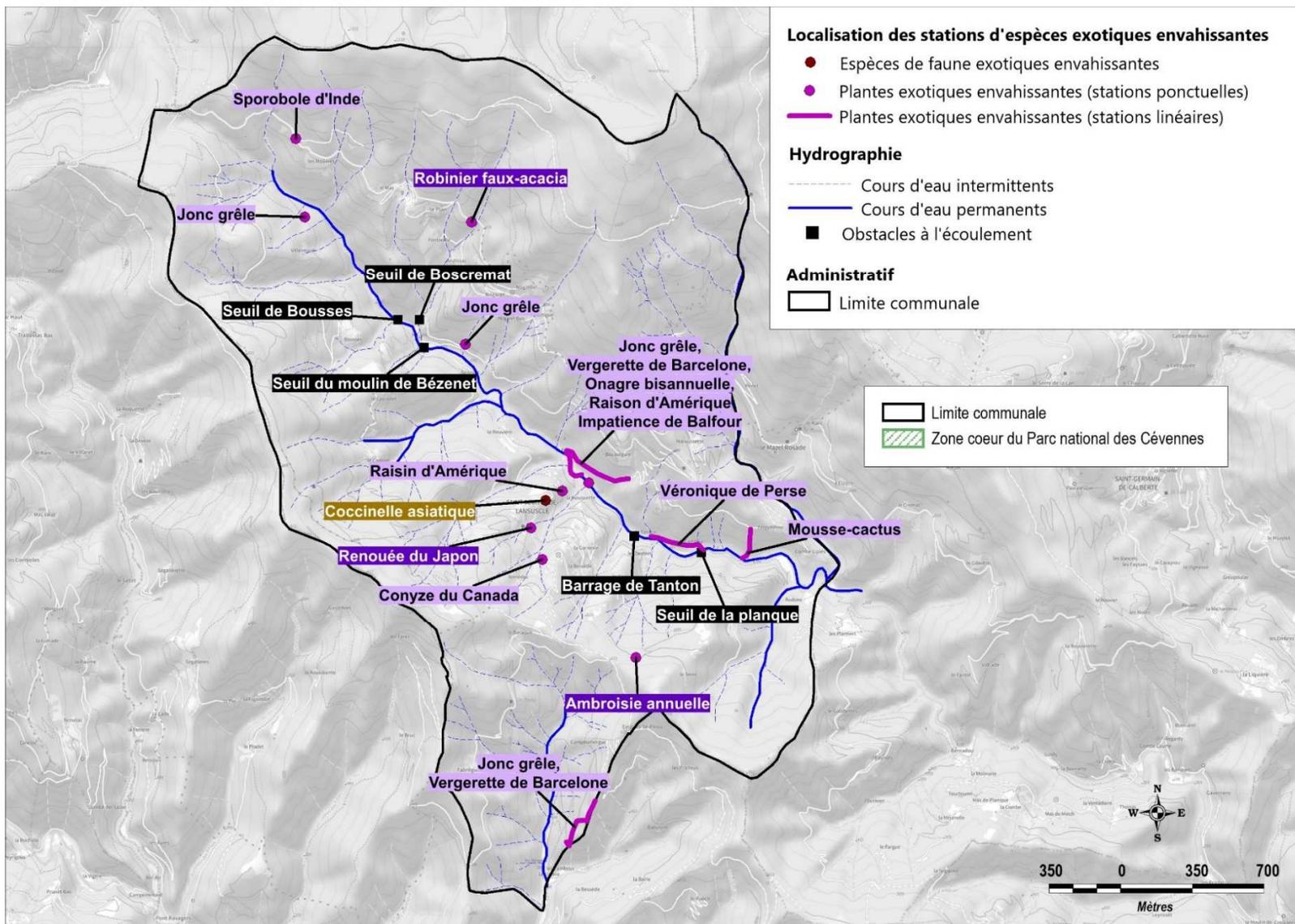


**Mimule tachetée, Mimule jaune**  
*Erythranthe guttata*

**Taille :** 15-60 cm  
**Floraison :** juin à septembre

**EMERGENTE**

**Saint-Martin-de-Lansuscle**  
**Localisation des stations d'espèces exotiques envahissantes (et obstacles à l'écoulement)**



**Carte 17.- Localisation des stations d'espèces végétales exotiques envahissantes et des obstacles aux écoulements sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle**

## 4. Synthèse des enjeux

---

La production des cartes de synthèse des enjeux communaux est l'un des moments clés de la démarche ABC. Ce document doit permettre de visualiser rapidement les secteurs **les plus riches ou les plus sensibles du territoire**, de mettre en évidence des **enjeux communaux et supra-communaux** aussi bien que des **problématiques ou des potentialités spécifiques à la commune**.

Il s'agit également d'un élément structurant pour l'élaboration du **plan d'action communal**, concernant aussi bien la biodiversité patrimoniale que la biodiversité dite « ordinaire ».

La construction de la carte a nécessité la compilation d'éléments bibliographiques, des données naturalistes collectées durant l'ABC et d'informations issues du comité de suivi.

Les critères suivants ont été déterminants :

- la présence de dispositifs destinés à protéger et à valoriser la biodiversité,
- les habitats à forts enjeux écologiques,
- les habitats d'espèces faunistiques et floristiques patrimoniales (statuts de protection, enjeux pour le Parc national) ou envahissantes,
- les enjeux identifiés concernant les trames écologiques et la continuité des corridors écologiques,
- les autres enjeux signalés par les membres du comité de suivi (aspects socio-économiques, projets d'aménagements, potentialités en termes de sensibilisation et d'implication du public...).

Les cartes sont fondées sur le tableau ci-dessous qui indique, de manière très synthétique, les éléments ayant concouru au choix de chaque enjeu.

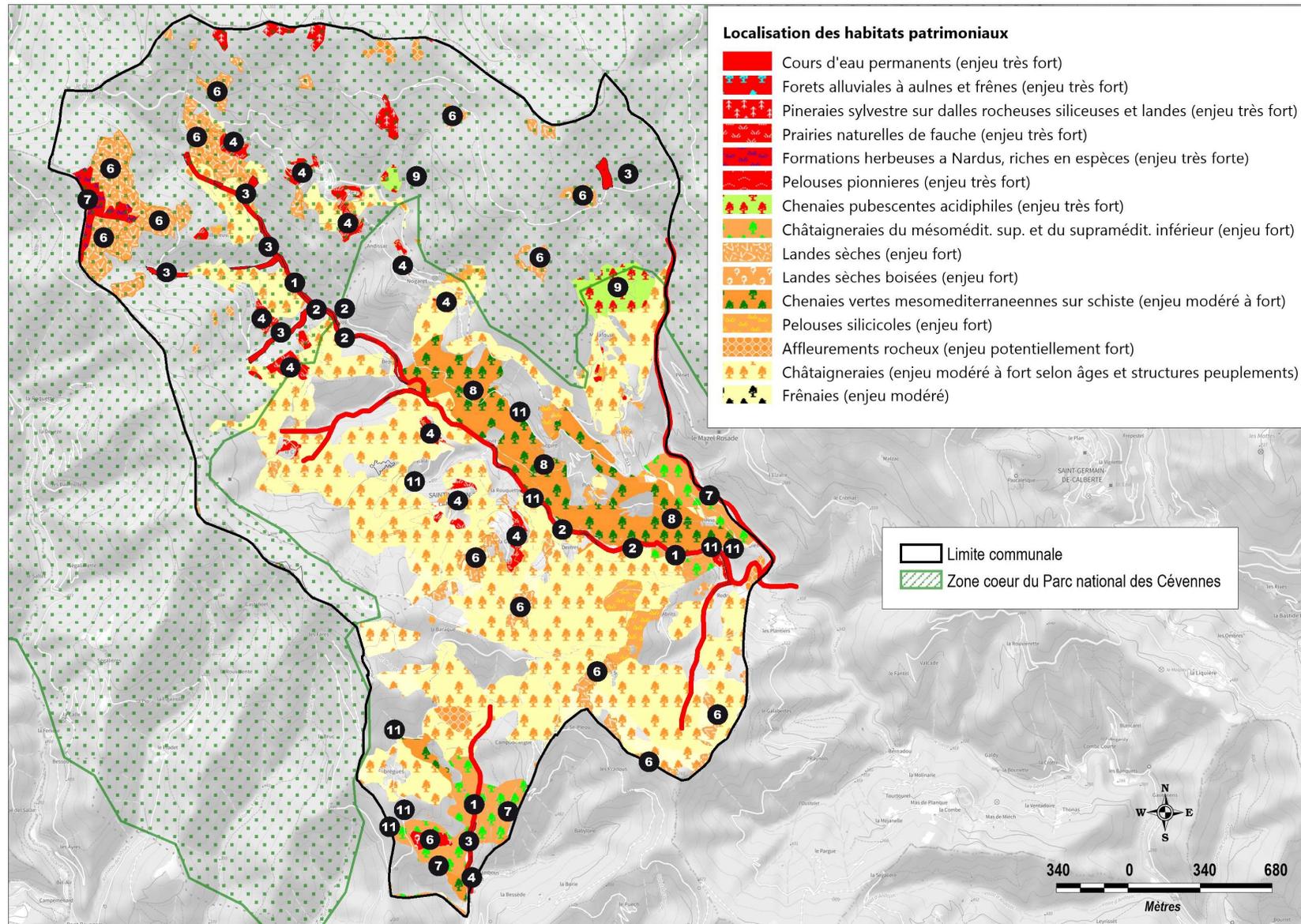
Milieu	Zones concernées (numéro)	Enjeu	Espèces concernées	Enjeux naturalistes et écologiques	Menaces avérées ou potentielles	Cadre et outils administratifs et réglementaires
Milieux humides et milieux aquatiques	Cours d'eau et zones humides <b>1</b>	<b>Majeur</b> (cours d'eau permanents, sources, zones humides)	Habitat de nombreuses espèces patrimoniales (Ecrevisse à pattes blanches, Barbeau méridional, Alyte accoucheur, Couleuvre vipérine, Castor, Loutre, Putois...)	> <b>protection / économie de la ressource en eau (qualité et quantité)</b> dans un contexte de changement du climat et des conditions pluviométriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pollutions (rejets domestiques, agricoles ou autres)</li> <li>○ Dépôts polluants trop proches du cours d'eau (tas de fumier, décharges...)</li> <li>○ Prélèvements excessifs d'eau pour les différents usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Loi sur l'eau</li> <li>○ Cœur du Parc national des Cévennes (&lt;20% des cours d'eau permanents de la commune)</li> <li>○ Site Natura 2000 "Vallées du Gardon de Mialet »</li> <li>○ ENS « Gardon de Saint-Martin »</li> <li>○ ZNIEFF « Vallée du Gardon de Saint-Martin »</li> <li>○ SAGE / SDAGE</li> <li>○ Plan de gestion Anguille</li> </ul>
	<b>2</b>			> <b>maintien de la naturalité des rives du cours</b> > <b>conciliation des enjeux écologiques et des usages</b> (baignade, pêche, canoë, promenade...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Urbanisation</li> <li>○ Enrésinement des habitats riverains</li> <li>○ Surfréquentation des rives (baignade, pêche, promenade...)</li> <li>○ Extension des plantes exotiques envahissantes</li> </ul>	
				> <b>Restaurer la continuité des cours d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 5 obstacles répertoriés sur le territoire communal dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement</li> </ul>	
				<b>Protection des espèces et de leur habitat</b> (écrevisse à pattes blanches, frayères de la Truite et du Barbeau méridional, sites de ponte des amphibiens...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travaux provoquant la dissémination de particules fines et le colmatage des frayères (travaux sylvicoles ou autres)</li> <li>○ Introduction de pathogènes (peste de l'écrevisse, chytrides des amphibiens...)</li> <li>○ Prélèvements illégaux, surpêche</li> <li>○ Gestion trop drastique des embâcles</li> </ul>	
				> <b>contention des espèces exotiques envahissantes (PEE notamment)</b>	- au moins 9 des plantes exotiques envahissantes (PEE) observées sur la commune affectionnent les rives de cours d'eau et/ou les zones humides. 3 espèces à enjeu majeur : Robinier, Ambroisie et Renouée du Japon.	
	Aulnaies-frênaies <b>3</b>			> <b>maintien / restauration des ripisylves et aulnaies-frênaies alluviales (habitat d'intérêt communautaire) le</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coupes excessives (entretien ou exploitation pour le bois)</li> <li>○ Extension des terrains agricoles au détriment de ces boisements</li> <li>○ Destruction ou dégradation du fait de projets d'aménagements divers</li> </ul>	

Milieu	Zones concernées (numéro)	Enjeu	Espèces concernées	Enjeux naturalistes et écologiques	Menaces avérées ou potentielles	Cadre et outils administratifs et réglementaires
Milieux herbacés	Prairies maigres de fauche 4	Très fort	<p><b>Flore</b> : Ophioglosse commun, Orchis punaise, Sérapias langue, Spiranthe d'automne, Trèfle raide, Grande Berce de Lecoq, Thym luisant...</p> <p><b>Faune</b> : Chevêche, Criquet des chaumes, Nacré de la Filipendule, Diane, Faune, Cuivre mauvin, Cuivré de la verge d'or, Mélitée des linaires, Alouette des champs, Tariet pâtre, Coronelle girondine...</p>	<p>Milieux très peu étendus sur le territoire communal (moins de 3 ha) mais présentant une valeur <b>patrimoniale intrinsèque élevée (habitat d'IC « prairies maigres de fauche »</b>, et fournissant un milieu de vie ou d'alimentation (rapaces) à de <b>nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore</b>.</p> <p>Ces milieux ouverts ou semi-ouverts (lorsqu'ils sont bordés de haies ou de lisières, ou parsemés de ligneux hauts) constituent des espaces de respiration dans le paysage, localisés essentiellement autour des hameaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Abandon par l'agriculture (enrichissement et fermeture du milieu)</li> <li>○ Intensification des pratiques agricoles (fertilisation, fauche pour ensilage, drainage...)</li> <li>○ Conversion en cultures</li> <li>○ Etalement urbain</li> <li>○ Pelouses de jardins : tonte trop fréquente, absence de bandes refuge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cœur du Parc national des Cévennes</li> <li>○ Site Natura 2000 "Vallées du Gardon de Mialet »</li> <li>○ PLU</li> <li>○ ENS « estives collectives du Parc national des Cévennes »</li> <li>○ Association syndicale autorisée</li> </ul>
	Prairies à nard riche en espèces 5	Très fort	<p><b>Flore</b> : potentiellement de nombreuses espèces montagnardes non menacées</p> <p><b>Faune</b> : Alouette lulu, Alouette des champs, Pie-grièche écorcheur, zone de prospection alimentaire pour de nombreux rapaces (Faucon crécerelle, Buse variable, vautours, Circaète...)</p>	<p>Une seule unité présente dans le périmètre communal sur une crête du Plan de Fontmort.</p> <p><b>Habitat herbacé montagnard d'intérêt communautaire et prioritaire</b> s'il est riche en espèces de flore, qui dépend d'un agropastoralisme non intensif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Abandon du pâturage ou sous-pâturage (enrichissement et fermeture du milieu)</li> <li>○ Surpâturage</li> <li>○ Conversion en cultures</li> <li>○ Brûlage inapproprié ou mal dirigé</li> </ul>	
Milieux buissonnants et landes	Landes sèches 6	Très forte	<p><b>Flore</b> : Ophioglosse commun, Thym luisant, Héliantheme en ombelle, Halimium faux Alysson, Trèfle raide, Fétuque d'Auvergne,</p> <p><b>Faune</b> : Antaxie cévenole, Criquet de l'Aigoual, Criquet des garrigues, Lézard ocellé, Couleuvre de Montpellier, Vipère aspic, Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Tariet pâtre, Verdier, Chardonneret élégant, rapaces (prospection alimentaire).</p>	<p>Les habitats patrimoniaux sont des landes basses à Ericacées (Callune, Bruyère cendrée) ou Fabacées (genêts bas) généralement développées sur des sols très pauvres et/ou des terrains non mécanisables. Elles accueillent potentiellement de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines de grande valeur patrimoniale. Outre leur valeur écologique et esthétique (floraisons rose pourpre ou jaunes), elles contribuent aussi à l'ouverture du paysage, créant des espaces de respiration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Abandon du pâturage ou sous-pâturage (enrichissement et fermeture du milieu)</li> <li>○ Surpâturage</li> </ul>	

Milieu	Zones concernées (numéro)	Enjeu	Espèces concernées	Enjeux naturalistes et écologiques	Menaces avérées ou potentielles	Cadre et outils administratifs et réglementaires
Milieux boisés	Châtaigneraies méditerranéennes 7	Fort	Le sous-bois de ces boisements peut être assez riche en espèces floristique non menacées, surtout dans les vergers (les taillis et peuplements mixtes sont généralement assez pauvres). Le Gobemouche noir est l'un des hôtes les plus prestigieux de ces boisements, s'il s'agit de vieux vergers. Les vieux arbres peuvent également accueillir les larves d'insectes saproxyliques remarquables comme le Pique-prune ou le Lucane cerf-volant.	Les Châtaigneraies cévenoles des étages mésoméditerranéen supérieur et supraméditerranéen inférieur sont un habitat d'intérêt communautaire qui se rencontre dans les Cévennes jusqu'à 500 mètres en adret, et 400 m d'altitude en ubac, sur granite, schiste ou calcaire. La conservation des châtaigneraies relève autant de la préservation du patrimoine ethnologique, historique et paysager que du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Parasitoses (encre et chancre)</li> <li>○ Abandon des châtaigneraies</li> <li>○ Manque de connaissances concernant ces boisements dans le site Natura 2000 (composition et type de peuplements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cœur du Parc national des Cévennes</li> <li>○ Site Natura 2000 "Vallées du Gardon de Mialet »</li> <li>○ ONF, CRPF</li> <li>○ Plans d'aménagement</li> <li>○ PLU</li> </ul>
	Chênaies vertes mésoméditerranéennes 8	Fort	Les chênaies vertes sont intéressantes surtout sous la forme de peuplements âgés (futaies) qui sont rares en Cévennes. Ces boisements, outre leur valeur patrimoniale intrinsèque (habitat potentiellement d'intérêt communautaire) accueillent une faune et une flore ordinaire, mais pouvant localement associer des espèces rares non signalées sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle (Tilleul à feuilles cordées, Poystic à aiguillons, Osmonde royale...).	De façon étonnante, cet habitat n'a pas été identifié comme d'intérêt communautaire dans le DOCOB du site « vallée du Gardon de Mialet ». La présence des « yeuseraies acidiphiles à Asplenium fougère d'âne » dans les parties les plus basses en altitude de la commune semble pourtant très probable, d'où l'enjeu fort attribué à ces boisements sur la carte des enjeux dans le présent document.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enrésinement (colonisation par le Pin maritime essentiellement)</li> <li>○ Coupes excessives</li> <li>○ Incendies</li> <li>○ Sécheresses (changement climatique)</li> </ul>	
	Chênaies pubescentes acidiphiles 9	Fort (si d'intérêt communautaire)	Nombreuses espèces de champignons, flore et faune forestière, d'autant plus remarquables que le nombre d'arbres âgés et que la quantité de bois mort sont importants	Habitat <b>peu étendu</b> sur le Parc national des Cévennes et parmi les plus riches en biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aménagement/pistes DFCI au gabarit surdimensionné (créer un espace de discussion/concertation / information sur les enjeux biodiversité en lien avec ces projets impactant)</li> </ul>	
	frênaies	Modéré	Faune et flore ordinaires, sauf exceptions	Habitat peu étendu, mais non rare		

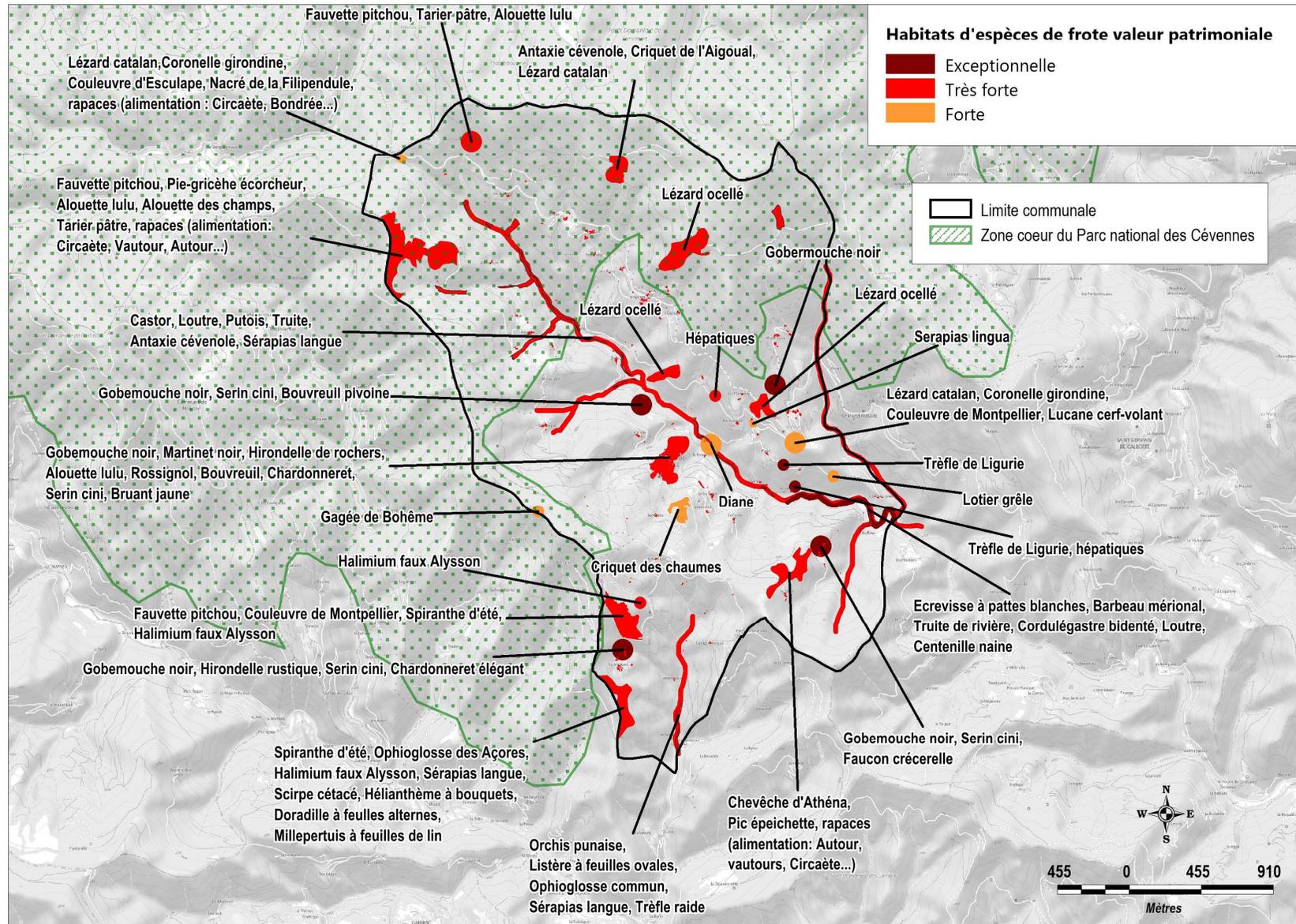
Milieu	Zones concernées (numéro)	Enjeu	Espèces concernées	Enjeux naturalistes et écologiques	Menaces avérées ou potentielles	Cadre et outils administratifs et réglementaires
Milieux rocheux	Pinèdes sur dalles rocheuses siliceuses 10	Très fort	Faune et Flore essentiellement ordinaire, sauf exceptions (présence possible de fougères et de plantes à fleurs liées aux milieux rocheux (saxicoles, chasmophytes).	Habitats peu répandus sur le territoire (Pinèdes sur dalles et fourrés de noisetiers) mais emblématique du sud du Massif Central. Le maintien de cet habitat implique de privilégier le pin sylvestre autochtone (îlots de senescences, protection d'arbres remarquables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exploitation</li> <li>○ Destruction ou dégradation en lien avec des projets d'aménagement (pistes forestières par exemple)</li> <li>○ Incendies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques</li> <li>○ Cœur du Parc national des Cévennes</li> </ul>
	Suintements rocheux 11	Très fort à exceptionnel	Habitat susceptible d'accueillir des espèces végétales rares et menacées comme diverses mousses, sphaignes et hépatiques, la Doradille à feuilles alternes, l'Ophioglosse des Açores, la Spiranthe d'été... Les affleurements rocheux cernés de zones arbustives sont favorables à des criquets endémiques (Antaxie cévenole, Criquet de l'Aigoual), à certains papillons (Grande Coronide), à de nombreux reptiles, à la Fauvette pitchou, à la Genette commune...	L'habitat « roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> » correspond à un habitat rare, de superficie très réduite, mais pouvant accueillir des espèces hautement remarquables. D'une façon plus générale, les zones rocheuses (falaises, dalles, éboulis...) peuvent accueillir de nombreuses espèces végétales adaptées (espèces saxicoles et chasmophytes) dont certaines sont endémiques et/ou rares et/ou protégées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Manque de connaissance sur la distribution de ces habitats remarquables</li> <li>○ Travaux (élargissement de routes ou de pistes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Site Natura 2000 "Vallées du Gardon de Mialet »</li> <li>○ ENS « Gardon de Saint-Martin »</li> <li>○ ZNIEFF « Vallée du Gardon de Saint-Martin »</li> </ul>
Milieux urbains et artificialisés	Village et hameaux et espaces périphériques	Fort	Faune anthropophile notamment : Lézard des murailles et Lézard catalan, Hirondelle rustique, Hirondelle de rochers, Hirondelle de fenêtre, Serin cini, Chardonneret élégant, Verdier, Serin cini, Hérisson d'Europe, chauves-souris (Petit Rhinolophe, Oreillard gris, pipistrelles...)	Dans les villages et hameaux, les principaux enjeux concernant la biodiversité consistent : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ à maintenir une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts péri-urbains (et à conserver les haies, vieux arbres, friches, points d'eau, fourrés, bâti vernaculaire...)</li> <li>○ A favoriser la présence d'espaces végétalisés avec des espèces autochtones (espaces verts, jardins, parcs, toitures, façades, allées...)</li> <li>○ A prendre en compte les espèces sauvages dans les aménagements et travaux de rénovation (maintien des accès aux combles pour les chauves-souris, intégration de gîtes pour les martinets, hirondelles...)</li> <li>○ A lutter contre les pollutions lumineuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etalement urbain (destruction de la mosaïque de milieux péri-urbains)</li> <li>○ Rénovation des bâtiments et des ouvrages d'art (destruction de nids ou gîtes pour la faune)</li> <li>○ Rénovation des murets ou murs en pierres sèches</li> <li>○ Prédation par les chats</li> <li>○ Pollution lumineuse</li> <li>○ Utilisation de produits chimiques (jardins, potagers...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cœur du Parc national des Cévennes</li> <li>○ Conseil Départemental</li> <li>○ Site Natura 2000 "Vallées du Gardon de Mialet »</li> <li>○ PLU</li> <li>○ Commission communale d'Aménagement foncier (CCAF)</li> </ul>

## Saint-Martin-de-Lansuscle Habitats à enjeu



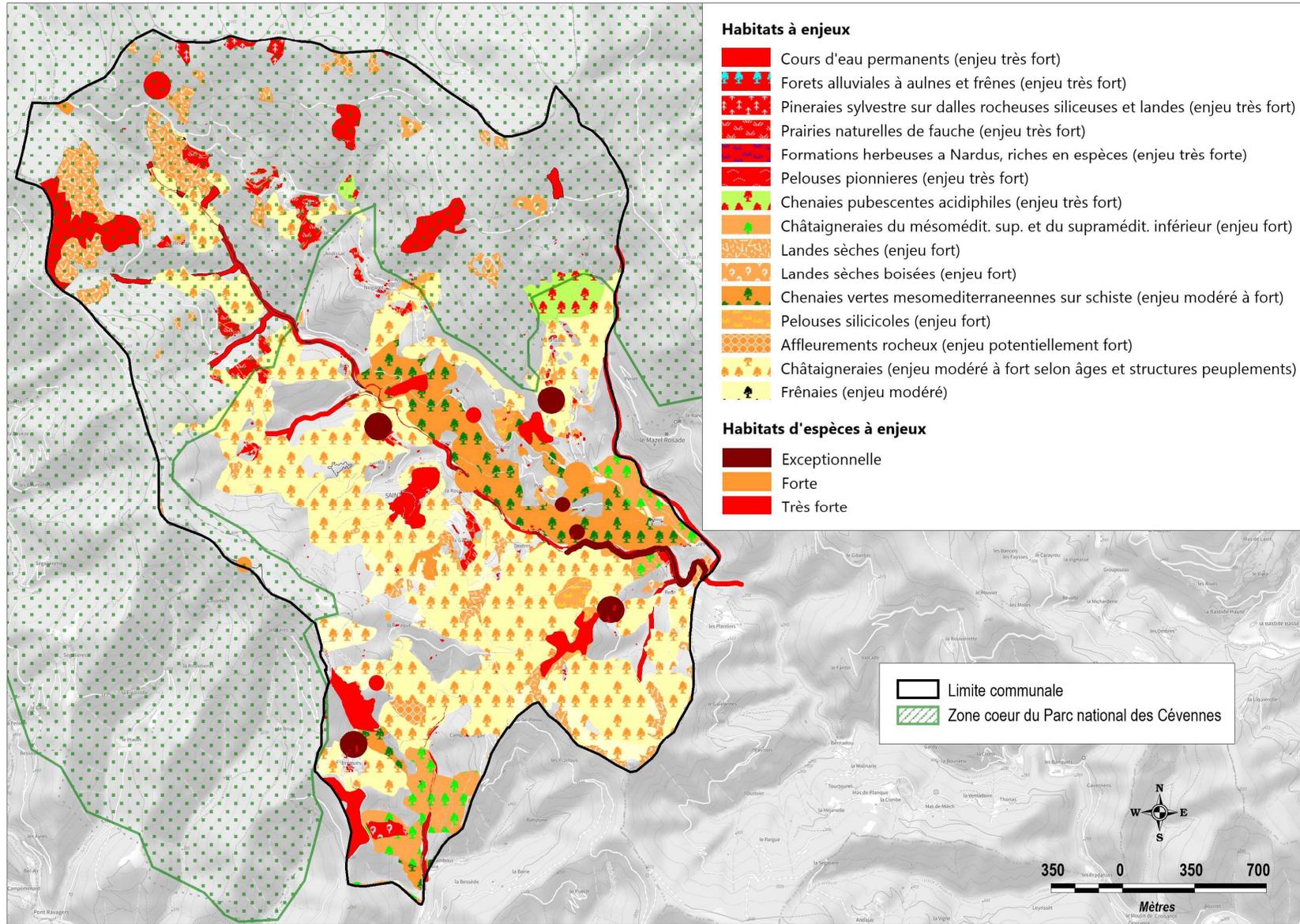
Fond cartographique IGN scan 50® et référentiel BD Carthage modifié

## Saint-Martin-de-Lansuscle Enjeux concernant les habitats d'espèces



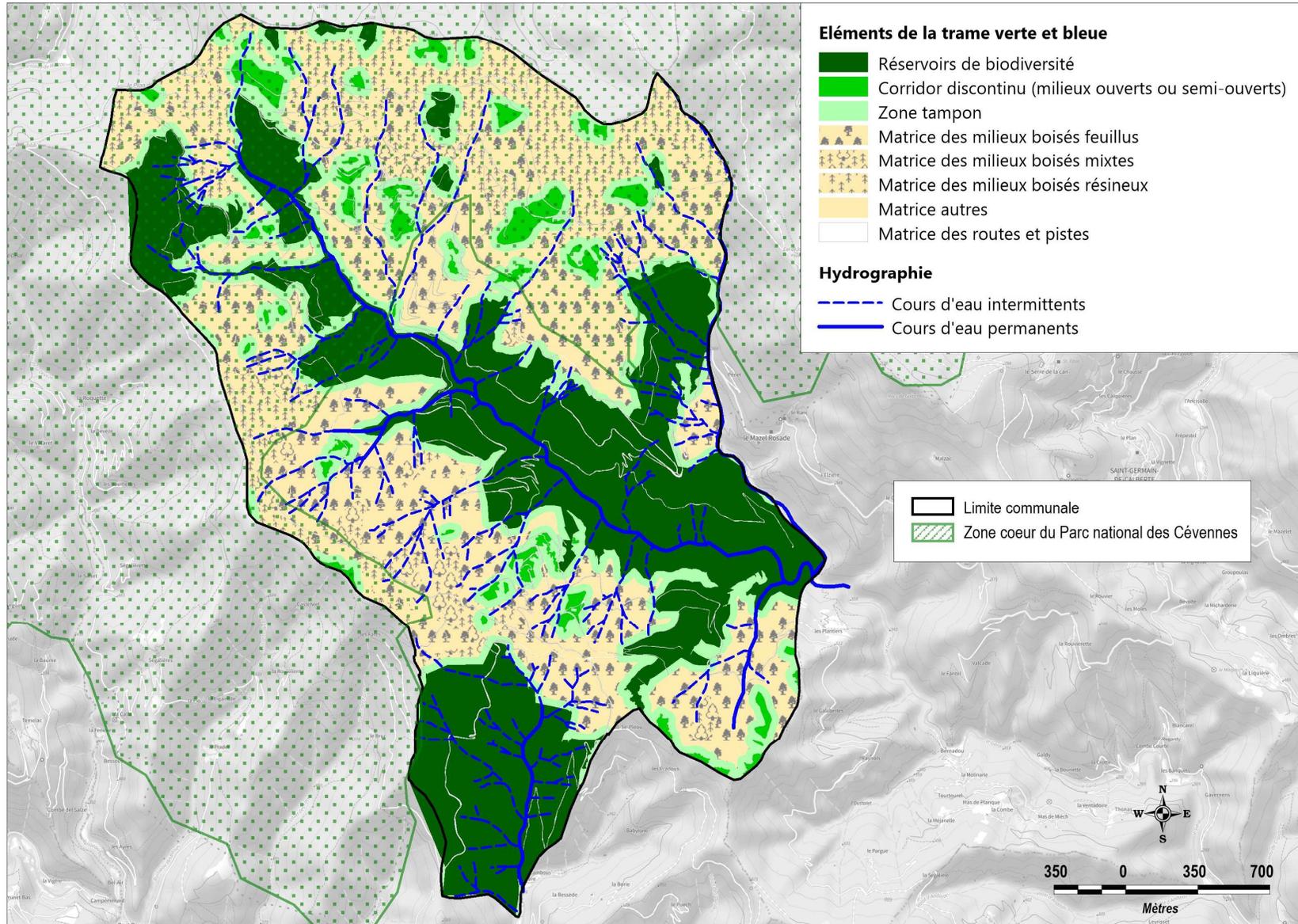
Fond cartographique IGN scan 50® et référentiel BD Carthage modifié

## Saint-Martin-de-Lansuscle Somme des enjeux biodiversité



Fond cartographique IGN scan 50® et référentiel BD Carthage modifié

**Saint-Martin-de-Lansuscle**  
**Éléments de la trame verte et bleue (TVB)**



Fond cartographique IGN scan 50® et référentiel BD Carthage modifié

# Plan d'action communal

## 1. Démarche d'élaboration

Le plan d'action communal en faveur de la biodiversité a été construit de manière à répondre aux principaux enjeux identifiés par l'ALEPE et le Parc national des Cévennes puis discutés avec les membres du comité de suivi.

**Le 15 avril 2023, une réunion publique** a été organisée afin de mobiliser les habitants dans la construction du plan d'actions.

Un premier temps, en extérieur, a permis de d'illustrer les principaux enjeux de biodiversité identifiés et de discuter de leur perception par chacun.

De retour dans la salle polyvalente du village, les habitants et élus ont été invités à former des groupes de travail animés par des agents du Parc national des Cévennes et un représentant de l'ALEPE. Chaque table a été amenée à proposer des actions en faveur des grands milieux de la commune (aquatiques et humides, boisés, herbacés, landes...).

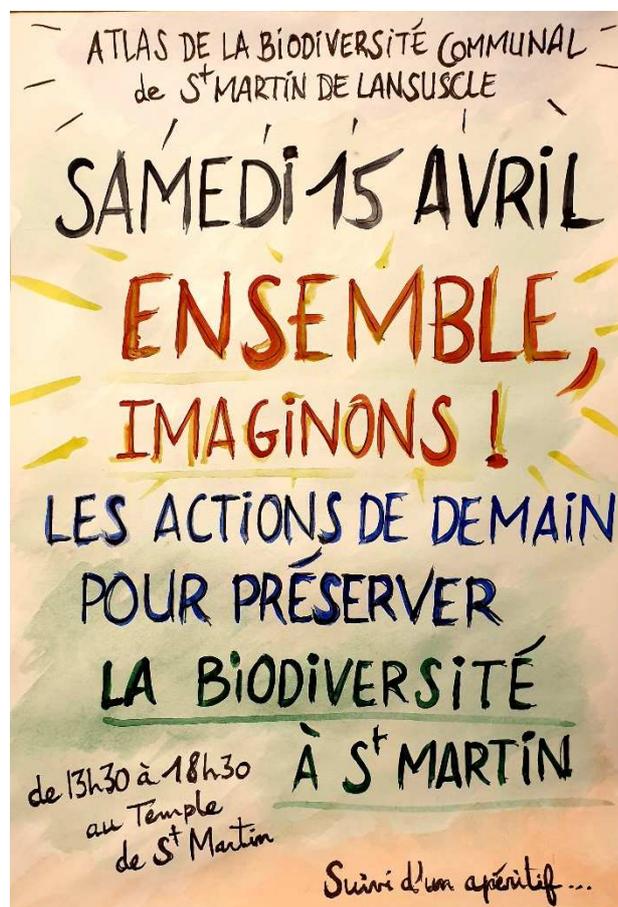


Ces propositions ont été écrites sur de grandes feuilles de papier et ont fait l'objet d'un vote (gommettes) pour identifier les plus pertinentes.

Elles ont ensuite été saisies pour être hiérarchisées et sélectionnées par le comité de suivi.

Le paragraphe suivant présente les actions que la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle s'engage à réaliser en continuité de son Atlas de la Biodiversité sur une période approximative de 10 ans.

Ce plan a été **approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 15/05/2024.**



Milieux Boisés		
Titre de l'Action	Type	Acteurs
ACQUISITION DE TERRAINS POUR LES ACTIONS DE CONSERVATION MONTÉE EN COMPÉTENCES EN GESTION PASTORALE PRODIGES DE LA COMMUNE ILLOTS DE BIODIVERSITÉ ILLOTS DE DIVERSIFICATION DES PASTURES (TEST)	CONTRATÉ ENTIÈRE + MÉTIERS D'ACTEURS	CAF, commune, ALEPE, ...
CRISTAL DE LA COTE D'OR - AMÉNAGEMENTS PASTORAUX DURABLES - NET - GARDER PASTORALISME / ANCIENNETÉ - SÉLECTIONNER LES ESPÈCES INDICATRICES DE BUI ENRIEUX (CERISIER, LAISSE, BUIS, ENRIEUX)	Mobilisation D'ACTEURS	CAF, Parc, commune, ALEPE, Fédération - GIE BOIS PASTORAL (DEVELOP)
AMÉNAGEMENTS EN FORÊT AVEC DES "BÉGANISTES"	CONSERVATION INDIVIDUELLE TRADITIONNELLE	Associations, particuliers, Parc ...
ACQUISITION TERRAINS EN BUIEUX CÔTÉ CIVIL + PRIORISATION COMMUNALE EN CAS DE BUIEUX PAR COMPROMIS CARRÉ	AGIR	CAF, PARC Généraliste esp. NATURELS (SAFE) commune

## 2. Mesures du plan d'actions communal

### Milieus boisés

<b>Action F1</b>	<b>Mener une action collective en faveur de la trame de vieux bois</b>	
	<p><b>Description :</b> L'enjeu est d'expliquer aux propriétaires forestiers publics et privés l'intérêt de conserver des boisements "mâtures" et du bois mort, sur les arbres et au sol, afin de favoriser la biodiversité mais aussi pour la résilience des forêts (maintien d'une humidité, présence de prédateurs pour réguler de potentiels ravageurs...). La forme de cette action d'information reste à préciser (réunion publique ou avec invitations aux propriétaires, documents...).</p> <p>Plusieurs outils peuvent leur être proposés pour faciliter la protection d'arbres remarquables, la création d'îlots de sénescence ou de zones en libre évolution : contrats Natura 2000, obligation réelle environnementale, conseils techniques du PNC et du CNPF...</p>	<p><b>Type :</b> Chantiers et actions concrètes</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	
	<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>	
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Espèces liées aux vieux boisements comme certains lichens, champignons, coléoptères, oiseaux, chauves-souris...</p>	
<p><b>Acteurs concernés :</b> Propriétaires privés</p>		

<b>Action F2</b>	<b>Création d'une livret pédagogique sur l'Espace Naturel Sensible du Gardon de St Martin</b>	
	<p><b>Description :</b> Le département de la Lozère édite des livrets pédagogiques pour faire connaître le réseau des Espaces naturels sensibles (ENS). L'un des prochains concernera le Gardon de Saint Martin et ses espèces (rédaction par le CPIE48). Il est proposé de contribuer activement à la rédaction du document puis à sa diffusion.</p>	<p><b>Type :</b> Amélioration de la connaissance</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	
	<p><b>Quand ?</b></p>	
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Biodiversité du site ENS Gardon de St Martin</p>	
<p><b>Acteurs concernés :</b> Réel CPIE; Sophie Lemonier</p>		

### Milieus herbacés et landes

<b>Action MO1</b>	<b>Recenser les vergers fruitiers existants, dynamiser et développer cette activité</b>	
	<p><b>Description :</b> L'action vise à favoriser cette activité traditionnelle qui permet d'entretenir des espaces tout en accueillant beaucoup de biodiversité (insectes, oiseaux, flore de prairie ou de prairie au sol...). Pour cela, il est proposé de recenser les espaces existants (y compris les muriers historiques et les chataigneraies) puis de fournir aux propriétaires des conseils sur la gestion écologique et les aides (fournitures des plants, pépinière et verger communal, prêt/mutualisation de matériel, aides...). Il est aussi imaginé de proposer le paragnage d'arbres (adopte un fruitier !) en lien éventuel avec une pépinière locale.</p>	<p><b>Type :</b> Chantiers et actions concrètes</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	
	<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>	
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Variétés locales d'arbres fruitiers, insectes pollinisateurs, insectes du vieux bois, oiseaux et chauves-souris</p>	
<p><b>Acteurs concernés :</b> Propriétaires privés, commune, associations (vergers de Lozère), association de vergers communs...</p>		

## Milieux aménagés

<b>Préserver les chiroptères en sensibilisant les propriétaires des bâtiments et en facilitant ou en maintenant les accès pour les animaux</b>		
<b>Action MA 1</b>	<p><b>Description :</b> Les chauves-souris sont des espèces particulièrement menacées par la régression des insectes, l'artificialisation des territoires mais aussi par la fermeture des bâtiments qui sont nécessaires à la vie de certaines espèces. Pour protéger ces animaux, il est donc proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; de continuer à organiser des sorties ou des actions de sensibilisation ;</li> <li>&gt; de continuer à faire tourner le "batscanner" acheté par la commune pour identifier les animaux grâce aux ultrasons;</li> <li>&gt; d'installer des "chiroptères" et/ou des nichoirs sur les bâtiments publics et de faire connaître les équipements qui permettent de maintenir la présence des chauves-souris sans empêcher des travaux de restauration énergétiques (montage de contrats Natura 2000 possible).</li> </ul>	<p><b>Type :</b> Chantiers et actions concrètes</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	
	<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>	
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Espèces de chauves-souris qui utilisent les bâtiments</p>	
<p><b>Acteurs concernés :</b> Mairie, animateurs des site Natura 2000, ALEPE/GCLR, PNC</p>		
<b>Sensibiliser à l'interet du lierre pour la biodiversité</b>		
<b>Action MA2</b>	<p><b>Description :</b> Communiquer auprès des acteurs forestiers et des habitants pour les informer sur les nombreux interets écologiques du lierre (mélifère à une saison pauvre, baies, nidification de nombreuses espèces...) et relativiser certaines croyances (il ne "parasite" pas l'arbre mais l'utilise comme support). Le mode de sensibilisation reste à imaginer (plaquette, sortie thématique, lettre municipale...). Les gros chataigniers de la commune peuvent être des supports intéressants pour ce type d'information.</p>	<p><b>Type :</b> Sensibilisation/formation</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	
	<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>	
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Lierre, oiseaux, nombreux insectes, petits mammifères</p>	
<p><b>Acteurs concernés :</b> Mairie, CPIE48, ALEPE</p>		
<b>Sensibiliser sur la problématique des espèces exotiques envahissantes</b>		
<b>Action MA3</b>	<p><b>Description :</b> Plusieurs espèces (faune et flore) sont considérées comme "exotiques envahissantes" sur la commune (liste fournie dans le rapport ALEPE). Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; d'apprendre aux habitants à les reconnaître et de les sensibiliser aux bonnes pratiques pour éviter leur introduction et leur dissémination (communiquer sur les outils de signalement existants FREDON, CEN...).</li> <li>Le service des routes du Conseil départemental et l'EPTB des Gardons devront également être mobilisés pour que cette action porte ses fruits.</li> <li>&gt; de rédiger une close type "prévention des espèces exotiques" à insérer dans les futurs marchés publics et les commandes de travaux de la commune. L'objectif est sensibiliser les entreprises aux risques de diffusion des espèces via les matériaux et les machines. La prise en compte de ce sujet peut être un critère de choix des entreprises.</li> </ul>	<p><b>Type :</b> Sensibilisation/formation</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	
	<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>	
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Des espèces animales et végétales qui peuvent impacter les écosystèmes</p>	
<p><b>Acteurs concernés :</b> Mairie, particuliers/jardiniers, conseil départemental, PNC, EPTB, Natura 2000, association de chasse la lansuscle, association cinégétique du PNC, fédération de chasse du département</p>		

<b>Améliorer la connaissance des milieux ouverts et sensibiliser à leur gestion écologique (OLD, dates de fauches...)</b>		
<b>Action MA4</b>	<p><b>Description :</b> Les espaces verts, les jardins, les pelouses et vergers situés autour des hameaux constituent une trame de milieux ouverts très précieuse dans une commune très boisée. Ces espaces sont souvent riches en espèces (flore, oiseaux, insectes pollinistaeurs...). Pour les préserver, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; de continuer à y inventorier la flore et la faune grâce à des experts ou via des actions de sciences participatives ;</li> <li>&gt; de sensibiliser les propriétaires à cette richesse, de les former/informer sur les pratiques favorables à la biodiversité (ex: calendrier d'interventions pour la tonte, le débroussaillage, évitement des phytosanitaires...);</li> <li>&gt; une information spécifique à la question des obligation légale de débroussaillage pourrait être réalisée en fin d'été ou en automne pour inciter les propriétaires à faire les travaux avant le printemps.</li> </ul>	<p><b>Type :</b> Sensibilisation/formation</p>
		<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>
		<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>
		<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Flore, insectes, oiseaux des milieux ouverts</p>
<p><b>Acteurs concernés :</b> Habitants et résidents temporaires, exploitants agricoles, équipes d'entretien des voiries, site Natura 2000</p>		

## Milieux aménagés

<b>Compléter l'inventaire des zones humides</b>		
<b>Action ZH1</b>	<p><b>Description :</b> Les zones humides de la communes ont été partiellement cartographiées par le Parc national et la Communauté de communes (site Natura 2000). Il s'agit de zones marécageuses, suintements sur rochers, de prairies et de boisements humides qui comportent une flore spéciale, accueillent des amphibiens, des libellules... et jouent un rôle dans le fonctionnement hydrologique et la qualité des eaux des ruisseaux. Pour compléter la connaissance de ces milieux, il est proposé de lancer un avis de recherche via un affichage ou de mobiliser un groupe d'habitants/randonneurs qui pourrait parcourir le territoire. L'idée n'est pas d'inventorier des "ouvrages" mais bien des zones naturelles essentielles à la biodiversité et à l'alimentation des ruisseaux.</p>	<p><b>Type :</b> Amélioration de la connaissances</p>
		<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>
		<p><b>Quand ?</b> sous 1 à 3 ans</p>
		<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Flore particulière à enjeux (Sérapias lingua), reproduction d'amphibiens, Libellules dont certaines sont protégées...</p>
<p><b>Acteurs concernés :</b> Mairie, habitants, PNC, site Natura 2000, EPTB, CEN (carto partagée)</p>		

<b>Sensibiliser les baigneurs à la biodiversité aquatique</b>		
<b>Action ZH2</b>	<p><b>Description :</b> Il est proposé de mener une communication "générale" à destination des baigneurs qui utilisent la rivières, surtout en été, à une période sensible pour la faune aquatique. Elle porterait sur la richesse écologique des ruisseaux (Ecrevisse, truite, castor...) et sur les comportements à éviter (mini barrages, crèmes solaires, déchets divers, dérangement ou destruction de la petite faune...). Le format de cette information reste à préciser mais elle pourrait être diffusée sur les espaces d'affichage communaux et aux hébergeurs connus sur le territoire. Les panneaux réalisés par le site Natura 2000 sont à utiliser et à valoriser (éventuel déplacement d'un équipement).</p>	<p><b>Type :</b> Sensibilisation/formation</p>
		<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>
		<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>
		<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Ecrevisse et invertébrés aquatiques, truite, Couleuvre vipérine, Cincle plongeur, Castor....</p>
<p><b>Acteurs concernés :</b> Mairie, habitants, communauté de communes (Site Natura 2000), syndicat des Gardons</p>		

<b>Inciter à la réalisation d'économies d'eau</b>		
<b>Action ZH3</b>	<p><b>Description :</b>            Dans un contexte de changement climatique, la préservation de la ressource en eau va devenir un enjeu majeur pour le maintien et le développement d'activités humaines mais aussi pour la biodiversité du territoire (flore des zones humides, reproduction des amphibiens et libellules, vie des poissons...). Il est proposé :            &gt; d'organiser des actions de formation/information sur les effets du changement climatique (s'appuyer sur le cahier climatique réalisé par le PNC) et surtout de faire connaître les actions que chaque habitant et usager peut avoir pour diminuer sa consommation d'eau et préserver les milieux aquatiques. Les modalités restent à préciser.            &gt; la commune va se rapprocher des acteurs professionnels dans le domaine de l'eau (communauté de communes, EPTB des Gardons, PNC...) pour relayer leurs campagnes et les faciliter.            &gt; Cette préoccupation doit aussi être intégrée par la municipalité dans ses divers projets (urbanisme, soutien à des filières économiques économes...).</p>	<p><b>Type :</b></p>
		<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>
		<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>
		<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Milieux aquatiques dans leur ensemble (et maintien de certaines activités humaines à long terme)</p>
	<p><b>Acteurs concernés :</b> Mairie, Communauté de communes, acteurs de l'eau (Agence de l'eau, EPTB des Gardons, PNC...)</p>	

## Actions transversales

<b>Créer un groupe de suivi et d'animation du plan d'actions communal en faveur de la biodiversité</b>		
<b>Action T 1</b>	<p><b>Description :</b>            Suite à l'approbation du plan d'actions, il est proposé de créer un groupe ABC composé d'élus, d'habitants et de divers partenaires techniques pour faire vivre la démarche biodiversité de la commune et continuer à impliquer/informer. La commune ne doit pas rester seule pour mettre en oeuvre les mesures. Beaucoup d'entre-elles peuvent concerner des acteurs institutionnels qui pourront porter des actions ou proposer des solutions (financements, documentation et outils...). Des sous-groupes pourraient être constitués pour traiter des actions en fonction des sujets retenus chaque année.            Note : Après avis du Conseil municipal, le financement d'un programme annuel d'actions pourrait être assuré grâce à la "Dotation biodiversité et aménités rurales" versée annuellement par l'Etat à la Communes en raison de la présence du Parc national et des sites natura 2000 (9420€ en 2023). Selon les sujets abordés, d'autres acteurs pourront être sollicités pour compléter cet autofinancement communal (Agence de l'Eau, Département, PNC, Fond vert...).</p>	<p><b>Type :</b> Mobilisation/collaboration de partenaires</p>
		<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>
		<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>
		<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Toutes</p>
	<p><b>Acteurs concernés :</b> Elus communaux, habitants, acteurs associés (associations, PNC, acteurs de l'environnement ou de l'éducation), Natura 2000</p>	

<b>Constituer chaque année un programme d'animation et/ou de formation sur le thème de la biodiversité</b>		
<b>Action T2</b>	<p><b>Description :</b> L'objectif de cette action est de maintenir une activité régulière d'information/sensibilisation des habitants et les acteurs sur le thème de la biodiversité. La démarche serait de croiser à chaque fois un enjeu faune/flore et une activité humaine. Ce travail pourrait être confié au groupe de suivi ou à quelques personnes intéressées par la démarche (en lien avec des acteurs comme le foyer rural?). Continuer des interventions dans le milieu scolaire ou à l'intention des enfants. Les formats ou médias sont à imaginer. Plusieurs projets sont déjà identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; poursuivre l'information/formation des propriétaires forestiers sur les bonnes pratiques de gestion (vieux bois, bois mort, diversité des essences, continuité du couvert, rôle du lierre... en lien avec les actions F2 et MA2);</li> <li>&gt; préserver la biodiversité des espaces ouverts autour des hameaux, promouvoir les bonnes pratiques d'entretien (lien avec MA4);</li> <li>&gt; connaître et protéger les chauves-souris dans les bâtiments (lien avec MA1);</li> <li>&gt; identifier et préserver les zones humides, sensibiliser les baigneurs et usagers de la rivière (ZH2), informer sur le changement climatique et promouvoir les économies d'eau (ZH5)...</li> </ul>	<p><b>Type :</b> Sensibilisation/formation</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	<p><b>Quand ?</b> tout au long du plan</p>
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Toutes</p>	
	<p><b>Acteurs concernés :</b> Commune, REEL-CPIE48, PNC, ALEPE, Sites Natura 2000</p>	

<b>Concevoir une carte de synthèse, pédagogique, pour sensibiliser et mobiliser les habitants</b>		
<b>Action T3</b>	<p><b>Description :</b> En plus du rapport final, l'idée est d'utiliser les connaissances de l'ABC pour produire une carte de synthèse avec des illustrations sur les espèces phares, les grands enjeux mais aussi des actions que chacun pourra appliquer chez lui. D'autres médias complémentaires pourraient être nécessaires (sur des sujets plus précis). Relayer le site internet de Natura 2000 et du Parc National des Cévennes.</p>	<p><b>Type :</b> Sensibilisation/formation</p>
	<p><b>Secteur concerné :</b> Tous les milieux forestiers</p>	<p><b>Quand ?</b> sous 1 à 3 ans</p>
	<p><b>Espèces et habitats cibles :</b> Toutes</p>	
	<p><b>Acteurs concernés :</b> Mathilde Gavalda, Mairie, PNC</p>	

### 3. Eléments de réflexion pour la bonne mise en oeuvre du plan d'action :

Pour la mise en œuvre de son plan d'action, la commune aura besoin d'être appuyée. Certaines mesures devront être affinées sur le terrain et en recherchant des partenaires techniques et financiers.

Le 15 Mai 2024, le conseil municipal a donc mis en place une « **commission biodiversité** », ouverte aux habitants et aux partenaires, pour suivre ce plan.

Pilotée par Sébastien Freund, elle aura pour missions de :

- faire le point sur l'avancement des actions ;
- impulser les actions prévues ;
- proposer de nouvelles actions si nécessaire.

Elle sera composée d'élus du conseil municipal (Sébastien Freund, Améthyste Valence, Pierre Plagnes), d'habitants qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre des actions, et des personnes qualifiées partenaires (agent du parc national...).

La commission biodiversité pourra s'appuyer sur la ligne budgétaire liée à Natura 2000 et à la dotation sur la biodiversité et les aménités rurales.

La première action de cette commission sera de finaliser la démarche ABC et son **atlas graphique** pour le présenter à un événement public en automne 2024.

La commune pourra aussi compter sur le soutien du Parc national des Cévennes avec qui elle a signé une **convention d'application de la charte** et qui anime un réseau de communes impliquées dans les ABC.

Les **données faunistiques et floristiques** disponibles sur la commune resteront consultables et seront régulièrement complétées sur le site internet <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr>



Si des amateurs éclairés ou des experts locaux souhaitent prolonger la démarche d'inventaire, l'accès à un outil de saisie d'observations en ligne pourra être demandé au Parc national.

Une candidature au dispositif des **Territoires Engagés pour la Nature** peut également être envisagée pour bénéficier d'informations régulières et d'une mise en réseau avec d'autres collectivités très impliquées pour la biodiversité (un dispositif de l'OFB co-animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Occitanie).



#### « Territoire engagé pour la nature »

Ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent faire de la biodiversité une des priorités de leurs politiques publiques, la démarche vise à accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance « TEN » apporte à la collectivité :

- un **accompagnement** par des experts pour formaliser et mettre en œuvre son programme d'action;
- un **renforcement des connaissances** via un accès à des données nationales et régionales, des formations ;
- une **visibilité à l'échelle nationale**;
- un **accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences et créer de nouvelles synergies...

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », les collectivités doivent présenter un plan d'action pour trois années.

#### Quelques contacts (non exhaustif)

Office français de la biodiversité (OFB) – antenne de Lozère	<a href="mailto:sd48@ofb.gouv.fr">sd48@ofb.gouv.fr</a> 04.66.65.16.16
Parc national des Cévennes	Matthieu Descombes – Délégué territorial : 06.72.04.05.56 <a href="mailto:matthieu.descombes@cevennes-parcnational.fr">matthieu.descombes@cevennes-parcnational.fr</a>
Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)	<a href="mailto:direction@alepe48.fr">direction@alepe48.fr</a> 04.66.47.09.97
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)	<a href="mailto:contact@reel48.org">contact@reel48.org</a> 04.66.45.17.46

## **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : Liste des espèces animales, fongiques et floristiques recensées sur la commune

## Bryophytes : espèces patrimoniales

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	DH	Conv Berne	LRM	LR EUR	LR UE28	Endém. EUR/UE	LRF	LR-Occitanie	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Polytrichales	Polytrichaceae	<i>Atrichum angustatum</i>					VU	EN	N / N					Très fort
Marchantiales	Ricciaceae	<i>Riccia warnstorffii</i>					VU	VU	N / N					Fort
Sphagnales	Sphagnaceae	<i>Sphagnum auriculatum</i>		DH5			LC	LC	N / N					Modérée
Sphagnales	Sphagnaceae	<i>Sphagnum palustre</i>		DH5			LC	LC	N / N					Modérée
+ 136 autres espèces														Faible

## Ptérédiphytes : espèces patrimoniales

Ordre	Famille	Nom français	Nom scientifique	Directive habitats	Loi FR	LRF	Statut ZNIEFF	Abond. PNC	Valeur patrimoniale
Ophioglossales	Ophioglossaceae	Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl, 1845		P-art.1	NT	Déterminante	R	Très fort
Polypodiales	Aspleniaceae	Doradille à feuilles alternes	<i>Asplenium x alternifolium</i> nothosubsp. <i>alternifolium</i> Wulfen, 1781					R	Modérée
Ophioglossales	Ophioglossaceae	Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753					AR	Modérée
Polypodiales	Thelypteridaceae	Polystic des montagnes	<i>Oreopteris limbosperma</i> (All.) Holub, 1969					R	Modérée
Polypodiales	Blechnaceae	Blechnum en épi, Blechne	<i>Struthiopteris spicant</i> (L.) Weiss, 1770					AR	Modérée
Polypodiales	Pteridaceae	Anogramme à feuilles minces	<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link, 1841					AC	Faible
Polypodiales	Aspleniaceae	Capillaire noir, Doradille noir	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753						Faible
Polypodiales	Aspleniaceae	Cétérach officinal	<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753						Faible
Polypodiales	Aspleniaceae	Doradille du Forez	<i>Asplenium foreziense</i> Legrand ex Magnier, 1884					AC	Faible
Polypodiales	Aspleniaceae	Doradille des Açores	<i>Asplenium onopteris</i> L., 1753						Faible
Polypodiales	Aspleniaceae	Doradille septentrionale	<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1796						Faible
Polypodiales	Aspleniaceae	Capillaire des murailles	<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753						Faible
Polypodiales	Athyriaceae	Fougère femelle	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799						Faible
Polypodiales	Cystopteridaceae	Cystoptéris de Dickie	<i>Cystopteris dickieana</i> R.Sim, 1848					DD	Faible
Polypodiales	Cystopteridaceae	Cystoptéris fragile	<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh., 1805						Faible
Polypodiales	Dryopteridaceae	Dryoptéris écailleux	<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk., 1979						Faible
Polypodiales	Dryopteridaceae	Fougèrere mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834						Faible

Equisetales	Equisetaceae	Prêle des champs	Equisetum arvense L., 1753									Faible
Polypodiales	Thelypteridaceae	Polypode du hêtre	Phegopteris connectilis (Michx.) Watt, 1867									Faible
Polypodiales	Polypodiaceae	Polypode intermédiaire	Polypodium interjectum Shivas, 1961									Faible
Polypodiales	Polypodiaceae	Réglisse des bois	Polypodium vulgare L., 1753									Faible
Polypodiales	Dryopteridaceae	Polystic à aiguillons	Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799									Faible
Polypodiales	Dryopteridaceae	Polystic à frondes soyeuses	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913									Faible
Polypodiales	Dryopteridaceae	Polystic de Bicknell	Polystichum x bicknellii (Christ) Hahne, 1905									Faible
Polypodiales	Dennstaedtiaceae	Fougère aigle	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879									Faible

### Spermaphytes

Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Loi FR	DH	Conv Berne / CITES	LR EUR	LRF	ZNIEFF L-R	Abond. PNC	Endem.	Valeur patrimoniale
Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium ligusticum</i>	Trèfle de Ligurie			RV91			Déterminante	RR		Exceptionnel
Asparagales	Orchidaceae	<i>Spiranthes aestivalis</i>	Spiranthe d'été	P – art 1	DH4	Be1, CCA, CCB,	DD	VU	Remarquable	RR		Très forte
Malvales	Cistaceae	<i>Cistus umbellatus</i>	Hélianthème en ombelle						Déterminante	R		Forte
Poales	Cyperaceae	<i>Isolepis setacea</i>	Scirpe sétacé							R		Forte
Fabales	Fabaceae	<i>Lotus angustissimus</i>	Lotier grêle							RR		Forte
Liliales	Liliaceae	<i>Gagea bohemica</i>	Gagée de Bohême	P – art 1					Remarquable	R		Forte
Asparagales	Orchidaceae	<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis à odeur de punaise	P – art 1		CCB			Remarquable	R		Forte
Asparagales	Orchidaceae	<i>Serapias lingua</i>	Sérapias langue			CCB	LC	NT		R		Forte
Asparagales	Orchidaceae	<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne			CCB	LC	NT		RR		Forte
Ericales	Primulaceae	<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine						Déterminante	R		Forte
Asparagales	Amaryllidaceae	<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige		DH5					RR		Modérée
Apiales	Apiaceae	<i>Heracleum sibiricum</i>	Grande Berce de Lecoq						Remarquable	C	Oui	Modérée
Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Sagina procumbens</i>	Sagine couchée						Remarquable	C		Modérée
Malvales	Cistaceae	<i>Cistus lasianthus subsp. alyssoides</i>	Halimium faux Alysson						Déterminante	R		Modérée
Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium strictum</i>	Trèfle raide						Déterminante	R		Modérée
Malpighiales	Hypericaceae	<i>Hypericum linariifolium</i>	Millepertuis à feuilles de lin						Déterminante	AR		Modérée
Lamiales	Lamiaceae	<i>Galeopsis cebennensis</i>	Galéopsis des Cévennes								Oui	Modérée
Lamiales	Lamiaceae	<i>Thymus nitens</i>	Thym luisant							C	Oui	Modérée
Poales	Poaceae	<i>Festuca arvensis</i>	Fétuque d'Auvergne							C	Oui	Modérée
Gentianales	Gentianaceae	<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune		DH5					AC		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis tacheté			CCB	LC	LC		R		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles			CCB	LC	LC		AC		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Goodyera repens</i>	Goodyère rampante			CCB	LC	LC		AR		Faible

Asparagales	Orchidaceae	<i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchis moucheron, Orchis moustique							CCB	LC	LC		AC		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé							CCB	LC	LC		AC		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau							CCB	LC	LC		AC		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Neottia ovata</i>	Grande Listère							CCB		LC		C		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle							CCB	LC	LC		C		Faible
Asparagales	Orchidaceae	<i>Platanthera chlorantha</i>	Platanthère à fleurs verdâtres							CCB	LC	LC		C		Faible
+ 404 espèces non menacées, non patrimoniales																Fabien

## Arachnides

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	DH	Conv Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE	LRF	LR-Occitanie	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Araneidae	Epeire frelon	<i>Argiope bruennichi</i>												Faible
Araneidae	Epeire diadème	<i>Araneus diadematus</i>												Faible

## Ephéméroptères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	DH	Conv Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE	LRF	LR-Occitanie	LR bassin medit (2009)	Endé. bassin medit.	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Baetidae		<i>Baetis alpinus</i>								LC						Faible
Heptageniidae		<i>Electrogena lateralis</i>								LC						Faible
Leptophlebiidae		<i>Habroleptoides confusa</i>								LC						Faible

## Odonates

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	DH	Conv Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE	LRF	LR-Occitanie	LR bassin medit (2009)	Endé. bassin medit.	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Cordulegastriidae	Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>				NT	NT	NT	Y/N	LC	NT	NT	NON	FORT	stricte	Fort
Gomphidae	Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>					LC	LC		LC	LC	LC	NON	MODE	stricte	Modérée
Aeshnidae	Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>				LC	LC	LC		LC	LC	LC	NON	NH		Faible
Aeshnidae	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>				LC	LC	LC		LC	LC	LC	NON	NH		Faible
Calopterygidae	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>					LC	LC		LC	LC	LC	NON	MODE		Faible
Coenagrionidae	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>					LC	LC		LC	LC	LC	NON	NH		Faible

Cordulegastriidae	Cordulégastre de bolton	<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>					LC	LC		LC	LC	LC	NON	NH		Faible
Gomphidae	Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>					LC	LC		LC	LC	LC	NON	MODE		Faible
Libellulidae	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>					LC	LC		LC	LC	LC	NON	NH		Faible

## Névroptères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	DH	Conv Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE	LRF	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Ascalaphidae	Ascalaphe soufré	<i>Libelloides coccajus</i>				NE	NE	NE	NE	NE	NE		Faible
Ascalaphidae	Ascalaphe blanc	<i>Libelloides lacteus</i>				NE	NE	NE	NE	NE	NE		Faible

## Coléoptères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	DH	Conv Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE	LRF	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Lucanidae	Bupreste hongrois	<i>Lucanus cervus</i>		An 2	An 3			NT	NT				Fort
Buprestidae	Calosome vert	<i>Anthaxia hungarica</i>											Faible
Carabidae		<i>Calosoma sycophanta</i>											Faible
Cerambycidae		<i>Chlorophorus sartor</i>											Faible
Cerambycidae	Clyte bélier, Clyte guêpe	<i>Chlorophorus trifasciatus</i>											Faible
Cerambycidae		<i>Clytus arietis</i>					LC	LC					Faible
Cerambycidae		<i>Clytus lama</i>					LC	LC	EUR				Faible
Cerambycidae	Rhagie grondeuse, Rhagie inquisitrice	<i>Pyrrhidium sanguineum</i>											Faible
Cerambycidae	Rhagie délatrice, Rhagie sycophante	<i>Rhagium inquisitor</i>											Faible
Cerambycidae	Clyte rustique	<i>Rhagium sycophanta</i>											Faible
Cerambycidae	Lepture tachetée, Lepture cycliste	<i>Rusticoclytus rusticus</i>											Faible
Cerambycidae	Calleux Cycliste, Sténoptère roux	<i>Rutpela maculata</i>											Faible
Cerambycidae		<i>Stenopterus rufus</i>					LC	LC					Faible
Cerambycidae	Lepture de cœur, Lepture porte-cœur	<i>Stenurella melanura</i>											Faible
Cerambycidae	Lepture sauvage, Lepture fauve	<i>Stictoleptura cordigera</i>											Faible
Cerambycidae	Lepture cardinale (femelle), Lepture papale (mâle), Lepture rouge	<i>Stictoleptura fulva</i>											Faible
Cerambycidae		<i>Stictoleptura rubra</i>											Faible
Cerambycidae	Grand crache-sang, Crache-sang	<i>Xylotrechus antilope</i>					LC	LC					Faible
Chrysomelidae	Grand Clairon, Clairon mutile	<i>Timarcha tenebricosa</i>											Faible
Cleridae	Clairon des abeilles	<i>Clerus mutillarius</i>											Faible
Cleridae		<i>Trichodes apiarius</i>											Faible



Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841				LC	LC	Y / N			4	4			Faible
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)				LC	LC	Y / N			4	4			Faible
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940				LC	LC	Y / Y			4	4			Faible
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Criquet des Pins	<i>Gomphocerippus vagans</i> (Eversmann, 1848)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)				LC	LC	Y / N			4	4			Faible
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)				LC	LC	Y / N			4	4			Faible
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Oedipode soufrée	<i>Oedaleus decorus</i> (Germar, 1825)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)				LC	LC	Y / Y			4	4			Faible
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Dectichelchagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Decticelle échassière	<i>Sepiana sepium</i> (Yersin, 1854)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caerulans</i> (Linnaeus, 1767)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i> (Charpentier, 1825)				LC	LC	N / N			4	4			Faible
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	N / N			4	4			Faible

## Hyménoptères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	UE	Berne	Wash	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR / UE27	LRF	LR-Occitanie	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Apidae	L'Abeille noire	<i>Apis mellifera</i>												Faible
Sphecidae	L'Ammophile des sables	<i>Ammophila sabulosa</i>												Faible
Apidae	Le Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i>												Faible

## Hémiptères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	UE	Berne	Bonn	Wash	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR / UE27	LRF	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Berytidae		<i>Gampsocoris culicinus culicinus</i>												Faible
Cercopidae		<i>Cercopis vulnerata</i>												Faible

Coreidae		<i>Coreus marginatus</i>													Faible
Coreidae		<i>Phyllomorpha laciniata</i>													Faible
Coreidae		<i>Syromastus rhombeus</i>													Faible
Gerridae		<i>Aquarius najas</i>													Faible
Hydrometridae		<i>Hydrometra stagnorum</i>													Faible
Lygaeidae		<i>Lygaeus equestris</i>													Faible
Lygaeidae		<i>Melanocoryphus albomaculatus</i>													Faible
Pentatomidae		<i>Carpocoris fuscispinus</i>													Faible
Pentatomidae		<i>Graphosoma italicum</i>													Faible

## Diptères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	UE	Berne	Bonn	Wash	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR / UE27	LRF	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Syrphidae	Milésie faux-frelon	<i>Milesia crabroniformis</i>												Faible
Tipulidae	Cousin	<i>Tipula maxima</i>												Faible

## Lépidoptères rhopalocères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	UE	Berne	Bonn	Wash	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR / UE27	LRF	LR-Occitanie	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Nymphalidae	Grande Coronide	<i>Satyrus ferula</i>							LC	LC		LC	VU		Forte
Nymphalidae	Nacré de la filipendule	<i>Brenthis hecate</i>							LC	LC		LC	VU	stricte	Forte
Papilionidae	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	P-art.2	DH 4	Be2				LC	LC		LC	LC	stricte	Forte
Lycaenidae	Cuivré de la verge-d'or	<i>Lycaena virgaureae</i>							LC	LC		LC	NT		Modérée
Lycaenidae	Cuivré mauvin	<i>Lycaena alciphron</i>							LC	NT		LC	LC		Modérée
Nymphalidae	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>							NT	NT		LC	LC		Modérée
Nymphalidae	Mélitée des linaires	<i>Melitaea deione</i>							LC	LC		LC	DD	stricte	Modérée
Nymphalidae	Mélitée du mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>							LC	LC		LC	DD		Modérée
Nymphalidae	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>							LC	LC		LC	NT		Modérée
Nymphalidae	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>							LC	LC		LC	NT		Modérée
Nymphalidae	Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>							NT	NT	EUR	LC	LC		Modérée
Hesperiidae	Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Hesperiidae	Hespérie de l'aigremoine	<i>Pyrgus malvoides</i>							LC	LC	EUR	LC	LC		Faible
Hesperiidae	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Lycaenidae	Azuré bleu-céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>							LC	LC		LC			Faible
Lycaenidae	Azuré de la bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>							LC	LC		LC	LC		Faible

Lycaenidae	Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Lycaenidae	Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Lycaenidae	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Lycaenidae	Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Lycaenidae	Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Belle Dame	<i>vanessa cardui</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Grand Collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Grand Nacré	<i>Argynnis aglaja</i>							LC	LC		LC			Faible
Nymphalidae	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Mélitée de Fruhstorfer	<i>Melitaea celadussa</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Mélitée des centaurees	<i>Melitaea phoebe</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Moiré des fétuques	<i>Erebia meolans</i>							LC	LC	EUR	LC	LC		Faible
Nymphalidae	Moyen Nacré	<i>Argynnis adippe</i>							LC	LC		LC			Faible
Nymphalidae	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Némusien	<i>Lasiommata maera</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Nymphale de l'arbousier	<i>Charaxes jasius</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Petite Violette	<i>Boloria dia</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Robert-le-Diable	<i>Polygonia C-album</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Silène	<i>Brintesia circe</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Nymphalidae	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Papilionidae	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Pieridae	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Pieridae	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Pieridae	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>							LC	LC		LC	LC		Faible

Pieridae	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Pieridae	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Pieridae	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Pieridae	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>							LC	LC		LC	LC		Faible
Pieridae	Souci	<i>Colias crocea</i>							LC	LC		LC	LC		Faible

### Lépidoptères hétérocères

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	UE	Loi FR	Berne	Wash	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR / UE27	LRF	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Lasiocampidae	Laineuse du prunelier	<i>Eriogaster catax</i>	DH2, DH4	P-Art2	Be2		DD						Forte
Erebidae	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	DH2					NE	NE		NE		Modérée

### Ecrevisses

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	DH	Conv Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE	LRF	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Astacidae	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>		An 2		EN	NE	NE	EUR/UE	VU	NE	stricte	Exceptionnelle

### Poissons

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	UE	Loi FR	Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE27	LRF	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Cyprinidae	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	DH2/DH5	P-art1	Be3	NT	NT	NT	Y / Y	NT	FORT	stricte	Forte
Salmonidae	La Truite commune	<i>Salmo trutta trutta</i>		P-art1		LC	LC	LC	Y / N	LC	MODE	stricte ( <i>S. t. fario souche médit.</i> )	Modérée
Cyprinidae	Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>				LC	LC	LC	N / N	DD	NH		Faible

### Amphibiens

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	UE	Loi FR	Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE27	LRF	LR L-R	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Alytidae	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	DH 4	P (art 2)	Be2	LC	LC	LC	Y / N	LC	LC	FAIB		Faible
Bufo	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>		P (art 3)					N / N					Faible
Ranidae	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	DH 5	P (art 3)	Be3	LC	LC	LC	N / N	LC	NE	INTR		Faible
Ranidae	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH 5	P (art 4)	Be3	LC	LC	LC	N / N	LC	LC	NH		Faible
Salamandridae	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>		P (art 3)	Be3	LC	LC	LC	Y / N	LC	LC	FAIB		Faible

### Reptiles

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	UE	Loi FR	Berne	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE27	LRF	LR L-R	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Lacertidae	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>		P (art 2)	Be2	NT	NT	NT	Y / Y	VU	VU	TRFO	stricte	Très fort
Colubridae	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	DH 4	P (art 2)	Be3	LC	LC	LC	N / N	LC	LC	MODE		Modérée
Natricidae	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>		P (art 3)	Be3	LC	LC	LC	N / N	NT	LC	FAIB		Modérée
Psammophiidae	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>		P (art 3)	Be3	LC	LC	LC	N / N	LC	NT	MODE		Modérée
Anguidae	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>		P (art 3)	Be3	NE	LC	LC	N / N	LC	LC	FAIB		Faible
Colubridae	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>		P (art 3)	Be3	LC	LC	LC	N / N	LC	LC	FAIB		Faible
Lacertidae	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH 4	P (art 2)	Be2	LC	LC	LC	Y / N	LC	LC	FAIB		Faible
Lacertidae	Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis (=P. hispanica)</i>	DH4	P (art 2)	Be3	LC	LC	LC	Y / Y	LC	LC	FAIB		Faible
Lacertidae	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH 4	P (art 2)	Be2	LC	LC	LC	N / N	LC	LC	FAIB		Faible
Viperidae	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>		P (art 2)	Be3	LC	LC	LC	Y / N	LC	LC	NH		Faible

## Oiseaux

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Loi FR	UE	Berne	Bonn	Wash	LRM	LR EUR	LR UE27	Endém. EUR/UE	LRF	LRF Hiv	LR L-R	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
<b>NICHEURS POSSIBLES, PROBABLES OU CERTAINS</b>																	
Passeriformes	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	P	DO 1	Be2			NT	NT	NT	Y / _	EN	0	VU	MODE		Très fort
Falconiformes	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	P	DO 1	Be3	Bo2	W2	LC	LC	LC		LC	0	LC	FORT	à critères	Fort
Passeriformes	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	P		Be3			LC	LC	LC		VU	0	VU	MODE		Fort
Passeriformes	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	P		Be2			LC	LC	LC		VU	0	VU	FAIB		Fort
Passeriformes	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / Y	VU	0	LC	FAIB		Fort
Passeriformes	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	P		Be2	Bo2		LC	LC	LC	Y / _	VU	0	EN	MODE		Fort
Passeriformes	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	P		Be2			NE2	LC	LC		NT	0	VU	FAIB		Fort
Picimorphes	Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	P		Be2			LC	LC	LC		VU	0	LC			Fort
Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	P		Be3			LC	LC	LC		NT	0	LC	FAIB		Modérée
Falconiformes	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	P	DO 1	Be3	Bo2	W2	LC	LC	LC		LC	0	LC	MODE		Modérée
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	P		Be2	Bo2	W2	LC	LC	LC		NT	0	LC	FAIB		Modérée
Falconiformes	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	P		Be2	Bo2	W2	LC	LC	LC		LC	0	NT	FAIB		Modérée
Passeriformes	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	GC-nc	DO 2.2	Be3			LC	LC	LC		NT	0	LC	NH		Modérée
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	P	DO 1	Be3			LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Modérée
Passeriformes	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	P		Be2				LC	LC				NT			Modérée
Passeriformes	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	P		Be2			LC	LC	LC		NT	0	LC	FAIB		Modérée
Passeriformes	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P		Be2			LC	LC	LC		NT	0	NT	FAIB		Modérée
Passeriformes	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	P	DO 1	Be2			LC	LC	LC		NT	0	NT	MODE		Modérée

Passeriformes	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	P		Be2	Bo2		LC	LC	LC		NT	0	LC	MODE		Modérée
Passeriformes	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	P		Be2			LC	LC	NT		NT	0	LC	FAIB		Modérée
Passeriformes	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	NT	0	LC	FAIB		Modérée
Passeriformes	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	P		Be2			NE1	LC	LC	Y / Y	LC	0	LC	MODE		Modérée
Piciformes	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	P	DO 1	Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Modérée
Strigiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	P	DO 1	Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Modérée
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	P		Be2		W2	LC	LC	LC		LC	0	NT	MODE	Complém.	Modérée
Columbiformes	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	GC-nc	(DO1 <i>C. p. azorica</i> ) / DO2.1 / DO3.1				LC	LC	LC	Y / _	LC	LC	LC	NH		Faible
Columbiformes	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	GC-nc	DO 2.2	Be3			LC	LC	LC		LC	0	LC	NH		Faible
Cuculiformes	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	P		Be3			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Falconiformes	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Psp(2)	(DO1 <i>A.g. arrigoni</i> )	Be3	Bo2	W2	LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Faible
Falconiformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	P	DO 1	Be3	Bo2	W2	LC	LC	LC	Y / _	LC	0	LC	FAIB		Faible
Falconiformes	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	P		Be3	Bo2	W2	LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Faible
Falconiformes	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Psp(2)	(DO1 / <i>A.n. granti</i> )	Be3	Bo2	W2	LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	P		Be3			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / Y	LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	GN	DO 2.2				LC	LC	LC		LC	NAc	LC	NH		Faible
Passeriformes	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	GN	DO 2.2	Be2			LC	LC	LC		LC	NAc	LC	NH		Faible
Passeriformes	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	P		Be3			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	GN	DO 2.2	Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	NH		Faible
Passeriformes	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	P	(DO1 <i>F.c. ombriosa</i> )	Be3			LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	NAc	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	NH		Faible
Passeriformes	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	LC	0	LC	FAIB		Faible

Passeriformes	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	NAb	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	P	(DO 1 / <i>P.a.cypriotes</i> )	Be2			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	MODE		Faible
Passeriformes	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Psp(2)					NE1	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / Y	LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	GN	DO 2.2				LC	LC	LC		LC	LC	LC	NH		Faible
Passeriformes	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / Y	LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	P		Be2			NE1	LC	LC	Y / _	LC	0	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	P	(DO 1 <i>T.t.fridariensis</i> )	Be2			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Passeriformes	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	GC-nc	DO 2.2	Be3			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	NH		Faible
Passeriformes	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	GC-nc	DO 2.2	Be3			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	NH		Faible
Passeriformes	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	GC-nc	DO 2.2	Be3			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	NH		Faible
Picimorphes	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	P		Be2			LC	LC	LC		LC	NAd	LC	FAIB		Faible
Picimorphes	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	P		Be2			LC	LC	LC	Y / _	LC	0	LC	FAIB		Faible
Strigiformes	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	P		Be2		W2	LC	LC	LC		LC	NAd	LC	FAIB		Faible
<b>NON NICHEURS</b>																	
Falconiformes	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	P	DO 1	Be3	Bo2	W2	NT	LC	LC		EN	0	CR	TRFO	stricte	Très fort
Galliformes	Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i>	GC-P	DO1 / DO2.2 / DO3.2	(Be2 T.u.cantabricus)/ Be3			LC	LC	LC		VU	0	EN	TRFO	DC	Très fort
Columbiformes	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	GC-nc	DO 2.2	Be3	Bo2	W3	VU	VU	NT		VU	0	LC	NH		Fort
Falconiformes	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	P	DO 1	Be3	Bo2	W2	LC	LC	LC		LC	0	VU	MODE	stricte	Fort
Charadriiformes	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	GC-nc	DO2.1 / DO 3.2	Be3	Bo2		LC	LC	LC		LC	LC	DD	FAIB		Modérée
Coraciiformes	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	P		Be2	Bo2		LC	LC	LC		LC	0	NT	MODE	Complém.	Modérée
Galliformes	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	GC	(DO1 <i>P.p.italica et hispaniensis</i> )/DO2.1 / DO3.1	Be3			LC	LC	LC		LC	0	?	FAIB	à critères	Modérée

Passeriformes	Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	P		Be3			LC	LC	VU		0	DD				<b>Modérée</b>
Passeriformes	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	P		Be2			LC	LC	LC		NT	0	Nab	MODE		<b>Modérée</b>
Ciconiiformes	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	P		Be3			LC	LC	LC		LC	NAC	LC	FAIB		Faible
Galliformes	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	GC	DO2.1 / DO3.1	Be3			LC	LC	LC		LC	0	Naa	NH		Faible
Passeriformes	Sizerin flammé	<i>Acanthis flammea</i>	P		Be2				LC	LC							Faible

## Mammifères

Ordre	Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	UE	Loi FR	Berne	Bonn	Wash	LRM	LR EUR	LR EU25	Endém. EUR / UE	LRF	Enjeux L-R	ZNIEFF L-R	Valeur patrimoniale
Carnivora	Mustelidae	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	DH2 / DH 4	P	Be2		W1	NT	NT	NT		LC	FORT	stricte	<b>Forte</b>
Chiroptera	Rhinolophidae	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH2 / DH 4	P	Be2	Bo2		LC	NT	NT		LC	MODE	à critères	<b>Forte</b>
Carnivora	Mustelidae	Putois	<i>Mustela putorius</i>	DH 5	GN	Be3			LC	LC	NT		NT	NH		<b>Modérée</b>
Rodentia	Castoridae	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	DH2 / DH 4	P	Be3			LC	LC	LC		LC	MODE	stricte	<b>Modérée</b>
Artiodactyla	Cervidae	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>		GC	Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Artiodactyla	Cervidae	Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>		GC	Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Artiodactyla	Suidae	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>		GN				LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Carnivora	Canidae	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		GN				LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Carnivora	Mustelidae	Belette	<i>Mustela nivalis</i>		GN	Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Carnivora	Mustelidae	Blaireau	<i>Meles meles</i>		GC	Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Carnivora	Mustelidae	Fouine	<i>Martes foina</i>		GN	Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Carnivora	Mustelidae	Martre	<i>Martes martes</i>	DH 5	GN	Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Carnivora	Viverridae	Genette	<i>Genetta genetta</i>	DH 5	P	Be3			LC	LC	LC		LC	FAIB		Faible
Insectivora	Erinaceidae	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>		P	Be3			LC	LC	LC	Y / N	LC	FAIB		Faible
Lagomorpha	Leporidae	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		GC	Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Rodentia	Muridae	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>						LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Rodentia	Muridae	Mulot à collier jaune	<i>Apodemus flavicollis</i>						LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Rodentia	Muridae	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>						LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Rodentia	Muridae	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>						LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Rodentia	Muridae	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>						LC	NA	NA	introduit	NAa	INTR		Faible
Rodentia	Myoxidae	Loir	<i>Glis glis</i>			Be3			LC	LC	LC		LC	NH		Faible
Rodentia	Sciuridae	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		P	Be3			LC	LC	LC		LC	FAIB		Faible
Soricomorpha	Talpidae	Taupe aveugle	<i>Talpa caeca</i>						LC	LC	LC	Y / N	NT	#N/A		Faible
Soricomorpha	Talpidae	Taupe d'Aquitaine	<i>Talpa aquitania</i>						NE	NE	NE		LC	#N/A		Faible
Soricomorpha	Talpidae	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>						LC	LC	LC	Y / N	LC	NH		Faible

## ANNEXE 2 : Ensemble des idées d'actions collectées lors de l'atelier participatifs du 15 avril 2023 (avant sélection)

Trames écologique	Types d'action	Thématique	Actions	Secteur communal concerné	Acteurs concernés
MILIEUX BOISES	Amélioration des connaissances	Châtaigneraies	☞ Acquisition de connaissances sur les châtaigneraies remarquables : identification des habitats d'intérêt communautaire et/ou des vieux vergers (localisation, état de conservation, possibilité de restauration...)	Territoire communal	ONF, PNC, Natura 2000, associations PN
			☞ Formations spécifiques sur les bonnes pratiques pour la biodiversité (castanéculture)	Châtaigneraies	Commune, communauté de commune, castanéculteurs, propriétaires de châtaigneraies
		Arbres remarquables	☞ Inventaire cartographique des arbres remarquables (prestation ou mobilisation du public dans le cadre d'un projet de sciences participatives)	Toutes zones boisées	Tous publics
	Chantiers et actions concrètes	Actions collectives en faveur de la diversification forestière	☞ Mise en place d'îlots de sénescence en parcelles privées et publiques (avec attention particulière pour habitats remarquables dont pineraies sylvestres sur affleurements rocheux, habitats d'intérêt communautaire, etc.)	Territoire communal	Commune, propriétaires, usagers de forêts, PNC, ONF, CRPF, Forêt privée, structure animatrice du site Natura 2000, associations PN, GIE bois paysan, habitants, collectivités locales
			☞ Diversification des plantations de résineux monospécifiques par plantations-régénération (tests, contrats N2000...)		
		Gestion locale d'une filière bois, bois-énergie	☞ Etude de faisabilité de la mise en place d'une filière d'approvisionnement locale de bois énergie pour les usages locaux, à partir des ressources locales, respectueuse de la biodiversité forestière	Forêt communale et autres zones à préciser	
			☞ Promouvoir le bois d'origine locale		

		Acquérir de la forêt et la gérer collectivement	☞ Mener une réflexion sur la mise en place (juridique, financière, pratique) d'une méthode d'acquisition de forêt à titre privé collectif ou communal.	Secteurs à définir	Commune, Conservatoire des Espaces Naturels, SAFER, , habitants ...
	Mobilisation / collaboration de partenaires	Formations / montée en compétences	☞ Sensibilisation/formations aux pratiques sylvicoles durables et favorables à la biodiversité	Toutes zones boisées	Commune, propriétaires, usagers de forêts, PNC, ONF, CRPF, Forêt privée, structure animatrice du site Natura 2000, associations PN, GIE bois paysan, habitants, collectivités locales
			☞ Sensibiliser les propriétaires de boisement et les gestionnaires d'espaces naturels aux enjeux biodiversité versus la gestion du risque incendie (Obligations Légales de Débroussaillage).		
			☞ Diffusion de la charte de gestion forestière responsable		
			☞ Réflexion sur la gestion des coupes rases (types de plantation dans un contexte de réchauffement climatique, limitation des effets sur la biodiversité...)		
	Sensibilisation	Animations en forêt	☞ Mise en place d'un programme d'animations naturalistes pour les habitants, résidents secondaires et touristes	Commune	Associations PN, animateurs-naturalistes, agents du parc
Diffusion des résultats (synthèse) de l'ABC		☞ Collaboration au livret de sensibilisation sur l'ENS « Gardon de St-Martin »	ENS Gardon de St-Martin	Commune, Réel CPIE; Sophie Lemonier	
	Sensibilisation / formation	☞ Réalisation d'une carte de sensibilisation permettant de visualiser les espèces et milieux naturels remarquables sur le territoire communal	Toute la commune	Mathilde Gavalda, Mairie, PNC, REEL-CPIE	
<b>MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS</b>	Chantiers et actions concrètes	Actions collectives en faveur des vergers	☞ Développer un programme d'actions en faveur des vergers incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un recensement des vergers existants (fruitiers et mûriers)</li> <li>- des formations aux propriétaires sur la gestion écologique (fourniture des plants, aides, pépinières avec variétés locales, importance des pollinisateurs, saproxyliques et régulateurs, etc.)</li> <li>- Mise en place d'un dispositif de prêt - mutualisation de matériel, d'aide aux travaux...)</li> <li>- Réflexion sur la mise en place d'un parrainage d'arbres</li> </ul>	Vergers	Commune, propriétaires de fruitiers, exploitants agricoles, asso Vergers de Lozère, assos PN
		Maintien des milieux herbacés ouverts	☞ Développer l'usage du pâturage pour l'entretien des espaces ouverts publics et privés	Milieux ouverts publics et privés	Commune, propriétaires, PNC, structure animatrice de site

	Sensibilisation / formation	Ecobuage	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Mieux informer le Grand public sur l'intérêt potentiel de cette pratique</li> <li>☞ Mieux former les utilisateurs sur les avantages / inconvénients / limites / contexte réglementaire de cette pratique (et impact négatif potentiel sur les espèces et habitats et microhabitats connexes (zones humides, lichens, flore des rochers, reptiles, oiseaux...))</li> </ul>	Enjeu particulier dans le secteur du Plan de Fontmort	Natura 2000, Chambre d'agriculture, agriculteurs Groupement pastoral et autres exploitants, PNC, habitants	
		Gestion des milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Informer les propriétaires et locataires de la richesse des milieux herbacés ouverts</li> <li>☞ Les former aux pratiques les plus favorables à la biodiversité (calendrier et fréquence des fauches / tontes, dates de débroussaillage, impact des différentes méthodes de fertilisation...)</li> </ul>	Tous milieux ouverts	Commune, PNC, assos PN, REEL-CPIE	
	Amélioration des connaissances	Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Identifier tous les habitats ouverts de la commune, leur valeur patrimoniale et leur état de conservation (identifier les prairies de fauche d'intérêt communautaire notamment)</li> </ul>	Milieux herbacés ouverts	Commune, PNC, assos PN, BE	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Poursuivre les inventaires sur la flore et la faune des milieux ouverts qui sont très peu étendus sur le territoire communal</li> </ul>	Milieux herbacés ouverts	Habitants et résidents temporaires, exploitants agricoles, équipes d'entretien des voiries, site Natura 2000	
	MILIEUX URBANISES	Chantiers et actions concrètes	Favoriser les Chiroptères anthropophiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Installer des chiroptières sur les bâtiments publics (ouvertures donnant de grands volumes inhabités, sombres et chaud comme les combles ou certaines caves)</li> <li>☞ Faire connaître ces petits équipements aux habitants.</li> <li>☞ Suivre la fréquentation des sites aménagés et communiquer sur le sujet.</li> </ul>	Chiroptères anthropophiles	Mairie, Site Natura 2000, ALEPE, PNC
			Favoriser les espèces cavernicoles dans les bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Prévoir l'intégration de nichoirs et de gîtes à chiroptères lors de la rénovation ou de la création de nouveaux bâtiments communaux</li> </ul>	Oiseaux cavernicoles (mésanges, rouquequeues, moineaux domestique, Etourneau, Martinet noir ...), et Chiroptères	Commune
Préserver les Chiroptères gîtant dans les ouvrages d'arts			<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Faire réaliser une expertise des ponts et autres ouvrages d'art potentiellement intéressants pour les chiroptères avant tous travaux de rénovation</li> </ul>	Chiroptères	ALEPE, bureaux d'étude	

		Développer un projet d'Aire Terrestre Educative	☞ Confier la gestion d'un petit territoire naturel à des scolaires (projet d'Aire Terrestre Educative) pouvant impliquer la plantation d'arbres, la création d'une mare, la création et la pose d'abris à insectes, de nichoirs à oiseaux, de gîtes à chiroptères, de tas de bois mort pour les hérissons et les reptiles, la création d'une prairie fleurie, etc.	Espace péri-urbain	Mairie, école, PNC, OFB (ATE), Asso PN, REEL-CPIE
		Gestion des bords de route	☞ Utiliser des outils de coupe des ligneux autres que les épareuses pour gérer la végétation des bords de route	Bords de route et des espaces communaux	Commune, Communauté de Communes, CD48, DIR-Med
	Sensibilisation / formation	Valorisation de l'ABC	☞ Produire une carte de synthèse de l'ABC, pédagogique, localisant les grands enjeux relatifs à la biodiversité sur le territoire communal et mobiliser les habitants. ☞ Communiquer sur les actions réalisables par les particuliers ☞ Etudier la valorisation de l'ABC avec d'autres médias (sur des sujets plus précis)	Territoire communal	Commune, PNC, ALEPE, REEL-CPIE, habitants
		Sensibiliser à l'intérêt du Lierre pour la biodiversité	☞ Communiquer auprès des acteurs forestiers et des habitants pour les informer sur les nombreux intérêts du lierre (mellifère à une saison pauvre, nidification de nombreuses espèces...) et relativiser certaines croyances (quel impact sur les arbres ?). Le mode de sensibilisation reste à imaginer (plaquette, sortie thématique, lettre municipale...).	Habitants de la commune	
		Sensibiliser sur la problématique des espèces exotiques envahissantes	☞ Plusieurs espèces sont considérées comme "exotiques envahissantes" sur la commune (liste fournie dans le rapport ALEPE). Il est proposé d'apprendre aux habitants à les reconnaître et de les sensibiliser aux bonnes pratiques pour éviter leur introduction et leur dissémination. Le service des routes du conseil départemental et l'EPTB des Gardons devront également être mobilisés pour que cette action porte ses fruits.		Mairie, particuliers/jardiniers, conseil départemental, PNC, EPTB
		Sensibiliser à la biodiversité des zones urbanisées	☞ Prêt de la bat-box (détecteur d'ultrasons)		Commune, habitants
			☞ Réalisation de sorties naturalistes dans les bourgs et environs ☞ Initiation aux outils numériques de saisie des données (applis Android) permettant de saisir et localiser les données naturalistes		Commune, PNC, site Natura 2000, CEN Occitanie, ALEPE

<b>MILIEUX ROCHEUX</b>	Amélioration des connaissances	Mieux connaître la biodiversité communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Compléter l'inventaire des affleurements rocheux et des espèces floristiques et faunistiques associés</li> </ul>	Territoire communal		
	Chantiers et actions concrètes	Protection des habitats et espèces patrimoniales des milieux rocheux	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Information des propriétaires concernés de la présence de stations d'espèces végétales protégées en milieu rocheux (Gagée de Bohême, Spiranthe d'été...)</li> <li>☞ Assurer une veille sur les projets d'aménagements susceptibles d'impacter ces stations (travaux en bords de route, création de pistes forestières...)</li> <li>☞ Etudier le moyen de conserver les habitats forestiers remarquables</li> </ul>	Territoire communal, secteurs rocheux	Commune, PNC, site Natura 2000, CEN Occitanie, assos PN	
<b>MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES</b>	Amélioration des connaissances	Mieux connaître la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Compléter l'inventaire des milieux aquatiques et zones humides sur le territoire communal (sources, suintements, prairies humide, mares temporaires, etc.)</li> </ul>	Territoire communal	Mairie, habitants, PNC, site Natura 2000, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, EPTB Gardons, CEN Occitanie, ALEPE	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Réaliser un inventaire des anciens ouvrages vernaculaires cévenols conçus pour la gestion de la ressource en eau (canaux, béals, gourgues, etc.).</li> </ul>	Territoire communal		
	Sensibilisation / formation	Gestion des rives des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Assurer une veille sur la superficie et le nombre de stations d'espèces exotiques en bord de cours d'eau, pour celles jugées les plus envahissantes</li> </ul>	Bords de cours d'eau		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Former les propriétaires riverains des cours d'eau sur les bonnes pratiques concernant la gestion des ripisylves : comment concilier prévention des inondations, gestion des embâcles, usages, réglementation et la présence d'espèces de très forte valeur patrimoniale (Ecrevisse à pattes blanches, coléoptères saproxyliques ...) et d'espèces exotiques envahissantes.</li> </ul>	Boisements rivulaires	Propriétaires riverains des cours d'eau, EPTB des Gardons, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, PNC, assos PN	
		Lutte contre les pollutions	Sensibilisation des vacanciers sur les lieux de baignade	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Sensibiliser/éduquer les vacanciers sur la biodiversité exceptionnelle des gardons et leur impact potentiel sur la faune et la flore aquatique (mini-barrages, crèmes solaires, déchets, dérangement ou destruction de la petite faune...)</li> </ul>	Lieux de baignade	Commune, Communauté de communes (SPANC), PNC, OFB, EPTB des Gardons, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, assos PN, REEL-CPIE
				<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Sensibiliser les propriétaires et acteurs de l'eau sur l'impact des rejets domestiques sur les cours d'eau, à commencer par ceux fréquentés par l'Ecrevisse à pattes blanches.</li> </ul>	Consommateurs d'eau de la commune	Commune, Communauté de communes (SPANC), PNC, EPTB des Gardons, Agence de

			☞ Promouvoir les systèmes d'assainissement les moins impactant		l'Eau Rhône-Méditerranée, REEL-CPIE
		Inciter aux économies d'eau	☞ Réfléchir aux moyens d'inciter les habitants et consommateurs d'eau de réduire leur consommation (formations, solutions techniques comme les systèmes de récupération des eaux de toiture, etc.).	Commune	
ACTIONS TRANSVERSALES	Mise en œuvre du plan d'actions	Actions collectives	☞ Créer un groupe de suivi et d'animation du plan d'actions communal en faveur de la biodiversité	Commune	Elus communaux, habitants, acteurs associés (associations, PNC, acteurs de l'environnement ou de l'éducation à l'environnement)
	Sensibilisation / formation	Appropriation de la biodiversité locale et contribution des habitants à l'amélioration des connaissances	☞ Mise en place d'un programme d'animations naturalistes pour les habitants, résidents secondaires et touristes ☞ Formation des habitants et vacanciers à l'utilisation d'outils de saisie en ligne des observations naturalistes (applications smartphone)	Commune	Commune, agents du PNC, Associations PN, animateurs-naturalistes
		Valorisation de l'ABC	☞ Réaliser un sentier valorisant la biodiversité communale ou aménager un sentier existant	Commune	Elus communaux, habitants, acteurs associés (associations, PNC, acteurs de l'environnement ou de l'éducation à l'environnement)